John Adams Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No
* ADAMS
165.8
v.8

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTROIRE DE LA

REPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées Littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, probibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Eloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME HUITIEME.

. . . . *huc propius me,*
. . . . *vos ordine adite.*
HOR. L. II, Sat. 3. vs. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
MDCCLXXVII.

ADAMS 165.8
v.8

MEMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'A NOS JOURS.

L'AN MDCCLXXV.

1 *Avril.* Il passe pour constant que M. Bret est nommé Directeur général de la Gazette, & que l'Abbé Aubert lui reste adjoint, pour la partie de la comptabilité, qu'il entend mieux que la partie politique.

2 *Avril.* Le Sr. Palissot annonce depuis quelque tems une Comédie intitulée: *Les Courtisannes.* Cette Piece a été lue aux Comédiens assemblés au nombre de 13, Il y a eu sept voix par scrutin pour la recevoir; trois pour la refuser, sans motiver les raisons; & trois dont les opinans, en donnant les plus grands éloges à l'auteur & à son ouvrage, concluent à le rejetter, comme trop contraire aux mœurs & à l'honnêteté publique.

Le Sr. Palissot argumente de-là pour faire une querelle aux histrions, sous prétexte que ce n'est point à eux à prononcer sur cette partie; qu'elle regarde la Police, & qu'ils ne peuvent ni ne doivent s'en mêler.

3 *Avril* 1775. On parle d'une nouvelle Epitre de M. de Voltaire contre *les Pestes pu-*

bliques appellées Philosophes. C'est sous le nom du Chevalier de Morton que paroît cet ouvrage, qu'on juge être une ironie.

4 *Avril.* Le Vice-Chancelier, pere du Chancelier Maupeou, est à toute extrêmité. Jusqu'à présent son fils a vainement sollicité pour revenir.

6 *Avril.* Le pere de M. le Chancelier a été enterré ce matin. C'étoit un homme aimable, de la plus belle figure, une langue dorée, & qui, quoique très ignorant, s'étoit fait un honneur infini au Parlement. Il n'a pas soutenu son rôle, & il avoit fini par être l'homme le plus méprisable, lorsque son fils a voulu enchérir sur lui de bassesse & de perfidie.

6 *Avril.* Le Sr. Palissot s'imaginant que le refus des Comédiens n'étoit motivé, comme ils l'annonçoient, que sur l'indécence prétendue de sa piece, a eu de la Police une approbation par le Sr. Crébillon, qu'il a prodigieusement loué dans ses *Mémoires Littéraires.* Muni de cette permission il a demandé une nouvelle assemblée. Les Comédiens s'y sont trouvés au nombre de vingt-quatre. Il n'y a eu que cinq voix contre dix-neuf. Ceux-ci, piqués de l'opiniâtreté de l'auteur, lui ont déclaré que ce n'étoit que par égard pour son amour-propre qu'ils avoient fondé leur refus sur la seule indécence du titre & du fond de sa comédie des *Courtisannes.* Mais qu'indépendamment de ce défaut contre

les mœurs, ils y en trouvoient d'essentiels d'un autre genre ; qu'il n'y avoit dans sa piece ni action, ni intérêt, ni goût, ni intrigue. Ensorte que le Sr. Palissot, furieux, en appelle au Public, & va faire imprimer ses *Courtisannes*, ou *l'Ecole des Mœurs.*

7 *Avril* 1775. M. le Chevalier de Châtellux a été élu Membre de l'Académie Françoise, à la place de M. de Châteaubrun, le 29 du mois dernier. Il est auteur d'un livre intitulé : *de la félicité publique*, qui a eu beaucoup de succès. Il est le premier adulte qui se soit fait inoculer en France.

10 *Avril.* Le Sr. Freron s'étant permis dans une de ses dernieres Fèuilles de son *Année Litteraire* 1774, pour piquer ses Lecteurs, de s'égayer trop indécemment sur le compte du Sr. Diderot, de le représenter même comme un apôtre de l'Incrédulité, cherchant à la répandre & à l'accréditer, de le dénoncer en quelque sorte ainsi au Gouvernement, le parti des Encyclopédistes, qui est aujourd'hui très soutenu, s'est prévalu de la circonstance, a fait arrêter plusieurs numéros de l'année derniere, & suspendre la continuation de l'ouvrage du Critique. Comme cet auteur n'a aucune conduite, qu'il n'a pas sçu profiter de sa fortune & se ménager une ressource pour l'avenir, il court risque de devenir très misérable

10 *Avril* 1775. L'Epitre nouvelle de M. de Voltaire, par le *Chevalier de Morton, sur*

les Pestes publiques qu'on appelle Philosophes, est adressée au Comte de Tressan. Ce Seigneur étoit l'ami & le confident du Roi Stanislas, ce qui est déjà faire son éloge. Il encourageoit ce Prince dans ses bonnes actions & l'amusoit par ses poésies & autres ouvrages de Littérature. Les vers sont précédés d'un *Avis aux Parisiens*, très futiles, où l'auteur se plaint qu'on ne veuille pas adopter ses travestissemens, qu'on altere ses manuscrits, &, en passant, rit de Jean Jacques & déchire Fréron.

Quant à l'Epitre, on n'en conçoit pas aisément le plan. Ce n'est point une ironie, comme le titre le feroit croire, où, sous prétexte de décrier les Philosophes, on ridiculise leurs adversaires. Le poëte semble en vouloir véritablement aux Chefs de secte, qui jaloux d'étendre leur opinion sont intolérans envers tous les autres. Il passe en revue à cette occasion divers auteurs de systême, sur lesquels il est déjà revenu cent fois. Les Théologiens & la Sorbonne ont aussi leur tour. Il finit par décrire les avantages d'une Philosophie douce, riante, pacifique, & fait sa profession de foi sur l'immortalité de l'ame, sur sa croyance à une autre vie. Tout cela ne se passe pas sans de bons coups de patte contre Riballier, Clément, Freron, Sabbathier.

12 *Avril* 1775. Le grand chansonnier, l'Abbé de Lattaignant a célébré d'avance sa mort par une chanson, sur l'Air :

Des Billets doux.

J'aurai bientôt quatre-vingts ans,
Je crois qu'à cet âge il eſt tems
De dédaigner la vie:
Auſſi je la perds ſans regret,
Et je fais gaiement mon paquet:
Bon ſoir, la Compagnie.

Lorſque d'ici je partirai,
Je ne ſais pas trop où j'irai.
Mais en Dieu je me fie:
Il ne peut me mener que bien,
Auſſi je n'appréhende rien:
Bon ſoir, la Compagnie.

J'ai goûté de tous les plaiſirs,
J'ai perdu jusques aux deſirs,
A préſent je m'ennuye:
Lorſque l'on n'eſt plus bon à rien,
On ſe retire, & l'on fait bien:
Bon ſoir, la Compagnie.

13 *Avril.* On ne ſauroit croire comment le Sr. Paliſſot eſt parvenu par ſon hypocriſie à perſuader au Clergé que ſa piece *des Courtiſannes* eſt non-ſeulement très honnête, mais même utile & néceſſaire pour la réforme des mœurs. Enſorte que la cabale des dévots eſt en mouvement pour le ſoutenir & obtenir un ordre du Roi qui faſſe jouer ſa comédie. Celle *des Philoſophes* l'avoit déjà rendu recommandable dans le parti. Dans celle-ci il a introduit

encore un certain *Sophanès*, auquel il fait jouer le rôle le plus infâme, & qu'il prétend être un repréſentant de ces Meſſieurs. Son objet eſt de montrer à quelle dégradation conduit cette exemption des préjugés, ſoit religieux, ſoit politiques, ſoit de convention, qu'affichent les Encyclopédiſtes. On aſſure que M. l'Archevêque de Paris eſt abſolument dans les intérêts du poëte.

13 *Avril* 1775. L'Académie Royale de Muſique ſe propoſe de donner après Pâques la Tragédie Lyrique de *Céphale & Procris*, dont les paroles ſont de M. de Marmontel & la Muſique du Sr. Gretry. Cet Opéra, joué à Verſailles pour les fêtes du Mariage de Madame la Comteſſe d'Artois, n'y avoit pas fait fortune. On ſait qu'il eſt de beaucoup changé & amélioré conſéquemment: c'eſt ce qu'on verra.

15 *Avril*. Tout s'ébranle, tout eſt en mouvement pour le Sacre. Il paroît que cette cérémonie ſe fera avec encore plus de pompe & de dépenſe que les précédentes. Les curieux vont déjà voir les habillemens, les broderies qu'on prépare, ſurtout le caroſſe du Roi, coûtant 250,000 livres.

16 *Avril* 1775. Depuis longtems on ſe plaint du local incommode de la Comédie Italienne. Un architecte eſtimé, le Sr. le Noir le Romain, vient de faire imprimer un projet préférable, ce ſemble, à bien des égards, aux autres déjà formés pour le même objet. Convenan-

nance du lieu; ſpectacle commode, vaſte & iſolé; iſſues multipliées ; la voie publique entiérement libre; rien à détruire , & peu de dépenſes à faire relativement à l'importance du monument qu'il annonce. Tels ſont les avantages qu'il fait valoir.

Cette Salle ſeroit élevée dans un lieu actuellement en marais. Elle ſeroit ſituée entre la rue Poiſſonniere & celle du fauxbourg St. Denis. Il y a joint un plan, avec ſon proſpectus, & d'après cela il a fait faire un modele en relief de la Salle qu'il montre aux Amateurs. Le plus grand & peut-être le ſeul inconvénient de ce projet, eſt l'éloignement de la Salle, qui ſe trouveroit ainſi à l'extrêmité & même hors de Paris.

16 *Avril.* M. le Duc d'Orléans a acheté la ſuperbe collection de Théâtres qu'avoit raſſemblée M. de Pont de Vele. C'eſt une des plus complettes connues.

17 *Avril* 1775. M. le Duc de Chartres a fait derniérement un pari contre un Seigneur de la cour, à qui parcoureroit le plus vîte le chemin de la grille de la Muette à la porte St. Denis, toujours en trottant. Le premier a gagné de 45 pas. Le pari étoit perdu au premier inſtant où le cheval de l'un d'eux auroit pris le galop. M. le Comte d'Artois étoit préſent à cette courſe, qui s'eſt faite le Samedi-Saint.

17 *Avril.* Le Sr. Paliſſot, non content d'at-

taquer juridiquement la troupe des Comédiens François, la berne encore dans une Epitre intitulée : *Remerciement des Demoiſelles du monde aux Demoiſelles de la Comédie Françoiſe, à l'occaſion des* Courtiſannes, *Comédie.* Cette Piece, très piquante, l'eſt encore plus par les circonſtances. Il paroît que la Dame *Préville* eſt celle à qui l'auteur en veut davantage.

Il obſerve dans une Note de ſon Mémoire, que les Demoiſelles *Drouin*, *Bellecourt*, *Le Lievre*, *Molé*, &c. ainſi que la Dlle. *Sainval*, lui ont donné leurs voix.

18 *Avril.* Un auteur très médiocre, nommé *La Vieville*, s'eſt aviſé de compoſer une mauvaiſe brochure, ayant pour titre : *La Réconciliation des Auteurs*, & s'eſt attiré l'Epigramme ſuivante:

De l'Hélicon grand pacificateur,
Rimeur bénin, qui veux du peuple auteur
Finir les querelles peu ſages ;
Hélas! quel fut le fruit de ton effort?
Tous les auteurs d'aujourd'hui ſont d'accord,
Pour ne point lire tes ouvrages.

18 *Avril* 1775. La réception de M. le Chevalier de Châtellux à l'Académie Françoiſe eſt fixée au jeudi 27 de ce mois.

19 *Avril.* Le feu Roi aimoit beaucoup, pour ſe délaſſer de ſes auguſtes occupations du Trône, à ſe livrer aux détails particuliers de la

cuisine. Il avoit tout l'attirail de ce genre chymique, & s'en amusoit singuliérement. Feu M. le Dauphin, Prince très pieux, avoit le goût du Lutrin, du plein chant, du chant d'Eglise. Le Roi actuel aime les ouvrages de la main, mais surtout la Serrurerie.

19 *Avril*. La discussion des auteurs dramatiques contre les comédiens excite une fermentation générale. M. le Chevalier du Coudray se met sur les rangs & a écrit une *Lettre à M. Palissot, sur le refus de sa Comédie des* Courtisannes *en trois actes & en vers*. Malheureusement cet athlete n'est pas un grand renfort contre les histrions. L'auteur, bon gentilhomme, suivant ce qu'il annonce, est une espece de fol, piqué au jeu lui-même, pour avoir tenté vainement de faire recevoir trois mauvaises Comédies de sa façon : *le Moraliseur*, *l'Egoïste*, & *la Cinquantaine dramatique*. Il y a quelques anecdotes dans cet ouvrage, où l'on met les comédiens à leur vrai rang, c'est-à-dire au dessous des valets de pied du Roi.

20 *Avril* 1775. Le projet de la nouvelle Salle de Comédie Italienne, dont on a parlé, est absolument tombé & rejetté, quoique fort soutenu par M. le Duc de Duras. On a senti la folie de placer hors de Paris un tel Spectacle.

20 *Avril*. La Comédie des *Courtisannes* est imprimée. Malheureusement c'est la meilleure maniere que l'auteur ait pu prendre pour justifier les acteurs de leur refus. Elle est en trois

actes & en vers, & a tous les défauts de convenance théâtrale qu'ils lui ont reproché : ni action, ni intrigue, ni gaieté, ni intérêt.

21 *Avril.* Il y a de grands mouvemens dans les Bureaux de la guerre pour les nouvelles Ordonnances que prépare M. le Comte du Muy. A l'exemple de M. le Duc d'Aiguillon, son prédécesseur, & de tout Ministre sage, il consulte les Officiers généraux. Il est surtout grandement question des notices très étendues que les Inspecteurs doivent donner sur les Officiers des divers Corps.

22 *Avril.* Le Sr. Le Tourneur, qui étoit Secrétaire général de la Librairie, & que son attachement à M. le Chancelier a rendu desagréable, est obligé de quitter cette place, & elle est conférée à M. Gaillard, de l'Académie Françoise. C'est sur M. le Noir, Lieutenant général de Police, que M. le Garde des Sceaux se repose aujourd'hui de l'Inspection générale de la Librairie.

23 *Avril* 1775. Il paroît des *Lettres d'un Officier d'Artillerie à un Officier général*, où l'on attribue l'avancement de M. de St. Auban à une charge vénale qu'il a eue, & à une multitude de manœuvres & d'intrigues dont il s'est servi. Cet officier y a répondu par un *Supplément aux Considérations sur la réforme des armes.* Il y donne l'état de ses services très nombreux, & prétend se justifier de façon à ne laisser aucune prise à ses adversaires. Il attribue ce Libelle

à la cabale des Bellegarde & des Monthieu. Il paſſe pour avoir été l'inſtigateur ſecret du Conſeil de guerre tenu aux Invalides contre eux en 1773.

23 *Avril.* Un chirugien de la marine, diſtingué par ſes talens, attaqué de la manie du ſuicide, toujours trop commune, vient de ſe tuer.

24 *Avril.* Madame la Comteſſe Dubarri s'eſt enfin fixée, & a acheté la terre de St. Vrain près d'Arpajon; ce qui la met à-peu-près dans la diſtance où elle doit être éloignée de Paris & de la Cour.

24 *Avril.* Le fameux prêtre Janſéniſte, mort ſur la paroiſſe de St. Severin, & qui y a cauſé beaucoup de ſcandale, eſt un abbé *Dumoulin*, vieillard âgé & recommandable dans le parti, pour ſon ſavoir & ſon zele en faveur de la ſecte. On prétend qu'il a beaucoup aidé M. l'Archevêque de Tours dans ſon Inſtruction Paſtorale ſi renommée, & dans les autres ouvrages d'érudition eccléſiaſtique qu'il a publiés.

24 *Avril* 1775. Le diſcours de M. Du Paty, prononcé à la rentrée du Parlement de Bordeaux, étoit attendu avec impatience dans ce pays-ci. On en faiſoit les plus grands éloges: & il paroît les mériter à bien des égards. On y remarque beaucoup de nerf dans les idées, des vérités lumineuſes & hardies, mais ſurtout un patriotiſme qui doit rendre ce Magiſtrat à jamais recommandable. Son diſcours plaît d'autant plus que ſa

conduite s'accorde avec son langage, & qu'il a prouvé dès sa plus tendre jeunesse son attachement aux Loix & aux grands principes de la liberté Nationale. On peut critiquer dans son style des métaphores trop outrées, un luxe d'expressions, qui amonce plus d'imagination que de goût, mais qui sont les défauts ordinaires de l'enthousiasme de la jeunesse.

Les théologiens ne sont point contens de voir cet Avocat général associant indistinctement les Marc-Aurele, les Titus, les Louis XII, les Henri IV, & les plaçant ensemble au sein de la gloire éternelle.

24 *Avril*. Il paroît une brochure nouvelle en vers sur les affaires du tems, intitulée: *Le coup d'œil purin*. Ce titre bizarre annonce une production singuliere, dont on parlera plus amplement, si elle le mérite.

26 *Avril* 1775. La Reine prend fort à cœur la protection des Lettres. Elle a fait avoir derniérement à M. de la Harpe 1,200 Livres de pension pour sa tragédie de *Mentzicoff*, qu'il a eu l'honneur de lire devant elle.

27 *Avril*. Quoique le successeur de M. Du Belloy à l'Académie Françoise ne soit pas encore élu, c'est un bruit général que M. le Maréchal, Duc de Duras, ayant desiré être de cette Compagnie, en sera nommé incessamment. Le mérite littéraire de ce Seigneur n'est pas bien connu, mais on prétend que c'est un Chef que les Encyclopédistes veulent se donner dans l'A-

cadémie, propre à tenir tête au parti du Maréchal de Richelieu.

27 *Avril.* Le titre ſeul du *Coup d'œil purin*, fort étendu, en donne l'explication, & ſert comme de commentaire à ce mot baroque. Il porte: *Le Coup d'œil purin, augmenté par ſon auteur de plus de 700 vers, enrichi de beaucoup de Notes néceſſaires & très intéreſſantes, avec un précis des actions héroïques de Meſſire de Miromeſnil dans la Magiſtrature, ou Abrégé de l'hiſtoire mémorable à la poſtérité, de la conduite, des caracteres & des faits iniques de ceux qui compoſent le Conſeil ſupérieur de Rouen, à commencer du jour que ces Intrus ſe ſont inſtallés au Palais le 17 Décembre 1771, quoique déclarés parjures par Arrêt du Parlement du 15 Avril de la même année: Enfin la Notice des forfaits énormes commis par Perchel, Avocat, & ſoi-diſant Procureur général de ces Violateurs des Loix.* Vœ qui condunt leges iniquas & ſcribentes injuſtitiam ſcripſerunt.... Revelabitur ignominia tua, & videbitur opprobrium tuum.... Isaie Chap. 10 & 47. *A Tote, chez le Grand-Pere de Ficquet, dit Vil Normand, hôtelier, à l'enſeigne de la valiſe d'un Mylord eſcamottée. A Rouen, chez Perchel, en ſon hôtel d'Argentcourt, & de Preſelne ſon aſſocié à la trahiſon.*

28 *Avril 1775. Le Coup d'œil purin* paroît être la piece la plus recherchée en Normandie depuis la création du Conſeil ſupérieur de Rouen, le 17 Décembre 1771. On compte juſqu'à près de

400 pieces, tant en vers qu'en profe, faites contre ce Tribunal, & la préférence qu'on accorde à la premiere brochure ne donne pas une grande idée des autres. Celle-ci eft une converfation entre quatre perfonnes du bas peuple de la ville de Rouen, & le ftyle, quoiqu'en vers, au ton des interlocuteurs, eft un patois difficile à comprendre & qui n'en vaut gueres la peine. Les notes font ce qu'il y a de plus curieux, en ce qu'elles rendent compte de beaucoup de faits & d'anecdotes qui intéreffent la Province & ceux qui prennent part à la révolution qu'elle a fouffertc. On trouve également des détails curieux à cet égard dans l'avertiffement & dans un morceau de profe qui fe trouve à la fin, contenant un abrégé des Vies des Srs. Perchel, Procureur général du Confeil fupérieur de Rouen, & Prefelne, autre Membre de ce Confeil. Le tout eft terminé par des vers en Epigrammes, qui ne valent pas mieux que le refte.

Un fait intéreffant & qui mérite d'être extrait, c'eft qu'on avoit augmenté de deux fols pour livre la Capitation, pour les gages des Officiers des Confeils fupérieurs de Rouen & de Bayeux: augmentation qui devoit monter à environ 700,000 Livres par an, quoiqu'il ne fallût gueres que 100,000 par an pour cette dépenfe.

Au refte, il paroît que ce Poëme burlesque a été compofé avant le rétabliffement du Parlement, & dans le tems de la plus grande fermentation, c'eft-à-dire qu'il fe reffent de l'efprit fatyrique

& de la licence effrénée qu'ont occaſionné dans cette province les troubles qui l'ont agitée.

28 *Avril* 1775. Il paroît un grand ouvrage *ſur la Législation & le Commerce des grains.* Ce livre eſt de M. Necker, auteur de l'Eloge de Colbert, couronné à l'Académie Françoiſe, & renommé pour différentes vues politiques & ſyſtématiques, que le Miniſtere a adoptées, ſurtout dans les tems de la Compagnie des Indes.

On aſſure que M. le Contrôleur général, craignant la fermentation qu'occaſionneroit cet écrit, abſolument contraire à ſes principes d'adminiſtration en cette partie, a fait tout ce qu'il a pu pour en empêcher la publicité; mais que M. le Lieutenant général de Police, du parti oppoſé à celui des Economiſtes, ne s'eſt pas prêté aux vues du Miniſtre: que celui-ci s'étant adreſſé au Cenſeur, le Sr. Cadet de Senneville, ne l'a pas trouvé mieux diſpoſé; qu'ayant exigé qu'il ne donnât pas ſon approbation, le Sr. de Senneville lui a demandé un ordre par écrit, & ſur ſon refus a donné l'approbation ſuivante, dont la teneur eſt remarquable. Elle eſt conçue en ces termes:

,, J'ai lu par ordre de Monſeigneur le Garde ,, des Sceaux un Ouvrage intitulé: *Sur la Légis-* ,, *lation & le Commerce des grains.* Quoique les ,, principes qui y ſont contenus, me paroiſſent ,, différer de ceux annoncés par le Gouverne- ,, ment ſur cet objet, cependant l'auteur s'étant ,, reſtreint dans les bornes d'une ſimple diſcuſ-

„ ſion, ſans perſonnalités ni déclamation; & la
„ vérité me paroiſſant ne pouvoir que gagner à
„ la diſcuſſion d'une queſtion ſi importante, j'ai
„ penſé que l'impresſion de cet ouvrage ne pou-
„ voit être qu'utile. Paris ce 18 Avril 1775."

28 *Avril.* M. de Brunoy ayant mangé plus de huit millions depuis qu'il eſt queſtion de ſon interdiction & qu'il a gagné ſon procès, cela donne lieu à une multitude de procès, pour la discusſion desquels on a donné une attribution à la ſeconde Chambre des Requêtes par un Arrêt du Conſeil.

29 *Avril* 1775. Les Princes & Pairs ont été aſſemblés hier au Palais pour continuer à entendre la lecture du Rapport du procès de M. le Maréchal Duc de Richelieu. Ce Rapport eſt ſi énorme, qu'il n'a pu être fini dans la Séance & qu'elle a été remiſe à la huitaine.

29 *Avril.* Un Avocat, nommé Sarrot, qui s'étoit abſtenu de plaider pendant tout le tems de l'interruption, a paru pour la premiere fois au Palais, le 28 Mars dernier, à la Grand-Chambre, à l'audience de relevée tenue par M. d'Ormesſon, Préſident à Mortier. Il a profité de cette occaſion pour haranguer le Parlement, & il l'a fait de la façon la plus forte, non ſeulement contre les auteurs de la révolution, qu'il appelle *les ennemis de l'Etat*, mais contre ſes propres confreres, qu'il inculpe d'avoir été *brûler leur encens ſur l'autel des faux Dieux.* Il ſe félicite d'avoir pour défenſeur adverſe un *Avocat*

fidele en la perſonne de Me. Hutteau. Il gémit ſur la néceſſité où il ſe trouve d'être expoſé à plaider contre les autres. Il voudroit qu'on ſuivît dans ſon Ordre l'exemple du jeune Monarque, uniquement occupé avec ſes Conſeils à élaguer des Cours rétablies les membres qui les avoient reniés, en les corporifiant avec leurs adhérens. Il applaudit à l'expulſion de Me. Linguet, & il ſe flatte que cet Orateur célebre ne ſera pas le ſeul renvoyé. Il cite les maximes anciennes de l'Ordre, où les contaminés devoient ſe retirer, & n'étoient pas faits pour ſervir ſous ſes drapeaux. Enfin il attend la déciſion, diſpoſé à s'y conformer.

Ce diſcours, extrêmement chaud, plein d'imagination, de métaphores, de comparaiſons exagérées, annonce un jeune homme qui a plus d'honneur que de goût. C'eſt ce Me. Sarot qui, lors de la délibération ſur Me. Linguet, fut d'avis de le conſerver, *attendu qu'on conſervoit les vingt-huit.*

29 *Avril* 1775. Le Sr. Tort répand encore une Addition intitulée : *Cartons de la Replique de M. le Comte de Guines*, tirés de la Correſpondance entre M. le Duc d'Aiguillon & cet Ambaſſadeur. Il en tire les inductions & même les preuves les plus fortes en ſa faveur, & conclut par faire voir clairement, ſuivant lui, lequel des deux s'eſt permis des injures, des ruſes, des calomnies, des manœuvres ; lequel, en tergiverſant, a tâché d'éluder, d'éloigner,

d'empêcher le combat ; lequel eſt protégé, vexé, perſécuté ; lequel enfin s'eſt conduit comme un coupable.

30 *Avril.* Le livre de M. Necker, indépendamment de ſon mérite intrinſeque, a fait grand bruit à cauſe des circonſtances. Dans la 1e. Partie il discute l'exportation des grains : dans la ſeconde, la liberté ultérieure : dans la 3e, il examine les modifications les plus connues, appliquables au Commerce des grains en général : dans la 4e il finit par haſarder ſon opinion ſur la Loi qui obvieroit au plus grand nombre d'inconvéniens.

Il réſulte de la 1e que la liberté ou la permiſſion conſtante d'exporter les grains ſont des Loix contraires au bien public.

De la ſeconde, que la liberté illimitée du Commerce des grains dans l'intérieur du Royaume réunit des avantages & des inconvéniens.

De la 3e, que toutes les modifications connues, apportées jusques ici au Commerce des grains, ſoit avec l'étranger, ſoit dans l'intérieur du Royaume, ne rémédient qu'imparfaitement aux diverſes difficultés qu'il développe.

Enfin, de la 4e, qu'il faut rejetter toute Loi abſolue, toute Loi permanente, à moins que celle-ci ne ſoit modifiée de façon à s'allier à toutes les circonſtances.

En un mot, M. Necker eſt comme tous les Ecrivains qui combattent des ſyſtêmes, détruiſant beaucoup plus facilement qu'ils n'édifient.

Il discute ſavamment, profondément la matiere; mais peut-être feroit-il mieux de réduire à des élémens plus ſimples un traité qui devroit être à la portée de tout le monde. Du reſte, il eſt bien écrit, avec force & élégance, & ne peut que faire infiniment d'honneur à ſon auteur. La premiere Edition a été épuiſée rapidement.

30 *Avril* 1775. L'Opéra doit donner mardi la premiere Repréſentation de *Cephale & Procris*, Ballet héroïque dont on a déjà parlé fort au long, lorsqu'il a été donné à l'occaſion des fêtes du mariage de Madame la Comteſſe d'Artois. Il y en a eu hier une repétition très nombreuſe en ſpectateurs, & presqu'auſſi complette qu'une repréſentation.

30 *Avril*. Suivant le précis de la vie du Sr. *Perchel*, c'étoit l'exécuteur le plus ardent du Despotisme de M. le Chancelier en Normandie. On lui reproche d'avoir contribué à l'enlevement de M. *Gianonne*, Jurisconſulte très ſçavant, & judicieux Hiſtorien, mis en priſon à Chambery; à celui de M. *le Maître*, Avocat, mis à la Baſtille; d'avoir fait exiler deux autres jeunes Avocats, qui commençoient à ſe faire connoître par leur éloquence, ſçavoir, Me. *Des Linieres*, à Sauxilanges en Auvergne, & Me. *Ferry*, à Feurs en Velay; d'avoir fait enlever le Prieur de St. Lo, transféré auſſi à la Baſtille. Suivant ces anecdotes, il avoit pouſſé l'ingratitude contre M. de Miromesnil, qui l'avoit honoré de ſon amitié & comblé de ſes bontés, au

point de dire, lors de la disgrace de ce Magiſtrat : *Il ne reſte à ce Miromesnil, batteur du pavé des rues de Paris, qu'à aller aux Invalides y prendre l'habit.* Et lorsqu'on en parloit à cet illuſtre exilé, & qu'on le peignoit ſous les couleurs noires qu'il méritoit, il ſe contentoit de répondre modestement : *Ah! comme vous le maltraitez!*

Quant à *Preſelne*, il paroît que c'étoit un homme très inſtruit du Droit Romain, des Loix, des Ordonnances & du tems où elles ont été faites & rendues ; qu'il étoit ami de *Cromot*, premier Commis de l'Abbé *Terrai*, qui n'avoit pas peu contribué à le faire entrer dans le Conſeil ſupérieur, & qui lui avoit procuré une penſion de 1,200 livres, ſoit pour raiſon de ce dévouement au Chancelier, ſoit pour avoir donné avis au Miniſtere de la Requête de la Nobleſſe de Normandie, ſignée *Argentau.* Tels ſont les traits principaux qu'on a trouvé dans *le Coup d'œil purin*, concernant ces deux ſuppôts de M. de Maupeou.

1 *Mai* 1775. Le Sacre du Roi reſte toujours fixé au 11 Juin, mais S. M. s'y rendra directement de Verſailles, & doit faire trois ſéjours en route. Elle doit coucher ſurtout à Villers-Cotteret, chez M. le Duc d'Orléans.

On trouve fort étrange que les charpentes mêmes, galeries en bois & autres ouvrages groſſiers qui pourroient ſe fournir & travailler à Rheims, ſoient envoyés de Paris par l'inter-

vention des Menus : ce qui doit prodigieusement augmenter les dépenses, déjà très fortes.

1 *Mai* 1775. On doit commencer incessamment au Châtelet le rapport du procès de M. le Comte de Guines, & le Public attend avec impatience le Jugement d'une affaire qui excite depuis si longtems sa curiosité.

2 *Mai.* Le Ballet de *Cephale & Procris* a été exécuté aujourd'hui à l'Opéra, & malgré les changemens qu'on annonçoit dans les paroles & la musique, le grand nombre des amateurs n'a pas été satisfait. A l'égard de la derniere, on a trouvé le 1r Acte passable, le 2d mauvais & le 3eme meilleur. Mais en général on veut que le plus mauvais des Opéra-comiques du Sr. Gretry, à la Comédie Italienne, soit meilleur que cet essai au Théâtre Lyrique. Il faut convenir que ces rigoristes sont trop outrés, & qu'il y a des morceaux de distinction dans l'ouvrage qu'ils rejettent si dédaigneusement.

Les Ballets sont la partie la plus agréable de ce Spectacle. Ils sont travaillés, ils ont beaucoup de pittoresque, & ont une expression qu'on ne trouve pas toujours dans ces sortes de danses.

3 *Mai.* L'Ordre des Avocats est fort mécontent du Bâtonnier, dont la molesse ne fait qu'augmenter. On voit clairement aujourd'hui que son dessein est de gagner du tems, d'arriver au moment de l'élection de son successeur,

& de ſortir de cette place ſans avoir formé le tableau. Me. Lambon s'eſt confirmé dans cette réſolution, ſurtout depuis ſa conférence avec M. le Garde des Sceaux, qui lui a preſcrit beaucoup de réſerve dans les radiations, même à l'égard des *Vingt huit*, à l'expulſion deſquels le Roi s'oppoſoit. D'un autre côté, il veut éviter les reproches des zélés, dont la vigueur s'accroît par l'exemple des Parlemens de province.

3 *Mai* 1775. Le Sr. La Rive, le protégé de Mlle. Clairon, a débuté ſamedi aux François, mais ſans produire aucun enthouſiaſme.

6 *Mai*. M. le Comte d'Houptot épouſe Mlle. Périnay du Faugnes, fille du receveur général des Finances. On parle fort de ce M. d'Houptot, parce que c'eſt lui qui a eu cet hiver, au bal de la Reine, l'aventure de la Lettre qui a fait tant de bruit.

7 *Mai*. Il paroît une nouvelle édition du poëme de *la Pucelle* de M. de Voltaire, en 21 Chants; ce qui en forme trois bien diſtinctes: une en 18, l'autre en 20, & celle-ci. Les changemens, au ſurplus, de cette derniere, ne conſiſtent point dans une augmentation réelle de chants, mais dans une refonte des autres, où l'auteur a entremêlé quelques tirades particulieres. Par exemple, on y trouve trois morceaux remarquables: le premier, ſur la deſtruction des Jéſuites: le ſecond, ſur la ſuppreſſion des Parlemens; & l'autre, une ſortie violente contre Freron, Nonotte, Patouillet &

les

les divers ennemis de M. de Voltaire. On conçoit aiſément que tous ces morceaux ſont très ſatyriques, & que le poëte ne ſe feroit pas permis le ſecond, s'il avoit prévu le retour de l'ancienne magiſtrature, ce qui pourroit bien donner lieu à d'autres corrections. On ne ſait pourquoi dans l'édition d'aujourd'hui on a retranché les vers qui concernoient Madame la Marquiſe de Pompadour.

8 *Mai* 1775. Madame la Préſidente de St. Vincent a préſenté une nouvelle requête aux chambres aſſemblées pour demander d'abondance l'apport au greffe du Parlement de toutes les procédures, tant ordinaires qu'extraordinaires, judiciaires ou extrajudiciaires, & ſurtout la reſtitution des papiers qui lui ont été enlevés, tant chez elle qu'ailleurs.

8 *Mai.* La liaiſon intime qui ſubſiſtoit entre M. le Noir & M. de Sartine donne lieu à des conjectures contre ce dernier. On ſait que c'eſt lui qui avoit propoſé ſon ami pour lui ſuccéder. On ſait que la veille de la disgrace de M. le Noir, ils ont eu une conférence très longue enſemble; que M. de Sartine étant également dans les principes oppoſés à M. Turgot ne lui eſt point agréable & le contrarie ſouvent au conſeil. Toutes ces raiſons font préſumer qu'il ne reſtera pas longtems dans le miniſtere.

9 *Mai.* M. le Marquis de la Hage a plaidé lui-même ſa cauſe hier, en la troiſieme Chambre des Enquêtes du Parlement, dans un pro-

cès dont il avoit fufpendu la pourfuite durant l'abfence de la cour. Il l'avoit fait avec d'autant plus de raifon, qu'outre le Prince de Naffau qu'il avoit pour principale partie adverfe, il avoit encore le Sr. Berthier, fils du Premier Préfident du nouveau tribunal. On juge par cette circonftance, combien fa préfence a dû être agréable aux Magiftrats; car outre fon intérêt perfonnel qui arrêtoit fon activité, il paroît qu'un patriotisme ardent l'avoit encore plus animé. Non content de refter dans le filence, obligé malgré lui de foufcrire à un acte dont il reconnoiffoit la léfion, il porta fa vigilance jusqu'à faire des proteftations préalables. Voici comme il raconte lui-même le fait:

„ Je revins fur le champ à Paris pour m'affurer d'un officier public qui reçut mes proteftations; mais les coups d'autorité frappés partout, & coup fur coup fur la Magiftrature, tenoient fi fortement courbés dans ces officiers les resforts de l'ame, que, privés de toute énergie, ils ne connoiffoient que la crainte. La plupart, fur la fimple énonciation des motifs de proteftation que je voulois faire, frémirent, comme fi je leur eus propofé d'entrer dans une confpiration contre l'Etat. Enfin le dernier de ces Notaires m'indiqua le Sr. Fontaine, Commiffaire au Châtelet, qui m'écouta de fang-froid, convint qu'il ne pouvoit, fans trahir les devoirs de fon miniftere, refufer de me donner acte des

proteſtations que permet la Loi, & me donna ſa parole qu'il recevroit les miennes.

Le fonds de l'affaire n'eſt pas aſſez intéreſſant, ou du moins aſſez neuf pour en rendre compte. Mais on ne peut s'empêcher de rapporter le préambule du plaidoyer, qui indique encore mieux les ſentimens de ce gentilhomme.

„ Meſſieurs,

Je ne parois aujourd'hui devant vous, que parce que fidele à mon adhéſion aux généreuſes & ſalutaires proteſtations de nos Princes du Sang, pour la Nation entiere, & particuliérement pour la Nobleſſe, du corps de laquelle j'ai l'honneur d'être, je n'ai pas dû, comme bon citoyen, comme bon François, reconnoître pour mes juges les particuliers qui ſe ſont prêtés à une intruſion, à une repréſentation contre laquelle portoient ces proteſtations, &, parce que je n'ai pas dû non plus, comme homme ſage, prudent & prévoyant, expoſer le ſort de ma fortune à leur déciſion."

Tout le plaidoyer eſt écrit dans ce même eſprit, & ſemé de figures hardies d'une imagination exaltée par l'enthouſiasme.

9 *Mai* 1775. Les amis de M. de Sartine regardent aujourd'hui comme diſſipé l'orage conſidérable élevé ces jours derniers contre lui à l'occaſion de la disgrace de M. le Noir, ſon ſucceſſeur à la police. Ils prétendent que c'eſt le Roi lui-même qui l'a défendu contre les attaques qu'on lui portoit: que S. M. eſt tou-

jours favorablement difpofée pour lui, & conferve la bonne opinion qu'elle en a conçue depuis fon entretien avec ce magiftrat à Choifi, il y a un an, lors de fon avénement au trône.

10 *Mai* 1775. On ne croit pas que M. le Comte de Guines aille à fon ambaffade d'Angleterre, & l'on renouvelle le bruit que ce fera M. le Marquis de Noailles, Ambaffadeur auprès des Etats Généraux, qui doit paffer à Londres. En effet, quand même M. de Guines gagneroit fon procès au Châtelet, où il va être jugé inceffamment, il y aura certainement appel au Parlement, & l'affaire recommencera aveç tout l'appareil d'une procédure néceffairement très longue.

10 *Mai*. M. Albert, le nouveau Lieutenant général de police, eft un Economifte très outré. On ne doute pas que toutes les Maîtrifes ne foient abolies fous peu de tems, fi M. Turgot continue à avoir en lui la même confiance.

10 *Mai*. M. le Cardinal de la Roche-Aymon, Archevêque de Rheims, malgré fon defir extrême de jouir encore, avant de terminer fa glorieufe carriere, de l'honneur de facrer le Roi, pourroit bien, à caufe de fon grand âge, n'être pas en état de remplir cette fonction très longue & très pénible. A fon défaut elle devroit être naturellement dévolue à M. l'Evêque de Soiffons. Mais comme le premier a un Coadjuteur, il s'éleve une queftion entre ces deux Prélats à qui le remplacera. M. le

Coadjuteur a déjà fait un Mémoire, qu'il a eu l'honnêteté de communiquer à l'Evêque de Soiſſons, qui va répondre de ſon côté.

11 *Mai* 1775. On vient de recevoir de l'étranger une brochure ayant pour titre: *la Vie de Louis XVI, depuis ſon avènement à la couronne jusqu'au* 24 *Août* 1774 *incluſivement, jour à jamais mémorable pour la France, en forme de drame, ou converſations intéreſſantes entre trois perſonnages diſtingués: ornée de pluſieurs anecdotes ſecrettes. Par M. le Prince de Burliabled.*

Ce pamphlet eſt comme tous ceux qui s'impriment depuis quelque tems dans ces pays-là, c'eſt-à-dire, une rapſodie de faits inſérés dans toutes les gazettes, & d'anecdotes peu ſûres & ſouvent fauſſes Il y a peu de critique, & en général une adulation faſtidieuſe, peu propre à donner beaucoup de véhicule à l'ouvrage. Le ſtyle en eſt auſſi commun que le fond. En tout, c'eſt une compoſition biſarre, où l'on eſt fort étonné de trouver des interlocuteurs Ruſſes & Polonois, ne parlant que de nouvelles de France. L'auteur a cru par-là le rendre piquant, il ne l'a rendu que ridicule.

11 *Mai.* M. le Coadjuteur de Rheims établit dans ſon mémoire trois moyens contre ſon adverſaire. Le premier eſt tiré de ce que les Evêques de Soiſſons, qui fondent tout leur droit ſur la poſſeſſion, n'alleguent & ne peuvent alléguer aucune occaſion où ils aient fait le Sacre au préjudice d'un Coadjuteur de l'Archevê-

que de Rheims. Le ſecond réſulte du titre de Coadjuteur & des droits qu'il attribue. Le dernier eſt pris dans les ſentimens de trois Juriſconſultes.

Dans une Conſultation du 12 Avril, M. l'Evêque de Soiſſons fait diſcuter ces trois moyens par d'habiles Juriſconſultes ; & il réſulte des deux ouvrages, que dans cette queſtion, comme dans beaucoup d'autres, on peut ſoutenir le pour & le contre avec d'égales probabilités, & même avec des preuves & des faits que chacun tourne à ſon avantage & fait valoir de ſon mieux.

11 *Mai* 1775. L'aſſemblée des Pairs, tenue mardi dernier, pour entendre la ſuite du rapport du procès de M. le Maréchal de Richelieu, n'a pas encore terminé, à beaucoup près, les diverſes queſtions qui en font l'objet. Il n'y a eu qu'un point de décidé, ſavoir, que toute la procédure faite par le Châtelet, depuis la Requête de Madame de St. Vincent, où elle accuſe M. le Maréchal de Richelieu de ſubornation de témoins, eſt nulle, & que le Lieutenant criminel voyant un Pair accuſé, devoit s'abſtenir d'aller plus loin, & ne pouvoit joindre la requête au fond comme il a fait.

La ſéance eſt remiſe au mercredi 17. On a remarqué dans la derniere que pluſieurs Princes & beaucoup de Pairs, ennuyés ſans doute de cette effrayante procédure & de la longueur du rapport, ſe ſont retirés & n'y ont point paru.

Enforte que pour peu que ces féances durent encore, il pourroit bien arriver qu'ils s'abfentaffent presque tous.

11 *Mai* 1775. Le concours, pour entendre plaider M. le Marquis de la Hage, eft d'autant plus grand, que cet orateur eft un vieillard âgé de 80 ans, qui a encore toute la vigueur de la jeuneffe, qui eft chaud, bouillant même, & parle de mémoire & comme d'abondance de cœur.

Cette affaire eft à la troifieme Chambre des Enquêtes, parce que toutes les caufes de la maifon de Naffau y font attribuées fpécialement.

11 *Mai.* M. le Maréchal Duc de Duras a été enfin élu de l'Académie Françoife à la place de M. du Belloy, le 2 de ce mois, & fa reception eft fixée au quinze.

12 *Mai.* Le Sr. Tort, dans un de fes mémoires, infinue que le Sr. Boyer a fait les premieres armes fous un fameux bandit nommé *Mandrin*, exécuté en 1754. Celui-là a préfenté une requête, où il demande réparation d'une calomnie auffi cruelle : & pour mieux la mériter, il rapporte des certificats authentiques de fa conduite, qui prouvent le contraire de l'affertion avancée par fon accufateur.

Au furplus, le rapport de ce procès, commencé le 4 de ce mois au Châtelet, fe continue, mais le jugement ne peut avoir lieu qu'à la fin de Mai.

12 *Mai.* M. Albert joint à la place de Lieutenant général de police, l'infpection de la

Librairie, partie bien eſſentielle dans un moment où les écrivains ſe tournent vers la politique & le gouvernement, & où tout le monde écrit ſur ces matieres.

13 *Mai* 1775. Les comédiens Italiens doivent donner aujourd'hui la premiere repréſentation de R*oger Bontems & Javotte*, parodie de l'opéra d'*Orphée & Eurydice*. C'eſt le Sr. Moline, le traducteur de cet opéra Italien, qui eſt auteur de cette facétie.

On devoit donner au même théâtre aujourd'hui une autre piece nouvelle, intitulée: *l'heureuſe eſpieglerie*, mais qui a été retardée par l'indiſpoſition d'un acteur.

13 *Mai*. M. l'Archevêque de Toulouſe, homme d'eſprit & ambitieux, mais ne pouvant ſe ſignaler à la cour & dans les matieres politiques comme il l'auroit deſiré, cherche du moins à le faire dans ſon dioceſe & à ſe rendre utile par des vues patriotiques. En conſéquence, il a rendu le 23 Mars dernier une ordonnance concernant les ſépultures, dont l'objet principal eſt que nulle perſonne, de quelque qualité & condition qu'elle ſoit, ſans aucune exception, ne ſoit enterrée dans les égliſes, & que même il ſoit choiſi hors de la ville des enceintes pour les cimetieres.

Le 31 Mars, le Parlement de Touloufe, ſur un requiſitoire du Procureur général, conforme audit mandement ou ordonnance, contenant 15 articles, a ordonné qu'il ſeroit exécuté

d'au-

d'autorité de ladite cour, ſuivant ſa forme & teneur, & qu'il ſera imprimé, publié & affiché, ainſi que le requiſitoire du Procureur général, & l'arrêt de la cour.

13 *Mai* 1775. M. le Duc de Gêvres a été reçu hier au Parlement Duc & Pair, à la place du Duc de Tresmes, ſon pere.

13 *Mai*. Une partie du travail de M. le Comte du Muy pour ſon département de la guerre, paroît enfin en ſix ordonnances, toutes datées du 26 Avril, concernant le régiment de *Royal-Corſe*, celui de *Royal-Italien*, les régimens d'Infanterie Allemande, *d'Alſace* & *de Bouillon*, & pour mettre la *Légion de Corſe* ſur le pied des autres Légions Françoiſes, ſous le nom de *Légion de Dauphiné*.

Une, plus volumineuſe, de même date, concernant l'Infanterie, dédouble 7 régimens de 4 bataillons pour en former 14, & donne une conſtitution plus avantageuſe au ſervice.

14 *Mai*. *Roger Bontems & Javotte* n'ont point eu de ſuccès aux Italiens hier. L'objet d'une parodie doit être de ſaiſir les endroits foibles du meilleur ouvrage, d'en faire une critique fine & judicieuſe, en les préſentant ſous un jour ridicule, plus propre à les faire remarquer de ceux à qui ils auroient échappé. Une gaîté pleine de ſel en doit être le caractere diſtinctif. Il faut ſurtout beaucoup de légéreté, & que l'auteur ne s'appéſantiſſe pas ſur les détails. Il paroît que le Sieur Moline ignore abſolument

l'art de la parodie. Sa piece n'eſt qu'une farce calquée ſur l'opéra d'*Orphée & Eurydice*, ſans aucun ſarcasme direct qui en indique les défauts, ſans eſprit & ſans ſaillies. Auſſi le parterre l'a-t-il fort mal reçue, & lorsque l'acteur eſt venu l'annoncer pour la ſeconde fois, il a crié en chorus: „ non, non, non; &c." mais les alguaſils ont bientôt fermé la bouche aux mécontens, en les menaçant de les enlever.

14 *Mai* 1775. Le livre de M. Necker a fort ſcandaliſé les économiſtes, mais n'étant pas en état d'y répondre avec la même profondeur, un de leurs apologiſtes s'eſt contenté de publier une petite brochure, intitulée: *Lettres ſur le commerce des grains*, où il y a plus d'injures que de raiſons. On en eſt d'autant plus ſurpris qu'on attribue le pamphlet à M. le Marquis de Condorcet. C'eſt ſans doute pour l'en récompenſer que M. Turgot vient de lui donner le département des monnoies, qu'avoit M. de Fargès, chargé aujourd'hui du département des grains, à la place de M. Albert.

15 *Mai*. Quand un homme ſort de la foule & s'éleve à quelque place diſtinguée, on recherche tout de ſuite quel il a été, quel il eſt & quel il ſera. M. Albert eſt aujourd'hui dans ce cas. Voici ce qu'on en rapporte d'aſſez certain. Il étoit Lieutenant général de Perpignan; la protection de la maiſon de Noailles & ſon ambition l'ont excité à venir à Paris & à y acheter une charge de Conſeiller au Parlement à la

feconde Chambre des Requêtes en 1764. Il avoit alors 45 ans, & étoit fort mal à l'aife. Il chercha d'abord à fe diftinguer dans fa compagnie, par un avis toujours à lui; dans lequel il perfiftoit conftamment, fans s'en départir jamais, fût-il feul. Dans fa chambre, comme M. de Vaudeuil eft le magiftrat le plus diftingué, il faifoit toujours la contre-partie, au point que fes confreres ne fe rappellent pas les avoir vus une feule fois de la même opinion. M. Albert ne parle ni avec facilité ni avec grace, mais fes avis étoient hériffés d'érudition. Il eft profond dans les Loix, furtout dans le droit Romain & dans le droit Canon. Il s'étoit acquis une forte de réputation dans fa compagnie, puisqu'on l'a vu chargé de rédiger des remontrances. Cependant il fentit bientôt qu'il ne pourroit percer dans fon état, autant qu'il le defiroit. Il fe retourna du côté du confeil, & fe fit donner une place d'Intendant du commerce par commiffion. Il fe fit charger de la partie des grains, celle dont le Minifture s'occupoit le plus alors & la plus propre à le faire diftinguer. On affure qu'il a même écrit fur cette matiere quelque petite brochure, médiocre fans doute, puisqu'elle n'a pas caufé un certain bruit.

Il avoit toujours confervé fa charge de Confeiller au Parlement, mais il n'y venoit plus. Il ne s'eft point trouvé aux affemblées orageufes de 1770 & 1771, & n'a pas été compris dans l'exil. Il étoit alors fur le point de fe remarier

à une Demoiselle d'une naissance commune, peu jolie, mais qui avoit beaucoup de biens. Il déploya des sentimens romanesques sur l'état critique où il se trouvoit par celui de sa compagnie, & sembla se refuser en quelque sorte à un hymen qui alloit envelopper la future dans sa disgrace. Celle-ci se piqua à son tour de générosité; elle persista dans sa résolution, & le mariage fut conclu le jour même de l'exil. M. Albert ne crut point devoir se montrer à Paris, lorsque sa compagnie n'y étoit plus: il fut à Argenteuil se cantonner avec sa femme, chez son confrere M. le Fevre d'Amecourt, où il resta jusqu'à la liquidation de celui-ci. Il revint à Paris avec lui, & toujours poussé par l'ambition qui le dévoroit, ayant vu que le parti des économistes prenoit le dessus, il s'y est jetté à corps perdu; & le Sr. de St. Priest ayant été renvoyé, il s'est fait charger de nouveau de la partie des grains & ensuite de l'approvisionnement de Paris, ôté à M. le Noir. Il a gagné la confiance de M. Turgot de plus en plus, en adoptant son systême & en l'outrant; ensorte que ce Ministre n'a vu personne plus propre à le seconder dans la place de Lieutenant général de police. Ce magistrat a le travail lent & lourd: il manque de cette activité, la partie peut-être la plus essentielle pour la place dont il est chargé.

15 *Mai.* On parle beaucoup d'une Lettre du Roi aux Evêques, à l'occasion des trou-

bles actuels, où S. M. leur apprend ce qu'ils doivent faire.

15 *Mai* 1775. On annonce un nouveau pamphlet, intitulé: *la poule au pot*. Quoiqu'on n'en dise pas grand bien, il est toujours fort rare, & on ne le connoît que par ouï-dire.

15 *Mai*. On écrit de Nancy qu'à peu de distance de la ville il y a un bois, au milieu duquel est une maison, où s'étoient logés plusieurs particuliers, au nombre de vingt-deux, de différens états, les uns militaires, d'autres chevaliers de St. Louis, des ex-magistrats, des gentilshommes, des gens sans profession, &c. On ajoute que le jeudi, 4 de ce mois, des troupes ont fouillé ce bois, ont investi la maison & ont enlevé trois carossées de ces Messieurs, qui ont été conduits à la citadelle & mis en prison. On ignore les motifs de leur détention, plus remarquable dans les circonstances actuelles, auxquelles bien de gens prétendent qu'elle a rapport.

16 *Mai*. *Défense de François de Vedel-Monteil*, &c. Tel est le titre d'un nouveau mémoire dans l'affaire du Maréchal de Richelieu. Il est de Me. Blondel, Avocat. Il est très bien fait, clair, méthodique, mais verbeux & d'un style quelquefois emphatique. Après tout l'historique préable, il établit:

1. Qu'il n'existe aucune preuve juridique du faux dont se plaint M. le Maréchal de Richelieu.

2. Que, quand la preuve exifteroit, il n'en réfulteroit pas que Madame de Saint Vincent fût auteur de ce faux.

3. Qu'en fuppofant même, contre toute évidence, que Madame de Saint Vincent foit coupable du faux, M. de Vedel n'en a eu ni pu avoir aucune connoiffance, & conféquemment n'en eft ni n'en peut être complice.

16 *Mai* 1775. Il eft à craindre que les émeutes dernieres ne retardent la repréfentation du *Siege de Paris*, tragédie en profe du Sr. Sedaine, qui devoit fe jouer inceffamment aux François. Ce fujet eft tiré des *Maillotins*, révolte arrivée & punie en cette capitale, en 1313, par Charles VI. Cette reffemblance empêchera, fans doute, l'auteur de fonger à fa piece en ce moment-ci. Vraifemblablement la même raifon engagera M. du Rozoy à faire retarder aux Italiens fon *Siege de Paris*, fous Henri IV.

17 *Mai*. M. de Luc, Marquis de Saluces, comme feul repréfentant & defcendant de la maifon de Saluces, s'eft pourvu au confeil pour des dédommagemens qu'il réclame à raifon de fa defcendance. D'autres Saluces, fe prétendant iffus de même race, ont demandé que défenfes fuffent faites au Marquis de Saluces de fe qualifier feul repréfentant & defcendant de la maifon de Saluces. On a vu fur cette demande divers mémoires des parties, fur laquelle s'éleve enfin aujourd'hui un procès

en regle au Parlement. M. de Luc vient de fournir un mémoire très modéré pour soutenir sa prétention, appuyée de pieces si probantes qu'il paroît devoir gagner incontestablement.

18 *Mai* 1775. A *la Lettre du Roi aux Evêques*, qu'on a annoncée, est jointe une *Instruction pour les Curés*, que les premiers doivent leur transmettre, & que ceux-ci rendront à leurs ouailles au prône. Indépendamment des leçons générales qu'ils doivent donner sur le précepte de ne point prendre le bien d'autrui, & de restituer celui qu'on a pris, ils sont chargés de leur apprendre la scélératesse des auteurs de pareilles émeutes, qui ne s'y sont portés par aucun besoin réel, mais dans le seul dessein de dévaster & d'affamer le royaume. Malheureusement on trouve dans cet écrit des assertions absolument fausses: savoir, *que les marchés ont toujours été garnis*; *que la denrée n'a jamais été à un taux trop cher*; *que personne ne doit être dans le cas de manquer de pain, par les précautions que le gouvernement a prises pour occuper les pauvres dans les paroisses en les faisant travailler, &c.* Cet imprimé, est comme tous ceux qui sortent aujourd'hui du contrôle général, verbeux, sophistique, mal-adroit, annonçant de bonnes vues dans le Ministre, & fournissant en même tems des armes à ceux qui veulent les combattre.

Le Clergé d'ailleurs est fort scandalisé qu'on fasse ainsi empiéter S. M. sur ses droits &

qu'on lui attribue celui de donner en quelque ſorte une lettre paſtorale. Les Evêques prétendent que M. Turgot, qu'ils regardent comme un Athée, à raiſon de ſes liaiſons avec les philoſophes du jour, tend inſenſiblement à faire le Roi chef de l'Egliſe Gallicane, & conſéquemment à détruire la religion. Mais ils n'oſent réclamer dans ces circonſtances critiques, qu'on attribue en partie au clergé, & ils attendront ſans doute le tems de leur aſſemblée, où ils réuniront ce chef de repréſentation à beaucoup d'autres.

18 *Mai* 1775. Il n'a encore été rien ſtatué aujourd'hui à l'aſſemblée des Pairs, tenue hier & continuée ce matin, pour entendre la ſuite du rapport de la procédure concernant le Maréchal de Richelieu, & ils doivent ſe raſſembler la ſemaine prochaine.

18 *Mai*. C'eſt M. de Cuſſé, Archevêque d'Aix, qui eſt chargé du diſcours à prononcer au Sacre. Ce Prélat s'eſt enfermé pour ſon travail. Le cordon bleu eſt la récompenſe ordinaire de cette fonction.

18 *Mai*. Il paroît deux nouveaux mémoires de M. le Comte de Guines. Le premier, quoique plus volumineux, eſt le moins ſatisfaiſant. Le ſecond, moins long, a pour titre : *Mémoire ſur la nature & l'origine de l'affaire pour le Comte de Guines, Ambaſſadeur du Roi, contre le nommé Tort, ci-devant ſon Secrétaire*. L'objet de celui-ci eſt d'établir que l'affaire eſt purement

ministérielle, & par quels événemens, de dégré en dégré & à son insçu, cette affaire ministérielle & jugée par le Roi, est devenue un procès criminel, un procès à juger encore. On présume aisément que c'est à M. le Duc de la Vrilliere & à M. le Duc d'Aiguillon que M. le Comte de Guines attribue indirectement sa tournure nouvelle. Ce mémoire est très bien fait, il est fort adroit, & sans aucune méchanceté apparente, compromet étrangement les deux ministres, & surtout le dernier, instigateur de l'autre. On parle déja d'un arrêt du conseil qui les venge & supprime cet écrit.

On trouve à la fin, parmi les pieces justificatives, la Lettre du Comte de Vergennes à M. le Comte de Guines, en date du 9 Mars dernier, où le Ministre des affaires étrangeres lui marque le mécontentement du Roi sur les nouvelles inculpations dont l'Ambassadeur charge le Duc d'Aiguillon, qui s'en est plaint à S. M., & lui ordonne de garder le silence le plus absolu sur tous les griefs qu'il forme contre le dit Duc; & le mémoire présenté au Roi, le 16 du même mois, par M. de Guines, où il offre à S. M. son ambassade, sa liberté & sa tête pour répondre des accusations qu'on intenteroit contre lui pour sa défense, offensante ou injurieuse, tenant ou ayant tenu à sa mission.

19 *Mai* 1775. Les adversaires du systême de M. Turgot ont gravé une estampe satyrique pour le tourner en ridicule. Le Ministre y est

représenté en cabriolet avec Madame la Duchesse d'Anville. L'abbé Baudeau, l'abbé Roubaud, le Sr. Dupont, le Sr. de Vaines & autres chefs des économistes, le tirent & le font rouler sur des tas de bled. La voiture renverse bientôt; le contrôleur général est culbuté, la Dame aussi, ses juppes retroussées & présentant son derriere. Au dessus sont écrits ces mots: *liberté! liberté! liberté toute entiere!*

La Duchesse d'Anville est intime amie de M. Turgot. C'est une femme donnant dans la philosophie, & fort attachée au systême & aux principes de la *science*.

19 *Mai* 1775. Pour donner un échantillon de la dépense énorme du Sacre, il suffira de dire que la Reine devant assister à la cérémonie décidemment, comme elle sera longue, on bâtit dans l'église un appartement complet pour S. M., si complet qu'il y aura jusqu'à une salle des gardes; & quant aux petites recherches on parle de lieux à l'angloise.

On a abattu à Soissons une porte de la ville, où le carosse du Roi n'auroit pu pénétrer, à cause de sa hauteur de dix-huit pieds, & l'on a également reconstruit sur la route les divers ponts qui s'y trouvent & par où S. M. doit passer. Tout cela se rétablit par corvées. Les malheureux paysans qui y travaillent, dès qu'ils voient de loin un voyageur, s'aguenouillent, levent les yeux au ciel & les ramenent vers leur bouche, comme pour demander du pain.

20 *Mai* 1775. Le Sr. Gaulard de Saudray, impliqué dans l'affaire du Comte de Guines, & maltraité dans une note d'un mémoire du Sr. Tort, intervient au procès, & a présenté requête pour être reçu plaignant en diffamation contre ledit Tort & Me. Falconnet, son Avocat.

20 *Mai.* L'élection de Bâtonnier a été faite au commencement de ce mois par l'Ordre des Avocats, & c'est Me. Pothouin qui succede à Me. Lambon. Celui-ci est en effet, comme il le desiroit, sorti de place avant de former le tableau. On y travaille, & il est de nouveau question de rayer les vingt-huit.

20 *Mai.* Le Sr. Tort fait paroître un *Résumé, ou troisieme Mémoire contre le Comte de Guines, &c.* Rien de nouveau, que le paragraphe, ayant pour titre: *du ton de mes écrits.* Me. Falconnet, sous le nom de son client, s'y disculpe du reproche de *l'audace outrageante* du ton de sa défense. Il cite pour son excuse le célebre le Maître, occupé dans sa retraite de Port-Royal à corriger ses plaidoyers & à y retrancher tout ce qui pourroit blesser la charité chrétienne. Il rapporte les fragmens de l'un des plaidoyers de cet orateur très véhément & qui peut servir de modele aux siens.

21 *Mai.* Voici la marche décidée du Roi pour le Sacre. S. M. part le 5 Juin pour Compiegne. Elle y séjournera jusqu'au 8, qu'elle partira pour Fimes. Elle arrivera le 9 à Rheims. Le 10, les premieres vêpres: le 11, le Sacre:

le 12, la cérémonie de sa réception, comme Grand Maître de l'Ordre du St. Esprit: repos le 13: le 14, la calvacade à l'abbaye de St. Remi. Ce même jour S. M. touchera les écrouelles. Le 15 elle ira à la procession de la Fête-Dieu, & reviendra le 16 à Compiegne, jusques au 19, qu'elle retourne à Versailles.

21 *Mai* 1775. Quoique M. de Richelieu eût promis aux lecteurs de ne plus donner de Mémoire, il a répandu depuis peu: *Réfutation des faits faussement répandus dans la requête contenant les prétendus moyens de nullité proposés par Madame de St. Vincent.*

21 *Mai.* Le colysée, dont l'ouverture avoit été retardée jusqu'ici à raison du procès élevé entre les propriétaires & les créanciers, doit enfin s'ouvrir aujourd'hui.

21 *Mai.* M. le Marquis de Louvois, accusé d'avoir levé sa canne contre un officier, frere d'un autre qui avoit servi dans son régiment, nommé Milleville, qui lui demandoit raison du deshonneur dont il avoit couvert ce dernier en le renvoyant, en lui donnant ensuite un certificat de bonne conduite & se rétractant après, a été condamné jeudi par le tribunal des Maréchaux à un an & un jour de prison. Ce Seigneur est un crâne, qui venoit de se marier tout recemment à une Baronne très riche. Celle-ci, en revenant de l'église, lui dit qu'elle espéroit qu'il étoit revenu de toutes ses erreurs & qu'il seroit sage désormais: „ Oui, Madame, lui

„ a t-il répondu, je vous aſſure que voilà la „ derniere ſottiſe que je ferai."

21 *Mai* 1775. On aſſure que la ſecrétairerie de la marine de Madrid a été forcée par des inconnus, dans le tems que le Roi d'Eſpagne étoit à Aranjuez. On a trouvé une premiere porte, dont on avoit, ſans doute, de doubles clefs, ouverte, les deux autres enfoncées, tous les papiers bouleverſés, aucun enlevé, rien de pris; ce qui fait préſumer que la curioſité a été le motif de cette violence. On croit cependant qu'elle n'a été d'aucune utilité, parce que le Miniſtre de cette partie, devant travailler avec le Roi, pendant le ſéjour de S. M. Catholique à ſon château de plaiſance, avoit emporté avec lui les papiers les plus ſecrets, concernant l'armement & l'eſcadre. On n'a pas manqué d'imputer cet événement au Miniſtre de S. M. Britannique à Madrid, comme le plus intéreſſé à découvrir le myſtere de l'expédition.

22 *Mai*. On a nouvelle de Ferney, que Madame Denis, niece de M. de Voltaire, ayant eu une maladie longue, grave & dangereuſe, eſt enfin dans une parfaite convaleſcence; que le philoſophe de ce canton a voulu célébrer cet heureux événement par une fête, mais qu'en bon chrétien il avoit attendu qu'on eût remercié Dieu par une grand'meſſe, accompagnée de muſique & de ſymphonie.

22 *Mai*. Les projets de M. Turgot ſont abſolument remis dans le porte-feuille, pour ce

qui concerne la finance & les autres parties de l'adminiſtration, qui ne ſont pas relatives aux bleds. L'examen en eſt renvoyé au voyage de Fontainebleau, pendant lequel on ne s'occupera que de cet objet. Quoiqu'on ne ſache pas le fond de tous ces projets, il en tranſpire toujours quelque choſe. Il paſſe pour conſtant, par exemple, qu'un d'eux, ſervant de baſe aux autres, roule ſur la néceſſité d'établir dans le département de chaque Miniſtre un conſeil permanent, qui puiſſe ſuivre les divers plans arrêtés, changeant autrement avec chaque Miniſtre, & ſuppléer d'ailleurs à l'impéritie de ceux qui ne feroient pas au fait des parties confiées à leurs ſoins.

22 *Mai* 1775. On a oublié de rapporter un bon mot de Madame de St. Vincent, très remarquable & digne d'être conſervé. A la confrontation, M. de Richelieu s'obſtinant à nier qu'il lui eût jamais fait de billet de cent mille écus, lui dit avec amertume: „ mais, Madame, regardez donc votre figure. Cela ſe „ payeroit-il par une ſomme auſſi exorbitante? — Je n'ai pas cette préſomption," repliqua la Préſidente; „ mais vous, Monſieur le „ Maréchal, conſidérez la vôtre, & voyez s'il „ faut moins que cela pour la faire paſſer!"

22 *Mai*. Le mariage de Madame Clotilde eſt arrêté & fixé dans tous ſes points, que voici: le 8 Août ſe féra la demande publique; le 16, la ſignature du contrat de mariage; le 21, le

mariage, appartement, banquet; &c. le 22, bal paré; le 23, bal masqué; le 24, repos; le 25, fête donnée par l'Ambaſſadeur de Sardaigne au Wauxhall du nouveau boulevard.

22 *Mai* 1775. *La poule au pot* eſt une brochure politique, où l'auteur ſe perd, comme beaucoup d'autres, en projets chimériques, pour rendre le peuple heureux: elle ne contient rien qui mérite plus de détail.

22 *Mai*. Le violon eſt aujourd'hui pouſſé à un point de perfection incroyable. C'eſt au concert ſpirituel, le plus beau théâtre des grands talens, que les virtuoſes dans tous les genres viennent ſe préſenter & diſputer la couronne. Le Sr. Jarnovick y brille depuis quelque tems & y emporte la palme. Le Sr. La Motte, premier violon de l'Empereur, eſt venu concourir avec lui pendant la quinzaine de pâques, & ce dernier, qui met dans ſon exécution beaucoup de feu, de variété & de hardieſſe, a balancé les ſuffrages des connoiſſeurs. Mais le dimanche de Quaſimodo, s'étant réunis dans le même concert, le beau fini, l'élégance & l'expreſſion du premier, l'ont emporté.

Dans le même tems le Sr. Le Brun, premier haut-bois de S. A. S. l'Electeur Palatin, a joué pluſieurs concerto avec un ſuccès prodigieux. Il a trouvé l'art d'adoucir & d'animer ſon inſtrument, de lui donner plus d'éten-

due, de variété, & de le rendre toujours auſſi flatteur qu'admirable.

23 *Mai* 1775. Madame Destouches, ſi baffouée dans la Lettre à l'Abbé Terrai, & précédemment accuſée d'un commerce de galanterie avec lui, vient de mourir. On prétend que le chagrin n'a pas peu contribué à accélérer ſa mort.

23 *Mai*. On n'a pas manqué de chanſonner le Maréchal Duc de Biron ſur ſon généralat, dans un couplet aſſez piquant, & qu'il s'eſt attiré par la puérile importance qu'il y met.

Air: *de Joconde.*

Biron, tes glorieux travaux,
En dépit des cabales,
Te font paſſer pour un héros,
Sous les piliers des halles:
De rue en rue, au petit trot,
Tu chaſſes la famine:
Général, digne de Turgot,
Tu n'es qu'un Jean-Farine!

23 *Mai*. M. de Louvois n'eſt point en priſon pour un an & un jour, comme on l'avoit annoncé; il n'y eſt que proviſoirement, & juſqu'à ce qu'on ait entendu au tribunal le Major & le Lieutenant-Colonel de ſon régiment, mandés pour dépoſer.

24 *Mai*. Un homme qui n'eſt pas, ſans doute, partiſan du ſyſtême des économiſtes, a profité de la circonſtance pour plaiſanter ſur eux de la maniere ſuivante.

L'Ex-

L'Expérience Economique.

Un Limoufin, très grand réformateur,
D'un beau haras fait adminiftrateur,
Imagina, pour enrichir le maître,
Un beau matin de retrancher le paître
Aux animaux confiés à fes foins.
Aux étrangers il ouvre la prairie,
Des rateliers il fait ôter le foin.
Un jour n'eft rien dans le cours de la vie.
Le lendemain, les chevaux affamés
Tirent la langue & puis dreffent l'oreille.
On court à l'homme. Il répond: à merveille!
Ils y feront bientôt accoutumés.
Laiffez-moi faire. On prend donc patience.
Le lendemain, langueur & défaillance.
Et l'économe, en les voyant périr,
Dit: ils alloient fe faire à l'abftinence:
Mais on leur a confeillé de mourir
Exprès pour nuire à mon expérience.

24 *Mai* 1775. La requête en caffation du jugement rendu par le nouveau tribunal dans l'affaire entre Goezmann & Beaumarchais, eft préfentée au Confeil par ce dernier.

25 *Mai.* Il eft d'ufage que le Roi, à fon Sacre, accorde un certain nombre de graces pour des coupables, condamnés par les tribunaux, ou paye les dettes des prifonniers détenus pour pareil objet, &c. On nomme en conféquence des maîtres des requêtes pour en faire le rapport. Il y en a quatre chargés de

ce travail: M. M. Gueaux de Reverseaux, Joly de Fleury, de Brou & Bignon.

On ne comptoit au Sacre de Louis XV que 500 placets présentés à cet effet: à celui-ci on en compte 1,500.

25 *Mai* 1775. On a entendu l'abbé Baudeau assurer devant des gens dignes de foi, qu'on étoit convaincu qu'il falloit attribuer les dernieres émeutes aux intrigues de M. de Sartine. Il a dit depuis que la chaîne étoit coupée, & qu'on ne pouvoit acquérir les preuves sur lesquelles on comptoit, vu la mort accélérée de certains quidams intermédiaires. On ne peut assez s'étonner d'une telle imprudence.

On sait aujourd'hui que M. Turgot ne s'est débarrassé de M. le Noir, qu'en disant à S. M. qu'il ne répondoit de rien si ce Lieutenant de police n'étoit pas changé; & qu'au contraire, il répondoit de tout si l'on le changeoit.

25 *Mai.* Le Sr. de la Harpe a la pension du Roi, qu'avoit le Sr. de Belloy, de 1200 livres. Elle lui a été donnée par la protection de la Reine, qui l'a demandée en satisfaction du plaisir, que S M. a eue à la lecture de la tragédie de *Mentzikoff*, de cet auteur. Il a traité vraisemblablement ce sujet Russe pour se rendre agréable à S. A. Impériale, le Grand Duc des Russies, dont il a l'honneur d'être correspondant & que lui a procuré M. de Voltaire pour protecteur.

26 *Mai* 1775. Le résultat de la séance des

Pairs au palais, les mardi & mercredi 23 & 24, a été de déclarer nulle la procédure instruite extrajudiciairement à la Bastille, ainsi que l'ordonnance du Sr. Lieutenant criminel, qui en ordonnoit l'apport au Châtelet, pour servir de base à la sienne. On ne doute pas qu'à la prochaine séance, renvoyée à la semaine suivante, l'on n'annulle le surplus.

Cependant le Maréchal de Richelieu a obtenu précédemment une chose qu'il avoit fort à cœur : c'étoit de n'être point renvoyé à l'audience, pour plaider sur ces préalables, comme on l'avoit agité ; ce qui auroit donné matiere à des plaidoyeries fâcheuses pour le Duc, que les Avocats à coup sûr n'auroient pas épargné.

26 *Mai*. On parle beaucoup de remontrances de la Cour des Aides, concertées entre M. Turgot & M. de Malesherbes, & dont l'objet est de donner ouverture aux projets du premier, relativement à la finance & à son amélioration, mais surtout à la réforme des abus.

26 *Mai*. On assure que le bail des poudres est résilié, & que cette partie est mise en régie pour le Roi. Cette infraction faite à une convention sacrée avec le Monarque, effraye les fermiers généraux, qui craignent un pareil sort.

27 *Mai* 1775. On a dit que M. de Maurepas étoit à l'opéra, la veille de l'émeute. On

n'a pas manqué de consigner le fait dans une espece d'épigramme à la grecque, que voici:

Monsieur le Comte, on vous demande,
Si vous ne mettez le holà
Le peuple se révoltera;
Dites au peuple qu'il attende,
Il faut que j'aille à l'opéra.

27 *Mai.* On ne sauroit rendre l'affluence de monde qui va voir les ornemens du Sacre & surtout le carosse. C'est d'une richesse, d'un fini, d'une beauté à étonner les plus connoisseurs.

27 *Mai.* On espere qu'enfin après le Sacre on sera quitte de M. le Duc de la Vrilliere, qui déplaît depuis longtems au public & excite l'indignation des amis de la justice. On est toujours surpris que S. M. ayant réformé le ministere de Louis XV, eût épargné ce membre-ci, depuis longtems prévaricateur & donnant toujours l'exemple scandaleux des mœurs les plus dissolues. On ajoute qu'aujourd'hui il n'a plus de tête & radote absolument.

27 *Mai.* M. Turgot, instruit que M. de Sartine n'ignoroit pas le propos imprudent de l'abbé Baudeau sur son compte, a cru devoir aller trouver ce Ministre, lui déclarer combien il étoit irrité lui même de l'audace criminelle de cet économiste, qui s'en répentoit amérement; qu'il étoit disposé à subir la peine qu'il voudroit lui infliger, & à lui faire toutes les réparations que

ſa place exigeoit. Le Secrétaire d'Etat de la Marine a reçu le Contrôleur général avec hauteur; il lui a répondu qu'il ſe regardoit comme fort au deſſus des injures & des calomnies de cet abbé ; qu'il le mépriſoit & l'abandonnoit à ſes remords. Il ſemble que M. Turgot, ſans ſe prévaloir de la généroſité du Miniſtre rival, auroit dû châtier ſon ſuppôt & n'en faire qu'un exemple plus éclatant. On déſapprouve fort cette moleſſe.

28 *Mai* 1775. Le Chevalier d'Arcq eſt de retour à Paris depuis quelque tems. Il y a un arbitrage de trois Avocars nommés pour préſider à la direction de ſes créanciers, & décider ſans frais les conteſtations; on épargne même ceux de papier, toutes les procédures ne pouvant être que ſur papier mort, c'eſt-à-dire non timbré.

28 *Mai*. Madame la Princeſſe de Conti a fini hier. Elle voyoit depuis longtems approcher la mort, avec une fermeté digne de ſon ame fiere, courageuſe & au deſſus des préjugés. Elle chantoit peu d'heures auparavant la chanſon ſur le Maréchal de Biron, rapportée un peu plus haut.

28 *Mai* 1775. Quant aux dommages & intérêts, ainſi que quant à la priſe à partie demandés par Madame de St. Vincent, cet objet a été réſervé, en annullant la procédure de la Baſtille, &c. dans l'aſſemblée des Pairs du mardi.

28 *Mai* Le Roi a fait vendredi la revue de ſes Gardes Françoiſes & Suiſſes. Comme c'eſt la premiere de S. M., cette cérémonie,

toujours très ſuivie, a attiré encore plus de monde. Elle n'a point été très ſatisfaiſante pour le Monarque, ſurtout s'il a comparé la conduite du peuple en ce moment à celle qu'il a tenue il y a un an. Peu d'acclamations, qu'on ſentit n'être l'effet que des libéralités de la police & n'exprimer en rien le vœu public. Auſſi S M. a-t-elle cherché à ſe débarraſſer promptement de la corvée, & n'a fait qu'un récenſement rapide, ſans ordonner aucune évolution. M. le Comte de Provence étoit en uniforme de ſon Régiment de ce nom, & le Comte d'Artois, à la tête de ſes Suiſſes, a rempli les fonctions de ſa place de Colonel général. Les Princes du Sang ſe ſont abſentés, à cauſe de l'état de la Princeſſe de Conti, adminiſtrée ce jour-là. La Reine eſt venue à la revue, mais ſans y cauſer de ſenſation; elle n'a pas recueilli le moindre applaudiſſement.

28 *Mai.* Suivant les lettres de Breſt, le jugement de M. de Kerguelen, prononcé par le conſeil de guerre, a été envoyé à la cour, & l'on en attend la confirmation pour le rendre public.

29 *Mai* 1775. On ne ſauroit croire quelle multitude de requêtes civiles ſont préſentées à la Grand'Chambre, pour revenir contre les jugemens du tribunal intermédiaire. Si cela continue, il ne ſubſiſtera plus inceſſamment rien de ce phantôme de Parlement, & Mrs. ſans doute y concourront de leur mieux. On eſt fâché

cependant que la requête du Chapitre de Lyon, qui a succombé contre l'Archevêque de cette ville, ait été admise aussi promptement, d'autant qu'ils ont été les agresseurs & ont traîné le Prélat à ce tribunal. Il semble qu'il n'y auroit pas eu de mal à les faire attendre quelque tems, pour les punir de leur zele à concourir à l'œuvre de M. le Chancelier. C'est une observation faite par les magistrats patriotes & surtout par M. Clement de Feuillette.

29 *Mai*. On prétend que la suppression du mémoire de M. de Guines par un Arrêt du Conseil, est une manœuvre sourde des partisans du Parlement & des ennemis de M. le Duc d'Aiguillon : que ceux-ci ont fait entendre à ce dernier, & surtout à M. de Maurepas, combien il seroit dangereux de laisser subsister un pareil écrit, qui inculpoit si fortement le Ministre des affaires étrangeres, en ce que l'affaire devant ensuite venir nécessairement par appel au tribunal supérieur, il donneroit matiere au Parlement, qui ne cherchoit qu'à trouver prise sur le Duc d'Aiguillon, de le mettre en cause & de le traduire de nouveau devant la cour des Pairs. On ajoute qu'ils ont donné tous deux dans ce piege; qu'alors est intervenu l'arrêt susdit, envoyé à l'Ambassadeur par M. de Vergennes: que M. de Guines a écrit à ce sujet une Lettre très pressante au Roi, où il a fait voir qu'on avoit surpris sa religion, & qu'en conséquence S. M. a déclaré qu'elle n'entendoit point empêcher le

Comte de Guines de faire ufage de fon mémoire en tout ce qui pourroit tendre à fa juftification : ce qui l'établit irrévocablement partie intégrante du procès, & confomme le projet des ennemis du Duc d'Aiguillon. Il faut être courtifan pour connoître tout le fin & toute la noirceur d'une pareille intrigue. La fuite juftifiera ou détruira cette anecdote.

29 *Mai* 1775. Le Comte de Barbançon, fils du Marquis, premier Veneur de M. le Duc d'Orléans, fuccede au Marquis de Montauzier dans la place de Colonel du Régiment d'Orléans Infanterie, obligé de s'en démettre pour être contrevenu au réglement du Miniftre de la guerre fur les congés.

29 *Mai*. Les députés des Bancs des Avocats n'ont pas ofé prendre fur eux de prononcer la radiation des 28. Ils font renvoyés au Jugement de l'affemblée générale.

29 *Mai* 1775. M. de Boynes, par fes projets deftructeurs, durant fon miniftere de la Marine, avoit abfolument dégradé le Port de Rochefort, qui tomboit tout-à-fait dans l'anéantiffement. M. de Sartine, marchant fur de nouveaux erremens, cherche à le relever & à en former un département comme ci-devant. Pour le rendre à fa premiere fplendeur, il faudroit y ramener l'approvifionnement des colonies, dont la ville de Bordeaux étoit chargée depuis plufieurs années. M. d'Aubenton, alors ordonnateur à Bordeaux, qui avoit follicité le premier changement,

ment, aujourd'hui qu'il eſt Intendant à Rochefort, ne peut gueres réclamer contre ſon premier vœu; mais on eſpere que l'utilité même de la choſe parlera, & que tout rentrera dans ſon ancienne forme.

29 *Mai.* Il ne reſtera de la famille Royale à Verſailles que Mesdames tantes, pour tenir compagnie à Madame la Comteſſe d'Artois pendant le Sacre. On appelle aujourd'hui ces Princeſſes *Mesdames Royales.*

30 *Mai.* M. l'abbé de Villeneuve, l'un des co-accuſés de Madame la Préſidente de St. Vincent, a préſenté au Parlement, les chambres aſſemblées, les Princes & Pairs y ſéant, une requête. Après avoir relaté les faits hiſtoriques qui le concernent dans le procès, & dont il a déjà rendu compte dans ſes petits mémoires précédens; après avoir fait valoir ſon illuſtre origine d'ayeux, dont le ſang regne encore ſur presque tous les trônes de l'Europe, & même ſes alliances avec celui des auguſtes maiſons de Bourbon & d'Autriche, il conclut à ce que l'accuſation intentée contre lui ſoit déclarée, ainſi que la procédure qui a ſuivi, cruelle, injurieuſe, tortionnaire & vexatoire; à ce que le Maréchal de Richelieu ſoit condamné à 100000 livres de dommages & intérêts; à ce que les termes injurieux répandus dans les requêtes & mémoires dudit Maréchal ſoient ſupprimés, &c.

30 *Mai* 1775. L'affaire de M. Mercier contre les comédiens François prend une tournure

absolument juridique. Il a présenté requête à la Grand'Chambre, où il demande : 1. Que la délibération de la troupe, du 6 Mars dernier, soit biffée en la forme ordinaire, comme indécente & injurieuse ; que défenses soient faites aux comédiens de plus à l'avenir en prendre de pareilles ; & que pour l'avoir fait, ils soient condamnés à des dommages intérêts envers lui, appliquables de son consentement au pain des pauvres prisonniers de la Conciergerie. 2. Que l'article 55 du réglement du 23 Décembre 1757 soit exécuté ; en conséquence, que les comédiens soient tenus de jouer sa piece, reçue le 8 Août 1773, suivant l'ordre dans lequel elle a été présentée. A l'égard de celle enrégistrée le 22 Décembre 1773 & de celle adressée à la troupe le 4 Mars dernier, comme ces deux dernieres ne sont reçues ni même jugées, & qu'il ne lui est plus possible de compter sur l'impartialité des comédiens, il demande que le jugement de ces pieces soit renvoyé à des gens de lettres, à l'Académie Françoise, par exemple, si elle veut bien se charger de cette commission. 3. Il conclut à être reçu opposant au réglement du 23 Décembre 1757, en ce que ce réglement contient de contraire à l'honneur des lettres & à l'intérêt des auteurs, sauf à M. le procureur général à prendre telles conclusions qu'il avisera bon être. C'est le premier Avocat général Seguier qui est chargé des pieces.

En conséquence de cette requête, Me. Hen-

rion de Panſey, Avocat du Sr. Mercier, déve-
loppant l'esquiſſe du mémoire qu'il a d'abord publié, en fait paroître un plus étendu, de 43 pages, ayant pour titre: *Premier Mémoire*, diviſé en deux parties: 1. la diſcuſſion du réglement du 23 Décembre 1757: 2. l'examen de la délibération priſe contre le Sr. Mercier par les comédiens le 6 Mars dernier.

L'Avocat annonce dans une note, qu'il ſe réſerve à diſcuter dans un ſecond mémoire ce que les comédiens appellent leurs réglemens ſecrets, de montrer les abus qu'il ont introduits au théâtre, les excès intolérables auxquels ils ſe livrent journellement contre les écrivains dramatiques. Il eſt queſtion d'un M. Louvay de la Sauſſaye, auteur de la *Journée Lacédémonienne*, qui les ayant actionné en juſtice, a été arrêté par un arrêt d'évocation. Ils diſent encore aujourd'hui à l'égard du nouveau procès: *Nous avons aſſez de crédit pour faire évoquer l'affaire au conſeil, & elle y reſtera dix ans accrochée.*

30 *Mai* 1775. On a beaucoup varié ſur le principe & les auteurs des émeutes. On a ſucceſſivement attribué ces dernieres au chancelier, à l'abbé Terrai, aux Anglois, aux jéſuites, au clergé, aux gens de finance. Ceux qui ne cherchent point à rafiner, en trouvent tout bonnement la cauſe dans le nouveau ſyſtême du gouvernement, dans les derniers arrêts du conſeil, où M. Turgot dit que le bled eſt cher, qu'il ſera cher & qu'il doit être cher. C'eſt

pour résumer ces divers rafinemens des politiques, qu'un plaisant se moque ainsi d'eux dans les vers suivans:

Est-ce Maupeou, tant abhorré
Qui nous rend le bled cher en France?
Ou bien est-ce l'abbé Terrai?
Est-ce le clergé, la finance?
Des jésuites est-ce vengeance?
Ou de l'Anglois un tour fallot?
Non, ce n'est point là le fin mot. . . . .
Mais voulez-vous qu'en confidence
Je vous le dise? . . . . C'est Turgot.

30 *Mai* 1775. M. le Comte de la Haage a de nouveau plaidé hier à la troisieme Chambre des requêtes. Il a commencé par dire qu'il étoit instruit que le Grand Conseil irrité des vérités qu'il avoit dites sur le simulacre de Parlement qu'il avoit représenté, vouloit le décréter, lui, son procureur & son imprimeur; qu'il réclamoit la protection de la Cour en conséquence, & se mettoit sous sa sauvegarde. Sur quoi le Président de la chambre lui a dit qu'il n'eût rien à craindre, qu'aucun autre tribunal ne pouvoit attenter à sa liberté. Ensuite il a procédé à sa replique, plus vigoureuse encore que son plaidoyer, tant contre les desservans, que contre Me. Target, Avocat du Prince de Nassau. Le premier, surtout, s'est trouvé tellement injurié qu'il a supplié la Cour d'imposer silence au Comte de la Haage. Sur sa remon-

trance, à quoi la Cour n'a point eu d'égard, l'orateur n'en a continué qu'avec plus de véhémence, & les patiens ont dû endurer non-seulement la bordée de l'orateur, mais les risées du public & les souris de Messieurs, tous jeunes gens, qui avoient peine à se contenir.

31 *Mai* 1775. On ne sauroit rendre le détail des manœuvres qu'employe M. le Maréchal Duc de Richelieu pour triompher dans sa cause. Il va voir tous ses juges assiduement, & dès qu'il en connoît quelqu'un susceptible de corruption, ou de flatterie, ou de quelque autre genre de tentation, par lui ou par ses amis, mâles ou femelles, il ne manque pas de l'employer. C'est ainsi qu'il a éludé jusqu'à présent les différens points dont il redoutoit la décision contre lui, tel que la plaidoyerie à l'audience. Enfin la partialité s'est manifestée au point que la décision de la nullité de la procédure de la Bastille n'a passé que de 59 voix contre 54. En sorte que dans la cour des Pairs & dans le Parlement, où l'on réclame sans cesse contre les voyes illégales, contre les détentions violentes, contre les lettres de cachet, il s'est trouvé cette multitude de votans, qui n'ont pas craint d'aller effrontément contre tous les principes. Il est bien à craindre que dans l'intervalle de huit jours le Maréchal n'ait débauché quelqu'un des 59 & n'ait la pluralité.

Dans les Princes, le Prince de Conti est le seul qui ait jusqu'à présent témoigné du zele &

de la chaleur pour la défenfe de l'innocence, & dans les Pairs, M. le Duc de la Rochefoucault a continué de fe diftinguer par une éloquence très énergique, foutenue des plus excellens principes. Tous deux fe font élevés avec force contre les abus d'autorité qu'on trouvoit à chaque pas dans cette affaire, & furtout contre les lettres de cachet. M. le Prince de Conti a déclaré qu'il fe réfervoit de mettre en délibération cette derniere matiere, de rappeller les ordonnances des Rois qui défendoient d'avoir égard aux lettres clofes, & de traiter des objets de remontrances à faire en ce cas.

31 *Mai* 1775. S. M. a fait hier la revue quadriennelle du trou d'enfer. Mais il n'y avoit de fa maifon que les *Rouges*, c'eft-à-dire les deux compagnies de Mousquetaires, les Gendarmes & les Chevaux-Légers. La Revue des *Bleus*, de la même maniere, n'aura lieu qu'après le Sacre.

31 *Mai*. L'affluence des curieux qui fe difpofent à fe rendre au Sacre eft immenfe. Mais il y a apparence que beaucoup feront fruftrés en partie dans leurs projets, puisqu'il n'y a que 500 places à donner, les gens de la cour placés.

1 *Juin*. Les remontrances de la cour des Aides, dont on a parlé, portent fur deux objets principaux. Le plus effentiel étoit établir d'après une multitude de plaintes & de mémoires venus de toutes parts à cette compagnie, relativement aux abus qui s'étoient multipliés jusques à l'infini dans la perception des impôts pen-

dant ſon abſence. M. de Malesherbes, le principal auteur de cet écrit, avoit touché ce point avec la plus grande vigueur & dans le plus grand détail, remontant jusques aux impôts même, dont il démontroit l'énormité intolérable.

Ces remontrances ont été portées au Roi, il y a du tems. S. M. avoit répondu ſuivant l'uſage, qu'Elle les feroit examiner dans ſon conſeil. Elles le méritoient d'autant plus, qu'elles ſont extrêmement longues, contenant pour ſix heures de lecture. Elles ont paru ſi vives & ſi pittoresques, qu'on a repréſenté dans le conſeil le danger de les laiſſer pénétrer dans le public en un tems de trouble & de fermentation. En conſéquence S. M. a mandé dimanche le Premier Préſident & deux Préſidens de cette compagnie, pour ſe trouver à Verſailles le mardi avec leurs régiſtres.

Le mardi 30, S. M. leur a dit qu'elle ne desapprouvoit pas le fond de leurs remontrances dont elle s'occupoit, n'ignorant pas les abus dont ils ſe plaignoient; qu'Elle y mettroit ordre avec le tems. Mais que ces remontrances étant dans une maniere propre à aigrir les eſprits, & d'ailleurs contenant beaucoup de faits particuliers & des dénonciations diſtinctes, Elle jugeoit à propos d'en retenir la minute; que ſur le ſurplus, Elle enverroit le lendemain *Monſieur* à la cour des aides pour y notifier ſes intentions.

2 *Juin* 1775. L'article 27 de l'ordonnance

de discipline concernant la cour des aides, enrégistrée au lit de justice, porte:

„ Dans le cas où les officiers de notre cour
„ des aides, ce que nous ne présumons pas,
„ suspendroient l'administration de la justice,
„ ou donneroient leurs démissions par une délibé-
„ ration combinée, & refuseroient de reprendre
„ leurs fonctions au préjudice de nos ordres,
„ nous déclarons que la forfaiture sera par eux
„ encourue, laquelle sera jugée par notre con-
„ seil, en notre présence, conformément aux
„ loix & ordonnances du royaume."

Cette cour a été scandalisée de se voir soumise au jugement du conseil du Roi. Elle en a fait un objet de ses remontrances; & c'est à cet égard que *Monsieur* a apporté mercredi une déclaration qu'il a fait enrégistrer dans un lit de justice tenu à cette cour, où S. M. ayant égard aux remontrances de cette dite cour, ordonne que sa forfaiture sera jugée, comme celle du Parlement, en cour pleniere.

Quelqu'illégale que soit cette autre formule, Messieurs l'ont adoptée, du moins semblent contens d'être assimilés au Parlement, qui n'a pourtant pas souscrit à la reconnoissance d'un pareil tribunal. Ils assurent que la séance s'est passée avec beaucoup d'honnêteté, & *Monsieur* les a enchantés par un compliment, où il leur a témoigné sa douleur de n'avoir pas été l'auteur de leur rétablissement, étant appellé ailleurs pour

obéir au Roi. Ce Prince étoit ce jour-là au Grand Confeil.

2 *Juin* 1775. M. le Comte de la Haage, malgré toutes fes fadeurs au Parlement & toutes fes déclamations contre le nouveau tribunal, a perdu avant-hier fon procès, mais n'a point été molefté, autant que les conclufions des parties adverfes le requéroient.

2 *Juin*. M. Capperonnier, membre de l'Académie des Belles-Lettres, garde des livres imprimés de la Bibliotheque du Roi, Profeffeur Royal pour le Grec, vient de mourir d'une goutte remontée. C'étoit un des plus favans hommes de l'Europe, grand bibliographe. C'eft une vraie perte pour la littérature, d'autant qu'il étoit encore jeune.

2 *Juin*. Par une inconféquence qu'on ne peut concevoir, mercredi, les Pairs affemblés au Parlement, on a déclaré valable la procédure du Châtelet dont on avoit annullé la bafe. Jeudi on a joint au fond la requête de Mad. de St. Vincent en élargiffement provifoire. Remis à délibérer fur les autres requêtes des co-accufés au mardi 27 Juin.

On a remarqué que le Prince de Conti avoit molli, & l'on attribue cette défection au Duc de Fronfac, qui depuis quelque tems s'eft attaché à S. A. & lui fait une cour affidue.

3 *Juin*. On annonce un nouveau Conte de M. de Voltaire, intitulé: *le Dimanche*, ou *les Filles de Minée*. On fent combien ce cadre doit

prêter entre les mains d'un écrivain pareil, & l'on assure que c'est un ouvrage charmant. Comme il est d'une certaine étendue, qu'il n'est encore que manuscrit, il est toujours rare.

3 *Juin* 1775. La cérémonie du Sacre approchant, c'est aujourd'hui l'objet des entretiens du public. Pour mieux l'instruire on a fait imprimer, *l'ordre de la marche & des cérémonies* qui y seront observées. Dans ce fatras très long d'étiquettes puériles, voici ce qu'on en peut extraire.

La cérémonie étant censée commencer au départ de Versailles, S. M. en partira en grand appareil avec la Reine, les Princes ses freres, les Princes du sang, les Grands Officiers de la Couronne, les Seigneurs & Dames de la cour & les Ministres.

S. M. sera reçue dans toutes les villes où elle passera, au son des cloches, au bruit de l'artillerie, *aux acclamations des peuples*, & sera complimentée par les magistrats. (Les acclamations futures des peuples ont paru fort singulieres dans cette relation, comme si elles étoient de commande, ainsi que le reste.)

M. le Duc de Bourbon, Gouverneur de Champagne, présentera à S. M. les clefs de la ville à son arrivée.

S. M. après tout le cérémonial de son entrée & de sa marche, se mettra à genoux à la porte de l'église métropolitaine, & y baisera le livre de l'évangile. Elle offrira à Dieu un

ciboire d'or, dont elle fera préſent à l'égliſe de Rheims, & qu'elle poſera ſur l'autel.

Il n'y a de toute la Magiſtrature que les Conſeillers d'Etat & Maîtres des Requêtes invités au Sacre, qui s'y trouveront, & ſix Secrétaires du Roi, députés de leur compagnie.

Au Sacre, *Monſieur*, frere du Roi, repréſentera le Duc de *Bourgogne*; M. le Comte d'Artois, le Duc de *Normandie*; le Duc d'Orléans, le Duc d'*Aquitaine*; le Duc de Chartres, le Comte de *Toulouſe*; le Prince de Condé, le Comte de *Flandres*; & le Prince de Bourbon, le Comte de *Champagne*.

Les Pairs eccléſiaſtiques ont tous les honneurs. Ils ſont aſſis à la droite de l'autel: ce ſont deux d'entre eux qui vont chercher le Roi, & qui, après avoir vainement demandé le Roi deux fois, à ſa porte, diſent pour la troiſieme: *nous demandons Louis XVI, que Dieu nous a donné pour Roi*: ils le conduiſent à l'égliſe.

L'Archevêque de Rheims commence par faire une requête pour toutes les égliſes de France, ſujettes au Roi, & ce n'eſt qu'après ce premier ſerment que le Monarque en fait un autre, qu'on appelle *le ſerment du Royaume*, & qu'il prête le troiſieme, comme Chef & Souverain Grand-maitre de l'Ordre du St. Eſprit.

4 *Juin* 1775. La piece la plus curieuſe de toutes celles qui ont été offertes au public, devant ſervir à la cérémonie du Sacre, c'eſt

ſans contredit la Couronne, qu'on voyoit chez le Sr. Aubert. Elle eſt enrichie de diamans, évalués à 18 millions. Parmi eux ſe diſtinguent le *Régent* & le *Sancy*, renommés entre les plus belles pierres du monde connu.

4 *Juin* 1775. Le procès de M. le Comte de Guines a effectivement été jugé avant-hier au Châtelet d'une façon très barroque. En voici la ſentence:

Sentences criminelles du Châtelet, *rendues les* 30 *Mai & 2 Juin* 1775, *dans l'affaire de M. le Comte de Guines.*

30 *Mai* 1775. „ En voyant le procès, a été arrêté qu'il eſt donné acte audit Gerbier des déclarations portées, tant auxdits mémoires imprimés, qu'audit interrogatoire dudit Comte de Guines. En conſéquence, & attendu que ledit requiſitoire du Procureur du Roi n'énonce aucun objet déterminé de plaintes, ledit décret d'aſſigné pour être oui, & tout ce qui s'en eſt enſuivi, eſt déclaré nul, & qu'il n'y á lieu à décerner ledit décret ſur ledit requiſitoire.

2 *Juin* 1775. „ Il eſt dit par délibération du Conſeil, ouï ſur ce le Procureur du Roi, en ce qui touche les plaintes & accuſations concernant le jeu des fonds publics d'Angleterre; que pour avoir, par ledit Tort, rendu contre ledit Comte de Guines une plainte calomnieuſe, par laquelle il lui a imputé de lui avoir ordonné de jouer pour le compte dudit Comte de Guines dans leſdits fonds publics, ledit

Tort eſt condamné à faire réparation d'honneur audit Comte de Guines, en préſence de douze perſonnes, au choix dudit Comte de Guines, dont ſera dreſſé acte; ſinon notre préſente ſentence vaudra ledit acte; ledit Tort condamné en outre en 300 livres de dommages-intérêts envers ledit Comte de Guines, applicables de ſon conſentement au pain des priſonniers du grand Châtelet. Que les dits Delpech & Roger ſeront mis hors de cour, & l'écrou dudit Roger ſera rayé & biffé; & que les dits Comte de Guines & de Lobi de Monval ſont & demeureront déchargés des plaintes & accuſations dudit Tort. En ce qui concerne ledit Tort, de l'imputation à lui faite par ledit Comte de Guines du vol de papiers & de deniers comptans, qu'il eſt donné acte audit Tort de la déclaration faite au procès par ledit Comte de Guines, que c'eſt dans un premier mouvement après l'évaſion dudit Tort, qu'il s'eſt imaginé qu'il lui avoit ſouſtrait des deniers & des papiers, que ledit Comte de Guines a depuis retrouvés. Quant à l'imputation faite audit Delpech par ledit Comte de Guines, dans le récit de ſa plainte, d'avoir négocié deux Lettres de change fauſſement acceptées du nom de Boyer, que ledit Delpech eſt déchargé de ladite imputation, & que les termes injurieux inférés à ce ſujet dans les requêtes & mémoires du Comte de Guines ſont & demeureront ſupprimés. A l'égard des accuſations dudit

Comte de Guines, ſavoir contre les dits Tort & Roger, au ſujet de la communication d'un état concernant la marine; contre ledit Tort, au ſujet de la communication des dépêches, & contre lesdits Tort & Delpech, au ſujet de la contrebande, les parties ſont miſes hors de cour. Que lesdits Gaulard, des Andrays, Gomel & Boyer, ſont reçus parties intervenantes. Faiſant droit ſur leur intervention, enſemble ſur leurs requêtes & demandes, & ſur celles desdits Comte de Guines & de Monval, à fin de ſuppreſſion de termes injurieux; que les mémoires de Tort, ſignés *Falconnet*, ſont & demeureront ſupprimés, & que les termes injurieux desdits mémoires ſeront rayés & biffés par le greffier de la chambre, ce dont ſera dreſſé procès-verbal; qu'il eſt fait défenſe audit Falconnet de faire de ſemblables mémoires à l'avenir, ſous telles peines qu'il appartiendra. Que ſur le ſurplus des plaintes & accuſations, fins & demandes des dites parties, elles ſont miſes hors de cour & de procès: que ledit Tort eſt condamné envers ledit Comte de Guines aux $\frac{5}{6}$ des dépenſes, l'autre ſixieme compenſé. Tous dépens, au ſurplus, compenſés entre les autres parties, & qu'il eſt permis audit Comte de Guines de faire imprimer & afficher la préſente ſentence jusqu'à concurrence de 200 exemplaires, aux dépens dudit Tort, partout où beſoin ſera."

Rien de plus ſingulier que cette ſentence, dont les deux parties doivent appeller. On ne

voit pas que M. le Comte de Guines puisse dans cet état retourner encore à son ambassade.

4 *Juin* 1775. M l'Archevêque de Paris fait publier un mandement, qui ordonne des prieres publiques à l'occasion du Sacre du Roi. Il est tout-à fait dans le sens du clergé, qui rapporte l'autorité des Princes toute à Dieu, c'est-à-dire à lui. C'est une vraie capucinade politique.

4 *Juin*. *Reflexions sur les mémoires, par Me. de la Croix*. Bavardage d'avocat, où l'auteur veut prouver l'utilité & la nécessité des mémoires. Comme il en fait beaucoup, il n'est pas étonnant qu'il ait entrepris cette tâche. Mais rien de nouveau dans les raisons qu'il apporte & dans la maniere de les présenter. Une seule anecdote qui concerne un grand Seigneur, voulant revenir contre un engagement pris avec son créancier : celui-ci étoit déjà décrété sur le témoignage de quatre imposteurs; il implore le secours de l'Avocat, il met sous ses yeux les billets & les lettres du débiteur, qui avoit félicité le premier sur sa bonne foi, & l'avoit prié *d'accepter quelques présens offerts par la reconnoissance*. Il fait tout imprimer, lettres, billets; il envoye au grand Seigneur le mémoire foudroyant prêt à paroître. Celui-ci court au devant de son deshonneur, peye & remercie Me. de la Croix.

4 *Juin*. Le Sr. Roblein, reçu avocat, a voulu forcer les avocats de Poitiers à l'inscrire sur leur tableau. Ceux-ci ont consulté à Pa-

ris, pour ſavoir ſi le Sr. Roblein avoit droit de les actionner? Ce qui a donné lieu à un mémoire imprimé, intitulé: *Conſultation ſur la diſcipline des Avocats.* On y décide d'après les principes développés dans la conſultation, que le plaignant eſt non recevable dans ſa demande.

Comme la profeſſion d'avocat a la confiance pour baſe & pour reſſort: comme tout eſt confiance, & de la part du public envers l'avocat, & de la part de l'avocat envers ſes confreres: comme cette confiance dont chacun d'eux eſt honoré, exige d'eux tous des ſentimens qui y répondent, c'eſt-à-dire de la délicateſſe & de la générofité, il a fallu parmi eux une police analogue à cette conſtitution, & elle ne pouvoit l'être qu'autant qu'elle ſeroit ſimple dans ſa marche, ſévere dans ſes déciſions, & exercée par le corps même ſur ſes membres. Ce n'eſt point une juriſdiction, c'eſt une cenſure. Comme cenſure, elle n'eſt pas aſtreinte aux formes de la loi: comme cenſure, elle veille ſur les mœurs relatives à cet état particulier, tandis que la loi veille pour aſſurer le repos de toute la ſociété: comme cenſure, elle ne peut point être ſoumiſe à une inſpection étrangere; les jugemens qu'elle porte ſont libres, comme le ſentiment qui les dirige. On peut dire qu'ils reſſemblent à ceux que l'honneur prononce dans le monde.

Sans doute, le genre de pouvoir qui réſulte de là, ſemble un pouvoir redoutable, mais qui pour-

pourroit s'en plaindre ? Ce feroient les avocats feuls. Déja affujettis, en qualité de citoyens, aux loix générales, ils le font encore à des ufages fi rigoureux qui leur font propres. Cependant, loin de murmurer contre ce joug qui pefe fur eux, on les voit tous fe féliciter de le porter, tant parce qu'il fait leur fûreté commune, que parce que furtout l'intérêt public, auquel ils font voués, y eft attaché effentiellement. C'eft le public qui recueille les fruits d'une adminiftration, dont les avocats fupportent avec joie toute l'auftérité.

Tel eft le réfumé des principes qui forment la bafe du miniftere des avocats, dont le dépôt s'eft jusqu'ici confervé dans le cœur des avocats, expofé pour la premiere fois dans ce mémoire aux yeux des magiftrats & du public, le 15 Avril, & foutenu d'une confultation en date du 15 Mai, foufcrite par 14 des plus anciens & des plus célebres coryphées de l'ordre.

4 *Juin* 1775. M. le Marquis de Brunoy, toujours fol de plus en plus, fe difpofoit à aller en pélérinage à pied pour vifiter les lieux faints. Il avoit arrhé une certaine quantité de compagnons, pour lesquels il devoit y avoir des voitures, & auxquels il faifoit une penfion à la fin de ce voyage, qui devoit être de plufieurs années. On affure qu'un ordre du Roi le retient en France, & l'empêche d'exécuter cette pieufe extravagance. Pour s'en dédommager, il comptoit faire à Brunoy la proceffion

ordinaire de la Fête-Dieu. *Monſieur*, à qui la terre appartient aujourd'hui, s'y oppoſe. Le voilà réduit dans une inaction bien déſolante pour ſon zele.

On aſſure que ce Marquis, qui avoit vingt-quatre millions de biens, en a déjà mangé huit, dont la plus grande partie depuis qu'il a gagné ſon procès. Comme il eſt accablé de créanciers, pour éviter la multitude des frais & les lenteurs des procédures, on a commis ſes cauſes à la deuxieme chambre des Enquêtes.

Quoiqu'il n'ait plus ni la terre ni le château de Brunoy, comme il ſe plaît en ce lieu, il y a acheté une maiſon, & y vivra en particulier. Il n'a plus les prieres nominales comme Seigneur, mais on le recommande toujours, après *Monſieur*, au prône, comme bienfaiteur de l'égliſe.

4 *Juin* 1775. Le bruit ſe répand que M. de Kerguelen eſt condamné par le conſeil de guerre de Breſt, à ſix ans & un jour de priſon, & déclaré incapable de ſervir le Roi ſur ſes vaiſſeaux, comme capitaine & comme ſecond.

5 *Juin*. Par le jugement du conſeil de guerre tenu à Breſt, le 15 Mai 1775, auquel préſidoit M. d'Aché, Vice-amiral, & approuvé par la cour, M. de Kerguelen, capitaine de vaiſſeau, eſt caſſé & renvoyé de la marine; jugé incapable de jamais ſervir le Roi; ne pouvant conſerver aucuns attribut ni préro-

gative de ce corps ; obligé de faire des excuſes à M. du Chaizon, enſeigne de Vaiſſeau, & renfermé pour ſix ans au château de Saumur.

M. du Chaizon condamné à un mois d'Amiral, interdit jusques à ce qu'il plaiſe au Roi de le rétablir.

Foreſtier, écrivain, renvoyé, banni à l'éloignement de dix lieues de tous les ports, déclaré incapable de jamais ſervir le Roi dans aucun bureau de la marine.

M. de Lignerolle admoneſté par le conſeil, vu ſa qualité de lieutenant en pied, & tous les autres qui compoſent l'état-major du vaiſſeau *le Roland*, commandé par M. de Kerguelen, réprimandés, pour à l'avenir ne pas ſigner inconſidérément un procès-verbal, ſans en prendre connoiſſance, & avant d'avoir vérifié ſi les faits qui y ſont portés ſont dans l'exacte vérité.

6 *Juin* 1775. *Réponſe ſérieuſe à M. L.***, par l'auteur du paradoxe.* C'eſt une replique atterrante, dont il eſt impoſſible que Me. Linguet ſe releve. L'abbé Morellet s'y défend ſurtout de l'imputation d'avoir ſaiſi le moment de la chûte de cet avocat pour l'écraſer, puiſque ce concours d'événemens même prouve invinciblement que l'ouvrage étoit fait longtems avant : du reſte, une logique preſſante, ſoutenue & aſſaiſonnée de ſarcaſmes adroits, diſtingue cet écrit, presqu'auſſi amuſant que le

premier, quoique purement polémique & de discussion.

6 *Juin* 1775. M. Mercier s'étant depuis peu présenté à la porte de la comédie françoise pour jouir de ses entrées, qui sont accordées, suivant l'usage, à l'auteur quelconque dont on a reçu une piece, a été arrêté. Il a demandé si on ne le connoissoit pas? On lui a répondu que c'étoit la raison même du refus. Il a insisté: on a fait venir le sergent, qui lui a déclaré la résolution de la comédie, & conseillé de ne pas s'obstiner. De son côté, M. Mercier a fait venir un commissaire & autres gens de justice, pour constater le déni de son droit & en faire un nouveau chef de plainte contre les histrions.

M. Albert, le nouveau lieutenant général de police, a depuis mandé cet auteur, l'a chapitré à l'occasion de cette nouvelle querelle avec les comédiens, lui a conseillé d'arranger une affaire que la cour voyoit ds mauvais œil. Il lui a répondu qu'il étoit en justice réglée, & qu'il ne dépendoit plus de sa censure en cette partie.

6 *Juin.* L'arrêt du conseil qui supprime le mémoire du Comte de Guines, étant devenu une piece très essentielle par la disgrace du Duc d'Aiguillon qu'elle occasionne, & peut-être celle du Comte de Maurepas, on va la rapporter en entier, n'étant pas d'ailleurs publique & ayant été retirée.

„ Arrêt du conseil d'état du Roi, qui supprime un imprimé intitulé: *Mémoire sur la nature, l'origine & les progrès de l'affaire pour le Comte de Guines, Ambassadeur du Roi, contre le nommé Tort, ci-devant son Sécrétaire.*

Du 16 Mai 1775.

Extrait des régistres du conseil d'Etat.

„ Le Roi s'étant fait représenter un imprimé ayant pour titre *Mémoire*, &c. n'a pu voir sans mécontentement que le Comte de Cuines, donnant un sens forcé à la permission que S. M. lui avoit accordée d'emprunter de sa correspondance particuliere avec le Duc d'Aiguillon, les moyens nécessaires pour sa défense contre le nommé Tort, avoit osé se permettre de déferer à l'opinion publique un ministre du feu Roi, dont S. M. a reconnu elle-même que la conduite avoit été conforme à la volonté du feu Roi, & à ses ordres, donnés de l'avis de son conseil. Le Roi ayant considéré en outre que les faits sur lesquels le Comte de Guines veut inculper ce ministre, sont étrangers à l'objet de son procès contre le nommé Tort, sur le jugement duquel ils ne peuvent avoir aucune influence; le maintien de l'autorité royale exige de S. M. qu'elle anéantisse un ouvrage peu conforme au caractere de celui pour qui il a été composé, & qu'elle réprime une licence contraire aux principes de l'ordre public & à l'or-

dre judiciaire. A quoi voulant pourvoir: ouï le rapport:

„ Le Roi étant en ſon conſeil, a ordonné & ordonne que l'imprimé ayant pour titre, *Mémoire*, &c. ſera & demeurera ſupprimé, comme contraire au reſpect dû à l'autorité de S. M. Fait défenſes au Comte de Guines, & à tous autres, de le diſtribuer & de l'employer, ſous peine de déſobéiſſance. Enjoint à tous ceux qui en auront des exemplaires, de les apporter ſous huitaine au greffe du conſeil; le tout ſous les peines au cas appartenantes. Ordonne que le préſent arrêt ſera imprimé & publié partout où il appartiendra, &c. (*Signé*) GRAVIER DE VERGENNES.

„ A Verſailles, de l'imprimerie du Roi, département des affaires étrangeres, 1775."

6 Juin 1775. M. de Montval, Lieutenant-colonel du régiment de Navarre, avoit préſenté peu de jours avant le jugement une requête au ſujet des deux derniers mémoires de Tort, & ce militaire, outragé cruellement dans ces écrits, demandoit que Tort fût puni de ſes calomnies. Il paroît qu'il n'a pas eu ſatisfaction complette ſur ce point.

7 Juin. L'affaire de M. de Louvois au tribunal des Maréchaux de France a été jugée définitivement. Il eſt condamné à un mois & jour de priſon à l'abbaye, & l'adverſaire élargi.

7 *Juin* 1775. Les Princes en deuil le quitteront pour le jour du Sacre. Le Prince de Conti & le Comte de la Marche n'iront point à Rheims, n'ayant à y repréſenter aucun Pair. Le Prince de Soubiſe fera les fonctions de grand-maître de la maiſon du Roi, à la place du Prince de Condé, repréſentant le Comte de Flandres.

7 *Juin.* S. M. a décidé la conteſtation élevée entre le coadjuteur de Rheims & l'évêque de Soiſſons, en faveur du premier, qui doit ſacrer en l'abſence ou au défaut de M. de la Roche-aymon.

8 *Juin.* L'abbé Baſſinet, archidiacre de Nantes, & célebre par un panégyrique de St. Louis, prononcé devant l'Académie Françoiſe, qui ſcandaliſa fort les dévots, eſt nommé lecteur de M. le Comte d'Artois.

8 *Juin.* *Dialogue entre un philoſophe & un homme de bien.* Petit écrit en vers, où l'on tourne en ridicule les économiſtes & leur doctrine. On prend occaſion de leur querelle avec Me. Linguet & ſurtout de la *Théorie du paradoxe* de l'abbé Morellet, pour entrer en matiere. C'étoit peut-être la ſeule maniere d'intéreſſer encore le public, en prenant la défenſe de cet avocat, & de reſſaſſer mille argumens déjà employés en ſa faveur. Le genre de l'ouvrage ne comporte aucun raiſonnement ſérieux ni ſuivi: il exige de la gaieté, de la fineſſe, des ſarcasmes. On y trouve de tout ce-

la, & l'on ne peut défendre plus agréablement une mauvaise cause. D'ailleurs, la secte que le poëte attaque, prête infiniment au ridicule, & il faut convenir qu'il en a tiré un excellent parti. Aussi ces Messieurs sont-ils furieux! Ils font rechercher & proscrire cette facétie avec beaucoup de sévérité; ce qui la rend très chere & très rare, surtout sous un Lieutenant de police absolument voué à cette cabale. Les connoisseurs attribuent ce dialogue au Sr. Palissot. Il y a beaucoup de force, d'aisance dans la versification, & l'on est surpris de l'art avec lequel l'écrivain a rendu poétique une conversation qui n'en paroissoit pas susceptible. Elle peut aller de pair avec tout ce que M. de Voltaire a fait de mieux en ce genre.

8 *Juin* 1775. M. le Duc d'Aiguillon avoit fait les plus grands préparatifs pour aller à Rheims, & y briller comme Capitaine-lieutenant-commandant la compagnie de chevaux-légers. Il avoit déjà invité tous les officiers de ce corps à venir loger chez lui; mais ses projets se sont trouvés renversés par son défaut de politique, ou plutôt par sa trop grande politique. L'arrêt du conseil que, conjointement avec M. le Comte de Maurepas, il avoit fait rendre en sa faveur dans le procès du Comte de Guines, est devenu une piece de conviction contre lui. La Reine, qui prend le plus grand ascendant sur l'esprit du Roi, & qui protege l'Ambassadeur, bien instruite par

ce

ce dernier, a fait connoître à S. M. comment on avoit surpris sa religion. Elle lui a dévoilé le génie atroce du Duc d'Aiguillon, toujours disposé à perdre ses ennemis. Elle l'a éclairé sur la conduite de ce ministre contre M. de la Chalotais, contre la Bretagne entiere, contre le Duc de Choiseul, qu'il poursuivoit encore dans sa créature, M. de Guines; elle l'a déterminée à faire écrire une lettre au Châtelet, pour déclarer à ce tribunal que S. M. n'improuvoit nullement que le Comte de Guines produisît le mémoire supprimé en tout ce qui seroit nécessaire pour sa justification.

Le Roi ne pouvoit avoir pour agréable un homme qui le mettoit dans le cas de se contredire ainsi ; il vouloit le disgracier sur le champ, & c'est avec peine que, par égard pour M. de Maurepas, il a souffert que son neveu passât la revue au trou-d'enfer, le mardi 30 Mai. Mais S. M. lui a fait mauvaise mine, ne lui a rien dit, & la Reine a reçu avec une indifférence méprisante les honneurs qu'il lui a rendus à la tête de sa troupe. Enfin, après la cérémonie, M. de Maurepas lui a dit que le Roi lui donnoit huit jours pour quitter la cour & Paris, & se retirer dans ses terres.

L'intimité que ce Seigneur a conservé avec Madame Dubarri, dont il passoit pour l'amant caché, sous le feu Roi, & dont il semble aujourd'hui s'afficher l'amant en titre, n'a pas peu contribué à cette disgrace. On assure que S. M.

lui en ayant fait des reproches, il lui a répondu qu'indépendamment de la reconnoiſſance qu'il devoit perſonnellement à cette Dame, ſa conduite étoit fondée ſur les ordres du feu Roi, qui la lui avoit recommandée en mourant.

9 *Juin* 1775. M le Duc de Choiſeul eſt arrivé pour le Sacre. Il eſt allé à Verſailles faire ſa cour. On lui a trouvé l'air extrêmement radieux, ce nez au vent, qui caractériſe ſon génie audacieux & qu'il n'avoit pas à ſon premier retour. Il y a des paris qu'il rentrera inceſſamment au conſeil. La Reine continue à le protéger hautement, & l'Eſpagne deſireroit bien ardemment de s'y voir un pareil partiſan, pour contrarier le ſyſtême du miniſtre actuel des affaires étrangeres, dont la ſageſſe flegmatique déconcerte tous les efforts de la cour de Madrid pour déterminer celle de France à une guerre avec les Anglois.

9 *Juin* 1775. Les tomes 4 & 5 du *Journal hiſtorique de la révolution opérée dans la conſtitution de la monarchie Françoiſe, par M. de Maupeou, Chancelier de France*, commencent à paroître ici. Ils embraſſent une troiſieme époque, depuis le retour des Princes à la cour, juſques à la mort de Louis XV. Mais comme les auteurs, enhardis, ſans doute, par ce dernier événement & par la diſgrace des miniſtres du feu Roi, s'y ſont permis plus d'anecdotes fortes & cruelles contre quantité de gens en place, ils ſont pros-

crits avec encore plus de févérité que les premiers & font exceffivement rares.

9 *Juin.* Les créanciers de M. de Brunoy ont préfenté requête au Parlement, pour avifer aux moyens d'affurer leurs créances, dont les intérêts s'acquittent mal, & dont les capitaux femblent en danger par les dépenfes extravagantes du débiteur: la cour a rendu arrêt le 4 de ce mois, qui ordonne que le Marquis ne pourra contracter, faire, ni figner aucun engagement, de quelque nature & qualité qu'il puiffe être, fans l'avis & autorifation de confeils, & a nommé à cet effet M M. Babille, Douay & Racine, anciens avocats en la cour, le tout à peine de nullité. L'arrêt a été fignifié à tous les notaires de Paris, affiché dans toutes les terres du Marquis, &c. Il eft éclairci qu'il a dépenfé, mangé ou donné douze millions, depuis le gain de fon procès, où il étoit queftion de l'interdire.

9 *Juin.* Rien n'eft fi fingulier à voir que la route de Rheims: depuis quelques jours, elle eft battue comme la rue St. Honoré: il y a 20,000 chevaux de pofte continuellement en courfe. Cependant, comme fi l'on craignoit qu'il n'y eût pas encore affez de monde, M. le Prince de Beauveau a envoyé ces jours paffés aux Dames de Paris des billets d'invitation pour fe trouver au Sacre, avec affurance de billets pour voir la cérémonie. D'un autre côté, pour éviter la confufion, depuis dimanche 4 la ville eft fermée, & l'on n'y entre que par permiffion. Ce jour-là,

M. l'Archevêque de Rheims a dit une grand'-messe, qu'on appelle *la répétition du Sacre*, pour s'exercer.

10 *Juin* 1775. Les amis de M. Necker disent qu'on ne sauroit imaginer quels chagrins cuisans lui cause son livre sur *la législation & le commerce des grains*. Ils prétendent que le ministre des finances, furieux de n'avoir pu, à cause de son caractere, empêcher cet auteur de répandre son ouvrage, travaille auprès de la république de Geneve, dont il est ministre en France, pour lui faire ôter cette dignité. Quelque lieu qu'ait la république de s'en louer, on sent qu'elle sera obligée de le sacrifier, si l'orage élevé contre lui ne se dissipe pas. Il paroît que c'est la seule maniere dont les économistes aient répondu à son traité.

11 *Juin* 1775. On vient de donner imprimé un *détail des richesses tirées du trésor de l'abbaye de St. Denis, pour servir au Sacre de Louis XVI.* Elles consistent en la *couronne* de l'Empereur Charlemagne, le *sceptre*, *la main de justice*, *l'épée* de Charlemagne, *l'agraffe*, pour attacher le manteau royal, les *éperons*, & le *livre* contenant les prieres usitées à cette cerémonie.

Trois religieux, savoir le prieur, le plus ancien des deux gardes du trésor & un député nommé par le chapitre, accompagnent ce dépôt précieux à Rheims & le ramenent à St. Denis.

On donne en outre le détail des richesses tirées du garde-meuble de la couronne, qui sont

une chapelle d'or, donnée à la couronne par le cardinal de Richelieu en 1636 ; un ameublement fait par les ordres de François I, & appellé meuble du Sacre, attendu qu'il ne sert qu'au Sacre des Rois & au couronnement des Reines : il est tout en broderie & en tableaux, exécutés d'après les dessins de Raphaël d'Urbin.

On finit par la description de la couronne de diamans, qui est posée sur la tête du Roi par l'Archevêque de Rheims, & que S. M. porte tout le jour du Sacre, & par les pieces d'or & de vermeil, faites par le Sr. Auguste, orfevre du Roi. La couronne de diamans est du Sr. Aubert, jouaillier du Roi.

11 *Juin* 1775. On peut se rappeller une facétie qui a couru cet hiver, intitulée : *les curiosités de la foire*, où les filles les plus célebres de Paris étoient désignées allégoriquement sous des noms d'animaux rares. Elles en furent cruellement offensées, mais ne purent se venger de l'auteur anonyme, & qu'on soupçonnoit être le Comte de Lauraguais. Le Sr. Landrin, poëte voué au théâtre d'Audinot, a imaginé de composer une petite piece sur ce sujet & sous le même titre. Elle a été jouée, il y a huit jours, avec beaucoup de succès, quoiqu'elle ne vaille pas grand'chose. Mais les allusions piquantes sur des courtisannes connues, avoient réveillé la malignité du public. La Dlle. du Thé, l'une d'elles, présente à la premiere représentation, en a été si touchée, s'y est reconnue si sensi-

blement, qu'elle en eſt tombée en ſyncope. Une telle anecdote a fait bruit. Les partiſans de cette impure ont crié au ſcandale. Les autres filles ont fait ligue avec elle pour exiger la proſcription de cette comédie abominable : elles ont ameuté les grands Seigneurs qui leur font la cour, & ils ont été trouver l'hiſtrion. M. le Duc de Durfort, l'ancien amant de la Dlle. du Thé, portant la parole, a exigé d'Audinot de lui déclarer le nom du jeune poëte. Heureuſement il a eu le courage de s'y refuſer. Alors on lui a déclaré qu'il faiſoit bien ; qu'on auroit donné cent coups de canne à cet impudent : mais qu'il eût à ceſſer, lui, directeur, les repréſentations de cette infamie, ou qu'on mettroit ſon théâtre en canelle & qu'on le feroit périr ſous le bâton. Le baladin n'a pas cru prudent de ſe compromettre avec ces étourdis, & malgré l'approbation de la police & les deſirs du public, la comédie ne ſe joue plus & les filles triomphent.

13 *Juin* 1775. Il paroît décidé que M. le Duc d'Aiguillon a eu ordre de ſe rendre en Poitou, à ſa terre d'Aiguillon. Son attachement à Madame Dubarri n'a point ceſſé pour cela : c'eſt lui qui l'a inſtallée dans ſa terre de Saint-vrain. Il l'a été voir avant ſon départ, & la Ducheſſe, ſa femme, doit y paſſer une partie de l'été, pendant que ſon époux ſera ſuppoſé faire mettre en état ſon château pour la recevoir. On ne doute plus aujourd'hui que l'averſion de la Reine pour cette Dame n'ait beaucoup contribué à la dis-

grace de cet ex-miniſtre. Elle eſt telle, qu'on aſſure que la Comteſſe a changé de nom, & qu'il n'y a plus de Dubarri en France.

13 *Juin.* Il paroit une *Critique de l'oraiſon funebre de Louis XV, par M. l'Evêque de Senez, prononcée dans l'égliſe de St. Denis, le 2 Juillet.* Cet ouvrage, éclos certainement de la plume de quelque rigoureux Janſéniſte, eſt remarquable par une anecdote. L'auteur y prétend que le fameux ſermon de la cene, prononcé à Verſailles le jeudi ſaint, l'an paſſé, par le même prédicateur, avoit été concerté par ce prélat, alors abbé, entre lui & l'archevêque de Paris, pour frapper le Roi & le mettre dans la dépendance du clergé.

14 *Juin* 1775. Suivant les nouvelles de Rheims il ne s'eſt pas trouvé dans cette ville autant de monde qu'on en eſpéroit, & M. de Beauveau n'avoit pas eu tort d'inviter les Dames de Paris à y venir & de leur promettre des billets, ayant été obligé de donner les derniers aux gens de bonne volonté qui ſe ſont préſentés. L'affluence des étrangers a été très médiocre. Les auberges n'étoient pas toutes remplies, & il eſt à craindre que la quantité de proviſions faites par les habitans ne tourne à leur préjudice, & ne leur cauſe de la perte, au lieu du profit qu'ils en eſpéroient.

16 *Juin.* Deux Anglois ſe ſont tués derniérement dans ce pays-ci, & ſemblent être venus s'y fortifier dans cette manie, que les

François ont puiſée chez eux & dont ils leur donnent aujourd'hui l'exemple. Mais un événement de cette eſpece plus intéreſſant, & qui fait l'entretien de Paris, c'eſt l'audace héroïque d'une jeune courtiſanne très connue, nommée Mlle. Germancé. Dans un accès de déſeſpoir jaloux, en ſe voyant abandonnée du Sr. de Flamanville, officier aux gardes, dont elle étoit éperduement épriſe, à qui depuis longtems elle prodiguoit ſes careſſes, elle n'a pu réſiſter à ſa douleur ; elle n'a trouvé parmi la jeuneſſe floriſſante qui l'entouroit & lui faiſoit la cour, aucun mortel capable de le remplacer dans ſon cœur, ou de la conſoler de cette perte; elle a froidement réſolu de ſe ſouſtraire à tous les agrémens de la vie dont elle jouiſſoit, & elle a pris la ſemaine derniere une quantité d'opium, propre à l'endormir pour jamais. Avant de faire cette opération, elle a écrit une lettre très pathétique au perfide, où elle lui annonça cette fatale nouvelle, en lui déclarant qu'il doit ſe regarder comme l'auteur de ſa mort; qu'elle n'exiſtera peut-être plus lorsqu'il recevra ſon billet; que cependant ſi ſa perte peut réveiller dans lui quelque ſentiment de pitié, elle exige qu'il ſe rende chez elle & recueille ſes derniers ſoupirs. Ce militaire a regardé cette épitre comme une plaiſanterie : il n'a point voulu aller chez ſon amante, mais il y a envoyé un de ſes amis, qui l'a trouvée trop véritablement entre les mains de la médecine, occupée à la rappel-

ler à la vie. Après quatorze heures de tentatives, on a arrêté l'effet du poiſon. Elle a reconnu ſon extravagance, & elle a paru hier au Vaux-hall de Torré, plus charmante, plus enjouée qu'auparavant. On s'imagine la ſenſation qu'a dû produire ſon hiſtoire. Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt qu'elle apprend à toutes ſes camarades que la mort n'eſt rien ; que le genre qu'elle a choiſi eſt très agréable ; qu'au moment où l'on s'endort, on éprouve les ſenſations les plus délicieuſes. Cette morale, répandue parmi les courtiſannes & les petits-maîtres débauchés de Paris, peut produire mille accidens ſemblables.

16 *Juin* 1775. Les précautions qu'on avoit cru devoir prendre à Rheims, pour y empêcher le tumulte & la confuſion, en ne permettant pas aux voitures d'entrer dans cette ville après le dimanche de la pentecôte, ſans une eſpece de paſſe-port, ont été inutiles, vu le peu d'affluence, & les portes ont été ouvertes comme à l'ordinaire.

16 *Juin*. On a dit que S. M. avoit nommé les perſonnes qui auroient ſoin des premiers ans du futur enfant de Madame la Comteſſe d'Artois. Quand il a été queſtion d'arrêter au contrôle général l'état des dépenſes de cette nouvelle maiſon, le Sr. Bourboulon, chargé de la vérification, l'avoit porté à 350,000 livres. Le Sr. Drouais de Santerre, qui le remplace, a trouvé cette dépenſe exorbitante. Il a recherché les anciens états ſemblables, & a trouvé que la maiſon du Duc de Bourgogne, l'héritier préſomptif

de la couronne & l'aîné de Louis XV, n'avoit causé à cet âge qu'une dépense de 130,000 livres. Il a fait ses représentations au contrôleur général, & l'état dressé par le Sr. Bourboulon a été réformé sur ce pied.

Ce Bourboulon est trésorier de Madame la Comtesse d'Artois, & avoit voulu faire sa cour en donnant un grand état de maison au futur enfant de la Princesse. Il a acheté en outre une charge d'intendant des menus, & M. Turgot a trouvé que ces diverses places étoient peu compatibles avec les fonctions de ce commis au trésor royal, ce qui l'a engagé à lui dire de se retirer.

16 *Juin* 1775. M. l'Archevêque de Rheims a déployé à l'occasion du Sacre une magnificence sans exemple. Il a eu chez lui toute la cour, à l'exception de la famille Royale. Son ambition semble enfin rassasiée, & il a donné un mandement, où il paraphrase le *Nunc dimittis*, *&c.* en disant qu'il a baptisé le Roi; qu'il lui a fait faire sa premiere communion; qu'il l'a marié; qu'il le sacre, & qu'il n'a plus rien à desirer. Son neveu, l'un des ôtages, est fait cordon-bleu. S. M. en a nommé sept.

16 *Juin*. La Reine, dont le crédit sur l'esprit du Roi augmente chaque jour, & qui, en même tems, veut présider à la fois aux affaires & aux plaisirs, ayant eu occasion de voir le Sr. Torré, relativement à un barometre que cet artiste lui a présenté, a été touchée de l'injustice qu'il souffre. C'est lui qui est l'inventeur en

France du Vauxhall, & il a repréſenté à S. M. le tort qu'on lui faiſoit pour favoriſer le Coliſée: elle y a eu égard, & lui a fait donner une permiſſion ſignée du Roi pour ouvrir quand il voudra.

16 *Juin* 1775. M. Albert a écrit, il y a peu de jours, une lettre aux cenſeurs royaux, où il leur marque que M. le Garde des ſceaux, inſtruit que différens manuſcrits refuſés reparoiſſoient pourtant enſuite imprimés, vouloit remédier à cet abus, & deſiroit qu'en conſéquence leſdits manuſcrits refuſés ne fuſſent plus rendus aux auteurs, mais remis à M. le Lieutenant de police, avec une notice motivée du cenſeur, le nom & l'adreſſe de l'auteur, &c. Dans l'aſſemblée tenue à cet effet, on a repréſenté à M. Albert, que retenir ainſi un manuſcrit d'un ouvrage, c'étoit attaquer la propriété; que d'ailleurs il pouvoit réſulter des abus conſidérables de cette premiere injuſtice, & le Lieutenant de police eſt convenu de recevoir un mémoire ſur ces inconvéniens & de le remettre à M. de Miromesnil.

17 *Juin*. Au Lit de juſtice du 7 Septembre 1770, M. de Maupeou faiſoit dire au Roi: *Nous ne tenons notre couronne que de Dieu. Le droit de faire des loix nous appartient à nous ſeul, ſans dépendance & ſans partage.* Ce ſont ces étranges aſſertions qu'un auteur refute dans une petite brochure intitulée: *l'ami des loix*. Elle ne ſauroit paroître plus à propos, qu'au moment du

Sacre de S. M., pour combattre les formules d'adulation qui y font adoptées, & qui pourroient le maintenir dans cette erreur, fi le bon fens ne devoit l'en détromper, fi l'hiftoire même ne lui apprenoit que lui & fes prédéceffeurs n'ont jamais tenu leur couronne que de la nation; que le droit de faire des loix n'appartient point au monarque feul, non plus qu'il n'a appartenu à fes prédéceffeurs feuls, fans dépendance & fans partage. Comme il ne faut des raifonnemens bien longs pour foutenir des propofitions auffi vraies, quant au droit, l'écrivain fe contente de rappeller à cet égard des vérités élémentaires. Quant au fait, il s'étend davantage, pour rapporter plufieurs traits hiftoriques propres à l'établir. C'eft au pape Etienne III qu'il fait honneur de l'abfurde maxime énoncée au facre de Pepin, dont ce dernier n'étoit pas lui-même bien convaincu, puifqu'il demanda le confentement des grands à St. Denis pour le partage de fes états entre fes fils Charles & Carloman.

17 *Juin* 1775. Tous ceux qui arrivent de Rheims s'accordent à rapporter mille traits de bonté du Roi. Lorfque les officiers municipaux de la ville de Rheims, en prenant les ordres de S. M. pour fon entrée, lui ont demandé fi elle vouloit qu'on tapiffât les rues? elle a répondu que non: qu'elle vouloit voir fon peuple & en être vue.

Un jour qu'il faifoit vilain & que Sa Majefté

ne pouvoit ſe montrer à la promenade, elle fit plusieurs tours ſous une galerie couverte, conſtruite pour ſon paſſage du palais épiſcopal à l'égliſe, & donna ordre qu'on n'empêchât perſonne d'y entrer. Un homme du peuple s'étant approché de trop près, un garde du corps l'écartoit brusquement; le Roi lui dit de le laiſſer venir, & lui donna ſa main à baiſer, comme pour le dédommager de cette rebuffade.

Enfin le beau moment a été celui du Sacre, où l'on fait entrer le peuple pour lui montrer ſon Roi. L'enthouſiasme de ce ſpectacle puérile à des yeux philoſophiques, s'eſt tellement communiqué par les acclamations répétées de *Vive le Roi*, que le plus grand nombre des ſpectateurs pleuroit, à commencer par S. M., par la Reine, &c.

17 *Juin* 1775. Les courtiſans, très attentifs à tout ce qui ſe paſſe à l'égard des perſonnages ſur lesquels porte la curioſité générale, n'ont pas manqué de ſuivre toutes les démarches du Duc de Choiſeul. Ils rapportent que ce miniſtre a été mal reçu du Roi deux fois, à Compiegne & à Rheims: mais qu'enfin s'étant préſenté dans cette derniere ville chez la Reine, au moment où ſon auguſte époux étoit avec elle, il étoit entré & avoit eu une conférence intime d'une demi-heure avec le Roi. On lui a rendu ſes grandes & ſes petites entrées, & tout ſemble s'acheminer pour le faire rentrer au conſeil.

18 *Juin*. *L'eſprit du pape Clément XIV*, *mis*

*au jour par le R. P. B***, confeſſeur de ce ſouverain pontiſe, & dépoſitaire de tous ſes ſecrets ; traduit de l'Italien, par l'abbé* C***: ouvrage proſcrit avec ſévérité par le nouveau Lieutenant de police. C'eſt une fiction, ſous laquelle l'auteur s'éleve avec beaucoup de force ſur les abus & les erreurs qui ſe ſont gliſſés ſucceſſivement dans l'égliſe Romaine, qu'il parcourt dans toute leur étendue. Le chapitre concernant les Jéſuites annonce un de leurs adverſaires les plus ardens. Il s'y trouve des anecdotes ſcandaleuſes ſur le Duc d'Aiguillon, ſur l'ancien évêque de Rennes Desnos & autres, qui induiroient à croire que cet écrit ſort d'une plume Bretonne. Peu de choſes neuves : une grande cauſticité le caractériſe principalement.

18 *Juin* 1775. Quoique la faveur renaiſſante du Duc de Choiſeul parût devoir faire décliner celle de M. de Maurepas, on ſait pourtant qu'elle eſt très grande à l'extérieur, puisque S. M. depuis ſon départ de Verſailles a donné ordre au Sr. d'Oigny, intendant général des poſtes, d'établir, réguliérement, un courier de Pontchartrain, où M. de Maurepas a paſſé la plus grande partie du tems pendant l'abſence de S. M., à Rheims, & qu'elle en a reçu des nouvelles tous les jours. Mais on ſent bien que cela ne pourra durer, & que le Duc ne pourra gagner de l'aſcendant, qu'en faiſant déchoir le Comte, ſon rival.

19 *Juin.* Le *petit écrit* de M. de Voltaire ſur

l'arrêt du conseil, du 13 Septembre, qui permet le libre commerce des bleds dans le royaume, eſt vraiſemblablement le même que celui ſur la même matiere, annoncé depuis longtems ſous le nom de *Lettre*, car il eſt daté du 2 Janvier, ſigné F, D. V. S. D. F. & T. G. O. D. R.; c'eſt à-dire *François de Voltaire*, *Seigneur de Ferney & Torney, gentilhomme ordinaire du Roi.* Il a pour objet de refuter ce que Me. Linguet avoit écrit contre ce ſyſtême, qu'il déſigne comme un homme de beaucoup d'eſprit, qui paroît avoir des intentions pures, mais qui ſe laiſſe peut-être trop entraîner aux paradoxes, & qui prétend, dans un ouvrage qui a du cours, que la liberté du commerce des grains eſt pernicieuſe, & que la contrainte d'aller acheter ſon bled aux marchés eſt abſolument néceſſaire: propoſitions que combat l'auteur avec ſa légéreté ordinaire, en ſubſtituant au raiſonnement la philoſophie, le ſentiment & le ſarcasme. Son pamphlet n'a que ſept pages.

19 *Juin.* On attribue *l'ami des Loix* à Me. Martin de Mariveaux, cet avocat qui s'eſt ſignalé au Châtelet par un vigoureux diſcours de rentrée. Son petit ouvrage eſt précieux par la briéveté, dans laquelle il concentre tout ce qu'on a dit ſur l'importante matiere qu'il traite.

20 *Juin* 1775. L'envoyé de Tripoli ayant eu ſon audience de S. M. peu avant ſon Sacre, elle l'a invité de s'y trouver. Il s'y eſt rendu & a été placé parmi les miniſtres étrangers, à ſon

rang. Au moment d'enthousiasme dont on a parlé, où tous les yeux se sont remplis de larmes, on étoit fort attentif à considérer ce barbare, & l'on a eu la satisfaction de le voir saisi des mêmes transports & pleurer aussi.

Cette cérémonie, en général, n'a pas été aussi longue qu'elle devoit l'être. On a retranché beaucoup de prieres pour ne pas fatiguer S. M. à cause du chaud, & pour épargner l'Archevêque de Rheims. Mais ce qui a indigné les patriotes, ç'a été la suppression de cette partie du cérémonial, où l'on semble demander le consentement du peuple pour l'élection du Roi. Quelque vaine que soit cette formule, dérisoire aujourd'hui, on trouve très mauvais que le clergé, pour qui semble surtout fait ce pieux spectacle, se soit avisé de retrancher de son chef l'autre partie, & de ne conserver que ce qui le concerne spécialement.

20 *Juin* 1775. L'affaire du Sr. de St. Prest contre le Pere de l'Oratoire, dont on a rendu compte en rapportant un extrait du mémoire curieux du dernier, n'a pas tourné aussi favorablement qu'on l'espéroit pour celui-ci. Il a perdu, par une partialité manifeste du Châtelet, & surtout du jeune avocat du Roi, qui, au lieu de balancer les intérêts & les défenses des deux parties, s'est annoncé, dès le début, pour vendu absolument au maître des requêtes. On ne doute pas que l'abbé Terrai, que ce procès pourroit impliquer gravement, n'ait fait couler beau-

beaucoup d'argent pour éviter d'être mis en cause. Le perdant a appellé, & l'on verra si le Parlement traitera l'affaire de la même maniere.

21 *Juin* 1775. Beaucoup d'intérêts divers croisent & combattent le retour de M. le Duc de Choiseul dans le ministere. M. de Vergennes, que ce dernier redoutoit, parce qu'il connoissoit la supériorité de ses talens, ne pourroit le voir rentrer avec plaisir au conseil. M. le Comte du Muy, dévot, austere, ami de l'ordre, de la discipline & de la justice, seroit très fâché du retour de ce Duc, léger, facile, superficiel & partial. Le contrôleur général sent que tous ses projets d'économie iroient en fumée avec lui. Tous, en général, redoutent l'ambition de ce Seigneur, qui tendroit nécessairement à les dominer & à les exclure. Le Roi n'en goûte point le génie tranchant, caustique & altier. Mais la Reine, dont l'ascendant sur l'esprit de S. M. croît chaque jour, est un puissant intercesseur: mais les intrigues de la cour de Vienne, & surtout celles de Madrid, donnent le plus grand espoir à ses partisans & à ses créatures.

21 *Juin*. Malgré la multitude de gazettes dont on regorge, on en propose une nouvelle dans ce pays-ci, sous le titre de *gazette des arts & métiers*. Elle doit commencer au mois de Juillet, & pourroit avoir en effet son utilité, si elle étoit bien faite & remplissoit bien son objet.

22 *Juin* 1775. Entre les graces que le Roi a accordées à ſon Sacre, on parle beaucoup de M. de Vileraze de Caſtelnau, auteur du meurtre commis en la perſonne de M. France, agent des Etats de Languedoc, le 30 Mai 1772, condamné à la roue par arrêt du Parlement de Toulouſe. Mais on y a mis la reſtriction remarquable, qu'il ne pourroit approcher de Beziers, théatre du crime, de vingt lieues. Ce capitaine de cavalerie ſe propoſe, dit-on, de changer de nom, de ne jamais rentrer dans le royaume, & d'aller ſervir chez l'étranger. Il ſera d'autant plus prudemment, que le défunt a des garçons déjà grands & qui pourroient vouloir venger leur pere.

23 *Juin*. On a diſtribué des médailles d'or & d'atgent pour le Sacre de S. M. Il eſt étonnant qu'on n'y ait pas mis plus de goût & plus d'invention. On critique beaucoup l'exergue même, quoiqu'il ait dû être fourni par l'Académie des Belles Lettres & Inſcriptions, dont la principale inſtitution eſt pour ces ſortes de cérémonies.

23 *Juin*. L'aſſemblée du clergé, retardée par le Sacre du Roi, doit enfin avoir lieu le 3 Juillet.

24 *Juin*. Madame la Comteſſe Dubarri eſt entiérement inſtallée à ſa terre de Saint Vrin. Elle a écrit à tous les Seigneurs de ſon voiſinage, pour leur faire part de ſon arrivée. Elle les prévient en même tems qu'elle aura tous

les jours une table de vingt-cinq couverts, & qu'ils lui feront le plus grand plaiſir d'y venir. On ne ſait point encore quelle ſenſation a produit une telle invitation ; mais il y a apparence que ſes couverts ſeront remplis.

24 *Juin* 1775. Il eſt d'uſage que le Roi faſſe une entrée après ſon Sacre. On croit que celle de Louis XVI n'aura lieu qu'au mois d'Août. Il a prévenu d'avance la ville, pour lui défendre toute fête à cette occaſion. Il l'a inſtruite en même tems, que celles qui devoient avoir lieu à Marly pour le mariage de Madame Clotilde, ne ſe célébreroient pas, attendu les circonſtances ; qu'on employeroit cet argent à indemniſer les pauvres malheureux, victimes des pillages occaſionnés par les émeutes.

24 *Juin*. On a remis hier à l'opéra, *l'union de l'Amour & des Arts*. La Reine, qu'on voudroit bien raccommoder avec notre muſique, a été décidée à honorer ce ſpectacle de ſa préſence. Elle y eſt venue avec *Monſieur* & Madame, & s'eſt placée dans la loge de M. le Comte d'Artois. S. M. a été reçue avec les acclamations qu'elle recueille toujours. On a ſaiſi l'à propos d'un paſſage applicable à ſon auguſte perſonne ; mais comme il n'avoit pas le mérite de la nouveauté, il n'a pas produit la vive ſenſation que fit celui d'*Iphigénie*.

Au reſte, le ſpectacle étoit très beau. Les directeurs ont fait 2,000 écus. Les ballets ſurtout ont paru délicieux. On eſt fâché de

n'y plus admirer la Dlle. d'Ervieux, qui devenue très opulente s'eſt retirée du ſpectacle, & ſe propoſe de vivre en bonne bourgeoiſe.

25 *Juin* 1775. Il paſſe pour conſtant que le projet de la liberté des arts & métiers va s'effectuer; que M. le Contrôleur général a déjà écrit aux communautés pour qu'elles aient à ne point inquiéter ce que l'on appelle les *chambrelans* & à arrêter toute l'activité des procédures qui ſeroient commencées en ce genre.

25 *Juin.* Si l'acharnement des plaideurs en général eſt révoltant, comment voir de ſang froid un pere & un fils ſe traduiſant en juſtice, & s'accablant dans leurs mémoires des imputations les plus graves? C'eſt ce qu'on trouve dans deux Factums réciproques; l'un pour *M. de Varenne de Beoſt, ancien ſécrétaire en chef des Etats de Bourgogne, receveur général des finances de Bretagne, correſpondant de l'Académie Royale des Sciences, ancien Honoraire de celle de Dijon, membre de la Société Littéraire de Clermont;* & l'autre pour *Jacques de Varenne, receveur général des finances des Bretagne.* Le premier, très volumineux, eſt occaſionné par une interdiction prononcée contre le fils, & provoquée par le pere ſur des motifs connus de diſſipatation. Ce fils, enfermé à St. Lazare, a trouvé le moyen de s'en échapper, & du ſein de ſa retraite, âgé de plus de 50 ans, il récrimine ſur ce qu'on lui impute, & char-

ge, à son tour, son pere des griefs les plus graves.

26 *Juin* 1775. Quoique les fêtes de la Cour de France pour le mariage de Madame Clotilde, doivent ne pas avoir lieu, M. l'Ambassadeur de Sardaigne ne se fait pas moins une obligation d'en donner une. On travaille en conséquence au Vauxhall des boulevards neufs, qui étoit resté interrompu, & qu'il a choisi pour le lieu de la scene.

26 *Juin.* On a parlé du spectacle arrêté du Sr. Audinot, intitulé, *les curiosités de la foire*, à cause de certaines courtisannes qu'on y avoit trop bien dépeintes. Cette piece est affichée de nouveau sous le même titre, mais sans doute avec les corrections qu'auront desiré ces Demoiselles.

26 *Juin.* On ne peut qu'applaudir aux premiers essais de zele du nouveau Lieutenant général de police. On voit afficher à tous les coins de rue: *traitement populaire du mal vénérien pour les adultes & pour les enfans, administré gratuïtement dans Paris, par ordre du gouvernement.* Il faut espérer que le succès suivra ce projet, & qu'une maladie honteuse ne tarira plus les sources de la vie chez la partie la plus essentielle de la nation.

27 *Juin.* L'affaire des Parlemens étant regardée comme finie, les écrits patriotiques étoient taris depuis quelque tems. Cependant il en paroît un nouveau aujourd'hui, bien essen-

tiel. Il eſt intitulé : *réflexions d'un citoyen ſur la proteſtation du Parlement de Toulouſe*, du 31 *Août* 1771, *aux J.... F.... du tripot de Toulouſe.*

Malgré la dureté de l'apoſtrophe, tout eſt noble, tendre, éloquent dans ce pamphlet. Il eſt à ſouhaiter qu'il eût été répandu beaucoup plutôt, c'eſt-à-dire dans le tems où ſe décompoſoient les parlemens de province, & où certain nombre de membres d'entre eux étoient aſſez lâches pour démentir leurs proteſtations, & reprendre une robe qu'ils venoient de vouer à l'infâmie, tant qu'elle ne ſeroit pas purifiée des ſouillures dont M. le Chancelier la flétriſſoit.

L'objet de l'orateur, après avoir fait connoître à ces apoſtats de la magiſtrature leur tort irréparable, leur honte indélébile; après avoir détruit l'illuſion des faux prétextes dont ils voudroient couvrir ou excuſer leur défection, & de leur inſinuer que le ſeul parti qui leur reſte à prendre actuellement, la ſeule maniere de réparer l'indignité de leur premiere conduite, c'eſt de ſe faire juſtice eux-mêmes, de ne pas perpétuer un ſchisme inévitable dans le ſein de leur compagnie, de quitter des places qu'ils ne peuvent plus remplir, & par cette humiliation volontaire d'effrayer les magiſtrats qui ſeroient un jour tentés de les imiter.

27 *Juin* 1775. Les comédiens Italiens annoncent pour jeudi la premiere repréſentation d'une piece nouvelle, intitulée : *la fête de village.* Elle eſt en deux actes & mêlée d'ariettes.

28 *Juin* 1775. M. Marmontel a cru devoir consigner dans une lettre imprimée la relation, non des Sacre & Couronnement de S. M., mais du moment le plus auguste de cet événement. Il cherche à le peindre avec beaucoup d'onction. Dans cette épitre, datée de Rheims le 11 Juin, rien de nouveau ; & l'on a déjà rendu compte des anecdotes qu'il rapporte. Son style même est très médiocre & fort recherché pour quelqu'un qui sent beaucoup.

28 *Juin*. Différens arrêts ont précédé la séance des Pairs au palais, qui devoit avoir lieu hier 27 pour l'affaire du maréchal duc de Richelieu, & dans laquelle il devoit être statué sur les demandes en élargissement provisoire des co-accusés de Madame la Présidente de St. Vincent.

Un Sr. Canron, ci-devant sécrétaire de M. le maréchal duc de Richelieu, a paru sur les rangs & présente une requête assez gauche, assez mal tournée à l'effet ci-dessus. Son décret est assis sur un propos tenu par lui, inculpant fortement Madame de St. Vincent. On l'accuse d'avoir dit *que Madame de St. Vincent lui avoit proposé des choses qui ne pouvoient que le conduire à la corde.*

Le second écrit est un précis pour le Sr. Benaven, contre M. le maréchal duc de Richelieu. Il suffit d'annoncer qu'il est de Me. François de Neufchâteau, pour exciter la curiosité du lecteur. Ce jeune jurisconsulte porte dans

tous ſes écrits en ce genre des graces & une énergie qui rendent intéreſſantes les matieres, les plus arides.

Enfin, les Pairs aſſemblés hier, le Sr. Vedel-Montel, l'abbé de Villeneuve-Flayoſe, Benaven & la veuve le Roi ſont proviſoirement élargis, tous en état de décret d'ajournement perſonnel, ſauf l'abbé, qui n'eſt qu'en état d'aſſigné pour être ouï.

Canron reſte en priſon, avec la Préſidente.

28 *Juin* 1775. Le ſort des membres des conſeils ſupérieurs & autres, qui ſe ſont voués à l'exécration publique, eſt enfin décidé. Les Préſidens ont 2,000 livres de penſion: les Conſeillers 1,200 livres, &c. On dit pourtant qu'on n'accorde rien à ceux qui pourront reprendre leur ancien état.

28 *Juin.* Le nouveau projet de M. Turgot concernant la liberté des arts & métiers & du commerce, ne peut qu'éprouver néceſſairement beaucoup de diſcuſſions avant de ſe réaliſer. Les négocians les plus diſtingués de Paris, connus ſous le nom des ſix corps des marchands, ont donné un mémoire à ce miniſtre, pour lui faire connoître l'injuſtice particuliere de ſon opération à leur égard, & les inconvéniens généraux de ſon plan. On veut que ce miniſtre leur ait répondu qu'il ne pouvoit ſe charger de faire le rapport de leur mémoire au conſeil, parce qu'il ſeroit juge & partie, étant très attaché au ſyſtême qu'il vouloit introduire; mais, qu'en même

tems, son esprit de modération & d'équité l'engageoit à supplier le Roi de nommer un comité de conseillers d'état, pour examiner leurs représentations & lui en rendre compte. On conçoit aisément que toutes ces difficultés ne peuvent que retarder l'exécution de ses nouvelles idées.

29 *Juin* 1775. *La fête de village*, quant aux paroles, est du Sr. d'Orbigny, auteur peu connu, & quant à la musique, du Sr. Desormeri, qu'on prétend avoir composé la musique de l'acte d'*Hylas & Eglé*, il y a peu de tems, sous le nom du Sr. le Gros, & s'est fait connoître pour avoir remporté deux fois le prix des motets au concert spirituel. Du reste, la piece se donne aujourd'hui, où sont indiquées des illuminations & le *Te Deum* à l'honneur du Sacre & Couronnement de Louis XVI, parce qu'elle est allégorique à cet événement.

29 *Juin* 1775. M. le Duc de Chartres est parti cette nuit pour s'embarquer sur l'escadre d'évolution. Ce Prince vouloit attendre l'accouchement de son auguste épouse, qui devoit avoir lieu d'un jour à l'autre: mais vu l'extrême sensibilité de la Duchesse, le conseil de santé a décidé qu'il seroit beaucoup plus convenable que la séparation se fit avant, qu'après.

29 *Juin*. Quoique le Sacre soit passé depuis longtems, M. le Duc de la Vrilliere, qu'on espéroit voir déguerpir, tient bon & ne s'en va pas. Il est vrai qu'il est à la cour sans nulle considération. Il a la rage de se produire partout

chez le Roi, & S. M. affecte de ne lui jamais parler, de ne pas même le regarder. Les courtisans ont en outre observé que depuis le retour de Rheims, M. le Comte de Maurepas n'avoit pas paru en cercle parmi eux ; ce qui ne prouve rien cependant, puisqu'on sait que le Roi a une communication secrette avec lui, dont il se sert souvent pour le consulter.

29 *Juin* 1775. Dans la dix-septieme objection du Maréchal de Richelieu opposée à Benaven & que discute son avocat, Me. François de Neufchâteau, on lit:

„ Il en est de même du procès intenté à M.
„ de Richelieu par le Sr. Tegaldo, banquier
„ Génois. Je ne l'ai cité qu'avec les mêmes
„ précautions, & je déclare qu'il m'est abso-
„ lument indifférent que M. le Maréchal de
„ Richelieu ait été en même tems général &
„ négociant à Genes. Après avoir été aussi
„ bien traité du Dieu de la guerre, il étoit le
„ maître d'aspirer aux honneurs utiles du Dieu
„ du commerce, & le favori de Mars pouvoit
„ être aussi l'émule de Mercure."

Cette derniere phrase a vivement touché le Maréchal, qui s'en est trouvé insulté, & le mardi 27 a rendu plainte au tribunal contre cette diffamation. Dans le paragraphe seize il est inséré un jeu de mots, qui ne déplait pas moins à M. le Maréchal.

„ M. le Maréchal de Richelieu dit dans sa
„ derniere requête, qu'il tient les faits de l'al-

„ légation de ſes *griffes d'argent* pour inju„ rieux & calomnieux : il en rend plainte con„ tre moi.

„ Je réponds, qu'à la vérité il a été ques„ tion des griffes de M. le Maréchal dans ma „ derniere requête, mais avec la précaution „ expreſſe de n'attribuer des griffes à M. le „ Maréchal, que d'après le bruit public, dont „ je ne me ſuis pas rendu responſable. M. le „ Maréchal de Richelieu requiert la jonction „ de M. le procureur général. Mais ſi le mi„ niſtere public doit être invoqué avec quelque „ confiance, de bonne foi eſt-ce pour aider à „ M. le Maréchal à ſe dépouiller des griffes „ que la renommée lui prête ? Ne doit-ce „ pas être, au contraire, pour arracher de ſes „ mains les victimes qu'il fait languir dans „ l'oppreſſion & dans les fers ?"

30 *Juin* 1775. *La fête de village* exécutée hier aux Italiens, n'a d'autre reſſemblance avec celle de Rheims qu'en ce que ces vaſſaux aiment fort leur nouveau ſeigneur, ſe diſpoſent à le recevoir de la maniere la plus affectueuſe, qu'ils en chantent les louanges dans leur langage trivial, & le béniſſent unanimément. Rien de plus plat que cette piece, où l'auteur a mis de la bêtiſe, croyant y répandre de la naïveté. Heureuſement, des choſes agréables dans la muſique ſoutiennent les paroles, on ne peut plus mauvaiſes. Par un ridicule unique, ce bon Sei-

gneur pour qui ſe fait & ſe dit tout, ne paroît point, & la paſtorale ſe termine ſans qu'on le voie.

Le petit Veroneſe, fils d'un acteur Italien, déſigné ſous le nom de docteur, dont il fait toujours le rôle, a formé un ſpectacle plus curieux que la nouveauté dramatique. Cet enfant, âgé de ſix à ſept ans, a danſé avec une vigueur & des graces merveilleuſes pour ſon âge. Son aſſurance & ſa gentilleſſe ont enchanté tous les ſpectateurs.

30 *Juin* 1775. On aſſure que la Reine, depuis le retour de Rheims, a fait une nouvelle tentative auprès du Roi, en faveur du Duc de Choiſeul; mais que S. M. excédée de tant de ſollicitations, lui a déclaré ſéchement que c'étoit rendre un très mauvais ſervice à cet ex-miniſtre, & qu'elle feroit obligée de l'expulſer au loin ſi l'on s'obſtinoit à lui en parler encore, d'autant plus qu'elle ne pouvoit que le regarder comme l'inſtigateur ſecret de cette perſécution. Il paroît que ſes partiſans deſeſperent abſolument.

1 *Juillet* 1775. Dans les *réflexions d'un citoyen*, &c. on trouve quelques faits hiſtoriques, précieux à conſerver pour l'hiſtoire de la révolution des Parlemens. On obſerve d'abord que la proteſtation du Parlement de Toulouſe du 31 Août, étoit ſignée du Premier Préſident Niquet, quoiqu'il travaillât ſecrétement depuis ſix

mois à recruter dans sa compagnie le nombre de traîtres que lui demandoit le chancelier; quoiqu'il eût enhardi le sénéchal de Toulouse à refuser l'enrégistrement de l'arrêt du Parlement concernant l'établissement des conseils supérieurs; quoiqu'il eût pratiqué sous main un certain nombre d'avocats pour les attirer au barreau, le jour même de l'installation du nouveau tribunal; & quoiqu'il fût mieux instruit que personne de la prochaine arrivée des porteurs d'ordre, & qu'il eût déjà dressé la liste de proscription, où étoient désignés les magistrats qu'on vouloit traiter avec plus de rigueur.

On ajoute qu'à l'égard des avocats, il réussit au-delà de ses espérances; que Mrs. le Monnier & le Roux se distinguerent surtout par leur zele & leur attachement pour le tribunal de nouvelle création; que le premier de ces orateurs vouloit même haranguer le tripot en pleine audience, mais que M. Niquet l'en empêcha par un reste de pudeur.

On y apprend encore que M. Niquet ayant mal à propos compris dans la liste certains magistrats dont il s'étoit fait fort sans les consulter, en fut hautement désavoué lors de la révolution; qu'ils voulurent être exilés & le furent, entre autres, M. le Normant d'Ayssenne, dont l'anecdote est trop intéressante pour ne pas l'insérer ici. Il attendoit paisiblement chez lui sa lettre de cachet, lorsque deux de ses confreres s'y rendirent, députés, sans doute, par M. Niquet, pour le pres-

ſer de reſter dans le nouveau tribunal : il ne céda pas à leurs inſtances, mais il mit tant de douceur, d'honnêteté & de modération dans ſes refus, que les recruteurs crurent qu'il ne demandoit qu'un prétexte pour reſter, & que les exilés une fois partis, il ne s'agiroit plus que de lui faire donner un ordre de ſe trouver au palais. Cependant averti par cette députation qu'on ſongeoit encore à lui, il ſollicitoit de nouveau ſa lettre de cachet auprès du comte de Périgord, lorſqu'à la place il reçut ordre de ſe trouver au palais en robe. Il obéit : il entra dans la ſalle d'audience, où le nouveau parlement étoit aſſemblé. L'aſpect de cette poignée de faux-freres, le ſouvenir des magiſtrats qu'il avoit vus deux jours auparavant, & qu'il ne voyoit plus, le ſaiſirent ſi vivement, qu'il ſe trouva mal & tomba ſur un des bancs du barreau. On court à lui, on lui donne du ſecours, on le porte enſuite à la chambre dorée. Tous ces Meſſieurs s'empreſſent de lui déclarer combien ils ſeroient charmés de l'avoir parmi eux, qu'ils comptent ſur lui. Ils ne reçoivent pour toute réponſe, que ces mots : *je veux m'en aller. Que voulez-vous de moi ? Pourquoi m'a-t-on fait venir ici ?* Le Jéſuite Bardy, alors ſimple conſeiller, depuis préſident à mortier, lui dit en lui montrant le crucifix : *mon cher d'Ayſſenne, c'eſt aux pieds de ce divin maître que j'ai pris la réſolution de ſervir dans le nouveau Parlement.* — *Et moi*, répond M. d'Ayſſenne, *c'eſt à ſes pieds que je prends une*

résolution toute contraire. Laissez moi, je veux m'en aller. Quand on vit qu'il n'y avoit rien à gagner, deux heures après sa sortie du palais on le satisfit avec une lettre de cachet, qui lui indiquoit le lieu de son exil.

Ces Messieurs rentrés étoient d'autant plus coupables, plus parjures à leur serment consigné dans les protestations, qu'un exemplaire d'icelles collationné avoit été remis par le greffier en chef à chaque membre, suivant un arrêté pris le même jour 31 Août 1771; & que sur 120 magistrats qui assisterent à la délibération, il n'y en eut, dit-on, que trois ou quatre qui avoient refusé d'adhérer aux protestations.

Enfin, la consternation où ils se sont vus plongés à la premiere nouvelle de l'exil du chancelier, & plus encore à celle du rétablissement du Parlement de Paris, de Rouen, &c. est ici révélée comme un fait notoire. Ils ont alors fait éclater leur rage avec indécence; ils ont fatigué le ministere de leurs efforts & de leurs manœuvres contre les anciens magistrats; ils ont envoyé des représentations pour s'y opposer; ils ont demandé à ne servir que par semestre, d'avoir leurs causes commises à un tribunal étranger, de n'être jamais recherchés sur leurs protestations; ils ont envoyé mémoires sur mémoires, pour jetter de l'embarras dans les opérations, & pour en retarder du moins l'effet; & par un esprit de vertige bien marqué, ils annonçoient une incompatibilité décidée entre eux

& leurs anciens confreres, tandis que le Sr. Niquet trompoit le miniſtere en promettant une paix facile.

On leur reproche jusqu'aux démarches qu'ils ont faites dans les premiers momens de la révolution en faveur du rappel des exilés: démarches d'hypocriſie, puisqu'ils étoient bien ſûrs de ne pas réuſſir, ou parce que ne ſachant pas encore ſi le nouveau ſyſtême tiendroit longtems, ils vouloient ſe ménager une reſſource auprès d'eux; ce qui ſe prouve par leur conduite poſtérieure. En effet, lorsqu'un nouvel ordre de choſes leur a paru ſolidement établi, non-ſeulement ils n'ont rien fait pour leurs confreres, non-ſeulement ils n'ont pas demandé leur retour, mais ils n'ont rien craint tant que la fin de leur disgrace. Leur mécontentement a éclaté toutes les fois que les autres ont obtenu quelque adouciſſement. Ils ont noté les citoyens qui ont témoigné de l'attachement pour l'ancienne magiſtrature. La ville de Toulouſe remplie d'eſpions, n'a pu ſe livrer aux ſentimens que cette cataſtrophe a fait naître dans le cœur de ſes habitans. Ils ont inſulté, calomnié leurs anciens confreres: ils n'ont ceſſé d'écrire que tout alloit bien ſans eux, & qu'on pouvoit ſe paſſer de leurs ſervices. Ils n'ont fait aucunes repréſentations ſur l'arrêt du conſeil du 13 Avril 1772, qui les livroit à la diſcrétion des créanciers du corps: Arrêt que M. de Maupeou lui-

même a trouvé ſi atroce, qu'il n'a oſé en pourſuivre l'exécution.

On ſait encore les obſtacles qu'ils ont mis au retour de certains exilés; qu'ils ont rendu inutiles par leurs manœuvres les démarches faites à cet égard par des perſonnes étrangeres à la magiſtrature; que trois fois depuis l'exil du chancelier, quelques-uns, plus politiques, ou plus éclairés que les autres, ont propoſé de redemander les anciens magiſtrats, & trois fois ils ont échoué: qu'enfin, lorſqu'on ſollicitoit leur réunion, ils ont pouſſé l'infamie jusques à dire que puiſqu'on deſiroit leur conſentement, c'étoit parce qu'on le jugeoit néceſſaire & qu'il ne falloit pas le donner en conſéquence.

1 *Juillet* 1775. M. le Comte d'Aranda étoit monté ſur un cheval ſuperbe à la revue du 29; tout le monde lui en faiſoit compliment, lorſqu'il eſt tombé & s'eſt trouvé ſous les pieds du courſier. On a été fort effrayé. Heureuſement il s'eſt relevé, & quoique très pâle, il eſt remonté en ſelle & a ſoutenu toute la revue à merveille.

2 *Juillet.* On a oublié de rapporter une anecdote aſſez plaiſante concernant la premiere repréſentation de *la fête de village* aux Italiens. On a obſervé que la piece commençoit, continuoit & finiſſoit, ſans qu'on vît le héros pour qui tout étoit fait. A la fin on a demandé l'auteur, & des plaiſans ont ajouté: *& le Seigneur.*

2 *Juillet.* On peut ſe rappeller les quolibets qui ont été dits lors de la derniere promotion des

ſept nouveaux Maréchaux de France, tous roulant ſur l'impéritie de ces militaires. Un plaiſant a voulu en ramaſſer en quelque ſorte la quinteſſence dans un quatrain. On ſait que les vers ſe retiennent plus aiſément & donnent plus de grace & plus de force à un bon mot. Les voici :

Réjouiſſez-vous, ô François !
Ne craignez de longtems les horreurs de la guerre :
Les prudens Maréchaux que Louis vient de faire
Promettent à vos vœux une profonde paix.

C'eſt ainſi encore qu'on a développé dans une épigramme très piquante les divers ſarcaſmes lancés dans les ſociétés contre M. le Duc de Duras, fait presqu'en même tems Maréchal de France & membre de l'Académie Françoiſe :

Duras invoquoit à la fois
Le Dieu des vers & le Dieu de la guerre :
Il réclamoit le prix de ſes vaillans exploits
Et de ſon ſavoir littéraire :
Tous deux, par un ſuffrage égal,
Ont ſatisfait ſa noble envie ;
Phébus lui dit, je te fais maréchal ;
Mars lui donna place à l'académie.

3 *Juillet* 1775. Le livre intitulé : *l'ami des loix*, dont on a rendu compte, il y a déjà quelque tems, a été condamné par le Parlement au feu, ainſi qu'un autre, intitulé : *le catéchisme de la nation*.

3 *Juillet*. Les gentilshommes de la chambre ont pris fait & cauſe pour les comédiens : le

procès que leur avoit intenté le Sr. Mercier eſt évoqué au conſeil.

4 *Juillet.* En 1773 le Sr. Maziere, fermier général, reçut des lettres, par lesquelles il fut ſommé de porter 300 louis au cours, au profit d'une compagnie, à peine d'être aſſaſſiné. Le 19 Octobre le Sr. Garnier, officier d'office du Comte de l'Aubeſpine, allant à cinq heures du matin pour joindre le caroſſe de Chartres, eut un beſoin & deſcendit pour le ſatisfaire dans le foſſé du cours. Des eſpions en vedette l'arrêtent; on le regarde comme un des coquins de cette prétendue compagnie, qui venoit reconnoître le dépôt & l'enlever. On lui fait ſon procès au Châtelet, & ne ſe trouvant point de preuves, les juges, malgré leur partialité, ne purent qu'ordonner qu'il en ſeroit plus amplement informé pendant un an. L'accuſé refuſa de ſigner la ſentence, parce qu'il n'étoit pas expreſſément innocenté. Et le procureur du Roi en interjetta appel à *minimâ*. Le nouveau tribunal ſiégeant alors, le 21 Mars 1774, réduiſit le plus amplement informé à ſix mois, ordonnant que Garnier ſeroit tenu de garder priſon. Il étoit queſtion de prononcer au bout des ſix mois, lorsque le tribunal a été renverſé. Le priſonnier invoque aujourd'hui le Parlement, pour obtenir les dommages-intérêts qu'il eſt en droit de réclamer contre le Sr. Maziere.

C'eſt à cette occaſion qu'il paroît un mémoire de Me. Dodin, où cet avocat peint énergique-

ment toutes les horreurs qu'a ſubies ſon client, gémiſſant ſous le poids de l'opulence & du crédit. Il s'éleve contre les vexations extrajudiciaires exercées d'abord contre lui par les ſuppôts de police & par le commiſſaire Serrault; contre les autres qu'il a ſubies au Châtelet par la partialité du Lieutenant-criminel Du Lys & du Procureur du Roi Moreau; enfin, au palais, par le jugement du tripot Maupeou.

Il détaille dans un avertiſſement les différens pour-parlers qu'il a eus avec le Sr. Maziere, & ſurtout la déclaration de ce dernier, qu'il avoit une lettre de cachet toute prête pour faire mettre à la Baſtille ce malheureux, lorsqu'il ſeroit prononcé un hors de cour. Il en réſulte que le Sr. Maziere, craignant la publicité d'un *factum* qui dévoiloit ſes manœuvres frauduleuſes pour le perdre, a voulu employer l'autorité pour en empêcher l'impreſſion, mais qu'il n'a pu réuſſir heureuſement.

Suit une conſultation du 31 Mai, ſignée *Bosquillon*. Ce juriſconſulte eſt abſolument dans les mêmes principes que ſon confrere, & au défaut des remords volontaires du traitant, voudroit provoquer contre lui la vindicte de la juſtice.

4 *Juillet* 1775. Madame la Ducheſſe de Chartres eſt accouchée hier d'un Prince, nommé le Duc de Montpenſier On juge quelle joie en a reſſentie la maiſon d'Orléans. On a expédié un courier à M. le Duc de Chartres.

5 *Juillet.* La liberté du commerce de l'Inde a été l'objet d'un mémoire des directeurs du commerce de la province de Guyenne, & sur lequel est intervenu un avis des députés du commerce, comme aussi sur un mémoire de la communauté de la ville de l'Orient contre cette liberté. Le maire de l'Orient vient d'y faire une replique, qui démontre que le commerce de l'Inde ne doit point s'assimiler aux autres; que les principes en sont différens; qu'on ne peut pas mettre en parallele les opérations suivies & combinées d'une compagnie qui avoit le privilege exclusif pour ledit commerce, à celui de divers armateurs, ne pouvant avoir entre eux aucun accord sur leurs expéditions; que l'expérience confirme tous les jours l'erreur où l'on est tombé en détruisant la compagnie; que ce commerce enfin ne peut réussir que par un ensemble d'opérations. Malgré la force des raisonnemens & des faits allégués par l'auteur, le génie du ministere est constamment opposé à cette liberté, qu'il réclame inutilement.

4 *Juillet* 1775. La gazette politique intitulée: *courier d'Avignon*, qui, lors de l'invasion de la France, avoit été transportée à Monaco sous le nom de *courier de Monaco*, retourne à son ancien domicile, au grand regret de ce petit Souverain. C'est le Sr. le Blanc, Secrétaire des commandemens du Prince de Conti, qui en a la direction. Elle doit commencer avec ce mois.

5 *Juillet.* Les Princes & Pairs ont été assem-

blés hier au palais pour continuer l'examen du procès du Maréchal de Richelieu. Il eſt question aujourd'hui de la requête de la Préſidente de St. Vincent en ſubornation de témoins. La ſéance a été continuée à aujourd'hui.

5 Juillet 1775. La brochure intitulée: *l'Ami des loix*, a été flétrie par un arrêt du 30 Juin, les chambres aſſemblées. L'auteur n'avoit pas craint d'en envoyer un paquet d'exemplaires à la Buvette, dont chacun des membres du Parlement devoit avoir le ſien. Cette audace a ſurtout provoqué la vindicte de la cour. Me. Seguier a fait un long requiſitoire, où, ſans extraire aucune des propoſitions de ce livre, il le juge digne des flammes. Comme on en a déjà fait un réſumé, il eſt inutile de rien détailler à cet égard.

Quant à la ſeconde brochure, ſon vrai titre eſt: *catéchisme du citoyen*, ou *élémens du droit public François, par demandes & par réponſes.* Elle eſt plus étendue, & a 112 pages. L'avocat général prétend que le ſyſtême de ces deux imprimés eſt parfaitement ſemblable; que leurs principes ſont les mêmes; que l'un & l'autre tendent au même but: c'eſt-à-dire, que ces deux ouvrages ſont tirés du *Contrat ſocial*, d'une multitude de remontrances des Parlemens, & n'énoncent que des propoſitions fondées ſur le bon ſens, ſur la nature & ſur les premieres notions de l'origine des ſociétés. Mais il ajoute que ces

problêmes politiques devroient toujours demeurer ſous le voile.

Quoi qu'il en ſoit, le Parlement a qualifié ces deux écrits de ſéditieux, attentatoires à la ſouveraineté du Roi & contraires aux loix fondamentales du royaume

6 *Juillet* 1775. M. de Voltaire n'avoit fait qu'effleurer très légerement la matiere dans ſon petit écrit ſur l'arrêt du conſeil du 13 Septembre dernier, concernant la liberté du commerce des grains. Il eſt revenu ſur cette loi dans un nouveau pamphlet, qui a pour titre: *Diatribe à l'auteur des Ephémérides*, 10 *Mai* 1775. Il commence par y déployer un très grand ſavoir, en remontant à l'origine de l'agriculture, comme le fondement de tout, même de la religion, au point que les travaux de la campagne étoient autrefois ſacrés, & que Bacchus avoit ſes prêtreſſes faiſant vœu de chaſteté. Il vient à la France, qui fut longtems barbare & malheureuſe, où les agriculteurs étoient eſclaves, &, ce qui eſt horrible, eſclaves des moines. Les terres y étoient encore en friche à l'avénement de Henri IV. Louis XIII fut à plaindre de n'avoir pas ſuivi les erremens de ce bon roi, & ſon peuple davantage. Il juſtifie Colbert ſur le reproche d'avoir ſacrifié l'agriculture au luxe, & la France ne fut qu'après ſa mort miſérable & ridicule. Il annonce les eſpérances de réforme, fondées ſur le beau commencement du regne de Louis

XVI. Il prouve que le Roi, en prenant moins ſera plus riche. Il traite enfin l'article des bleds; il s'éleve contre la contrainte, & décrit rapidement les pillages exercés au commencement de Mai dernier.

Quoique ce nouvel écrit ſoit plus développé que le premier, on le trouve très court ſur une auſſi importante doctrine. Si les raiſonnemens n'y ſont pas mieux établis que dans les autres ouvrages philoſophiques de ce grand homme, il perſuade, par un certain enthouſiasme qu'il communique toujours au lecteur, & les économiſtes doivent ſe féliciter d'avoir acquis en lui un apôtre qui contribuera mieux qu'eux tous à la propagation de la ſcience, par cet art enchanteur d'attacher ſur toutes les matieres & de ſe faire lire des gens les plus frivoles. La brochure en queſtion eſt ſavante, hiſtorique, agréable, & toujours aiguiſée d'une pointe de ſarcasme qui réveille, pique & ſoutient la curioſité. On conçoit que M. Turgot eſt le héros auquel ſe rapporte tout l'ouvrage.

7 *Juillet* 1775. M. l'abbé Beaudeau a enfin produit une réponſe plus digne de M. Necker que le pamphlet indécent du Marquis de Condorcet: elle eſt d'abord d'un volume proportionné à l'énormité du premier, & d'ailleurs la diſcuſſion en eſt plus honnête & plus modérée; elle a pour titre: *Eclairciſſemens demandés à M. N**. ſur les principes économiques & ſur les projets de légiſlation, au nom des propriétaires fonciers & des cultivateurs*

vateurs François. Quelque bien raisonné, quelque bien écrit que soit cet ouvrage, il est d'un scientifique mortellement ennuyeux; tant il est difficile de porter dans de semblables discussions de l'intérêt & de l'agrément, assez pour attacher le lecteur neutre & qui ne se passionne pas pour l'un ou l'autre parti.

7 *Juillet* 1775. C'est lundi que les députés du clergé se sont assemblés chez M. le Cardinal de la Rochaymon pour la premiere fois, car ce prélat a encore l'honneur de présider cette assemblée. On y a examiné les procurations & l'on s'est mis en regle sur la forme. C'est aujourd'hui que se dit la messe rouge du St. Esprit. M. l'Evêque de Senez doit faire le discours.

7 *Juillet. Les douze livres du code de l'Empereur Justinien traduits en François, avec des notes historiques & critiques, par une société de jurisconsultes: ouvrage proposé par souscription. Prospectus de* 11 *pages.* Au moyen de ce titre on s'y permet une satyre des plus fortes contre les juges du dernier regne, qui dérive du chapitre XL de Justinien, d'après la traduction qu'en donne l'auteur. Ce pamphlet sort d'une presse de Toulouse, & n'est qu'une facétie imaginée pour encadrer les injures qu'on vouloit dire à ces inamovibles, sous une nouvelle tournure.

8 *Juillet.* C'est sous le nom de M. de la Visclede, secrétaire perpétuel de l'académie de Marseille, que M. de Voltaire donne son conte intitulé: *le dimanche, ou les filles de Minée.* Il est

adreſſé à une Madame Arnanche. Rien de plus gai, de plus agréable, de plus philoſophique que cet ouvrage charmant : il roule ſur l'origine du repos hebdomadaire conſacré au ſervice des Dieux, dont le poëte attribue l'inſtitution à Bacchus. Les filles de Minée, peu religieuſes ſurtout envers l'inventeur de la vendange, travaillent & cauſent entr'elles, au lieu d'aller à l'égliſe. L'une raconte l'hiſtoire des amours de Mars & de Vénus ; la ſeconde, celle des amours de Vénus & d'Adonis ; la troiſieme, entichée du péché de l'incrédulité, ſe moque de toutes ces fables & de beaucoup d'autres. Le Dieu les ſurprend tenant des diſcours impies & prophanant le ſaint jour ; il les punit & les change en chauve-ſouris. On ſent aiſément l'allégorie continue, où ſous des railleries contre les fêtes, la religion, les myſteres, les dogmes & la théogonie des payens, il ſe moque de notre théologie. Du reſte, quoique le fond ne ſoit pas neuf, il eſt raconté avec des graces, il eſt embelli d'un coloris frais & varié, qui font toujours ſoupçonner aux connoiſſeurs qu'il a des morceaux ainſi de réſerve compoſés dans ſes plus beaux jours, & qu'il ne répand qu'aujourd'hui : ce ſont des fleurs de ſon jeune âge, dont il couronne ſes cheveux blancs.

9 *Juillet* 1775. Un Avocat du Roi du Châtelet (le Sr. de la Garde) ayant dans un plaidoyer fait une ſortie injurieuſe contre les Procureurs, avec leſquels il a indiſtinctement confondu les

Avocats, l'Ordre s'eſt aſſemblé, & le Bâtonnier a été chargé de ſe retirer par devers le Premier Préſident, pour lui porter les plaintes de l'Ordre & demander ſatisfaction au Parlement ; ce qui a eu lieu ces jours-ci. Le Sr. de la Garde a été mandé au tribunal ſupérieur, a reçu une réprimande convenable pour l'indiſcrétion de ſon propos, & injonction d'être déſormais plus circonſpect.

9 *Juillet* 1775. On annonce quatre volumes de Supplément au Dictionnaire Encyclopédique, imprimés à Geneve, avec un volume de planches; ce qui fait voir combien la premiere édition étoit défectueuſe.

10 *Juillet.* On dit que M. le Duc de la Vrilliere aura pour ſa retraite 60,000 livres de penſion. Ce miniſtre, qui a ſervi pendant 55 ans, n'eſt point riche. Il étoit ſous-tiré continuellement par Madame de Langeac, ſous-tirée à ſon tour par le Chevalier d'Arcq, ſous-tiré auſſi par d'autres femmes & filles, &c.

10 *Juillet.* On compte qu'il ſera queſtion des économats à l'aſſemblée du clergé & qu'on mettra de l'ordre dans cette partie, ſujette à bien des abus, ainſi que de pluſieurs autres réformes très utiles, mais que redoute le clergé.

10 *Juillet.* On a dit que le Sr. Benaven a été élargi par le Parlement & mis ſimplement en état de décret d'ajournement perſonnel; mais il n'eſt ſorti de la Conciergerie que pour être conduit au Fort-l'Evêque, par un ordre du Roi,

comme prisonnier d'état. C'est ce qu'avoit prévu cet accusé dans son mémoire intitulé *Précis*, où il se plaint qu'en l'arrêtant on a fait au hasard une liasse de ses papiers relatifs à l'affaire du Maréchal de Richelieu & autres, sans aucune description, sans aucun inventaire; que rien ne constate le nombre, rien n'énonce l'objet des pieces renfermées dans ce paquet; qu'on a eu par ce moyen la facilité de soustraire ou de substituer ce qu'on a voulu. On prétend en effet y avoir trouvé des correspondances criminelles, & l'on s'en est prévalu pour le noircir dans l'esprit du gouvernement. Il ajoute que dans le principe le Maréchal de Richelieu lui avoit offert de lui procurer son élargissement, s'il vouloit déposer contre Madame de Saint Vincent; mais qu'ayant rejetté avec horreur cette proposition, on l'avoit menacé d'un ordre du Roi, qui le retiendroit toute sa vie en prison.

11 *Juillet* 1775. La *Sibylle Gauloise*, ou *la France, telle qu'elle fut, telle qu'elle est, & telle, à-peu-près, qu'elle pourra être: ouvrage traduit du Celte, & suivi d'un commentaire, par M. de la Dixmerie.* C'est l'histoire de ce royaume, mise en énigmes, dont l'auteur donne ensuite le mot & l'explication, ce qui forme enfin un gros volume. C'est une bonne maniere d'en rappeller les principaux traits à ceux qui ne les auroient pas présens. Mais on voit que le but de l'écrivain a été d'amener une fade adulation du regne actuel, adulation gauche, en ce qu'il y en a presque autant pour le regne passé. Ce n'est

pas qu'on ne voie qu'il voudroit être par fois critique, mais il n'ose pas: il ne s'arrête que sur les minuties, & n'a garde de frapper sur les grands objets qui devroient mériter son indignation.

11 *Juillet* 1775. Ce n'est, dit-on, que dimanche que M. de Malesherbes entrera dans ses fonctions de Secrétaire d'Etat & qu'il prêtera serment. On assure qu'il a beaucoup de peine à accepter cette place, gémissant d'avance sur les horreurs dont il va apprendre le long détail & qu'il ne pourra pas réparer en entier.

On croit que c'est par amitié pour M. Turgot qu'il s'est enfin déterminé à venir à la cour, pour donner plus de prépondérance aux objets patriotiques du premier, qui jusqu'à présent ont essuyé beaucoup de contradictions.

Quoique le département de M. de la Vrilliere, tel qu'il est composé, semble petit pour le génie du nouveau ministre, on croit cependant que le clergé dans ce moment est un objet très important, & qu'à cet égard M. le contrôleur général a été fort aise de se donner un second qui puisse maîtriser l'assemblée actuelle & la forcer de donner enfin la déclaration de ses biens, comme l'avoit exigé M. de Machault en 1749.

11 *Juillet*. Les comédiens François se disposoient enfin à donner une piece nouvelle, intitulée *les Arsacides*, de M. de Beausole; mais Mlle. Raucoux a déclaré qu'elle ne pouvoit jouer de plusieurs mois, ce qui retarde. Une anecdote

ſinguliere ſur cette piece, c'eſt qu'elle eſt en ſix actes; que les comédiens l'ont reçue ſans le ſavoir & ſans le remarquer; que frappés enſuite de cette ſingularité, ils ont offert à l'auteur la rétribution d'une piece qui auroit un ſuccès complet, s'il vouloit les diſpenſer de la jouer pour le moment; mais que le poëte, qui depuis 35 ans travaille pour cette réuſſite & eſt affamé de gloire, a refuſé.

13 *Juillet* 1775. Un troiſieme auteur intervient ſur la ſcene contre la troupe des comédiens François, c'eſt le Sr. Louvay de la Sauſſaye, qui répand un mémoire à conſulter & conſultation. Comme il eſt rédigé par Me. François de Neuf-château, il eſt fort recherché & mérite plus de détails. La conſultation eſt datée du 5 de ce mois, & ſouſcrite par Me. Mallet, juriſconſulte grave & profond.

13 *Juillet*. Le Sr. Bourgeois de Château-blanc a encore amélioré ſon phare ou fanal économique, dont on a parlé depuis longtems. Il eſt aujourd'hui placé ſur le Mont-Valérien, dans le jardin des freres hermites. Cette machine dans ſon état actuel eſt admirable pour la ſûreté de la navigation ſur les côtes. Sa ſolidité la met à l'abri de toutes les intempéries de l'air & des ſaiſons. L'exécution en eſt très aiſée, & ſon ſervice non moins facile. Le jeu de ſes feux eſt merveilleux & leur diſtribution eſt tellement dirigée, qu'en dix ſecondes on peut les faire paroître & diſparoître, même en les diverſifiant

autant de fois qu'on voudra & dans tous les momens exigés. Enfin la dépenſe de ſa fabrique eſt très modique, ainſi que celle des matieres combuſtibles néceſſaires à ſon entretien, relativement à ſa maſſe & à ſon utilité.

13 *Juillet* 1775. M. le Comte d'Eu vient de mourir d'une fluxion de poitrine.

14 *Juillet*. Dans ſon mémoire à conſulter, M. Louvay de la Sauſſaye rend un compte intéreſſant de toutes les difficultés des comédiens avant de jouer ſa piece. Il l'avoit préſentée dès 1763. Ne pouvant parvenir à la faire jouer, il la fit imprimer en 1768, & il ne put obtenir d'être joué qu'en 1773. Il faut lire dans cet écrit le détail des contradictions, des tracaſſeries, des avanies qu'il eſſuya des hiſtrions durant ce long intervalle. Non-ſeulement on mit à la repréſentation, des décorations, des habillemens, un coſtume réprouvé par le poëte; mais on charpenta, on mutila, on traveſtit ſon ouvrage, ſans ſon aveu, contre ſon gré & malgré ſes repréſentations & réclamations. Tout cela, ſuivant lui, fut cauſe du peu de ſuccès de la piece. Elle n'eut que cinq repréſentations, & l'on décida qu'elle appartenoit à la comédie, étant tombée dans les regles, c'eſt-à-dire que les repréſentations avoient eu pluſieurs fois de ſuite un produit inférieur à celui qu'elles devoient rendre, pour que la piece continue d'appartenir à l'auteur. Celui-ci prétendit le contraire, réclama la propriété de ſon

ouvrage. Il feroit trop long de le fuivre dans cette difcuffion, où la mauvaife foi de la troupe eft dévoilée au grand jour. Il fit affigner les comédiens au Châtelet le 27 Mai 1773, & le 2 Août ils lui firent fignifier un arrêt du confeil, rendu du propre mouvement de S. M., qui évoque l'affaire au confeil.

C'eft dans ces circonftances que le Sr. Louvay confulte & demande s'il eft fondé à fe pourvoir, & comment il doit forcer les comédiens à lui reftituer fa dépouille?

Il y joint pour pieces juftificatives: 1. le texte des loix, actes & réglemens, dont fe prévaut la troupe, & dont il tire même des inductions contre eux: 2. des extraits de fa piece, inférés dans les ouvrages périodiques, dépofitions impartiales qui viennent à l'appui de fon mémoire à confulter: 3. le compte arbitraire des comédiens, mis en parallele avec un projet de compte dreffé par l'auteur: fuivant le premier, fans avoir rien touché, il redoit 101 livres, 18 fols: fuivant le fien, il lui revient 719 livres 10 fols.

Ce mémoire, outre la conviction qu'il porte dans l'efprit des lecteurs, eft extrêmement amufant par la multitude d'anecdotes théâtrales dont il eft enrichi, & mérite d'être confervé comme morceau littéraire. D'ailleurs, la caufe intéreffe tous les poëtes dramatiques, puifqu'il s'agit de les affranchir des entraves les plus odieufes.

14 *Juillet* 1775. Quoique M. le Comte d'Eu, mécontent de ne pas trouver chez le Duc de Penthievre les fecours dont il avoit befoin, eût vendu pour douze millions de fes domaines au Roi, ce Prince laiffe au fecond encore pour 24 millions de biens fubftitués, rapportant 600,000 livres de rentes, fans compter d'autres prétentions & reprifes de l'héritier.

14 *Juillet*. Quoiqu'il fût annoncé qu'il n'y auroit pas de fêtes au mariage de Madame Clotilde, on a fait entendre fans doute à S. M. qu'elle ne pouvoit fe difpenfer de remplir l'étiquette, telle qu'on l'a annoncée, il y a du tems. Elle aura lieu : on parle même d'un fpectacle de la tragédie du *Connétable de Bourbon*, par M. de Guibert, connue de beaucoup d'amateurs, mais non encore jouée nulle part.

15 *Juillet* 1775. *Le Sacre Royal, ou les droits de la nation Françoife reconnus & confirmés par cette cérémonie.* Tel eft le titre d'une brochure nouvelle, que l'auteur a profité des circonftances pour répandre. Il ne paroît encore que la premiere partie. On y démontre que la puiffance abfolue n'eft qu'une tyrannie, & qu'elle eft oppofée au gouvernement légitime; que les trois efpeces de gouvernement légitime connues ne peuvent être que l'effet d'un pacte; que la fociété, fes loix, fon centre d'autorité, n'exiftent qu'en vertu du pacte focial, & que ces vérités font conformes à la doctrine de l'églife Catholique.

L'auteur ſe propoſe de démontrer dans la ſeconde, que le droit d'être placé au centre de la ſociété ne peut appartenir qu'à ceux à qui la ſociété l'attribue par ſon choix ; qu'ainſi la diſpoſition des trônes, & la ſucceſſion qui y appelle dans les monarchies connues ſous le nom d'héréditaires, ne peuvent être autre choſe qu'une ſuite du pacte ſocial qui en fixe les regles.

A la tête eſt une eſtampe, où l'on voit le Roi aux pieds de l'Archevêque de Rheims, aſſiſté de ſes deux acolytes. Il eſt dans l'attitude du ferment. Au bas on lit : *Populo Christiano promitto.* La couronne eſt ſur l'autel, avec cette autre deviſe : *Non ſine menſurâ.* La Religion d'un côté, & la France de l'autre, indiquent au monarque ſes devoirs en lui montrant la couronne. Dans un coin, à droite en haut, eſt le Pere éternel enveloppé de nuages, d'où ſort cette autre légende : *Vox Populi, Vox Dei.* Au deſſous on voit le peuple, les mains étendues ; au-deſſus eſt le cri : *Vive le Roi.*

La moitié de cet ouvrage, fort ſcientifique, eſt en notes tirées de l'Ecriture Sainte, des peres de l'égliſe, des hiſtoriens anciens & modernes, des écrivains politiques, &c. qui appuyent toutes les aſſertions avancées dans le courant du livre très ennuyeux, quoique court, par la ſéchereſſe de l'écrivain.

16 Juillet 1775. La cour des aides ayant arrêté d'aller complimenter M. de Maleſherbes,

& de lui témoigner en même tems les regrets de la compagnie de le perdre, c'eſt le Préſident de Montreuil qui a porté la parole & lui a fait un diſcours touchant.

Quoique ce magiſtrat ait décidemment la place de Secrétaire d'état de M. le Duc de la Vrilliere, celui-ci a beaucoup de peine à quitter, & l'on aſſure qu'il conſervera la partie du clergé durant la préſente aſſemblée, où il aſſiſtera toujours comme commiſſaire du Roi. Il a fait la demande du don gratuit de 16 millions.

16 *Juillet* 1775. Mademoiſelle la Guerre eſt une chanteuſe de l'opéra, qui ayant été choiſie pour doubler quelques premiers rôles, s'en eſt bien acquittée, a développé du jeu & de la voix: ſes talens ont amorcé les amateurs, & quoi qu'elle ne ſoit ni jolie ni bien faite, M. le Duc de Bouillon s'en fait honneur d'être dans ſes fers. On aſſure qu'il a dépenſé 800,000 livres à ſon ſervice. S. M. inſtruite de ce luxe de putanisme, lui en a témoigné ſon méçontentement; & ce qui doit mettre le comble à la douleur de ce Seigneur, c'eſt que l'actrice l'a quitté avec la plus parfaite ingratitude.

17 *Juillet.* Quoique *l'union de l'amour & des arts* aille très bien à l'opéra, on ſe diſpoſe à y donner inceſſamment un Intermede nouveau du Chevalier Gluck, intitulé *le Siege de Cythere.*

17 *Juillet.* Les divers corps compoſant la chambre des comptes ne pouvant agiter en tu-

multe leurs prétentions reſpectives, ont nommé de chaque côté des commiſſaires pour traiter à l'amiable, diſcuter, & terminer, s'il eſt poſſible, leurs longues querelles, qui durent depuis pluſieurs ſiecles.

17 *Juillet* 1775. Les Pairs, dans leur derniere ſéance au Parlement, ayant joint au fond la plainte en ſubornation de témoins de Madame la Préſidente de St Vincent, on travaille aux interrogatoires. M. de Montgodefroy a été nommé pour interroger cette derniere. On a cru que ſa gravité lui en impoſeroit & l'empêcheroit de ſe permettre toutes les indécences & folies qu'elle faiſoit vis-à-vis des juges du Châtelet.

On aſſure aujourd'hui que la famille de cette accuſée intervient, & ſans entrer dans la juſtification des crimes qu'on lui impute, & qu'on laiſſe à la juſtice le ſoin de venger, ſi elle eſt coupable, on attaque le Maréchal, on lui demande raiſon de ſon audace, pourquoi il a ſouſtrait cette Dame à l'inſpection de ſa famille, de ſon pere, de ſon mari; il a fait lever la lettre de cachet qui la retenoit en couvent, & par cette liberté funeſte lui a fourni l'occaſion de commettre toutes les horreurs qu'il lui reproche & de deshonorer un nom bien ſupérieur à celui des Vignerot? On attend avec impatience à voir ce que la cour des Pairs ſtatuera ſur cette intervention. La ſéance ne doit avoir lieu qu'au commencement du mois prochain.

17 *Juillet* 1775. L'on a vu que l'Académie des Jeux Floraux de Toulouſe avoit propoſé pour ſujet du prix de cette année, *le rétabliſſement du Parlement*. C'eſt M. le Chevalier de Laurez qui a mérité la palme.

18 *Juillet* 1775. On vient d'imprimer les *Remontrances de la Cour des Aides*, arrêtées le 10 Avril 1775. On y a joint la réponſe du Roi & le discours du Garde des ſceaux du 28 Mai, la déclaration du 30 dudit, enrégiſtrée, du commandement du Roi, portée par *Monſieur*, &c. le 31, l'arrêté pris par cette cour le 2 Juin au ſujet de la dite déclaration, celui pris par le Parlement, les Princes & Pairs y ſéant, le 27 Juin, & enfin celui pris en la Cour des aides le 28 Juin.

18 *Juillet*. Me. François de Neuf-château s'étant préſenté pour plaider une cauſe au Palais, l'avocat adverſe n'a point voulu plaider contre lui: l'Ordre lui a fait un grief d'avoir compoſé une ode contre le Parlement & une en faveur du nouveau Tribunal.

19 *Juillet*. La Cour des aides, ſuivant l'uſage, a ſupprimé ſes remontrances imprimées clandeſtinement & qui ſe vendent avec plus de myſtere. C'eſt un des ouvrages en ce genre le mieux fait poſſible. On n'y trouve point de ces déclamations vagues, de cette éloquence oiſeuſe, dont ils ſont trop ſouvent ſurchargés: des principes irréſiſtibles, des conſéquences lumineuſes, un ſtyle ſain, auſtere & nerveux

le caractérisent. Il est plein de vérités frappantes & dures à entendre à l'oreille des rois, mais nécessaires à leur dire: les vices de l'administration, avec ce qui concerne cette partie, y sont développés d'une maniere tellement sensible que la cour n'y a point trouvé de réponse. Jamais le Parlement n'a rien produit d'aussi excellent.

Le choix que le Roi a fait de M. de Malesherbes, auteur de ces remontrances & Président de la cour qui les a adressées à S. M., pour l'approcher de sa personne & l'admettre dans son conseil, fait honneur à la droiture de son cœur & confirme son aversion pour la flatterie.

19 *Juillet* 1775. On assure que le Roi ne s'est pas contenté de témoigner au Duc de Bouillon son indignation de ses dépenses effroyables pour Mlle. la Guerre, mais qu'il lui a enjoint de se tenir à Navarre. Quoi qu'il en soit, ce Seigneur motive ses folies, moins sur son amour pour cette actrice, que sur sa haine contre M. le Comte de la Tour d'Auvergne, auquel il voit que ses biens reviendront un jour malgré lui, ne pouvant fonder aucun espoir sur sa postérité.

20 *Juillet*. On a scellé hier mercredi au sceau les provisions de la charge de Secrétaire d'état pour M. de Malesherbes; ainsi l'on ne doute pas qu'il n'entre incessamment en fonction. M. de Barentin a été installé le même

ſour dans la charge de Premier Préſident de la Cour des aides.

20 *Juillet* 1775. La puiſſance eccléſiaſtique concourant avec la puiſſance ſeculiere pour découvrir les auteurs, imprimeurs, diſtributeurs des deux livres proſcrits par le Parlement, il a été affiché depuis quelques jours un monitoire du 11, ordonnant la révélation exigée dans les formules preſcrites, & ſous les peines de droit, &c.

21 *Juillet.* Il eſt arrivé de l'étranger une *Analyſe de l'Hiſtoire philoſophique & politique des établiſſemens & du commerce des Européens dans les deux Indes.* Mais comme il s'y trouvoit des choſes trop injurieuſes à l'abbé Raynal, on les a adoucies & on a réimprimé ainſi cet ouvrage à Paris. On y releve beaucoup d'erreurs & d'inconſéquences, dont le rédacteur pourra profiter dans une nouvelle édition. Cette critique, juſte à bien des égards, eſt amere quelquefois, & ſurtout quand il eſt queſtion de dogmes. L'anonyme, plein de zele pour la religion chrétienne, n'en a pas la charité.

21 *Juillet* 1775. On donne pour motif du mécontentement, ou plûtôt du courroux de S. M. contre le Duc de Bouillon, un propos des plus indécens. On dit que quelqu'un lui témoignant ſa ſurpriſe de la paſſion effrénée qu'il avoit pour Mlle. la Guerre, il avoit répondu qu'il aimoit mieux la f..... que la R..... Des courtiſans officieux n'ont pas manqué de

rendre cette phrase à la R...., le plus honnêtement qu'ils ont pu, & S. M. piquée en a porté des plaintes au Roi.

22 *Juillet*. M. l'abbé Saury, mis à la Bastille pour avoir fait imprimer des *Réflexions d'un citoyen sur le commerce des grains*, en est sorti depuis peu. L'imprimeur Clousier & le libraire Ruault avoient participé au châtiment par une amende & l'interdiction de leur commerce. Sans doute qu'ils ont été relevés aussi de cette derniere. Ce pamphlet, anti-économiste & muni d'une approbation, contient deux parties: dans la premiere, l'écrivain refute le systême des économistes, en fait voir le faux, l'illusion & les conséquences vraîment funestes. Dans la seconde, il expose un plan de commerce par rapport aux grains. Des notes & des passages trop forts, supprimés par le censeur, & que l'auteur avoit restitués, ont, dit-on, été cause de sa détention. Le pamphlet est sage en lui-même, écrit simplement, même avec négligence, & ne peut occasionner aucun prestige par le style.

22 *Juillet* 1775. Les députés des Avocats travaillent toujours constamment à former cet éternel tableau, qui devoit l'être au mois de Mai dernier. Ils ont arrêté une délibération singuliere au premier coup d'œil, mais dont on sent bientôt l'esprit en la méditant. Pour l'entendre, il faut savoir qu'on ne peut y être inscrit qu'après avoir suivi quatre ans le Barreau.

Ils ſont donc convenus que ceux qui, attachés au palais en 1770, s'étoient abſtenus de toutes fonctions depuis la révolution, ſeroient cenſés avoir rempli le tems de leur *Stage* ; que ceux qui, au contraire, auroient travaillé pour le nouveau tribunal, ſeroient obligés de recommencer leur tems ainſi perdu pendant le ſommeil des loix.

23 *Juillet* 1775. On parloit depuis longtems d'un poëme charmant du gentil Bernard, ainſi qualifié par M. de Voltaire. Ce poëme eſt *l'art d'aimer*. L'auteur s'étoit conſtamment refuſé à l'impreſſion : depuis que l'eſpece d'enfance où il eſt, le met hors d'état d'avoir aucune volonté à cet égard, & de veiller à la garde de ſes productions, on lui a fait un larcin de cet ouvrage & il paroît imprimé. Il eſt diviſé en trois chants : *choiſir l'objet*, *l'enflammer*, *en jouir*. Voilà ce qui en forme les trois parties. Quoique ce poëme ſoit traité de la maniere la plus voluptueuſe, on eſt ſurpris qu'il ne faſſe pas plus de ſenſation. On y a joint un autre poëme du même, en quatre chants, connu anciennement ſous le nom de *Théodore & Pauline*, appellé aujourd'hui *Phroſine & Mélidore*, qui n'eſt point indigne de ſervir de pendant au premier. Dans le reſte des poéſies fugitives de M. Bernard, on en trouve de plus foibles, comme cela doit être. En général, il a beaucoup de la touche de Tibulle, de Catulle & d'Ovide. Il eſt ingénieux

comme celui-ci, tendre & naïf comme les deux autres.

24 *Juillet.* Un jeune homme, nommé Duché, fils du poëte de ce nom, étant il y a peu de tems au grand couvert, a été remarqué par la Reine, le crayon à la main. S. M. scandalisée lui a fait dire qu'on ne se permettoit point une semblable opération en pareil lieu. Sans se déconcerter, cet étourdi, éleve de M. Vien, a répondu qu'il dessinoit le portrait de la Reine, qu'il étoit permis de saisir les graces partout où l'on les trouvoit. Ce propos rapporté à S. M. lui a fait plaisir: elle a renvoyé vers le jeune homme, pour qu'il eût à venir chez elle le lendemain, & lui apporter son dessin; ce qu'il a fait. La Reine s'est trouvée bien, & lui a fait donner une gratification, en l'assurant de sa protection. Cet événement fait plaisir aux gens à talens, en ce qu'il leur annonce le goût & la magnificence de cette Princesse pour les arts & les artistes.

24 *Juillet* 1775. La tragédie des *Arsacides* de M. de Beausole, en six actes, est enfin affichée, & doit être jouée incessamment. Cette annonce des six actes émerveille tout le monde.

24 *Juillet.* M. Natoire, directeur de l'Académie de France à Rome, étant obligé de se retirer, à cause de son grand âge, c'est M. Vien qui lui succede.

25 *Juillet.* Le Sr. Baculard d'Arnaud ne s'amuse pas toujours à composer des drames

& des hiſtoires lamentables ; il veut imiter auſſi les enfans de famille, & faire ce qu'on appelle des affaires. C'eſt ce qui l'a conduit à un procès criminel, ſemblable à celui du Comte de Morangiès. Il s'agit de lettres de change qu'il a ſouſcrites, avec un de ſes amis & dont il prétend n'avoir pas reçu la valeur. Ils viennent de ſuccomber au Châtelet, qui a ordonné la remiſe des titres qui vont avoir activité. Ils ſont aujourd'hui au Parlement, où il paroît des mémoires qui ne leur ſont pas honorables, & dévoilent beaucoup de fraudes & de friponneries de leur part, ſi les faits articulés ſont vrais.

26 *Juillet* 1775. On parle de deux nouveau volumes, ſervant de ſuite au premier, ayant pour titre : *le ſacre royal.* Et ce n'eſt pas encore tout : on aſſure qu'il y en a un quatrieme, pour completter l'ennui du lecteur, déjà trop dégoûté du premier.

26 *Juillet.* Il eſt grandement queſtion de traiter durant la préſente aſſemblée du clergé de la validité des mariages des Proteſtans, & de faire une nouvelle loi à cet égard. Il eſt même dans le miniſtere des gens qui voudroient pouſſer les choſes plus loin, & leur accorder une entiere liberté de conſcience. M. l'Archevêque de Toulouſe, qui n'eſt pas entiché des préjugés de ſon corps, qui eſt fort tolérant, travaille à ce projet, ainſi qu'à beaucoup d'autres. Mais on ſait qu'il y a de fortes oppoſi-

tions, & l'on doute fort qu'aucun point même d'adouciſſement à cet égard ait lieu.

27 *Juillet.* Les *Arſacides*, cette tragédie en ſix actes, jouée hier, n'a point eu de ſuccès. Le public même roidi contre l'innovation étoit perſuadé d'avance que l'ouvrage ſeroit long & ennuyeux, & il ne s'eſt pas trompé. Il a de bonne heure témoigné ſa mauvaiſe volonté, & a empêché par des huées contituelles d'entendre la piece, dont l'intrigue compliquée ne ſe démêle pas encore bien, malgré les ſix actes. Deux ſcenes à la Corneille dans le trois & le quatre auroient cependant fait la fortune de l'auteur, s'il eut reſſerré les deux derniers actes en un, conſervant le dénouement, qui forme ſpectacle & excite la curioſité.

Il y a beaucoup de travail dans cette tragédie, dont l'intérêt ne porte ſur rien ; ce qui eſt un plus grand défaut dans une piece étendue que dans les autres.

27 *Juillet* 1775. M. Martin de Marivaux eſt un jeune Avocat bouillant & plein de zele pour ſes cliens. Le 22 de ce mois, comme il étoit queſtion à la Tournelle d'une affaire qu'il avoit défendue, & où M. d'Agueſſeau, l'Avocat général, avoit donné des concluſions contre lui, il a relevé vertement ce magiſtrat, l'a taxé de réticences coupables & d'admiſſion de faits faux ; il a peroré ſi vigoureuſement, que la cour a rendu juſtice à ſes parties, qui ont gagné leur procès. Cette audace généreuſe a

déplu à M. d'Agueſſeau, qui n'a oſé cependant faire ſur le champ un requiſitoire contre l'orateur, mais s'en eſt venu plaindre au parquet. Par arrangement avec les Avocats, ceux-ci ſont convenus que Me. Martin iroit faire des excuſes au magiſtrat. Il s'eſt rendu effectivement en fiacre à ſa porte; il y a deſcendu, il a demandé ſi M. d'Agueſſeau y étoit; on lui a répondu qu'oui. Alors il a détaché ſon rabat, il s'eſt dépouillé de ſa robe, il les a mis en un monceau dans la cour avec ſon bonnet quarré, & par deſſus un exemplaire de ſon mémoire; puis eſt remonté dans ſa voiture, annonçant par cette conduite hiéroglyphique qu'il préféroit de renoncer à ſon état au deshonneur de faire des excuſes qu'il ne devoit pas faire.

28 *Juillet* 1775. On aſſure que M. de Malesherbes a ſupplié le roi de trouver bon qu'il ne ſe chargeât des lettres de cachet qu'à condition qu'il n'en donneroit aucune, que les motifs de leur demande n'euſſent été expoſés, agités, diſcutés & jugés valables en plein conſeil; ce qui lui a, dit-on, été accordé.

Il a demandé, en outre, que perſonne autre dans ſon département ne pût en délivrer, pas même le Lieutenant général de police, ſauf à permettre à celui-ci, dans les cas extrêmement urgens, de faire arrêter l'accuſé ſur un ordre ſigné de ſa main, mais à la charge qu'il ſeroit interrogé dans les vingt-quatre heures, & qu'il en rendroit compte ſur le champ.

28 *Juillet.* On parloit peu du Comte d'Eu de ſon vivant: on l'avoit repréſenté comme un Prince ſauvage, dur & dénué d'humanité. On fait aujourd'hui ſon éloge de la façon la moins équivoque. Tous ſes vaſſaux le pleurent & plus de 1,500 d'entre eux gémiſſent d'être privés des ſecours qu'il leur donnoit. Il a auſſi laiſſé des legs à tous les gens de ſa maiſon, depuis le premier jusqu'au dernier.

28 *Juillet* 1775. On parle beaucoup d'un arrêté de la Cour des aides, où conformément à l'eſprit de ſes remontrances dont on a parlé, tous les chefs & autres magiſtrats ſont convenus de ne point avoir égard à l'article de l'ordonnance de diſcipline qui donne un pouvoir trop illimité au Premier Préſident, & au Procureur général pour arrêter & gêner les aſſemblées des chambres.

29 *Juillet.* Me. François de Neuf-château a été mandé par l'ordre des Avocats. Il s'y eſt rendu & a reçu une ſemonce ſur pluſieurs chefs, tels que ſes liaiſons avec Me. Linguet, ſon habitation chez un Avocat au conſeil, dont il ſembloit être le clerc, ſon goût pour la poéſie, &c. Après quoi on lui a promis de l'inſérer ſur le tableau, s'il ne faiſoit rien d'indigne de la noble profeſſion qu'il adoptoit.

29 *Juillet.* On ſe confirme de jour en jour dans l'eſpoir où l'on eſt que les Proteſtans vont recevoir les avantages de la ſociété en France: avantages dont ils ſollicitoient depuis longtems

la jouiſſance mal entendue. On aſſure que déjà deux officiers, quoique Proteſtans, ont été reçus Chevaliers de St. Louis, ſans qu'on leur ait demandé aucun certificat de Catholicité.

29 *Juillet* 1775. C'eſt mardi prochain, 1 Août, qu'on doit donner pour la premiere fois à l'opéra *le Siege de Cythere*, piece en trois actes.

30 *Juillet.* On commence depuis quelques jours à travailler à réparer le château de Meudon, que la Reine aime beaucoup, & l'on regarde comme décidé que leurs Majeſtés y habiteront, pendant qu'on refondra le château de Verſailles ſur le nouveau plan; ce qui ne peut s'effectuer qu'au bout de pluſieurs années.

Ce qui déplaît ſurtout au Roi dans l'ancien château, c'eſt qu'il n'y ait aucune communication particuliere & ſecrete de ſon appartement à celui de la Reine & qu'il ne puiſſe aller voir cette auguſte compagne ſans rendre tout le public témoin de ſa démarche. On y a cependant ſuppléé proviſoirement depuis peu par un couloir obſcur très étroit, & qui n'eſt éclairé en tout tems que d'un reverbere.

30 *Juillet.* Le Duc de Gloceſter eſt paſſé ces jours derniers non loin de Paris, pour traverſer la France & ſe rendre en Italie. Le Roi inſtruit de cette arrivée, a envoyé à ſa recontre le Sr. Richard, contrôleur des poſtes, avec une lettre, où il invitoit S. A. Royale à ſe rendre à ſa cour & à y ſéjourner. Mais elle s'eſt excuſée & a continué ſa route.

30 *Juillet* 1775. Le clergé eſt fort allarmé de voir M. de Malesherbes ſuccéder à M. le Duc de la Vrilliere au département qui concerne cet ordre : les liaiſons intimes de ce nouveau miniſtre avec M. Turgot font craindre au corps épiſcopal que ce dernier ne ſe ſoit étayé de l'autre au conſeil, pour faire paſſer divers projets tendans au détriment du clergé & de la religion conſéquemment.

31 *Juillet.* Il paroît un *Bref de notre Saint Pere le Pape Pie VI*, qui autoriſe le grand-aumônier à diſpenſer les troupes de l'obſervance du maigre, dans le cas & pour le tems qui y ſont énoncés, c'eſt-à-dire, ſoit dans le cas d'expéditions de guerre, au dedans ou au dehors du royaume & dans les camps, ſoit même pour le tems de paix, dans les circonſtances des marches pour ſe rendre d'un endroit dudit royaume à un autre; n'entendant néanmoins que cette faveur puiſſe s'étendre jusques ſur les ſoldats en garniſon, dans les places ou dans les quartiers, & qui y feroient de réſidence habituelle & continue, &c.

31 *Juillet.* On ſait que la muſique de l'opéra en trois actes du *Siege de Cythere* eſt du Chevalier Gluck; mais c'eſt le Sr. le Breton qui a fait celle des ballets.

31 *Juillet.* On ſait les tracaſſeries qu'a eues le Sr. Greuze avec l'académie de peinture, ce qui l'a empêché depuis pluſieurs années d'expoſer au ſallon; il vient de déclarer à l'académie qu'il

qu'il ne vouloit point en être : ſur quoi M. Pierre lui a dit que S. M. le lui ordonneroit.

1 *Août* 1775. Le Sr. Beaumarchais vient de faire imprimer ſon *Barbier de Seville*, comédie en quatre actes, repréſentée & tombée ſur le théâtre de la comédie françoiſe le 23 Février 1774. Telle eſt la modeſte annonce qu'il fait de ſon ouvrage. La préface répond à cette ouverture, il ſe met à genoux aux pieds du lecteur & lui demande pardon d'oſer lui offrir encore une piece ſifflée. Mais toute cette humilité prétendue n'eſt qu'un perſiflage, qui répond parfaitement à l'inſolence avec laquelle il a ſoutenu la premiere chûte : on ne peut nier qu'il n'y ait beaucoup d'eſprit dans cette diatribe contre le public dénigrant, fort longue, fort verbeuſe, fort impertinente, où il bavarde ſur mille choſes étrangeres à ſa comédie, où il affecte une gaîté, une folie même, ſous laquelle il cherche à déguiſer ſa fureur de n'avoir pas réuſſi ; car, malgré tout ce qu'il dit de la vigueur avec laquelle ſon *Barbier* a repris, & s'eſt ſoutenu pendant dix-ſept repréſentations, il ne peut ſe diſſimuler les petits moyens dont il s'eſt ſervi pour cette réſurrection ; il ſait qu'on ne revient point de l'anathême une fois prononcé en connoiſſance de cauſe par le goût & l'impartialité. Au reſte, cette préface eſt écrite dans le ſtyle de ſes mémoires, c'eſt-à-dire burlesque, néologue & remplie de diſparates & d'incohérences.

1 *Août* 1775. Me. Martin de Marivaux, foutenant avec courage fa démarche vigoureufe contre M. d'Agueffeau & ne voulant fe prêter à aucune excufe humiliante, a écrit à l'ordre des Avocats qu'ils pouvoient ne plus s'occuper de lui, qu'il renonçoit au barreau & n'étoit plus leur jufticiable.

2 *Août. Cythere Affiégée*, car c'eft-là le vrai titre de l'opéra, n'eft autre chofe, quant au fond, que l'opéra comique de ce nom du Sr. Favart, joué pour la premiere fois en 1754. Le Chevalier Gluck a trouvé ce fujet digne de fa mufique, & fuivant la répétition très nombreufe exécutée avant-hier, il a rempli très agréablement cette tâche. Le mérite rare de ce drame lyrique c'eft qu'il n'ennuye point & eft fort gai.

3 *Août*. Le Sr. Guimard eft une efpece de concierge, chargé du détail des petits appartemens à Verfailles, qui à raifon de fa place étoit dans la confiance la plus intime du feu Roi, & eft aimé de celui-ci. S. M. ne trouve point mauvais qu'ufant de la franchife qu'il avoit acquife fous fon ayeul, il s'en ferve vis-à-vis d'elle. Ces jours derniers il vit le Roi occupé à lire un manufcrit intitulé *le Roi aimé de fes Peuples*: „ Sire, vous aurez beau faire, „ lui dit-il brusquement; vous n'en ferez jamais „ aimé, tant que le pain fera cher."

4 *Août*. Les adverfaires de M. de Voltaire ont jugé à propos de le finger & de fe traves-

tir, comme lui, ſous des noms étrangers : ils viennent de faire imprimer des *mêlanges littéraires & philoſophiques*, qu'ils attribuent à M Ferry. Ils le ſuppoſent un gentilhomme Italien, âgé de dix-neuf ans ſeulement: ils l'ont choiſi dans cette nation & de cet âge innocent, pour en faire avec plus de vraiſemblance un bon & excellent Catholique. Il y a trois pieces dans ce recueil.

4 *Août* 1775. Malgré le mécontentement du public, les comédiens ont joué une ſeconde fois les *Arſacides*, toujours en ſix actes, & ont prétendu que c'étoit la réponſe aux divers mémoires faits contre eux. Ils vouloient donner cette tragédie une troiſieme fois, mais ils ſe ſont arrêtés.

4 *Août*. Avant-hier les Princes & Pairs ſe ſont rendus au Parlement pour y ſuivre l'affaire du Maréchal de Richelieu. Il y a eu quelques enrégiſtremens d'édits préalables; enſuite il a été principalement queſtion d'un *Mémoire à conſulter* pour les parens de Mad. de St. Vincent, ſuivi d'une conſultation du 23 Juin 1775, ſigné *Piet Dupleſſis*. M. le Maréchal a préſenté requête pour demander proviſoirement la ſupreſſion de ce mémoire, comme injurieux, calomnieux, &c. Les concluſions du miniſtere public lui étoient favorables, mais dans le cours des opinions très longues, l'avis dominant a été de joindre cette requête au fond. L'aſſemblée eſt renvoyée à la fin du mois.

4 *Août* 1775. Le Sr. Nicolet, dont le ſpectacle commençoit à tomber en diſcrédit par le concours qui ſe portoit chez Audinot, a cherché quelque nouvelle reſſource, il a fait venir des Eſpagnols qui font des tours de force extraordinaires & lui ont ramené le public: c'eſt une fureur d'y aller, ſurtout la nuit.

4 *Août.* *Cythere aſſiégée* n'a pas eu mardi le ſuccès qu'avoit lieu de ſe promettre l'auteur de la muſique: malgré la préſence de la Reine cet opéra a été mal reçu; mais comme il y a une forte cabale contre le Chevalier Gluck de la part des muſiciens François, il ne faut pas s'en rapporter à ce début, & l'ouvrage pourroit reprendre avec fureur.

4 *Août.* On eſt dans l'impatience de l'accouchement de Madame la Comteſſe d'Artois, qui, ſuivant le calcul de certaines gens, devroit avoir paſſé le neuvieme mois. Cependant on ſait que le Roi a parié avec le Maréchal Duc de Duras, que cette Princeſſe n'accoucheroit pas avant le 1 Août, & S. M. a gagné ſon pari.

4 *Août.* Le 11 du mois dernier le Sr. Bernieres a fait ſur la riviere l'eſſai d'une chaloupe inſubmergible, vis-à-vis les Invalides, en préſence de pluſieurs Ambaſſadeurs & d'une nombreuſe aſſemblée. Elle n'eſt guere plus grande qu'un bâteau à paſſer l'eau, garnie dans ſon milieu d'un mât, & de deux ponts, à la

poupe & à la proue: elle étoit remplie de ſix bâteliers, avoit en outre deux rameurs & un pilote. On a augmenté cette charge par de l'eau qui alloit jusqu'aux bords, enſuite on a fait balotter la nacelle de façon que l'eau y entroit. Les ſix bâteliers ſe ſont jettés à la riviere, ont pris des cordes attachées à la chaloupe, la tirant en tout ſens & ſe laiſſant entraîner par l'effort des rameurs. Enfin on a renverſé la nacelle & couché le tout dans l'eau, puis la laiſſant échapper, elle s'eſt relevée d'elle-même, au grand étonnement de tous les ſpectateurs.

6 *Août* 1775. M. le Comte d'Artois n'eſt pas le moins impatient de la cour de voir accoucher ſon auguſte épouſe. Ce Prince aimable & franc a déclaré que ſi elle ne mettoit au monde qu'une fille, elle ne ſe releveroit pas ſans être groſſe une ſeconde fois, tant il a d'ardeur pour donner des appuis au trône. On ſait que dès ſon enfance il diſoit tout haut qu'il ſeroit Roi. Aujourd'hui, que ſes freres n'ont pas encore d'enfans, il eſpere que la couronne tombera ſur ſa poſtérité.

6 *Août*. Les parens de Madame de St. Vincent, dans leur mémoire, déclarent qu'ils n'interviennent point pour ſoutenir la cauſe de cette Dame, mais pour demander juſtice de leur propre injure, prouvée par les faits; ce qui donne lieu à un hiſtorique, où toute la turpitude du Maréchal eſt dévoilée. Ils lui repro-

chent d'avoir ravi une femme à l'autorité de ſon époux, une fille à celle de ſon pere ; d'avoir trompé le miniſtere pour la rendre libre ; de l'avoir promenée de Milhaud à Tarbes, de Tarbes à Poitiers, de Poitiers à Paris. On entre enſuite dans le détail des vexations horribles qu'a éprouvées ſous ſa tyrannie cette victime de ſes ſéductions.

D'après l'expoſition de ces chefs d'accuſation, le conſeil eſtime que la voie la plus réguliere qu'ils puiſſent prendre, quant à préſent, eſt celle de la dénonciation à M. le procureur général, ſous la réſerve de ſe pourvoir après le jugement du procès.

1. Les très humbles repréſentations qu'ils deſireroient porter au pied du trône, ne peuvent ſe concilier aujourd'hui avec la procédure criminelle, dont la cour des Pairs eſt ſaiſie. Elle doit juger, non-ſeulement les accuſations de faux intentées par M. le Maréchal, mais encore les vexations & voies de fait qui ſont déclarées nulles & incompétentes, mais dont la peine n'eſt pas encore prononcée, la ſubornation des témoins & les priſes à partie.

2. Ils feront d'autant mieux fondés à demander vengeance du rapt, appellé *in parentes*, que la loi leur en fait un devoir étroit.

Ce mémoire, ſigné ſeulement du Vicomte de Caſtellane & du Marquis de Simiane, annonce que les autres parens, domiciliés en province, doivent ſe joindre à eux. Il eſt très fort,

quant aux faits, & même contient quelques raisonnemens peremptoires ; mais il n'est pas aussi éloquent que l'exigeroit le sujet, & l'on est fâché que ces illustres personnages n'aient pas choisi quelque orateur fameux, propre à faire valoir une cause aussi importante.

7 *Août* 1775. L'abbé Terrai, durant son ministere, avoit traité au nom du Roi avec M. le Comte d'Eu de différentes terres, maisons, &c. appartenantes à ce Prince, moyennant une certaine somme à lui donner & le payement de ses dettes. Comme la convention n'est point exécutée de la part de S. M., que le tout est presqu'en son entier, l'on croit que le marché n'aura pas lieu & que M. le Duc de Penthievre recueillera complettement la succession, en acquittant les charges, comme légataire universel.

7 *Août.* La Colisée a eu lieu par extraordinaire, avec un feu du Sr. Ruggieri. Il y a eu des choses neuves, qui ont surpris agréablement. M. le Comte d'Artois a honoré pour la premiere fois ce spectacle de sa présence.

7 *Août.* Les comédiens, pour se débarrasser des *Arsacides*, qui après avoir été joués deux fois, devoient l'être encore une troisieme, ont pris le parti de donner 1,200 livres à l'auteur, qui, avec cette rétribution, les a dispensés de continuer les représentations de sa piece, où ils étoient exposés à la dérision & aux huées du public. On attribue ce pro-

cédé honnête des hiſtrions à la leçon que leur a faite le nouveau Secrétaire d'état ayant le département de Paris : ils ont été lui faire, ſuivant l'uſage, leur ſalamalec & lui demander ſa protection : „ Je vous l'accorde, leur a ré„ pondu M. de Malesherbes, à une condition „ cependant ; c'eſt que vous reſpectiez plus „ que vous ne faites les gens de lettres, di„ gnes des hommages de tous les êtres pen„ ſans, & ſurtout des vôtres." Réception qui fait infiniment d'honneur au magiſtrat, homme de lettres lui-même, & qui n'eſt point mû, comme ſon prédéceſſeur borné, par toutes ſortes de petits moyens bas, vils & odieux.

7 *Août* 1775. Madame la Comteſſe d'Artois eſt accouchée hier après-midi d'un Prince, qui a été nommé Duc d'Angoulême.

8 *Août*. M. Mercier a profité de l'expulſion du Duc de la Vrilliere pour réclamer au conſeil la juſtice qui lui eſt dûe. Il a préſenté une Requête au Roi contre Mrs. les premiers Gentilshommes de la chambre de S. M. demandeurs, où il établit pour queſtion : *la légiſlation & la police des ſpectacles appartiennent-elles excluſivement à Mrs. les premiers gentilshommes de la chambre du Roi* ? Dans ce mémoire, très bien fait, après l'expoſé de ſa premiere conteſtation avec la troupe des comédiens François, déjà fait dans ſes précédens *factums*, il détaille la ſcene inſultante, où ces hiſtrions exécuterent leur vengeance avec le plus grand ſcandale, en

lui

lui ôtant violemment & injurieusement les entrées à ce spectacle, dont il jouissoit.

Il attaque ensuite l'arrêt du conseil, à lui signifié le 24 Juin, qui évoque l'affaire au conseil sur une requête des premiers gentilshommes de la chambre, ses nouveaux adversaires. Il fait voir qu'on n'y trouve que des personnalités, des inculpations, des prétentions inouïes & des conclusions inconséquentes avec le reste.

Après avoir renversé les prétentions de ces quatre Ducs & Pairs, de s'attribuer exclusivement la législation & la police des spectacles, il leur oppose une fin de non recevoir insurmontable, en leur prouvant qu'ils n'ont aucun intérêt dans ce démêlé, quant aux motifs qu'ils tireroient : 1. de la qualité de comédiens du Roi ; 2. de *la licence de la contestation ;* (ce sont les termes de la requête) 3. de la nécessité de la terminer promptement ; on détruit encore tous ces prétextes spécieux, & l'on en fait voir l'illusion, la nullité, &c.

Enfin le Sr. Mercier conclut à être reçu opposant à l'arrêt du 24 Juin 1775 ; à ce qu'il soit ordonné qu'il continuera de procéder au Parlement de Paris sur les différends & contestations pendans entre lui & la troupe des comédiens François ; & que les inculpations & expressions peu mesurées répandues dans la dite requête, seront & demeureront supprimées ; & que les Sieurs premiers gentilshommes soient

condamnés en tels dépens, dommages & intérêts qu'il plaîra à S. M. arbitrer, & à tous les dépens.

Cette requête, ſignée *Henrion*, contient ſurtout un détail très curieux ſur les fonctions des premiers gentilshommes de la chambre, ſur leur origine & ſur tout ce qui concerne leur charge. Elle eſt au rapport de M. de Malesherbes, ce qui n'eſt pas d'un bon augure pour les hiſtrions.

8 *Août* 1775. On ne ſauroit exprimer la joie de M. le Comte d'Artois. La naiſſance du Prince lui a fait redoubler de careſſes auprès de l'accouchée, & le délire étoit tel, que l'accoucheur a été obligé de prévenir S. A. R. qu'elle couroit risque de faire grand mal à l'auguſte mere. Cependant, le bruit qui court que *Madame* eſt groſſe, en lui laiſſant tous les plaiſirs de la paternité, pourroit lui ôter les prétentions plus vaſtes qu'avoit ce Prince, & ne lui laiſſer qu'un foible eſpoir de voir quelque jour ſa race ſur le trône.

9 *Août* 1775. Les comédiens annoncent la premiere repréſentation pour ſamedi du *mariage clandeſtin*, comédie nouvelle en trois actes & en vers.

9 *Août*. Malgré le rapprochement des Princes du ſang à la cour, il paroît que ces Proteſtans ne ſont pas vus de bon œil par la famille Royale ; qu'il reſte du moins un levain de jalouſie qui ſe manifeſte dès que l'occaſion

s'en présente. On vient de s'en appercevoir à l'égard du gouvernement de Languedoc, vacant par la mort du Comte d'Eu. On favoit que le Maréchal Duc de Biron avoit l'expectative du premier, vacant par le feu Roi, qui lui avoit accordé jusques là 40000 livres de penfion. Le fervice extraordinaire qu'il fait actuellement, ne laiffoit aucun doute que Louis XVI n'exécutât les promeffes de Louis XV. Cependant M. le Duc d'Orléans, honteux que le Duc de Chartres fût aujourd'hui le feul Prince du fang fans gouvernement, l'a follicité pour fon fils, & pour que la promeffe du feu Roi ne mît aucun obftacle à fa demande, il a offert de remettre à S. M. celui de Dauphiné, dont il eft pourvu. *Monfieur*, inftruit de cette démarche, eft venu à la traverfe & faifant femblant d'ignorer la prétention du Duc d'Orléans, a fupplié le Roi, s'il n'accordoit pas au Maréchal de Biron le gouvernement du Languedoc, de vouloir bien l'en pourvoir. On préfume par ce qui s'eft paffé enfuite, qu'il ne comptoit pas obtenir cette grace, & qu'il ne l'avoit demandée que pour en exclure plus fûrement le Duc de Chartres. En effet, dès que le Maréchal de Biron a été pourvu du gouvernement en queftion, il lui a écrit une lettre, que montre à tout le monde ce dernier, où il le félicite de cet événement, en avouant avoir été fur fes brifées, mais uniquement dans le cas où S. M. n'auroit pas jugé à propos de con-

férer à lui Maréchal une dignité dont il eſt très digne & qu'il ſe réjouït bien ſincerement avec lui de lui voir accordée.

10 *Août* 1775. On ne peut ſe diſſimuler que *Cythere aſſiégée* n'a pas le ſuccès qu'on avoit lieu de ſe promettre d'un ſujet auſſi bien choiſi, & d'un muſicien auſſi conſommé que M. le Chevalier Gluck. Le poëte ſembloit ne devoir pas être inférieur à celui-ci & le Sieur Favart avoit été jugé très propre à le ſeconder: mais il ne s'eſt pas donné la peine de travailler de nouveau ſon plan, comme l'exigeoit le théâtre où il vouloit tranſporter ſon ouvrage, excellent pour l'opéra comique; & les directeurs, dans l'exécution, n'ont pas choiſi des acteurs tels qu'il en auroit fallu. Enfin la néceſſité où s'eſt trouvé M. Gluck de partir pour Vienne, plus tôt qu'il ne s'y attendoit, ne lui a pas donné le tems de faire la muſique du dernier acte; ce qui l'a obligé d'engager le Sr. Berton à le ſuppléer : d'où il réſulte néceſſairement une diſparate ſenſible dans les deux compoſitions.

10 *Août*. On a dénoncé à l'aſſemblée du clergé le fameux livre de l'abbé Raynal, intitulé : *Hiſtoire philoſophique & politique de l'établiſſement des Européens dans les deux Indes*; ce qui inquiete beaucoup l'auteur, qui ſans y avoir mis ſon nom, s'eſt trop preſſé de l'avouer, ou du moins ne l'a pas deſavoué aſſez publiquement.

12 *Août* 1775. On ſait que M. le Duc de Chartres eſt parti de Rochefort en uniforme de garde-marine. En deux jours de tems il a joint l'eſcadre d'évolutions, & il a continué à prendre ſes grades dans ce ſervice. Il étoit déjà avancé à ſon arrivée à la Corogne, & il doit avoir avant la fin de la campagne, tous ceux dont il eſt ſuſceptible en ce moment.

Malgré tous ces préparatifs, S. A. doit deſeſpérer de plus en plus d'avoir la place d'Amiral. On croit même que M. le Duc de Penthievre ne la conſervera pas encore longtems: l'avantage que le Roi vient de lui faire par la retroceſſion des biens diſponibles qu'il avoit acquis du Comte d'Eu, & que S. M. lui rend, n'ayant point ſatisfait aux engagemens qu'avoit pris l'abbé Terrai, eſt regardé comme une faveur préparative à ce deſagrément: la néceſſité de donner aux freres du Roi des dignités lucratives qui les mettent en état de ſoutenir leur maiſon nombreuſe, ſera le moyen qu'on fera valoir pour déterminer le Prince à un pareil ſacrifice.

12 *Août* 1775. S. M a décidé que telles que fuſſent les réparations qu'on feroit au château de Verſailles, elle ne le quitteroit point, & s'y retrancheroit en quelque petit coin: ce ſont ſes expreſſions. Quant au ſurplus du projet, il n'y a rien d'arrêté définitivement.

12 *Août*. Les partiſans de M. le Comte de Guines ſont fort allarmés que le Sr. Tort ait obtenu la permiſſion d'appeller de la ſentence du

Châtelet, en quoi il avoit été fort gêné jusqu'à préſent. On ſavoit même que ſon avocat Falconnet avoit reçu défenſes de rien écrire ſur cette matiere & pour ce client. La Reine, qui a beaucoup influé dans le jugement, excitée par la cabale des Choiſeuls, auroit voulu qu'il n'eût plus été queſtion de cette affaire; mais l'équité du Roi a prévalu, & le public va de nouveau voir l'ambaſſadeur expoſé aux ſarcasmes de ſon adverſaire.

12 *Août*. Le Roi, juſqu'ici, ſemble n'avoir aucune paſſion, aucune affection, aucun goût particulier; mais il fait volontiers le bien lorsque l'occaſion s'en préſente. C'eſt ainſi qu'ayant été derniérement obligé de ſe réfugier à la chaſſe dans une chaumiere, avec les Princes ſes freres; ceux-ci, ou plutôt le Comte d'Artois, en s'amuſant, a queſtionné une jeune fille de la maiſon ſi elle n'avoit point d'amoureux? Elle a par ſa rougeur trahi le ſecret de ſon ame: le Prince a dit qu'il vouloit la marier, & ſur la connoiſſance qu'elle avoit deux autres ſœurs qui ſont ſurvenues, Monſieur & enfin le Roi ont promis de pourvoir les autres. Le premier mariage eſt déjà fait.

13 *Août* 1775. M. le Marquis de Saluces Provana & toute ſa branche reparoiſſent dans l'arêne du palais, pour combattre MM. les Marquis & Comte de Lar, qui ſe ſont qualifiés de ſeuls deſcendans d'Auguſte de Saluces, dernier Souverain du Marquiſat de Saluces. Il y a déjà eu

dans cette importante affaire quantité de mémoires refpectifs, qui ont amplement expofé l'état de la queftion, reftée jusqu'à préfent indécife & fur laquelle le Parlement va prononcer.

13 *Août.* La Reine eft venue avant-hier à l'opéra & y a amené Madame Clotilde, qu'on a voulu produire aux hommages de la nation avant qu'elle partît pour fe rendre à fa deftination. Comme les détracteurs du Chevalier Gluck ont prétendu que fon opéra de *Cythere asfiégée* n'avoit pas pris & étoit rejetté du public, ils avoient répandu le bruit que la Reine avoit demandé l'*union de l'amour & des arts;* mais S. M. n'a pas voulu donner cette mortification à fon maître, & c'eft *Cythere asfiégée* qu'on a jouée.

Il eft certain que le fond de cet opéra eft agréable, moral & philofophique : c'eft le triomphe de la beauté fur la force. On conçoit combien ce fujet prêtoit au poëte & étoit fufceptible de fpectacle, de graces & d'effets lyriques. Malheureufement le Sr. Favart n'en a pas tiré tout le parti poffible, & ceci prouve encore mieux combien il a befoin du fecours de l'abbé de Voifenon dans les chofes de goût & de délicateffe. On voit que celui-ci l'a totalement abandonné à fes propres forces, & qu'il s'eft trouvé hors d'état de remplir la tâche; en forte qu'au lieu de la gaîté noble que l'auteur devoit infpirer, il s'eft attiré différens quolibets que les plaifans ne manquent jamais lorsqu'ils en trouvent l'occafion. Au fecond acte, les nymphes de Cythere

ſont ſur les remparts, lorsque l'ennemi veut y pénétrer, & pour toutes défenſes n'oppoſent que des fleurs, qu'elles éparpillent des mains: on a dit que c'étoient des *fleurs blanches.*

Les guerriers, pour mieux monter à l'aſſaut, apportoient des échelles le premier jour: on demanda à quoi bon? On répondit que c'étoit pour afficher un nouvel opéra.

Quant à la muſique, on n'eſt pas d'accord à cet égard: les partiſans de l'école Françoiſe continuent à trouver celle du Chevalier déteſtable, & ſes partiſans la jugent délicieuſe. En attendant il a toujours touché des directeurs ſa rétribution de 2000 écus.

14 *Août* 1775. Un poëte forcené, nommé Gilbert, vient de faire imprimer une ſatyre intitulée: *le dix huitieme ſiecle.* Elle eſt adreſſée à M. Freron: elle eſt dans le goût de *mon dernier mot* & très propre à lui attirer beaucoup d'ennemis. La méchanceté lui donne de la vogue, car, quoiqu'elle ait été très mutilée à la cenſure, elle contient encore beaucoup de mordant.

15 *Août.* Depuis longtems on parloit d'un *commentaire* de la Beaumelle *ſur la Henriade.* Il paroît enfin en deux gros volumes, ſous les auſpices du Sr. Freron, qui en eſt l'éditeur. On voit au frontiſpice le buſte de M. de Voltaire, & plus bas de droite & de gauche ceux de l'auteur du *commentaire* & de l'éditeur. Celui-ci a mis un avertiſſement & un précis de la vie de

la Beaumelle, auquel il prétend qu'on n'a pas rendu aſſez de juſtice dans le *Nécrologe de* 1773.

Ce commentaire eſt fort long & contient ſouvent des critiques juſtes, ſoit ſur le fond, ſoit ſur la forme: ce qu'on n'aime pas, c'eſt que le Sr. Beaumelle en indiquant la maniere de réformer, de développer, d'étendre certains endroits, ſe ſoit permis de faire lui-même des tirades de vers qui ne gagnent point au parallele.

Quoi qu'il en ſoit, un pareil ouvrage ne peut qu'allumer de plus en plus la bile du philoſophe de Ferney, & ne pouvant plus rien ſur la cendre inanimée du mort, il ſe diſpoſe, dit-on, à faire un procès à Freron, pour avoir ſous ce titre de *commentaire* imprimé tout ſon poëme épique & autres morceaux; ce qu'on prétend n'être pas permis en librairie, parce qu'on pourroit ainſi déguiſer tous les larcins poſſibles.

15 *Août* 1775. *Le mariage clandeſtin*, comédie en trois actes & en vers, jouée le ſamedi 12 pour la premiere & derniere fois, étoit annoncée ſur l'affiche, comme imitée de l'Anglois. Elle eſt du Sr. le Monnier, Secrétaire du Comte de Maillebois, & qui paſſe pour être le prête-nom de ſon maître. On ne peut gueres attribuer qu'à un aveuglement paternel le zele avec lequel en effet le Comte de Maillebois s'eſt intéreſſé auprès des comédiens pour faire recevoir & jouer cette piece. Elle ne mérite aucun détail, elle eſt déteſtable quant au ſtyle même, & n'a été qu'avec peine jusques à la fin. Il s'eſt

trouvé une ſcene au ſecond acte, qui ſembloit promettre quelque choſe, mais bientôt ratée.

15 *Août.* Le jour où la Reine eſt venue à l'opéra avec Madame Clotilde, M. de Malesherbes s'y eſt trouvé en ſa nouvelle qualité de Secrétaire d'état ayant le département de Paris; le public n'a pu, à cauſe de S. M., fêter ce nouveau Miniſtre comme il l'auroit fait, s'il n'eut pas été gêné dans ſes tranſports, mais il témoignoit hautement ſon impatience avec les propos les plus flatteurs pour M. de Malesherbes, & les plus humilians pour le Duc de la Vrilliere, ſon prédéceſſeur, là préſent & qui durant ſon long miniſtere n'a pu rien mériter de pareil.

15 *Août* 1775. Les comédiens Italiens ont donné hier la premiere repréſentation de *la belle Arſene*, comédie en vers & en quatre actes, mêlée d'ariettes. Il faut ſe rappeller que cette piece du Sr. Favart a été jouée à Fontainebleau en 1773, & n'a point eu de ſuccès. Il y a fait beaucoup de changemens & n'a pu la rendre encore digne du public. La muſique eſt du Sr. de Monſigny, & les deux auteurs ſemblent s'être épuiſés dans les deux premiers actes, ou du moins fatigués au point de devenir très médiocres dans les derniers. C'eſt d'autant plus fâcheux, que cette féerie prête infiniment au ſpectacle.

16 *Août.* Les comédiens Italiens s'évertuent & donnent encore aujourd'hui une piece nouvelle ayant pour titre *la Colonie*, piece en deux

actes, traduite de l'italien & mêlée d'ariettes parodiées d'après la musique du Sr. Saccini.

16 *Août*. Depuis le nouveau ministere de M. de Malesherbes, qui a dans son département la Bretagne, il a interposé ses bons offices pour M. de la Chalotais, & l'on assure qu'ils n'ont point été infructueux : que le Roi accorde à cet infortuné magistrat 100,000 livres argent comptant, 8000 livres de pension, réversible sur les siens, & qu'il décore ses terres du titre de marquisat. Ce dédommagement, bien foible des longues souffrances qu'a subies ce procureur général, ne pourroit être complet qu'autant que les auteurs de ses maux, fauteurs & adhérens, seroient punis avec un éclat proportionné à l'atrocité des calomnies.

16 *Août* 1775. On peut se rappeller la demande en séparation de corps de Madame la Marquise de Champbonas contre son mari pour raison de sévices & mauvais traitemens. M. de Champbonas, de son côté, a porté plainte contre sa belle-mere, deux de ses beaux-freres & des domestiques en spoliation de meubles. La Tournelle a prononcé le 12 un décret d'assigné pour être ouï contre Madame l'Espinasse Langeac, ci-devant Sabbatin; & quelque léger que soit ce décret, le public a affecté d'applaudir à l'arrêt par des battemens de mains soutenus & multipliés, bien humilians pour cette femme & pour le petit *Saint*, son amant. Deux de ses fils ont eu un semblable décret, & il y en a eu

un d'ajournement perſonnel contre les domeſtiques.

17 *Août.* Le Wauxhall de Torré eſt fort ſuivi cette année à raiſon de ſon illumination en couleurs, qu'il varie de toutes les manieres, ce qui forme le ſpectacle le plus agréable.

17 *Août* 1775. La piece de *la Colonie* a été jouée hier aux Italiens. Arlequin eſt venu faire avant un petit compliment au public en lazzis, à ſa maniere, & comme il eſt fort aimé, il a été gracieuſement accueilli. Le réſultat de cette Arlequinade étoit d'inſinuer aux ſpectateurs que la comédie avoit beſoin de leur indulgence, mais que la muſique les dédommageroit de la médiocrité de la premiere; que ſi cette transpoſition, la ſeconde avec *la Buona Figliuola*, réuſſiſſoit, on en hazarderoit inceſſamment une troiſieme. Tout ce qu'il a dit s'eſt trouvé très-juſte. Le drame eſt triſte & médiocre; mais la muſique, quoique monotone en beaucoup d'endroits relativement aux ſituations de la piece, point aſſez variées, a paru d'une abondance, d'une richeſſe dans les accompagnemens, & ſurtout délicieuſe malgré le ſavant qui y regne. Il y a entr'autres choſes un quatuor de la plus grande beauté.

18 *Août.* Le bruit court que le pape a confirmé & conſommé l'ouvrage de ſon prédéceſſeur à l'égard des Jéſuites: que ceux détenus au château St. Ange y reſteront toute leur vie. On ne regarde pas cette conduite comme le réſultat de l'opinion intime du St. Pere & de la

conviction des forfaits imputés à cet ordre célebre, mais plutôt comme un parti forcé qu'il prend pour ne pas déplaire aux puiſſances qui le preſſent & le menacent.

18 *Août* 1775. Le comte de Viry, ambaſſadeur de Sardaigne, doit donner le 23 un grand ſouper au Wauxhall des nouveaux boulevards, qu'il a fait finir à ſes frais & ajuſter pour ſa fête. Il n'y aura que des gens de qualité invités. Le 25 il doit ouvrir uu bal au même lieu, où feront admis la cour & la ville; outre la danſe, il y aura toutes ſortes de jeux.

Le 26 on donnera à Verſailles *le Connétable de Bourbon*, cette tragedie de M. de Guibert ſi prônée, qui n'a encore été jouée nulle part, mais lue dans beaucoup de ſociétés, & d'un ſpectacle ſi magnifique, qu'on aſſure qu'à certains momens la ſcene ſe trouve inondée d'une multitude d'hommes, qu'on fait évaluer jusques à 500.

19 *Août*. La Reine avoit envoyé à l'Impératrice ſa mere ſon portrait dans le coſtume qu'elle a adopté, c'eſt-à-dire, la tête extrêmement chargée de plumes larges & hautes. On aſſure que cette auguſte Souveraine le lui a renvoyé, en lui marquant que ſans doute on s'étoit trompé dans l'expédition du préſent; qu'elle n'y avoit point trouvé le portrait d'une Reine de France, mais celui d'une actrice; qu'elle le lui faiſoit remettre, en attendant le véritable. S. M. a regardé cette obſervation, ſans doute, comme trop ſévere & trop futile, comme l'effet de la

mauvaiſe humeur que cauſe l'âge & la maladie: en conſéquence elle n'a pas jugé néceſſaire de ſe réformer ſur un objet de pur agrément, & dès le lendemain les courtiſans prétendent avoir remarqué que S. M. avoit mis des plumes plus élevées. Le foible de cette Princeſſe pour ce fragile ornement eſt tel, qu' un jeune poëte nommé Auguſte, ayant adreſſé au *Mercure* une chanſon plaiſante où il critiquoit les plumes, les auteurs la lui ont renvoyée & n'ont oſé l'inſérer de peur de déplaire à la Reine. Enfin toutes les femmes du meilleur ton ſe conformant, comme de raiſon, à l'exemple de leur Souveraine, le commerce des plumes qui étoit autrefois peu de choſe, eſt devenu conſidérable en France, & la ville de Lyon s'en eſt trouvée épuiſée un moment.

19 *Août* 1775. Me. Martin de Marivaux a répandu un précis, où il raconte lui-même les faits de ſon différend avec M. l'avocat général d'Agueſſeau, qu'on a déja rapporté. On y voit de plus que c'eſt le premier avocat général Seguier, qui ſur les plaintes de ſon confrere eſt allé trouver M. de Gourgues, le Préſident de la Tournelle; que celui-ci a engagé l'avocat à voir l'offenſé, ce qu'il a refuſé par égard pour l'ordre auquel il tient. On y trouve une conduite peu noble de la part de M. de Lamoignon, beau-pere du jeune homme. Ce magiſtrat, malgré deux viſites à lui faites par Me. Martin, s'obſtine à convoquer l'aſſemblée des chambres: ce qu'apprend

l'avocat le lundi 24 Juillet, qui s'opiniâtre auſſi à ſe refuſer à des excuſes dans le cas où ſon ordre l'exigeroit. De-là ſa viſite chez M. d'Agueſſeau, qu'on a racontée. Enfin voici ſa lettre au Bâtonnier.

MONSIEUR LE BATONNIER.

L'adulation dit: plie, plutôt que de rompre. L'honneur dit : romps , plutôt que de plier. J'embraſſe le parti de l'honneur. Je ne ferai pas d'excuſe à M. d'Agueſſeau, que je n'ai point offenſé. L'on ſollicite à outrance une démarche vile. Voilà ſur ce mon mot: ſi j'ai plaidé le vrai, M. d'Agueſſeau demande trop: ſi j'ai plaidé le faux, M. d'Agueſſeau ne demande pas aſſez; ce magiſtrat doit dire: „ avocats, vous „ avez dans l'ordre un homme qui en impoſe „ & qui dégrade par ſes impoſtures un mini- „ ſtere honorable : vomiſſez-le. Il ne faut de „ menteurs ni dans l'ordre, ni ſur les fleurs „ de lys.

„ Je vous prie, M. le Bâtonnier, de ne vous „ point occuper de moi, & de faire agréer une „ retraite que l'honneur dicte. J'abdique l'état „ d'avocat. Du moment de mon abdication „ l'ordre des avocats n'a plus de juriſdiction „ ſur moi."

Par un Poſtſcriptum, Me. Martin, d'une tête un peu légere, dit que des perſonnes diſtinguées, des confreres généreux, une femme, des enfans,

des amis, des proches, le sollicitent de rester : qu'il desavoue tout ce qui est à desavouer, & qu'il fait à M. l'avocat général d'Aguesseau la priere publique de croire qu'il n'a jamais voulu l'offenser. Il en jure par les noms des d'Aguesseau, des Lamoignon, qui continuent d'être chers au barreau, à la France entiere, & finit par-là.

19 *Août* 1775. On assure que M. de Malesherbes, outre sa répugnance à faire de nouvelles injustices par une distribution de lettres de cachet illégale, cherche à réparer les maux causés par la conduite tyrannique de son prédécesseur. En conséquence, on veut qu'il ait écrit dans tous les châteaux forts & autres lieux de cette espece, qu'on eût à fournir des plumes, de l'encre & du papier à tous les prisonniers, pour qu'ils pussent lui adresser des mémoires & leurs plaintes sur les causes de leur détention. On espere que ce ministre ne se contentera pas de ce premier acte de sagesse & qu'il se transportera dans les prisons à sa portée, telles que Vincennes, la Bastille, Bicêtre, &c. pour y interroger lui-même les malheureux qui y gémissent & lever le voile sur la multitude d'infamies & d'horreurs qu'il y découvrira sans doute.

20 *Août*. M. le Duc de Bouillon a vendu sa charge de grand chambellan à M. le Prince de Guemené, mais il s'en conserve la survivance & les fonctions. On sait qu'on avoit

par-

parlé plusieurs fois de M. le Duc de Choiseul, que ce Seigneur avoit des prétentions à la dignité en question. Cette exclusion déconcerte absolument son parti; & ne lui laisse plus d'espoir de le voir revenir en faveur.

20 *Août* 1775. On assure que le référé au conseil de toutes les lettres de cachet nécessaires à expédier, ayant paru d'une tournure trop lente & trop difficile, S. M. s'en est rapportée à M de Malesherbes, qui a proposé de nommer quatre commissaires *ad hoc*; & que le Roi lui ayant encore confié le choix desdits commissaires, il avoit déclaré ne pouvoir mieux les choisir qu'au sein de la compagnie dont il avoit longtems eu l'honneur d'être le chef: en sorte qu'on croit qu'ils seront pris dans la cour des aides.

20 *Août*. On vient d'imprimer le quatrieme & dernier volume du *Sacre Royal*, ce qui complette cette longue, savante & ennuyeuse collection.

21 *Août*. On vient d'imprimer & d'afficher l'arrêt de la Tournelle, en date du 31 Juillet, qui décharge le Sr. Garnier de l'accusation intentée contre lui d'avoir eu part aux lettres écrites au Sr. Mazieres, fermier général, en 1773, par lesquelles il lui étoit enjoint de déposer 300 louis au pied d'un arbre du Cours, à peine d'être assassiné. Cet arrêt mortifiant pour le financier, le sera encore plus par les suites, en ce qu'il est permis au Sr. Garnier

de ſe pourvoir par toutes les voies qu'il appartiendra pour réparation, dommages, intérêts, &c.

22 *Août* 1775. Sur les plaintes du clergé, qui effectivement eſt aſſez mal mené dans la *diatribe à l'auteur des Ephémérides*, M. Albert a été obligé de faire retirer cette brochure & d'en empêcher la vente libre; ce corps ayant été ſurtout ſcandaliſé qu'on eût affecté de choiſir le tems où il s'eſt aſſemblé pour débiter impunément ſous ſes yeux ce pamphlet.

22 *Août.* Le goût des libelles n'eſt point paſſé, & l'on en vend aſſez publiquement un nouveau, dont tout le mérite eſt d'attaquer un homme parvenu. Il eſt dirigé contre le Sr. de Vaines, premier Commis des finances, & a pour titre: *Lettre d'un prophane à M. l'abbé Baudeau, très vénérable de la ſcientifique & ſublime loge de la franche-économie.* L'auteur, en rendant à M. Turgot toute la juſtice qui lui eſt dûe ſur la pureté de ſes intentions, prétend que ſa confiance a été ſurpriſe par ce perſonnage patelin, dont on ſuit la vie depuis le berceau jusqu'à préſent.

23 *Août.* Il paroît une *Requête à Noſſeigneurs du Parlement, les chambres aſſemblées, les Princes & Pairs y ſéant*, de la part du Sr. Benaven, ancien receveur des tailles de la ville d'Agde, intéreſſé dans les affaires du Roi. Elle fait partie de dix autres requêtes préſentées aujourd'hui à la même aſſemblée, tant par les parties adverſes du Maréchal de Richelieu, que par le Maréchal lui-même. Dans celle-ci on détaille

toutes les manœuvres du Maréchal, pour empêcher que le ſuppliant ne jouît de la liberté qui lui étoit accordée par les tribunaux. Voici le détail de ces vexations incroyables.

1. Lettre de cachet du 24 Juillet 1774, pour mettre Benaven à la Baſtille.

Le 20 Août, il ſort de la Baſtille pour être transféré au Fort-l'Evêque, en vertu d'un décret du 14, décerné par le Lieutenant-criminel, ſans preuves, *aux risques & périls de M. le Maréchal.*

Seconde Lettre de cachet, en date du 20 Févr. 1775, reſtée ſecrette entre les mains du concierge du Fort-l'Evêque, pour avoir ſon effet au cas où la liberté proviſoire du ſuppliant auroit lieu, & ſignifiée le 17 Mars au greffier de la Conciergerie, lors de la tranſlation, par arrêt de la cour, de l'accuſé en la priſon du Parlement.

Arrêt du 28 Juin, qui ordonne l'élargiſſement proviſoire de Benaven. Le 30, le ſuppliant fait un commandement au greffier de la geole, qui requiert un référé devant les rapporteurs. L'un d'eux n'ayant pu déterminer M. le Maréchal à conſentir à la main levée de la lettre de cachet, la cour des Pairs charge le Premier Préſident d'en parler au Roi, le jour qu'elle iroit le complimenter ſur ſon Sacre.

Le 2 Juillet, S. M. déclare ſolemnellement qu'elle entend que l'Arrêt ſoit exécuté. Le 4 M. le Premier Préſident fait récit aux chambres aſſemblées, garnies de Pairs, de la réponſe du

Roi & d'une lettre de M. de Vergennes, qui marque être chargé de donner les ordres pour mettre le ſuppliant en liberté A l'inſtant le geolier en reçoit d'oppoſés, retient Benaven en chartre privée, & le Maréchal ſurprend une troiſieme lettre de cachet.

Le 5 Juillet, l'accuſé eſt en conſéquence transféré au Fort-l'Evêque, où il eſt mis au ſecret & au cachot, avec le traitement le plus horrible.

Le 29, la liberté, ſur le rapport de M. de Malesherbes au conſeil, eſt ordonnée une ſeconde fois. Le 30 Juillet, les ordres en ſont expédiés. Le Maréchal intrigue encore: il faut avoir de nouveau recours au Secrétaire d'Etat de Paris. Enfin le 4 Août le ſuppliant eſt élargi.

23 *Août* 1775. Madame la Préſidente de St. Vincent vient de rendre publique une nouvelle requête, qu'elle a préſentée au Parlement contre M. de Richelieu, tendant à ce qu'il lui fût permis de faire informer de nouveaux faits de ſubornation & de ceux qu'elle a déjà articulés par ſes précédentes plaintes, ayant pour autorité dans ſa demande des arrêts très recens de la cour, dans une affaire dont l'objet étoit le même.

23 *Août.* Madame de Marſan doit accompagner Madame *Clotilde* à Turin. Cette Princeſſe a peine à quitter la France. Elle a pleuré pluſieurs fois, & notamment en ſignant le contrat de mariage. Tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher, ou qui la connoiſſent, la regrette-

ront infiniment. Elle a les plus excellentes & les plus royales qualités. C'eſt pour ménager ſa ſenſibilité, qu'on a cru devoir lui conſerver pendant quelque tems la compagnie d'une gouvernante à laquelle cette Princeſſe étoit fort attachée. Elle doit ſéjourner trois mois à ſa ſuite : on lui donnera de l'*Alteſſe*, ſuivant la convention faite avec le Roi de Sardaigne.

Le banquet royal a eu lieu au jour indiqué, & a été fort triſte. Il n'y a eu des Princes du ſang que le Prince de Condé; S. M. ayant écrit aux autres qu'ils ne pouvoient venir en deuil, & l'étiquette étant de ne quitter pour aucun cas le deuil de mere, ils n'ont pu ſe rendre à l'invitation de S. M.

24 *Août.* Une anecdote aſſez curieuſe & conſtatée dans la requête de Benaven mérite d'en être extraite. Il avoit été chargé, comme on le verra, de négocier avec Morande, au ſujet du manuſcrit de la vie de Madame Dubarri, dont il a été tant parlé, & c'eſt cette correspondance, trouvée dans les papiers de l'accuſé, qui a donné lieu aux intrigues du Maréchal, & ſervi de fondement aux lettres de cachet qu'il avoit ſurpriſes. Voici comme Benaven raconte le fait.

„ Il y a quelques années, que le ſuppliant „ étant à Londres, y rencontra un François „ expatrié (Morande) qui mettoit à l'encan un „ ouvrage hiſtorique, (*Mémoires ſecrets d'une*

„ *femme publique*) dont l'impreſſion auroit com-
„ promis la gloire du Roi. "

„ Il étoit du devoir du ſuppliant de ne rien
„ oublier pour arrêter un deſſein ſi pernicieux.
„ A force de remontrances & de preſſantes
„ ſollicitations, il obtint de l'auteur qu'il ſuſ-
„ pendroit jusqu'à ſon retour en France la
„ vente du manuſcrit, dont le miniſtere pour-
„ roit lui donner le même prix qui ſeroit of-
„ fert en Angleterre.

„ Le premier ſoin du ſuppliant, en arrivant
„ à Paris, fut d'en avertir M. de Sartine,
„ Lieutenant de police, qui en parla à M. le
„ Duc d'Aiguillon. L'un & l'autre obligerent
„ le ſuppliant d'entrer en correſpondance avec
„ ce particulier. M. de Sartine ſe chargea d'exa-
„ miner lui-même les lettres du ſuppliant, de
„ les faire mettre à la poſte, & d'en retirer les
„ réponſes."

„ L'auteur demandoit 24,000 livres. M. le
„ Duc d'Aiguillon trouva le prix exceſſif, &
„ ſoupçonnant que le faiſeur du libelle pour-
„ roit en retenir une copie, qu'il feroit impri-
„ mer, la correſpondance du ſuppliant ceſſa.
„ Elle a depuis été repriſe par le Sr. de Beau-
„ marchais, qui fut envoyé à Londres & traita à
„ 36,000 livres & 2,000 livres de penſion."

24 *Août* 1775. Les Avocats ayant remis à M. Seguier le réglement fait par l'Ordre, cet Avocat général a jugé à propos d'y réformer pluſieurs articles, & de les préſenter aux cham-

bres assemblées hier, les Princes & Pairs y séant, & sur l'observation qu'on lui a faite à l'égard des corrections, il est convenu qu'elles étoient de lui. Sur quoi le Bâtonnier & les plus anciens de l'ordre ont été mandés, pour savoir s'ils les approuvoient? Ils ont réclamé contre l'entreprise de M. l'avocat général, & il a été sursis à la confection dudit réglement.

On a ensuite mis sur le bureau huit requêtes, tant des accusés, que de la part du Maréchal. La séance, très longue, a été renvoyée au mardi 29.

24 *Août.* On ne voit que prisonniers élargis, graces à la justice de M. de Malesherbes!

25 *Août.* Un négociant de Bordeaux, jouissant d'une très bonne réputation, & ayant ses affaires dans le meilleur état, mais tourmenté de la pierre & de quelques chagrins domestiques, au moment de monter en chaise de poste, le mardi 22 au matin, pour retourner dans sa patrie, s'est brûlé la cervelle.

25 *Août.* M. de Saluces de Luc a gagné contre Messieurs de Saluces de Provana : permis cependant à ces derniers de porter le nom & les armes de la maison, & conservés dans la jouissance de leurs titres.

26 *Août* 1775. Le clergé ne s'est pas contenté de faire suprimer la *Diatribe à l'auteur des Ephémérides*, il a sollicité un arrêt du conseil qui interdit pendanr trois mois le libraire Valeyre pour avoir imprimé ce pamphlet, quoique muni

d'une approbation tacite & vu par le Sr. Cadet de Senneville, cenſeur. En outre, comme on l'avoit inſéré en grande partie dans le *Mercure*, le cenſeur Louvel qui approuve ce journal périodique, eſt rayé & perd ſa penſion de 400 livres. Voilà les principales diſpoſitions de l'arrêt qu'on connoît; il ne paroît pas encore, mais ſemble d'une injuſtice extrême, comme on en peut juger par ce qu'on en rapporte.

26 *Août*. Quoique M. l'ambaſſadeur de Sardaigne eût deſiré qu'on prît les plus grandes précautions pour que ſa fête ne fût troublée par aucun accident ſiniſtre; quoiqu'en conſéquence la police eût fait afficher pluſieurs jours d'avance l'ordre & la marche des voitures, tant pour l'aller que pour le retour: rien de ces arrangemens n'a été obſervé; il y a eu la plus grande confuſion. On en rejette la faute ſur M. le Maréchal Duc de Biron, qui s'étoit chargé de faire garder les paſſages par ſon régiment, qui a mal rempli ſes ordres. Le tems a auſſi un peu contrarié la fête; une pluie ſurvenue mal à propos a empêché que le feu d'artifice ne fût tiré avec ſuccès & l'a même fait manquer tout-à-fait. Du reſte, toute la cour y eſt venue, le Roi, la Reine, &c. Madame la nouvelle Princeſſe de Piëmont y eſt reſtée plus tard, ainſi que Mesdames. On ne s'eſt point apperçu que la premiere eût aucun regret de quitter la France, elle avoit cette joie naïve d'une jeune perſonne, dont les ſens commencent

à s'ou-

à s'ouvrir à tous les plaisirs. La foule n'étoit pas aussi considérable qu'on l'avoit cru, & le local, quoique délicieux, avoit des inconvéniens pour l'entrée & la sortie, qui gênoient beaucoup la circulation. On s'est plaint de la mesquinerie des gens de M. l'ambassadeur, qui ont mal rempli ses ordres, sans doute, ont laissé manquer les rafraîchissemens & ont fort mécontenté le public.

27 *Août* 1775. La *Lettre d'un profane*, &c. fait un bruit du diable dans la finance, & M. de Vaines ayant beaucoup d'ennemis, c'est-à-dire d'envieux, ceux-ci colportent le libelle avec empressement & le répandent en profusion dans les sociétés. Il est à présumer que le gouvernement vengera ce suppôt de la secte économique, si, comme il faut le croire, il n'est pas coupable des friponneries qu'on lui reproche. Quant à son origine, sortie d'un laquais, elle feroit plus d'honneur à son mérite personnel, s'il étoit accompagné de cette modestie qui sied bien à tout le monde & surtout aux gens parvenus.

27 *Août*. Madame n'est plus grosse, comme on l'avoit annoncé, & la joie de la famille royale est diminuée à cet égard. M. le Duc d'Angoulême va toujours très bien, & l'on a déjà commencé à ébaucher les premiers traits de cet auguste enfant. On assure que la Reine, malgré sa satisfaction de voir le trône appuyé par ce rejetton de la branche regnante, verse

de tems en tems des larmes, de regret que la Providence ne lui ait pas encore accordé la même faveur qu'à Madame la comtesse d'Artois.

28 *Août* 1775. On avoit parlé du *Connétable de Bourbon*, la nouvelle tragédie de M. de Guibert, comme de la plus belle chose du monde : deux répétitions de cette piece, faites à Paris, avoient été suivies avec une fureur sans exemple au théâtre de la comédie françoise, & les acteurs engoués de ce concours sollicitoient en conséquence l'auteur de la leur donner pour être jouée en cette capitale. Enfin elle a été exécutée avant-hier à Versailles, & les connoisseurs assurent qu'il est impossible de rien voir de plus mauvais : que non-seulement le plan en est détestable, mais que la versification même est d'une platitude unique ; qu'il n'y a aucun vers de sentiment, ni de génie ; que le style de M. de Belloy, tout barbare qu'il soit, est encore préférable à celui-ci. Ils ajoutent qu'elle est d'une longueur mortelle, ayant duré près de trois heures. D'ailleurs on vante les accessoires, comme de la plus grande beauté, comme formant un coup d'œil imposant, bien propre à produire de l'effet, si le poëte eut entendu tant soit peu le mouvement de la scene.

Au reste, cette tragédie eût-elle été infiniment meilleure, on auroit toujours regardé comme une gaucherie d'offrir sous les yeux de la famille royale, des seigneurs & ministres étran-

gers, à l'occafion d'une fête publique donnée à Verfailles pour un événement augufte, une époque de notre hiftoire, peut-être la plus injurieufe au nom françois & furtout à la maifon de Bourbon, par le fpectacle continuel d'un traitre portant ce nom, & de faits hiftoriques où nous fommes dégradés, battus, avilis, &c. On eft fâché qu'on ait fait une dépenfe, évaluée à plus de cent mille écus, auffi mal à propos. Sans le refpect dû au lieu & à leurs Majeftés préfentes, l'on n'auroit pu s'empêcher de huer en quantité d'endroits & de témoigner ouvertement fon indignation.

29 *Août* 1775. Le Roi, à la repréfentation du *Connétable de Bourbon*, s'eft apperçu de la mal-adreffe qu'il y avoit à mettre fous fes yeux & fous ceux de fa famille un femblable fujet; il s'eft recrié qu'il avoit été trompé à la lecture, & qu'il ne fouffriroit pas que cette tragédie reparût. En conféquence les comédiens françois ont reçu ordre de remettre chacun leur rôle fur le champ, ordre de brûler les copies qu'ils en auroient tirées, défenfes d'en tirer, & il leur a été déclaré qu'on les rendroit refponfables de ce qui en paroîtroit, en tout ou en partie.

L'éclat donné à cette tragédie, excite à rechercher qui eft ce M. de Guibert. Il paroît que fa naiffance n'a rien de recommandable; que fon pere, maréchal des camps & cordon rouge, avoit été appellé à Verfailles par le Duc

de Choiſeul, pour avoir une eſpece de bureau ſans titre, qui lui a été ôté depuis peu ; ce qui l'a obligé de retourner dans ſa province. Le jeune homme, peu riche, vient d'épouſer la petite-fille d'un comédien.

Du reſte, le pere n'approuve point l'eſſor qu'a pris ſon fils dans la littérature. On ſait que, lorsque celui-ci a lu ſa tragédie devant le Roi, le premier n'a point voulu y aſſiſter, quoique S. M. eût permis qu'il s'y trouvât, diſant : „ que lorsque ſon fils liroit quelque „ ouvrage ſur ſon métier, il l'écouteroit avec „ plaiſir, mais non dans un genre étranger à „ ſon état."

30 *Août* 1775. On ſait que l'extrême richeſſe du Duc de Penthievre, augmentée conſidérablement par la ſucceſſion du comte d'Eu, commence à donner de la jalouſie à la cour, non à l'égard de cette Alteſſe, mais dans le cas où tous ces biens paſſeroient dans la maiſon d'Orléans, comme cela doit arriver par le mariage de la fille unique du Duc de Penthievre avec le Duc de Chartres, lui-même ſeul héritier de ſa branche. C'eſt pour s'oppoſer à une fortune auſſi énorme, qu'on a conſeillé à S. M. d'exciter le Duc de Penthievre à ſe remarier, & l'on aſſure qu'il eſt ſollicité fortement à cet égard.

30 *Août*. La grande aſſemblée des avocats indiquée au 18 a eu lieu. Son objet étoit de délibérer ſur les trois mendians, que les dépu-

tés de l'ordre avoient provisoirement mulctés de différentes manieres. Après beaucoup de débats très longs, il a été arrêté que les mendians n'étoient pas plus coupables ques les vingt-huit, & qu'il seroit prononcé définitivement sur tous ensemble dans une autre assemblée générale du 29 Août.

Cette assemblée a eu lieu hier, & malgré toutes les cabales on s'est concilié, & l'on est convenu de ne rayer personne. Ainsi Me. la Goutte a été remis sur le tableau, & Mes. Caillard & Collatin remis à leur rang. Arrêté seulement que M. le Bâtonnier feroit une mercuriale aux vingt-huit.

Au moyen de quoi, il ne reste plus sous le glaive de la députation que deux avocats, l'abbé Bouquet & Sainctin le Blanc, chargés d'imputations à éclaircir.

Quant au réglement concernant les mémoires, il est entre les mains des commissaires nommés par le Parlement, & l'on présume que les choses pourroient traîner en longueur.

31 *Août* 1775. M. Doyen, le premier peintre d'histoire que nous ayons, a été chargé par la ville de Rheims de dessiner toutes les fêtes du Sacre. Il s'est en conséquence transporté dans cette ville quelque tems avant, & y a fait esquisser sur un pan de mur qu'on vouloit masquer au Roi dans son passage, une colonnade & un grouppe de peuple & de gens de la campagne, qui lui a fait voir la partie de la na-

tion qu'il n'auroit vue : S. M. en a été très ſatisfaite.

31 *Août* 1775. Le Comte de Guines, mécontent de la maniere dont M. Garnier, ſon ſecrétaire d'Ambaſſade à Londres, s'eſt conduit dans ſon procès contre Tort, a demandé au miniſtre des affaires étrangeres de le retirer & de lui en donner un autre. On ignore encore qui le remplacera.

1 *Septembre* 1775. Monſieur & Madame partent inceſſamment pour Chambery, ce qui détruit toute idée de groſſeſſe de la Princeſſe.

1 *Septembre*. On ſait que depuis longtems M. de Voltaire s'occupe de l'affaire de M. d'Eſtallende de Morival, ce jeune gentilhomme impliqué dans le procès criminel d'Abbeville ſi connu, qui a coûté la vie au chevalier de la Barre. Le premier, heureuſement en fuite, n'a été condamné que comme contumace. Il eſt actuellement au ſervice du Roi de Pruſſe, & le philoſophe de Ferney employe ſa plume pour le défendre & faire annuller l'arrêt atroce qui l'empêche de rentrer dans ſa patrie. Il vient de publier un mémoire pour cet infortuné, intitulé : *le cri du ſang innocent* : il eſt adreſſé *au Roi Très-Chrétien en ſon conſeil*, & eſt daté de Neuchâtel, le 30 Juin 1775. L'orateur éloquent a négligé tout le bavardage ordinaire des avocats & s'attache uniquement aux moyens victorieux tirés de la ſenſibilité des cœurs qu'il veut toucher & qu'il ſait ſi bien émouvoir. On ne

peut qu'être attendri de cette requête, qui ne plaîra pourtant pas à tout le monde, à raison du ton de véhémence, d'animosité & de mépris que prend souvent l'auteur, pénétré des horreurs qu'il raconte. Mais le moyen de ne pas s'élever contre les loix, les magistrats & les dévots, auteurs & complices de ces affreux assassinats! D'ailleurs, il fait parler l'accusé, & ce langage est encore plus pardonnable à un jeune homme fougueux, gémissant sous la procédure la plus inique.

A la suite est le *Précis de la procédure d'Abbeville*, avec de courtes réfutations du contumace à chaque article; & ces dépositions, ordinairement si fastidieuses à lire, reçoivent des réponses un intérêt qui ne peut qu'ajouter à la curiosité & à l'indignation du lecteur.

2 *Septembre* 1775. Madame la Princesse de Piemont est partie le 28 de Choisy, & les adieux ont été des plus tristes; S. M. l'a conduite dans son carosse jusques à une certaine distance, & tous les spectateurs ont été attendris de la scene touchante qui s'est passée dans cet intervalle, des larmes que S. M. répandoit, ainsi que son auguste sœur & la famille royale qui l'accompagnoit. Au moment de la séparation, la Princesse s'est trouvée mal, & il a fallu avoir recours aux flacons pour la faire revenir à la vie.

2 *Septembre*. La vente de Sceaux à Mesdames ne s'est pas effectuée. M. le contrôleur général étoit chargé de cette négociation, mais

il en offroit un prix beaucoup moindre que celui offert au Duc de Penthievre par d'autres acquéreurs ; & fur ce que S. A fe refufoit aux follicitations du miniftre, celui-ci par un zele peut-être trop grand, infiftant trop & avec une obftination qui fatiguoit le Prince, il lui dit: ,, Monfieur le contrôleur général, je favois bien que ,, vous prêchiez la liberté, mais je ne vous ,, croyois pas un homme à en prendre tant." M. Turgot s'appercevant de fon importunité, s'eft retiré : le marché n'a pas eu lieu & l'on dit aujourd'hui que le Roi donne à Mesdames pour les dédommager le château de Bellevue.

2 *Septembre* 1775. L'arrêt du confeil qui fuprime la *Diatribe* eft du 19 Août ; elle eft qualifiée de fcandaleufe, d'injurieufe au clergé ; on lui reproche de tourner en dérifion les curés, tandis que ces pafteurs dans le tems des troubles, qui ont défolé quelques parties de la France, ont presque tous donné des marques de leur foumiffion à l'autorité & de leur zele pour le bon ordre, &c.

3 *Septembre*. M. le Duc d'Orléans eft malade au Rincy, il a la fievre quarte, & les accès en font très violens.

4 *Septembre*. Les affemblées du clergé font fort fecretes : on fait feulement qu'on a fait renvoyer à la fin de l'affemblée a ftatuer fur la validité des mariages des Proteftans ; & qu'il y a une commiffion nommée pour examiner &

rendre compte de tous les livres qui offensent ce corps, pour les réfuter.

4 *Septembre* 1775. M. Guibert, dans sa tragédie du *Connétable de Bourbon*, ayant célébré beaucoup de grands noms qui subsistent aujourd'hui en France, s'est fait une multitude de partisans parmi ces illustres maisons, qui prônent sa piece. Mais tout cela ne sauve pas la maladresse du fond de son sujet, qui le rend désagréable à la famille royale. Il faut ajouter que la Duchesse d'Angoulême, l'ennemie jurée du Connétable, & qu'il peint des couleurs les plus odieuses, est de la maison de Savoie : autre gaucherie, dans une circonstance de l'alliance avec cette auguste maison, devant une Princesse qui en est, &c.

5 *Septembre*. Depuis quelques années les orateurs chargés du panégyrique de St. Louis devant l'Académie Françoise, cherchent pour se distinguer, à s'écarter des routes battues, & quelquefois donnent dans des écarts qui les mettent en butte à l'animadversion du clergé ou du ministere. M. l'abbé de Besplas, qui a rempli derniérement cette fonction, après avoir été fort applaudi des spectateurs & même des académiens, puisqu'on assure que l'un d'eux, dans un moment d'enthousiasme s'est levé & lui a crié : *courage, M. l'abbé* ! éprouve aujourd'hui beaucoup de difficultés pour l'impression de son discours. Il s'y est surtout jetté du côté de la politique & de l'administration.

En parlant des actes de celle de St. Louis, il a prétendu démontrer que par ſes ſages ordonnances il avoit poſé les fondemens du gouvernement philoſophique actuel, & en paſſant en revue le regne de Louis XIII, il a fortement cenſuré le miniſtere du cardinal de Richelieu; il l'a peint ſous les couleurs odieuſes que mérite ſon deſpotiſme aux yeux des partiſans de la liberté & de la patrie. M. le Duc de Richelieu a trouvé fort mauvais qu'on fit ainſi devant lui, puiſqu'il eſt membre de l'Académie, la ſatyre de ſon ayeul. Il a voulu que la compagnie prît fait & cauſe dans cette querelle, puiſque c'étoit également inſulter tout le corps dont le cardinal eſt le fondateur. Il s'eſt d'ailleurs recrié ſur l'indécence d'avoir choiſi le moment où le nom de Richelieu en ſa perſonne eſt couvert de tant de reproches. Ce courtiſan & ſes amis ont ainſi déjà formé une puiſſante cabale à la cour contre l'abbé de Besplas.

Les émiſſaires & eſpions de M. l'archevêque de Paris lui intentent un autre procès auprès de ce prélat; ils l'accuſent d'avoir, dans une chaire chrétienne, fait un diſcours tout prophane, d'avoir affecté de ne jamais appeller Louis IX que *Louis*, & non *Saint Louis*; puis, par une hardieſſe encore plus condamnable, dans un moment de fanatiſme économique, pour faire ſa cour à la nouvelle ſecte, de s'être écrié *Sainte Agriculture!*

Enfin, tous les docteurs de Sorbonne ſe refu-

fent à approuver un panégyrique de Saint Louis, où le cardinal de Richelieu, le fondateur de leur maifon, eft auffi mal traité. Tel eft l'état des chofes, qui donne beaucoup de follicitude au prédicateur, d'autant qu'il eft aumônier de *Monfieur*, & que les dévots s'efforcent de le perdre auprès de ce Prince.

6 Septembre 1775. M. l'abbé Maury, qui a prononcé le jour de Saint Auguftin le panégyrique de ce pere de l'églife devant l'affemblée du clergé, s'eft auffi fait des affaires, pour avoir voulu trop fe fignaler. Les prélats ont trouvé très mauvais qu'il eût prêché le Tolérantifme devant eux; qu'en approuvant le retard des vœux par la nouvelle déclaration, *il eut défiré que ce terme fût encore prolongé*; que changeant la dénomination d'*évêque de fortune*, il l'eût attribuée dans fon vrai fens à ceux qui ne parviennent-là que par le hazard de la naiffance, & non par leur mérite perfonnel; qu'enfin il leur eût prefcrit leur devoir par une fatyre vive & directe de leur ignorance, de leur molleffe, de la corruption de leurs mœurs. Le feul évêque de Senez, auquel il avoit fait adroitement fa cour par le morceau cité ci-deffus, l'a complimenté. Tous les autres le regardent de fort mauvais œil: ce qui a d'autant plus affligé l'orateur, que lors du débit de fon difcours il avoit été fort applaudi par les prélats réunis. On ajoute que M. le cardinal de la Roche-aymon lui a fignifié de ne point paroître devant

lui, & l'on craint fort qu'il ne l'empêche de prêcher devant le Roi l'avent, auquel il étoit destiné.

7 *Septembre* 1775. On se flattoit à Geneve que *Monsieur*, dans sa tournée iroit voir cette république. M. de Voltaire, par contre-coup, espéroit avoir l'honneur d'être visité de ce Prince. Mais lorsqu'il en a demandé permission au Roi, S. M. lui a déclaré qu'elle ne croyoit pas convenable qu'il fût dans ces cantons; on sait qu'elle n'aime pas le philosophe de Ferney, & sans doute il a contribué pour beaucoup à cette défense.

7 *Septembre*. Le théâtre de Nicolet, tombé en langueur depuis quelque tems, reçoit aujourd'hui un nouveau lustre de danseurs Espagnols, que ce baladin a recrutés & qui font des tours extraordinaires, capables d'étonner les plus habiles. Il y a, entre autres, la danse appellée *des œufs*, que personne ne peut expliquer. L'un d'eux, après en avoir posé une certaine quantité sur le théâtre, à des distances proportionnées, se fait bander les yeux de deux mouchoirs, on lui couvre ensuite le visage entier d'un troisieme, & il danse à travers tous ces œufs, sans en casser, sans les déranger, sans y toucher; il les rapproche après de son pied en cadence, & toujours avec le même succès.

7 *Septembre*. Les filles du haut style & les paillards de cette capitale sont dans une grande consternation d'un arrêt rendu hier par le par-

lement, qui décrete de prise de corps la fameuse surintendante des plaisirs de la cour & de la ville, la Dame Gourdan, cette femme non moins essentielle aux étrangers, pour lesquels elle étoit d'une grande ressource. La mauvaise humeur des magistrats a été motivée sur ce que cette fameuse entremetteuse a recueilli chez elle la femme d'un gentilhomme de province, & qu'elle favorisoit son goût pour le libertinage.

8 *Septembre* 1775. Hier le Parlement a jugé l'affaire de Madame de Champbonas. L'avocat général Séguier, toujours disposé à favoriser les mauvaises causes, n'osant donner des conclusions trop indulgentes pour cette Dame, avoit trouvé la tournure d'un *avant faire droit*, pendant lequel tems la Dame de Champbonas seroit tenue de se retirer dans un couvent cloîtré, où elle ne pourroit voir que sa famille, dans l'espoir que les époux se rapprocheroient dans cet intervalle, &c. Le Parlement, sans avoir égard aux conclusions, a ordonné que cette femme seroit tenue de retourner sous la puissance de son mari; enjoint à lui de se comporter avec elle avec tous les égards dûs, &c. Le public persistant dans son aversion pour les Langeac, a fort applaudi à ce jugement.

9 *Septembre*. M. le contrôleur général, très occupé de tout ce qui peut établir la communication du commerce entre les différentes provinces du royaume, soutient & anime les travaux entrepris pour la formation des canaux de

Provence & de Bourgogne. Tout y eſt en mouvement, afin d'avancer ces ouvrages utiles. Malheureuſement celui de Picardie, commencé par feu M. Laurent & ſi vanté, offre, avant d'être fini, une dégradation qui le rend peut-être inutile, ou exige des dépenſes effrayantes. Ce fameux aqueduc, formé ſous terre pour le paſſage des voyageurs, n'étant point voûté, s'éboule; il faudroit le ceintrer en pierres: ce qui eſt un ouvrage immenſe, & plus on tardera, plus le travail deviendra cher & difficile.

9 *Septembre* 1775. M. le Duc d'Aiguillon, amoureux fol de Madame la comteſſe Dubarri, malgré la diſgrace que lui a occaſionné ſon attachement à cette beauté, n'a pu y tenir, & ne pouvant ſortir de ſon Duché d'Aiguillon pour l'aller voir, il l'a invitée à venir le trouver, & elle a déjà fait deux voyages chez ce Seigneur: ce qui ne contribuera pas à le remettre bien en cour.

9 *Septembre.* Le *Dictionnaire encyclopédique*, quelqu'imparfait qu'il ſoit, eſt devenu la baſe de toutes les bibliotheques. La premiere édition de Paris étoit néceſſairement par cette raiſon plus défectueuſe que les autres: on y a en conſéquence fait un ſupplément, prétendu imprimé à Genêve. Le clergé, aſſemblé actuellement, ennemi-né de cet ouvrage, a cru devoir s'oppoſer à ſon introduction, & ſur les obſervations de la commiſſion dont on a déjà parlé, chargée de l'examen & de la refutation de tous les livres qui

peuvent offenſer la religion & tout ce qui y touche, l'on a député vers M. le Garde des ſceaux pour l'engager à ne point tolérer l'entrée du pernicieux *Dictionnaire* en queſtion.

9 *Septembre* 1775. Une cantatrice Italienne, appellée *la Signora Farinella*, arrivée depuis quelque tems de Londres, a débuté hier au concert ſpirituel, où elle a attiré beaucoup de monde. Le fond de ſon organe n'a pas paru auſſi merveilleux qu'on l'avoit cru. Mais elle a un goût exquis, une grande flexibilité de goſier, & beaucoup d'ame. Elle a chanté d'abord une ariette très courte, où elle a déployé toutes les difficultés de ſon art. Elle en a chanté une ſeconde, du muſicien *Sacchini*, où elle a fait valoir cette expreſſion, par laquelle ſe caractériſent ſi admirablement les virtuoſes de ſa nation.

En général, le concert ſpirituel eſt infiniment amélioré depuis un ou deux ans, & l'on doit ſavoir gré aux directeurs actuels des ſoins qu'ils prennent pour plaire. Il y a cependant eu cette fois un concerto de ſix inſtrumens à vent, peu agréable. C'eſt un eſſai que, ſans doute, on ne répétera pas.

10 *Septembre* 1775. Il a paru ici l'an paſſé un ouvrage prétendu traduit de l'Anglois, ayant pour titre : *le partage de la Pologne, en ſept dialogues*; ouvrage hardi, où pour mieux cenſurer l'uſurpation des puiſſances co-partageantes, on fouille dans leur ame, on les introduit en ſcene, & on leur fait dévoiler familiérement

les myſteres de leur politique. Ce pamphlet, intéreſſant pour le fond, eſt encore plus piquant par la forme, par la propenſion du public pour tout écrit infuſé de ſatyre & d'ironie. Un champion ſe préſente aujourd'hui en lice pour les puiſſances, & veut venger les odieuſes imputations dont on les charge. Son mémoire eſt intitulé : *réfutation littéraire & politique de l'ouvrage dialogué, ayant pour titre* : le partage de la Pologne, *composé de ſept lettres, pour répondre aux ſept dialogues.*

10 *Septembre* 1775. Un nommé *Finet*, lieutenant ancien de la connétablie, gros joueur, & paſſant un peu pour fripon, a eu dernierement au Coliſée une rixe contre un commis des Fermes, qui, dupé par lui au jeu, ne ſe ſoucioit pas de le payer. La querelle s'échauffant, quoique ce dernier n'eût point d'épée, *Finet* a tiré la ſienne, & en a donné un coup dangereux à ſon adverſaire, qui pourroit en mourir. L'aſſaillant eſt arrêté & ſera pendu, ſi le bleſſé meurt. C'eſt ce même Finet, envoyé en Angleterre par le Duc d'Aiguillon pour enlever *Morande*, l'auteur du libelle contre Madame Dubarry, & que le bruit public y avoit déjà fait pendre. Il faut croire que c'eſt néceſſairement un gibier de potence. Au demeurant, il eſt fort riche & fils d'un maître paveur.

11 *Septembre*. Depuis longtems on attendoit la *ſeconde lettre de M. l'abbé Terrai à M. Turgot*. Elle paroît enfin : elle roule non ſeulement

ſur

ſur les dernieres opérations du Contrôleur général actuel, mais ſur les gens qu'il honore de ſa confiance, & l'on y trouve de tous une ſatyre un peu forte.

11 *Septembre* 1775. *Réflexions politiques ſur l'administration intérieure de la Pologne, d'après ſes loix fondamentales, ſes conſtitutions différentes, les mœurs de ſes habitans, & les cauſes principales de ſes troubles & de ſa décadence; par le citoyen libre d'une monarchie.* L'auteur diſcute l'abſurdité de l'aſſociation de la royauté à la forme républicaine, retrace tous les maux qui ont affligé ce Royaume, & fait craindre que de ce mélange il ne réſulte l'anéantiſſement total de l'état. Il indique les moyens qui pourroient aſſurer une plus heureuſe conſtitution pour le bien général & particulier de la nation. La monarchie héréditaire & véritable, l'affranchiſſement des ſerfs ſeroient deux choſes néceſſaires. On ne peut desapprouver les raiſonnemens du politique, très bons, mais infiniment trop verbeux.

11 *Septembre*. Madame Gourdan, connue parmi les filles & les amateurs ſous l'illuſtre dénomination de *la comteſſe*, gémit toujours ſous le décret dont on a parlé, mais a été heureuſement ſouſtraite aux mains de la juſtice.

12 *Septembre*. M.d'Alembert vient d'écrire au nom de l'Académie Françoiſe une lettre à Mademoiſelle Vigé, qui fait infiniment d'honneur à cette virtuoſe. Elle avoit envoyé à cette compagnie les portraits de Fleury & de

la Bruyere, peints par elle: car de fille de coëffeuſe elle eſt devenue peintre, & il paroît qu'elle donne auſſi dans la littérature, à en juger du moins par les éloges du Secrétaire.

Mademoiſelle,

L'Académie Françoiſe a reçu avec toute la reconnoiſſance poſſible la lettre charmante que vous lui avez écrite, & les beaux portraits de *Fleury* & de *la Bruyere*, que vous avez bien voulu lui envoyer, pour être placés dans la ſalle d'aſſemblée, où elle deſiroit depuis longtems de les voir. Ces deux portraits, en retraçant deux hommes dont le nom lui eſt ſi cher, lui rappelleront ſans ceſſe, Mademoiſelle, le ſouvenir de tout ce qu'elle vous doit & qu'elle eſt très flattée de vous devoir. Ils ſeront de plus à ſes yeux un monument durable de vos rares talens, & qui ſont encore relevés en vous par les graces, par l'eſprit & par la plus aimable modeſtie.

La compagnie deſirant de répondre à un procédé auſſi honnête que le vôtre, de la maniere qui peut vous être le plus agréable, vous prie, Mademoiſelle, de vouloir bien accepter vos entrées à toutes ſes aſſemblées, d'hier, par une délibération unanime, qui a été ſur le champ inſérée dans ſes régiſtres, & dont elle m'a chargé de vous donner avis, en y joignant tous ſes remerciemens. Cette commiſſion me flatte d'autant plus, qu'elle me procure l'occaſion de vous aſſurer, Mademoiſelle, de l'eſtime diſtinguée

dont je suis pénétré depuis longtems pour vos talens & pour votre personne, & que je partage avec tous les gens de goût & avec tous les gens honnêtes.

J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

Mademoiselle,

d'ALEMBERT.
Secrétaire perpétuel de
l'Académie Françoise.

A Paris, ce 10 Juillet.

12 *Septembre* 1775. Il est des compagnies de Goths, de Visigoths & d'Ostrogoths, qui, sans respect pour les beaux chef-d'œuvres d'architecture produits durant le dernier siecle, les achetent pour les démolir & en retirer un lucre souvent considérable. Ces barbares avoient déjà marchandé avec M. le Duc de Penthievre pour le château de Sceaux, dont ils offroient 1,200,000 livres. Le Prince étoit sur le point d'acquiescer, mais on assure aujourd'hui qu'il s'est ravisé & qu'il conserve ce château.

13 *Septembre.* On ne peut douter que l'auteur des *Réflexions politiques sur l'administration intérieure de la Pologne* ne soit un partisan du Roi actuel. Il lui a dédié son livre, & a mis à la tête une ode intitulée: *Apologie de l'autorité monarchique contre les fauteurs de la licence.* Cette ode est peu lyrique, & n'a pas cet enthousiasme que donne ordinairement l'amour de la liberté, mais qui se trouve rarement dans l'esclavage.

13 *Septembre* 1775. Le Grand Seigneur actuel a engagé M. de St. Prieſt, notre ambaſſadeur à la Porte, d'écrire à Paris pour former à ſa hauteſſe une troupe de muſiciens qu'elle veut attirer à ſa cour. Elle deſire que rien ne ſoit épargné pour cette entrepriſe & offre de payer très-chérement ces Meſſieurs. Les politiques voient avec plaiſir ces diſpoſitions de l'Empereur Turc: ils eſperent qu'à la longue il en réſultera une révolution chez cette nation barbare, & que les arts la poliront.

14 *Septembre* 1775. Le Sr. Linguet, dans ſon Numéro du 25 Août, a inſéré un *Eloge du cheval de Caligula, conſul de Rome*, prétendu traduit de l'Anglois. Quelques gens ont voulu y trouver des alluſions contre le Duc de la Vrilliere, parce qu'il donne à cet animal la qualité de *Secrétaire d'Etat*. Mais ce miniſtre étant déplacé, le crime n'a plus paru ſi grave, & l'auteur n'a pas éprouvé le châtiment dont il étoit menacé & dont ſes ennemis auroient triomphé.

14 *Septembre* 1775. Les comédiens François répetent la comédie du *Célibataire* de M. Dorat, & l'on eſpere l'avoir inceſſamment.

14 *Septembre*. L'auteur de la réfutation des *Dialogues en eſpece de drame*, dans le premier Dialogue en critique d'abord la forme, ainſi que le ſtyle. Il trouve les interlocutions minutieuſes, puériles, triviales. Il ne veut pas qu'on faſſe parler un grand Roi (le Roi de Pruſſe) à des Souveraines (l'Impératrice Reine & l'Impératri-

ce de Ruſſie) illuſtres & remplies de mérite, le langage des gens de rue ; qu'on leur attribue des conſorts indignes, des ambaſſadeurs burlesques, des agens étrangers & invraiſemblables ; en un mot, qu'on ſe faſſe un jeu des matieres politiques & nationales. Il paſſe au fond, & tance fortement le ſatyrique ſur le ridicule dont il voudroit couvrir le manifeſte des Puiſſances copartageantes.

Dans le ſecond dialogue, il eſt queſtion d'une effuſion d'ame entre les deux Impératrices, que le premier auteur appelle *combat d'ambition & de remords* ; ſuivant lui, cette confeſſion politique démontreroit que toutes deux ont été des folles, des dupes, des imbécilles avérées, jouées par le Monarque Pruſſien, n'ayant ni foi, ni loi, ni religion, ni principes. Le critique préſente en oppoſition un éloge pompeux de celui-ci, & prétend que Marie Thereſe n'eſt point aſſervie à ſes directeurs, ni Catherine II à ſes philoſophes ; que tous trois ont pour baſe de leur gouvernement la droiture & l'équité.

Le 3me. dialogue roule ſur un entretien de *Frédéric* avec un certain Iſraëlite, ſon confident, nommé *Ephraïm*, concernant les opérations numéraites, les manœuvres ſpéculatives du héros de Brandebourg pour augmenter ſes finances par des reviremens judaïques, c'eſt-à-dire des fraudes honteuſes attribuées à cette nation. Le défenſeur, pour toute réponſe, prouve l'abſurdité que l'auteur ait eu révélation d'un pareil

conseil; il le plaisante, & lui met sur la tête la couronne des Juifs, que l'autre fait offrir par *Ephraïm* au Roi de Prusse.

L'auteur, après avoir attaqué Frédéric dans ses opérations de finance, de politique, de guerre, le prend dans le 4e. Dialogue à parti comme *Auteur Roi*, & voudroit insinuer que tout son mérite académique est dû aux beaux esprits qui l'environnent. L'auteur de la réfutation s'éleve hautement contre cette assertion, & regarde très-sérieusement le Roi de Prusse comme un grand écrivain.

Les agressions du Roi de Prusse contre la ville de Dantzig, sujet du 5me. Dialogue, sont vivement peintes dans le drame politique, dans le message burlesque d'un Sergent-Ambassadeur, M. de Whiskerfeld, négociateur titré de S. M. auprès de cette république; & cette fois l'avocat se jette de côté, & cherche uniquement à faire retomber sur le critique les turlupinades dont celui-ci abonde si complettement. Il venge de la même maniere la France insultée par l'envoi d'un confiturier, ou maître de danse de Berlin, pour négocier auprès de Louis XV.

Dans le 6me. Dialogue, le Roi de Prusse, après avoir présenté le plan de partage aux Souveraines, ses co-partageantes, les laisse méditer sur ses propositions, & reparoît au 6me. pour savoir leur sentiment, qui est un acquiescement formel. L'auteur de la Réfutation défend cette accession comme le fruit de la sagesse des Puis-

ſances, & non comme le réſultat d'une politique atroce & infernale.

Le 7me. Dialogue eſt la conſommation du Partage, qui ſe termine par les ſarcasmes nombreux dont Frédéric accable les deux Majeſtés, ſes aſſociées à ſon brigandage; ce que le critique réprouve comme une diſſonance frappante, ſurtout vis-à-vis de Catherine que, ſuivant lui, Frédéric eſtime & redoute.

Le réſumé de l'apologiſte, après avoir démontré que l'ouvrage eſt un vrai libelle, rempli de calomnies contre les vues ſaines, prudentes & légitimes du traité en queſtion, eſt de faire enviſager à l'auteur les risques qu'il court pour avoir plaiſanté ſur tant de perſonnages auguſtes.

Quant à la partie littéraire, le critique n'en eſt pas plus content. C'eſt un drame ſans vraiſemblance, dont le théâtre eſt une eſpece de halle, où chacun des interlocuteurs déroge ſouvent à ſon caractere donné, vient débiter effrontement ſes principes monſtrueux ſous des lazzis frivoles & qui ne peuvent faire rire que les ſots. Pour mieux faire ſentir le ridicule des expreſſions néologues du ſatyrique, il affecte de s'en ſervir; ce qui donne à cet ouvrage une vivacité, un mordant, qui le rend très amuſant, quoique fatiguant à la longue.

15 *Septembre* 1775. Extrait d'une lettre de Ferney, du 1 Septembre . . . . M. de Voltaire continue à s'occuper infatiguablement de tout

ce qui peut contribuer à agrandir, améliorer ce petit endroit, & le rendre plus floriſſant. Il profite de ſon crédit ſur l'eſprit du nouveau miniſtere pour réuſſir, & il vient d'obtenir tout recemment une foire & un marché public. Il fait bâtir actuellement dix-huit maiſons; ce qui fera le nombre de cent environ. Pour lui plaire différentes perſonnes s'empreſſent de les acheter. Madame de St. Julien, la femme du receveur général du clergé, s'étant trouvée ici, en a pris une. On dit que M. de Chabanon en prend une autre; M. Hénin, le réſident François à Geneve, une troiſieme, &c. Le marché n'eſt point onéreux; M. de Voltaire les vend à rentes viageres ſur ſa tête & ſur celle de Madame Denis. Quant à la ſienne octogénaire, on ſent que c'eſt une condition fort douce: la niece eſt plus que ſexagénaire, d'ailleurs elle ſe porte mal, &c.

Le commerce des montres va de mieux en mieux, & M. de Voltaire travaille à l'obtenir abſolument libre. Il profite de l'amitié de M. d'Oigny, l'intendant actuel des poſtes, qui lui a permis de les faire paſſer à Paris ſous ſon couvert; ce qui les rend à bien meilleur compte, & ne peut qu'en augmenter le débit.

Outre l'utile, le philoſophe de Ferney n'oublie pas l'agréable. On travaille à une ſalle de comédie & à un théâtre public; ce qui va bientôt nous procurer des plaiſirs qui ameneront les triſtes habitans de Genêve & feront crier les miniſtres.

15 *Sep-*

15 *Septembre* 1775. Un évêque ayant lu depuis peu dans l'affemblée du clergé un mémoire très vif contre les Proteftans, où le prélat, bien loin d'entrer dans les vues du gouvernement en faveur de ces réfractaires, faifoit fentir la néceffité d'être plus févere que jamais & de remettre en vigueur les anciennes ordonnances pour les ramener au bercail & en éteindre infenfiblement la race, en enlevant les enfans, afin de les inftruire dans notre religion; M. l'Archevêque de Touloufe fentant tout le fanatique de cet écrit, mais n'ofant combattre directement pour ne pas fe faire d'affaires avec fon ordre, a propofé infidieufement de communiquer le mémoire à la cour. Un autre évêque, plus fin & découvrant le motif de M. de Brienne, a ajouté qu'il falloit avant le modérer, en écartant tout ce qui étoit déclamation, n'y réfumer que les bonnes & folides raifons de l'auteur; ce qui a été adopté par l'affemblée: enforte qu'il n'y a gueres d'efpoir que les Proteftans éprouvent un meilleur fort qu'auparavant.

16 *Septembre.* On continue à aller voir & admirer le palais de M. l'abbé Terrai, & cet Ex-Miniftre odieux, qui, dans les circonftances où il fe trouve, ne fçauroit être trop modefte, a l'infolence de ne point craindre d'infulter la France par le fpectacle de fon luxe & de fa luxure, car on y trouve dans les ameublemens & dans les détails tout ce qui peut irriter les defirs & caractérifer le goût de ce prêtre

impudique. On y voit entre autres à son chevet une femme nue; & quand ses amis la plaisantent à cet égard, il répond *que c'est le costume*, c'est-à-dire un avis à toute femme qu'il veut honorer de sa couche, qu'il faut qu'elle se décide à se mettre dans cet état pour exciter Monseigneur.

16 *Septembre* 1775. M. le Duc de Chartres a débarqué à Brest, & est arrivé à Paris le 12. Il est allé faire sa cour au Roi, & S. M. lui ayant demandé comment il s'étoit trouvé de la mer? il lui a répondu: *si bien, qu'il étoit prêt à retourner si l'escadre ressortoit.* Ce propos conditionnel a été adopté tout de suite par des politiques avides, & a fait dire que l'escadre appareilleroit une seconde fois.

Du reste, M. le Duc de Chartres est revenu fort maigre & fort sec, n'ayant pu manger, & tourmenté souvent par le mal de mer. Il ne paroît pas cependant qu'il se dégoûte du métier: au contraire, il reçoit avec empressement les manuscrits concernant la marine, & sans doute veut joindre la théorie à la pratique.

16 *Septembre.* On repete actuellement à l'opéra *Alexis*, en deux actes, drame lyrique nouveau, dont la musique est du Sr. Gossec. On y doit ajouter l'Acte de *Philémon & Baucis.*

16 *Septembre.* Le clergé, non content de la satisfaction que le ministere lui a donné par la suppression de la *Diatribe*, a desiré que l'ouvrage reçût une flétrissure plus marquée &

plus juridique. Il eſt dénoncé au Parlement, & comme cette compagnie a bien des griefs contre l'auteur, M. de Voltaire, on ne doute pas que les *Zelanti* ne s'y diſtinguent par des avis violens, & ne faſſent au moins lacérer & brûler ſa brochure.

17 *Septembre* 1775. M. le Prince d'Aremberg, gendre du Comte de Lauraguais, en chaſſant avec le Lord Gordon dans ſa terre en Flandres, a reçu un coup de fuſil de cet Anglois, qui lui a crevé les yeux & l'a bleſſé en outre, mais ſans crainte pour ſa vie.

17 *Septembre*. On a nouvelle de la ſéparation douloureuſe de Madame la Princeſſe de Piémont au Pont de Beauvoiſin. Elle a été telle qu'elle s'eſt évanouïe; & que ſon auguſte époux arrivé au devant d'elle a été obligé d'attendre l'inſtant de la voir. Revenue à elle, il eſt entré, & a voulu lui baiſer la main; elle s'eſt jettéu à ſon cou, & l'a embraſſé maritalement, en lui diſant : „ vous me trouvez bien „ graſſe! — Je vous trouve charmante, a ré„ pondu le Prince; vous ferez mon bon„ heur. — Puiſſé-je faire le vôtre!"...... Cette Princeſſe, pleine de graces d'affabilité, a très bien pris à la cour de Savoye.

17 *Septembre*. Un anonyme, grand défenſeur des Janſéniſtes, dans une *premiere lettre à M. l'évêque de Senez* avoit fortement réprimandé ce prélat à l'occaſion de ſon diſcours prononcé à St. Denis pour l'oraiſon funebre

du feu Roi. Il vient de lui adreſſer : *ſeconde lettre à M. de Beauvais, évêque de Senez*, au ſujet de ſon diſcours prononcé à l'ouverture de l'aſſemblée du clergé, le 7 Juillet 1775. Dans celle-ci il loue fort le courage du prélat d'avoir oſé dire à Noſſeigneurs, ſes confreres, leurs vérités.

Le deſſein & le plan de ce diſcours étoient de montrer ce que doivent faire de concert l'autorité ſpirituelle & temporelle, pour arrêter les progrès de l'irréligion & les moyens qu'elles peuvent employer.

Dans la premiere partie, l'orateur croſſé a développé les moyens que peut employer le clergé pour cette grande & difficile entrepriſe.

1°. Il faut que les évêques inſtruiſent & défendent la religion par des ouvrages éloquens, capables de détruire par le charme du ſtyle, joint à la ſolidité des choſes les argumens ſpécieux de l'incrédulité, des pamphlets ſéduiſans des philoſophes modernes.

2°. Le clergé doit tirer de l'obſcurité des génies du ſecond ordre, les mettre en action, les récompenſer & en former par ces encouragemens.

3°. Les évêques doivent, par leur conduite, contribuer à cette œuvre épiſcopale. Il faut que leurs mœurs répondent à leurs enſeignemens, & puiſſent perſuader qu'ils croient eux-mêmes aux dogmes de la religion.

Dans la ſeconde partie, M. de Beauvais in-

ſiſte ſur deux devoirs, que l'autorité ſeculiere doit remplir.

1°. Réprimer cette licence puniſſable, qui multiplie les livres impies dont nous ſommes inondés.

2°. Protéger l'autorité ſainte des pontifes, pour faire exécuter par la force co-active, qu'ils n'ont pas, leurs loix, les canons de l'égliſe, &c. ſuivant ce cri de guerre de tous les fanatiques : *compelle intrare.*

Dans cette lettre, datée du 15 Juillet, l'auteur appuye ſur les aſſertions de M. de Senez, & bourre Noſſeigneurs du clergé d'importance; mais en bon & loyal chrétien, en vigoureux Janséniſte, qui n'a garde de plaiſanter, & eſt ſérieuſement pénétré de toutes les vérités de la religion, à la bulle *Unigenitus* près, qu'il décrie de ſon mieux & a dans la plus belle & ſincere exécration, ainſi que ſes auteurs, les Jéſuites.

17 *Septembre* 1775. Un peintre nommé *Perrin*, peu connu, cherche à ſe ſignaler par le portrait de la Dlle. du Thé, la courtiſanne à la mode. Il en a fait deux, qu'il montre aux amateurs. L'un très grand, où il la repréſente en pied, parée de tout le luxe des vêtemens & dans le coſtume à la mode. L'autre plus petit, où il la met nue, avec tous les détails de ce beau corps, ſi connu malheureuſement, que le peintre ne fait rien voir de nouveau à perſonne.

18 *Septembre* 1775. Madame de Marsan est de retour à Versailles & ne séjournera point à Turin, ainsi qu'on l'avoit annoncé. On ne sait s'il est survenu quelques difficultés dans l'étiquette qui ait changé les arrangemens pris à cet égard.

18 *Septembre.* On continue à faire des recherches contre la lettre sur M. de Vaines. On assure que M. Turgot a lu cette satyre jusques à quatre fois. Le Sr. Ducroc de la Cour, Secrétaire de M. d'Alembert, s'étant trouvé compromis dans les recherches, à raison d'un ballot de ces pamphlets qu'il avoit chez lui, a été renvoyé par le philosophe. Un colporteur, nommé Bourgeois, est aussi en fuite. Tout est en combustion dans la librairie, à l'occasion de cette *Lettre d'un profane.*

19 *Septembre.* C'est par un arrêté du 18 Août du Parlement, que le *Mercure de France* du même mois avoit été remis aux gens du Roi chargés de rendre compte des pages où est compris l'extrait de la *Diatribe*, &c. En conséquence le 7 de ce mois, toutes les chambres assemblées, l'avocat général Seguier a fait un requisitoire contre cet ouvrage, où il fait sa cour au clergé d'une façon révoltante, où il annonce que le moment est arrivé de la réunion de cet ordre avec la magistrature, & de leur précieuse harmonie, ce qui va ramener le regne de la religion.

D'après ses conclusions, la cour enjoint à *la*

Harpe, auteur de l'article du *Mercure* susmentionné ; à *Louvel*, censeur ; & à *Lacombe*, imprimeur, d'être plus circonspects à l'avenir ; leur fait défenses de plus insérer dans cet ouvrage périodique, approuver ni imprimer, aucunes réflexions & aucuns extraits d'ouvrages qui pourroient attaquer la religion, le gouvernement & la mémoire de nos rois.

19 *Septembre* 1775. Madame la Comtesse Dubarri s'ennuie à la mort dans sa nouvelle acquisition, & elle cherche déjà à la vendre, en offrant d'y perdre beaucoup. Son objet seroit de revenir à Paris. Pour rendre la proposition plus plausible à la cour, elle demande à demeurer dans un couvent. C'est M. le Comte de Maurepas qui, à l'instigation du Duc d'Aiguillon, se charge de négocier ; mais il le fait avec beaucoup de ménagement, sachant combien cette Dame est odieuse à la Reine, dont elle a blessé l'amour-propre par la maniere libre & punissable dont elle s'expliquoit sur son compte, dans ses plaisanteries avec le feu Roi, lorsque cette Princesse n'étoit que Dauphine. Quant au Roi, il est plus maniable, & S. M. est fort indifférente à l'égard de Madame Dubarri, qu'il ne déteste point personnellement.

19 *Septembre*. C'est demain que les comédiens françois jouent *le Célibataire*, comédie en cinq actes & en vers de M. Dorat. La Reine, qui, outre la protection qu'elle accorde aux talens,

a des bontés particulieres pour l'auteur, doit honorer le ſpectacle de ſa préſence.

20 *Septembre* 1775. *Le Célibataire*, joué aujourd'hui, à le conſidérer comme une piece de caracteres, eſt fort défectueux. Il n'eſt qu'esquiſſé, il a même des diſparates & prend ſouvent des nuances de *l'Egoïſte*, qui, ſans doute, en eſt un autre très diſtinct. On l'appelle ſage, philoſophe, & il ne fait que des folies, des puérilités : il prétend avoir des principes, & n'eſt qu'inconſéquent. Si l'on enviſage enſuite l'ouvrage comme comédie, ce n'en eſt point une : c'eſt un drame très romanesque, très langoureux, très mal échaffaudé, très mal tiſſu; & comme drame même, il a le défaut eſſentiel d'être ſans intérêt. Quoi qu'il en ſoit, des détails brillans, des morceaux pathétiques, des peintures fortes des mœurs du tems & quelques traits caractériſtiques & dignes des meilleurs comiques, ont fait le ſuccès de cette nouvelle production de M. Dorat, qui a mieux rempli encore cette tâche qu'on ne l'auroit cru.

20 *Septembre*. Depuis longtems la Reine, très affectionnée à Madame la Princeſſe de Lamballe, ſollicitoit le Roi de rétablir pour cette Princeſſe la charge de ſurintendante de la maiſon de la Reine. Le monarque, effrayé de la dépenſe qu'entraîne une telle place, avoit différé jusqu'à préſent, & M. le contrôleur général ſurtout, allant toujours à l'économie, ſou-

tenoit le Roi dans ſon refus. Enfin ſon auguſte épouſe ayant conſtamment un aſcendant conſidérable ſur ſon eſprit, l'a emporté. Madame de Lamballe a prêté ſerment pour cette charge le lundi 18.

Madame la maréchale de Mouchy, dame d'honneur de la Reine, mécontente de cette nomination, qui dégrade de beaucoup ſes fonctions, ſe retire, & la Reine qui, à cauſe de ſon rigorisme, l'appelloit *Madame l'étiquette*, étant Dauphine, n'en eſt pas fâchée. Madame la Ducheſſe de Coſſé, dame d'Atour, ſe retirant auſſi dans la douleur où elle eſt de la perte de ſon fils unique, il ſe fait une révolution dans cette maiſon. C'eſt Madame la Princeſſe de Chimay, ci-devant cinquieme Dame pour accompagner S. M. qui remplace la premiere & Madame la Marquiſe de Mailly, ci-devant ſixieme Dame pour accompagner S. M., la ſeconde. Le Roi lui accorde les honneurs, c'eſt-à-dire le tabouret.

21 *Septembre* 1775. Le Duc d'Orléans a toujours la fievre quarte, mais les accès ſont moins longs.

Le Duc de Chartres n'a reçu dans cette campagne-ci que le grade de brigadier de la marine. Il ſe propoſe d'en faire deux autres, pour être, ſuivant la regle, chef d'eſcadre à la ſeconde, & à la troiſieme, lieutenant général des armées navales.

21 *Septembre*. M. Vien, nommé directeur de l'académie de France à Rome, à la place de

M. Nattoire, doit aller inceſſamment remplacer ce peintre, qui s'eſt donné tant de ridicules par ſon attachement exceſſif aux Jéſuites.

21 *Septembre* 1775. C'eſt demain que l'académie royale de muſique donne *Alexis & Daphné*, paſtorale, & *Philemon & Baucis*, ballet. Les paroles de ces deux ouvrages ſont d'un M. Chabanon, frere de l'auteur déjà connu. La muſique eſt du Sr. Goſſec: les repétitions n'ont pas donné une idée favorable de l'un & de l'autre ouvrage, tant comme poëme, que comme compoſition lyrique.

22 *Septembre*. On ſavoit que M. le contrôleur général avoit relu jusques à quatre fois le pamphlet contre le Sr. de Vaines, premier commis des finances, & l'on attendoit à voir le parti que prendroit ce miniſtre. On doit croire qu'il le juge fort innocent, puisqu'il a déterminé S. M. à créer en faveur de ce financier une charge de lecteur de ſa chambre, aux appointemens de lecteur du cabinet. Il a voulu par cette faveur éclatante du Roi faire connoître à la nation la fauſſeté des imputations débitées contre le Sr. de Vaines. Cette réparation étoit néceſſaire pour un homme public, qui doit jouir de la réputation la plus intacte. Auſſi celui-ci répand-il des copies de la lettre honorable, par laquelle M. Turgot lui annonce cette nouvelle charge, & l'en félicite, comme devant le dédommager du chagrin que ſes ennemis ont voulu lui cauſer par leurs calomnies.

22 *Septembre.* La mort du Cent-Suiſſe Jules, fils du Duc de Coſſé, événement ſiniſtre qu'on doit attribuer à l'inoculation, puiſqu'il ne s'eſt pas bien porté depuis, fait triompher les ennemis de cette méthode, & ſans doute ils ne manqueront pas de s'en prévaloir dans leurs écrits.

22 *Septembre.* Le Roi, toujours jaloux de maintenir l'ordre & la juſtice, inſtruit des déportemens du Duc de Duras, & du tort qu'il faiſoit à ſes créanciers en ne payant point ſes dettes, malgré ſon amitié pour ſon pere, le Maréchal de Duras, vient de l'exiler, dans l'eſpoir de réſipiſcence, & que ce Seigneur, vivant dans la retraite, ſera en état de faire honneur à ſes affaires.

23 *Septembre* 1775. L'opéra nouveau qu'on avoit annoncé pour mardi, n'a pas eu lieu. Les amateurs qui ont aſſiſté aux répétitions, en ont été ſi mécontens qu'ils s'en ſont plaints hautement, & que les auteurs n'ont oſé risquer leur ouvrage ſans de grands changemens. Cette premiere repréſentation a été remiſe au mardi.

Le poëme dont on a vu les paroles, eſt tiré d'une idylle de Gesner, poëte Suiſſe, intitulée *la jalouſie.* On n'y trouve que le nom du Sr. Goſſec, comme auteur de la muſique. L'autre a gardé l'incognito, malheureuſement pas aſſez, car tout le monde le connoît & le nomme, ainſi qu'on l'a déjà annoncé.

24 *Septembre.* Il paroît que le requiſitoire de M. Séguier eſt une manœuvre ſourde du parti

anti-encyclopédiſte, dont s'eſt rangé cet avocat général, pour exclure le Sr. de la Harpe de l'Académie; & les partiſans de ce dernier craignent fort qu'il n'ait réuſſi, car, lorsque le Roi a été inſtruit de l'injonction du Parlement envers cet acolyte de l'entrepreneur du *Mercure*, S. M. a dit : *ce n'eſt pas le moyen d'entrer à l'Académie.*

25 *Septembre.* On déſeſpere aujourd'hui que le rétabliſſement des Proteſtans en France ait lieu, par la complaiſance trop grande du gouvernement pour le clergé, qu'il a bien voulu conſulter & dont il demande le concours. L'aſſemblée actuelle eſt compoſée d'un trop grand nombre de prélats fanatiques, pour qu'ils adoptent des vues ſi propres à augmenter la richeſſe & la population de la France.

Cette aſſemblée s'occupe, au contraire, de tout ce qui peut maintenir & accroître ſon autorité, en laiſſant les peuples dans un aveuglement ſalutaire. En conſéquence, la commiſſion chargée de l'examen des mauvais livres, en ayant dreſſé le nombreux catalogue depuis la derniere aſſemblée, au lieu de les refuter, a trouvé plus court & plus ſûr de s'adreſſer au Roi, pour ſupplier S. M. d'en arrêter la vente, d'en empêcher l'introduction, & de faire punir exemplairement les auteurs qu'on pourroit découvrir de ces libelles impies & ſacrileges, en un mot, de venir au ſecours de la foi ébranlée de toutes parts.

C'eſt hier 24 que la députation a dû ſe rendre auprès de Sa Majeſté, M. l'archevêque de Vienne (de Pompignan) à la tête & portant la parole.

25 *Septembre* 1775. Madame la Comteſſe de Beauharnois a fait préſenter depuis peu aux comédiens une comédie en cinq actes, intitulée: *la précieuſe du jour.* Elle a été reçue avec acclamation. On ne doute pas que ſon teinturier ne ſoit le Sr. Dorat, qu'elle affiche publiquement pour ſon amant: tout ce qu'a donné cette virtuoſe eſt trop médiocre pour lui ſuppoſer les grands talens néceſſaires au théâtre.

25 *Septembre.* Dans la *ſeconde Lettre à M. l'Evêque de Senez*, on trouve une anecdote peu honorable au clergé. On lui reproche d'avoir ſurpris au gouvernement une défenſe de laiſſer pénétrer en France une édition complette des *Œuvres de M. Arnaud*, *en* 30 *volumes in*-4°, entrepriſe par un libraire étranger : édition qui avoit été deſirée avec ardeur par Benoît XIV, & ſollicitée avec inſtance par les plus éclairés d'entre les cardinaux, encourageant & excitant le zele de celui qui y préſida, tandis que le gouvernement, même par politique, & pour l'intérêt du commerce, n'eût pas dû ſouffrir que ces ouvrages, nés dans ſon ſein, fuſſent imprimés ailleurs, & l'on laiſſe vendre à Paris publiquement *la Philoſophie de la nature*, ouvrage adroitement impie.

L'auteur s'éleve auſſi contre les mal-adroits défenſeurs de la religion, tels qu'un abbé Hes-

pelle de Dunkerque, un abbé Camuset, un abbé Bergier, &c.

27 *Septembre.* L'opéra joué hier, composé de deux entrées, *Alexis & Daphné*, & *Philémon & Baucis*, n'a point eu de succès. Le premier acte est d'une intrigue triviale & triste, la musique sans caractere. Il y a plus de gaîté dans le second, qui débute par un repas, mais n'approchant pas de celui d'*Anacréon.* Un déluge bien exécuté auroit pu donner lieu à un beau spectacle, mais le machiniste n'a pas même réussi en ce genre.

28 *Septembre* 1775. Ceux qui ont eu l'honneur d'accompagner M. le Duc de Chartres dans son voyage sur mer, se louent de l'affabilité de ce Prince, qui admettoit tout le monde à sa table, même les gardes-marines. Mais ils blâment fort l'insolence des officiers, qui abusoient de la bonté de S. A., se permettoient la plus grande familiarité, jusques à s'asseoir devant elle le chapeau sur la tête. Quoique M. le Duc de Chartres n'ait pas fait sentir son mécontentement, il n'a pu s'empêcher de remarquer la hauteur du corps, & de s'en plaindre avec ses familiers. Peut-être c'est ce qui l'a empêché de continuer la campagne, dans le dessein, s'il en fait d'autres, de mettre ces Messieurs sur un autre ton.

29 *Septembre* 1775. L'Académie Françoise étoit la seule qui n'eût point de vacances. Cette année pour la premiere fois elle en prend; mais

comme ſes membres ne veulent rien perdre des jettons, tribut ordinaire des ſéances, il a été convenu qu'ils ſeroient répartis durant le cours de l'année. On ignore encore ſi, en conſéquence de cette nouveauté, il y aura une rentrée publique; mais c'eſt à préſumer, d'après le génie du ſecrétaire, curieux de mettre de l'appareil à tout.

29 *Septembre* 1775. *La réduction de Paris*, dont M. du Roſoy a fait un opéra-comique, avoit ſouffert beaucoup de difficultés pour être jouée aux Italiens; le Roi s'étoit même expliqué à cet égard cathégoriquement: mais comme la bonte de caractere de S. M. la laiſſe ſouvent revenir de ſes premieres réſolutions, on l'a déterminée à cet égard, & cette piece doit avoir lieu inceſſamment.

30 *Septembre* 1775. Non-ſeulement l'aſſemblée du clergé eſt bien éloignée de ſe prêter aux vues de certains miniſtres à l'égard des Proteſtans, mais elle a dirigé contre eux un des articles de ſes cahiers, préſentés au Roi par la grande députation dont on a parlé. Elle y repréſente à quels excès ſe ſont portés dans diverſes provinces du royaume quelques hordes de ces religionnaires, & la néceſſité que le gouvernement les réprime efficacement, en leur enlevant tout eſpoir de faire corps dans l'état.

Les livres contre la religion ſont, comme on a dit, un autre objet de repréſentation de la part

du clergé, & l'on ſent tout ce qu'il peut dire ſur ce point, qui l'intéreſſe ſi fort.

L'éducation de la jeuneſſe eſt un troiſieme article, ſur lequel il devoit ſolliciter le ſecours de la puiſſance ſeculiere. Il repréſente dans quel état déplorable ſont aujourd'hui les écoles publiques; & le deſſein caché de cette obſervation eſt de faire connoître combien on a perdu en cette partie depuis la deſtruction des Jéſuites; ce ſont des pleurs que l'ordre de l'égliſe répand ſur le tombeau de la Société, & des regrets qu'elle voudroit exciter dans le cœur du Souverain.

L'article des ſépultures hors des égliſes, eſt le ſeul ſur lequel M. l'archevêque de Toulouſe ait pu leur faire entendre raiſon. On eſpere que les prélats vont enfin concourir avec la magiſtrature, pour abolir l'uſage pernicieux d'enterrer dans les égliſes.

30 *Septembre* 1775. La critique dont on a parlé, a excité la curioſité du public, & l'on recherche avec empreſſement le libelle politique qu'elle concerne. Il a pour titre: *le partage de la Pologne, en ſept dialogues, en forme de Drame, ou converſation entre des perſonnages diſtingués, dans laquelle on fait parler les interlocuteurs, conformément à leurs principes & à leur conduite: par Gotlieb Pansmouſer, neveu du Baron de ce nom; traduit de l'Anglois par Milady *** Ducheſſe de ****. Avec ces deux épigraphes: *Cantabit vacuus*

vacuus coram latrone viator. — Trojanas ut opes & lamentabile regnum eruerint Danai.

1er. *Octobre* 1775. Il s'éleve une réclamation vive contre M. Dorat de la part de M. Barthe. Celui-ci a une comédie reçue & plus ancienne que *le célibataire*, à ce qu'il prétend, dont il avoit donné communication à son ami. Il l'accuse aujourd'hui d'un plagiat infame & d'avoir transporté dans sa piece les meilleures situations, les plus excellens traits empruntés de son *Egoïste*. C'est le titre de l'ouvrage de M. Barthe. D'autres auteurs lui font des reproches semblables ; ce qui terniroit fort la gloire du poëte, radieux aujourd'hui par son succès. Si le fait est vrai, on ne doute pas que son confrere ne donne plus de consistance & d'authenticité à ses plaintes ; ce qui lui vaudra des ripostes de la part de l'accusé, occasionnera des brochures, des méchancetés, des ridicules réciproques, & fera d'autant rire le public.

1er. *Octobre.* Madame la Comtesse d'Artois a fait hier son entrée à Paris. D'abord cette Princesse, sérieuse, timide & préoccupée d'autre chose, n'a pas semblé prendre garde à la foule qui l'entouroit ; ce qui a glacé le public, qui ne lui a prodigué aucune acclamation. Ce n'est qu'au bout d'un très long tems que quelqu'un a fait sentir à cette Princesse combien le peuple étoit affligé de son indifférence apparente, qu'un signe de tête seulement de sa part vivifieroit les spectateurs. S. A. Royale s'est prêtée avec

Lonté à ce conſeil, meilleur que le premier, ſans doute. Elle a ſalué tout le monde avec affection, & les applaudiſſemens ont commencé pour ne plus finir.

1er. Octobre 1775. Pour mieux recevoir Madame la Comteſſe d'Artois en la flattant du côté le plus ſenſible, la police avoit eu l'atttention de faire compoſer des chanſons par les faiſeurs ſur la naiſſance du Duc d'Angoulême, & de les faire chanter ce jour-là dans les rues.

2 *Octobre* 1775. Samedi on a donné la premiere repréſentation de *la réduction de Paris*, drame lyrique, en trois actes, avec des ariettes. La muſique eſt du Sr. Bianchi, & les paroles ſont du Sr. du Roſoy, en poſſeſſion de faire chanter nos héros. Ce ridicule, moins ſenſible la premiere fois, a été porté à ſon comble celle-ci, & le public a enfin ouvert les yeux, au point d'huer complettement cette piece. Dans celle de *Henri IV*, la nouveauté de ce monarque chéri, paroiſſant ſur la ſcene, le ſoin de l'auteur de le faire vraîment parler, & de recueillir mille traits d'eſprit ou de bonté de ce Prince, avoient ſoutenu ſon drame : mais aujourd'hui, ayant en quelque ſorte épuiſé ſon *Henri IV*, il a été obligé de parler d'après lui-même, & aux ſaillies, aux ſentimens du Roi, de ſubſtituer les madrigaux & les fadeurs; ce qui eſt devenu intolérable. D'ailleurs, nul agencement dans la texture de ce plan, nulle entente du théâtre, nul intérêt. On ne peut rien voir

de plus mauvais. Les comédiens Italiens n'ont osé annoncer la seconde représentation ce même jour, mais ils l'ont affichée.

La musique n'est pas même assez bonne pour faire passer tant d'extravagances & de platitudes. La seule chose qui ait fait plaisir, ce sont les décorations, assez belles pour le lieu, & une pompe de spectacle, à laquelle on n'est pas accoutumé à ce théâtre.

3 *Octobre* 1775. Le clergé est fort content du gracieux accueil qu'il a reçu de S. M. Il y avoit une dispute sur la maniere de former la députation, qu'on ne vouloit composer que de prélats. Il a été décidé qu'il y auroit aussi des députés du second ordre.

4 *Octobre.* Entre les ouvrages exposés au sallon, on a surtout admiré, comme le plus parfait dans son genre, le cadre d'un sculpteur en bois, nommé Boutry, représentant les armes de France, des trophées, des guirlandes de fleurs, des feuillages, &c. Ce travail exquis est d'une si grande beauté, d'une telle délicatesse, qu'on ne l'a point doré ni vernis, & qu'on le conservera dans toute sa simplicité. L'artiste a été trois mois à le faire. Il est à S. M., qui a un goût particulier pour ces sortes de chef-d'œuvres & s'y connoît, s'occupant Elle-même de ces travaux dans ses délassemens.

4 *Octobre.* Un officier revenu de l'Inde en a rapporté un palanquin, qu'il y a fait construire avec la plus grande magnificence, & il se pro-

pose de l'offrir à la Reine. C'est M. de Sartine qui doit présenter le militaire & ce monument du luxe Asiatique. Il paroît que la cérémonie n'aura lieu qu'après le voyage de Fontainebleau. On sait qu'un palanquin est une espece de chaise à porteurs ouverte, dans laquelle les Indiens se font porter par leurs esclaves.

5 *Octobre* 1775. Mlle. Clairon, qui d'actrice étoit devenue gouvernante des enfans du Margrave de Bareuth, où ce Souverain l'avoit appellée, est de retour à Paris. On ne dit pas encore ce que cette auguste Melpomene va devenir, & si nous continuerons à la posséder.

6 *Octobre*. On parle d'une brochure venant de l'étranger & arrêtée à la chambre syndicale, ayant pour titre: *Anecdotes sur Madame la Comtesse Dubarry*. On n'en dit pas davantage d'un ouvrage, que la cupidité même des saisissans fera, sans doute, bientôt connoître.

7 *Octobre* Monthieu est enfin sorti de l'Abbaye, où il étoit prisonnier depuis le fameux jugement du conseil de guerre des Invalides, rendu il y a deux ans environ, contre lequel il réclamoit & dont il ne vouloit pas reconnoître la compétence. Il a consigné, suivant la clause du jugement, 250,000 livres, pour les 10,000 fusils brisés par ordre dudit conseil. On peut se rappeller les protestations de son innocence, qu'il a renouvellées, sans doute, autant

qu'il l'a pu, ſans bleſſer la majeſté du tribunal qui l'a jugé.

7 *Octobre.* Il eſt grandement queſtion de réformer l'adminiſtration vicieuſe, peu économique & imbécille des directeurs actuels de l'opéra. Le nouveau ſecrétaire d'état ayant le département de Paris, juge éclairé des arts & les protégeant, a fort à cœur de marquer ſon miniſtere par quelque heureuſe révolution en cette partie : mais il ſent qu'il n'eſt pas poſſible de laiſſer entre les mains de la ville ce régime, rélativement au choix des pieces & des muſiciens, auquel elle ne pourroit rien entendre. D'un autre côté, elle eſt fort jalouſe de ſes droits, & il s'agit de concilier tant d'intérêts divers.

8 *Octobre* 1775. La police ſe conformant au génie actuel du miniſtere, s'occupe ſurtout de tout ce qui peut contribuer à la conſervation & à l'amélioration du phyſique dans le regne animal, comme dans le regne végétal. En conſéquence on a déjà vu des ſecours gratuïts affichés pour les maladies vénériennes du peuple, adminiſtrés ſous l'inſpection du Docteur Gardanne, médecin de la police. Depuis cinq mois cet établiſſement ayant été reconnu fort utile, on cherche à l'améliorer & l'on a renouvellé les affiches.

Il eſt queſtion aujourd'hui d'un préſervatif contre les morts ſubites apparentes, que la police ſe propoſe auſſi d'adminiſtrer gratuïtement.

8 *Octobre.* Depuis peu d'années on a imaginé, pour procurer aux habitans de cette capitale une eau plus falubre & plus limpide, d'établir fur la riviere des pompes publiques, où les porteurs d'eau vont fe pourvoir. Outre la meilleure qualité de la boiffon, il en réfulte une rapidité dans le fervice, & une fûreté pour les pourvoyeurs, qui couroient risque ci-devant de tomber dans la riviere, furtout la nuit & dans les mauvais tems. Il a fallu payer cet établiffement par une taxe légere, fous prétexte de l'entretien desdites pompes. Aujourd'hui le gouvernement a fait fur cet objet une fpéculation d'impôt confidérable, mais qui excite une forte d'émeute parmi les porteurs d'eau, & le réfultat a été de le payer & de le faire payer à leurs pratiques. Cette taxe s'excufe fur ce qu'elle eft en quelque forte volontaire, puifque ceux qui veulent s'y fouftraire, font maîtres d'aller, comme ci-devant, à la riviere recueillir l'eau jaunâtre & fangeufe des bords.

9 *Octobre* 1775. Aux différens objets des repréfentations du clergé, il faut en comprendre un effentiel & qui l'occupe encore plus que tous les autres. Ce font les *Janféniftes*, dont il voudroit abattre l'orgueil infolent depuis l'expulfion des Jéfuites & le retour de l'ancienne magiftrature. Cet article n'eft fûrement pas fait pour mériter plus d'attention que les autres.

9 *Octobre* 1775. Il y a quelque tems qu'il s'eft fait à Bicêtre une exécution de cinq fcélérats

pour forfaits commis par eux dans ce château. Ces ſiniſtres événemens ſont malheureuſement trop communs pour faire ſenſation. Mais ce qui en a produit, c'eſt un de ces déterminés qui, lorſque ſon confeſſeur a voulu l'exhorter, l'a entrepris ſur la religion, a ſoutenu theſe contre lui & l'a obligé d'avoir recours à ſes quatre autres confreres, occupés avec les camarades du ſcélérat, moins récalcitrans. Ils ont formé une eſpece de conférence. Enfin le ſupplice approchant, la grace a triomphé heureuſement, plus que la logique de ces docteurs, & l'incrédule a fait une mort très édifiante.

9 *Octobre* 1775. On peut ſe rappeller l'horrible aſſaſſinat commis à Beziers en la perſonne de M. Franc par un Villeraſe, officier condamné à être roué en effigie par le Parlement de Toulouſe. On a dit qu'au Sacre on avoit obtenu pour lui des lettres de grace, mais il faut qu'elles ſoient entérinées. En conſéquence il eſt revenu ſe conſtituer priſonnier. La veuve du mort, toujours livrée à la douleur la plus amere, ne peut ſoutenir l'idée de revoir en France le meurtrier de ſon mari. Elle ſe propoſe d'aller elle-même à Toulouſe plaider contre le coupable & s'oppoſer à l'entérinement des lettres de grace, ne pouvant avoir lieu en pareil cas. On aſſure qu'il a un ſauf-conduit pour ſortir de priſon & retourner en pays étranger, ſi le Parlement ne juge pas la grace bien octroyée.

10 *Octobre* 1775. M. le Comte du Muy, atteint, il y a quelques mois, de colique, a consulté le frere Côme & s'eſt voulu faire ſonder. Il a été reconnu qu'il avoit une pierre, mais non adhérente. Ce miniſtre, quoiqu'il n'en eût pas ſouffert depuis, qu'il pût même aller en voiture & monter à cheval ſans s'en reſſentir, a préféré de ſe faire opérer. Il a choiſi le tems du voyage de Fontainebleau, & en prenant congé de S. M. il lui a dit qu'il ſeroit dans trois ſemaines à ſon ſervice ou dans le tombeau. C'eſt hier qu'il a ſubi cette douloureuſe opération, qui a duré ſept minutes, la pierre étant friable & s'étant caſſée en morceaux. Du reſte, M. le Maréchal a témoigné la plus grande conſtance. Le matin, le frere Côme ſe rendant chez lui, fut ſurpris de voir un cordon-bleu qui en ſortoit, eſcorté d'un nombreux domeſtique. Il approche: c'étoit le miniſtre. Il lui témoigne ſa ſurpriſe. M. du Muy lui répond que c'eſt fête, qu'il va à la meſſe & ſera bientôt à ſa diſpoſition. Après avoir ſouffert avec conſtance tous les détails de l'extraction, il a dit à l'opérateur de ne point ſe laſſer, de bien viſiter; qu'il ſavoit ſouffrir. On craint que l'accident ſurvenu dans l'opération ne la rende mortelle.

11 *Octobre*. M. le Duc de Choiſeul étoit revenu de Chanteloup depuis quelques jours, ſous prétexte de la maladie de Madame la Ducheſſe de Grammont, ſa ſœur, mais plutôt, à ce qu'on croit, pouſſé par ſon inquiétude natu-

relle;

relle & son goût pour l'intrigue. Quoi qu'il en soit, il a affecté de se montrer en public au Colisée. Ses amis de cour l'ont prévenu que son séjour n'étoit pas vu de bon œil par le Roi, & lui ont conseillé de retourner chez lui de bonne grace, avant d'en recevoir un ordre: ce qui pouvoit lui arriver. Il est réparti.

11 *Octobre* 1775. M. le Maréchal du Muy, trop tourmenté par les détails d'une opération si longue & si cruelle, est mort hier avec la même constance, muni de tous les sacremens de l'église. Il n'est point regretté du militaire, à cause de sa sévérité: il ne se regardoit que comme le dépositaire des graces du Roi, & ne croyoit devoir les accorder qu'au mérite. Ce motif d'aversion le rendoit, au contraire, précieux à l'Etat. On ne sait encore qui le remplacera. C'est M. de Vergennes qui a l'*interim*.

11 *Octobre*. Mlle. Clairon tient le plus grand état ici. Elle a fait insérer dans les papiers publics (dans le Journal de Linguet, du 5 Octobre) qu'elle partageroit désormais son tems entre la France & l'Allemagne; qu'elle passeroit les six mois d'hiver dans le premier royaume, & les six autres dans l'empire. On ne doute plus aujourd'hui du rôle considérable qu'elle joue chez le Margrave, dont elle est comme le premier ministre. C'est elle qui reçoit les placets à Bareuth, & contribue beaucoup à les faire exaucer. Elle affecte un grand désintéressement, n'ayant d'ardeur que pour la gloire. Les plus

illuſtres perſonnages de cette capitale & de la cour s'empreſſent de viſiter cette Melpomene transformée en Minerve.

12 *Octobre* 1775. Dès que le Roi a appris la mort de M. le Maréchal du Muy, il a mandé à Fontainebleau M. le Comte de Maurepas, qui n'étoit pas encore à la cour. On préſume que ce miniſtre influera beaucoup ſur le choix du ſucceſſeur. On parle de M. Taboureau, ci-devant intendant de Valenciennes, aujourd'hui conſeiller d'état, de M. de Trudaine, intendant des finances, de M. le Marquis de Castries, du Maréchal de Broglio, du Comte ſon frere, du Baron de Breteuil.

Une forte cabale, à la tête de laquelle eſt la Reine, & dont M. de Sartine eſt l'agent ſecret, manœuvre pour le Duc de Choiſeul. Mais on a vu par l'anecdote ci-deſſus qu'on aura bien de la peine à faire revenir Sa Majeſté.

12 *Octobre.* M. le Maréchal du Muy a voulu être enterré ſans cérémonie. Son corps doit être porté à Sens, où il ſera dépoſé dans le tombeau qu'il avoit obtenu la permiſſion de feu Monſeigneur le Dauphin de faire faire aux pieds de ſon auguſte maître. On ſait qu'il l'alloit viſiter tous les ans & y deſcendoit.

13 *Octobre.* La réponſe du Roi au clergé eſt vague, ne dit mot, & eſt dans le genre de celles qu'on fait lorſqu'on n'eſt pas diſpoſé à entrer en explication; S. M. dit à Noſſeigneurs qu'elle aura égard à leurs repréſentations pour

tout ce qui intéreſſe la religion & les mœurs; qu'elle ne doute pas qu'ils continueront à concourir de leur côté à ſes vues, par leur vie édifiante & leur zele à remplir les fonctions de leur miniſtere.

13 *Octobre* 1775. Madame la Maréchale du Muy, qui n'étoit point prévenue de la réſolution de ſon mari de ſe faire opérer, n'a appris cette funeſte nouvelle que lorſqu'il étoit dans la criſe; ce qui a cauſé à cette tendre épouſe une révolution cruelle, par la mort précipitée du malade, à tel point que, dans un accès de délire, elle ſe jettoit par les fenêtres ſi l'on ne l'eût retenue.

14 *Octobre.* La police, ſurtout ſur la fin du dernier regne, outre ſes ſuppôts, ſes eſpions & ſa ſequelle ordinaire, penſionnoit dans tous les rangs des gens aſſez bas pour lui rendre compte de ce qu'ils voyoient ou entendoient. A meſure que ces Meſſieurs viennent aujourd'hui pour toucher leurs émolumens, ils ſont éconduits par M. Albert, qui les fait payer & remercier de leurs ſervices; ce qui diminue de beaucoup les dépenſes de ſa partie, car il y avoit de ces eſpions, comme il faut prétendus, qu'on ſoudoyoit très cher.

14 *Octobre.* C'eſt par une requête préſentée au conſeil, c'eſt-à-dire au Roi, que les Proteſtans devoient entamer leur demande. Me. Legouvée, célebre Avocat, étoit chargé de la rédaction, mais qui, faite de concert avec le mi-

niſtere, ne devoit d'abord rouler que ſur un point, la validité de leurs mariages quant à l'état civil. Neuf des religionaires les plus accrédités conféroient avec l'orateur, & ſa beſogne étoit faite. Ils en étoient même contens. Lorſqu'il a été queſtion de la faire ſouſcrire par les réclamans, les neuf ont alors formé un comité de ſoixante de leurs partiſans, auſſi importans & très éclairés. Le comité voyant qu'il n'étoit queſtion que du ſeul point mentionné ci-deſſus, ont répugné à ſigner la requête & à la faire adopter. Il ont trouvé que ne réclamer que ſur une vexation, ce feroit reconnoître la juſtice des autres, ce feroit s'avouer coupables & paſſer condamnation ſur les chefs de plainte qui y ont donné lieu autrefois. Il a été arrêté qu'il valoit mieux ſouffrir encore, & attendre un moment plus favorable, où ils pourroient avoir ſatisfaction ſur le tout. Au moyen de quoi le travail du Sr. Legouvée reſte inutile, quant à préſent.

Suivant cette requête, les Proteſtans en France ſont encore au nombre de trois millions; ce qui fait un ſixieme environ des habitans du royaume, dont les enfans, ou naiſſent ſans état, s'ils ſont conçus d'après des mariages faits ce qu'on appelle *au déſert*, ou par une union criminelle, lorſqu'elle eſt formée en face de l'égliſe, ſur de faux certificats de catholicité.

C'eſt le bruit de cette requête qui avoit allarmé le clergé, & qui a donné lieu à l'article de leurs cahiers concernant les Proteſtans,

dont ils ne parloient plus depuis longtems. Ceux qui ont confiance à la ſageſſe, à l'intégrité & aux lumieres du miniſtere, ſe flattent qu'il attend la diſſolution de l'aſſemblée du clergé pour renouer la négociation & l'embraſſer ſous un plan plus vaſte & plus conforme à la juſtice complette qu'attendent des François traités depuis longtems comme s'ils ne l'étoient pas, ou comme s'ils n'étoient que de mauvais citoyens.

15 *Octobre* 1775. Un nommé *Framboiſier*, inſpecteur de police, ayant les nourrices, avoit affiché un luxe inſolent. On voyoit chez lui un ameublement à crepines d'or, & ſa femme fouloit aux pieds des couſſins du même genre. M. Albert, inſtruit de ce ſcandale, ne pouvoit le croire; il a voulu voir la choſe de ſes yeux, & transporté ſur le lieu, qui étoit ci-devant l'hôtel d'un conſeiller d'état, il a ſur le champ congédié ce ſuppôt, avec 1,500 livres de retraite ſeulement, qu'il ne touchera que lorſqu'il ſe ſera défait de ſon mobilier magnifique. On offre à la police d'adminiſtrer cette partie pour 18,000 livres, qui en coûtoit 40,000 ſous Framboiſier.

15 *Octobre*. La fermentation occaſionnée dans le public au ſujet des Proteſtans, dont il eſt tant queſtion depuis quelque tems, a ſans doute fait naître une brochure nouvelle, intitulée: *dialogue entre un évêque & un curé ſur les mariages des Proteſtans.* Quoi que cet ouvrage ſoit extrêmement ſage & modéré, Noſſeigneurs de

l'assemblée ne veulent pas qu'on le répande sous leurs yeux, & il se vend sous le manteau, comme si c'étoit un mauvais livre ; ce qui le rend doublement intéressant. Il est étendu, & mérite une discussion plus développée.

16 *Octobre* 1775. Me. Linguet, que son inquiétude naturelle agite & tourmente sans cesse, a fait des efforts auprès du conseil pour faire casser l'arrêt du parlement rendu contre lui. Il a présenté une requête, qu'on dit avoir été rejettée. On ajoute que non content de ce dernier échec, il est allé à Choisi, se jetter aux pieds du Roi, assisté de deux Avocats de sa cabale, & a donné un mémoire à S. M. contre son Ordre, contre le Parlement & contre le Conseil.

16 *Octobre.* M. de Vergennes, nommé par *interim* pour avoir le porte-feuille de la guerre, est venu à Versailles prendre connoissance des bureaux qui y étoient restés & ne devoient pas faire le voyage. Cette visite fait présumer aux politiques que le successeur de M. du Muy est éloigné ; & cela fortifie leurs conjectures à l'égard du Baron de Breteuil, actuellement en ambassade à Vienne. Cependant on nomme encore Mrs. le Comte d'Hérouville, de Périgord, du Châtelet, de Vaux, de Puységur, de Vogué, &c.

17 *Octobre.* On est toujours en suspens de savoir qui sera le ministre de la guerre. On assure que le Roi a dit à Fontainebleau, en par-

lant du successeur futur de M. le Comte du Muy: ,, le public est bien intrigué pour savoir ,, qui aura le département de la guerre; il se-,, ra plus surpris en l'apprenant, car c'est sû-,, rement quelqu'un auquel on ne s'attend pas." Les courtisans ont tout de suite spéculé & imaginé qu'il s'agissoit du Comte d'Ennery, à présent dans son gouvernement de Saint Domingue, & envoyé là-bas avec le titre d'inspecteur général de toutes les colonies du vent & sous le vent.

18 *Octobre* 1775. On assure que toute la famille de Madame la Présidente de Saint Vincent, ainsi que celle de son mari, se sont réunies pour présenter une requête bien plus forte à la cour des Pairs: nouvelle mortification pour le Maréchal de Richelieu, que ses amis desirent voir mort avant la fin de ce malheureux procès.

18 *Octobre*. On trouve la lettre de M. Turgot, contrôleur général, si extraordinaire, qu'on s'empresse d'en prendre des copies. Voici cette épitre, en date du 18 Septembre, remarquable surtout par sa longueur, & qui fait infiniment d'honneur au dernier, si, comme on ne le peut croire, elle n'a pas été écrite & composée par lui-même, & par une collusion honteuse, adoptée & signée par le ministre.

,, Je vous apprends avec le plus grand plaisir, ,, Monsieur, que le Roi a bien voulu vous ac-,, corder la place de lecteur de sa chambre, &

„ y attacher les mêmes bénéfices qu'à la place „ de lecteur du cabinet. J'ai cru devoir propoſer „ à S. M. de vous donner une marque publique „ de la ſatisfaction qu'elle a de vos ſervices, „ dans un moment où l'on a cherché à vous „ déchirer par un libelle infame.

„ Vous n'avez pas beſoin de juſtification: „ mais ayant vu que les auteurs ou fauteurs de „ ce libelle imaginent pouvoir accréditer au- „ près de moi leurs menſonges par une multitu- „ de de lettres anonymes, je me devois à moi- „ même de montrer authentiquement mon mé- „ pris pour leurs calomnies atroces. Il eſt dans „ l'ordre que vous y ſoyez expoſé, vous, tous „ ceux qui ont part à ma confiance, & moi, „ peut-être, plus que perſonne. Trop de gens „ ſont intéreſſés au maintien des abus de tout „ genre, pour que tous ne faſſent pas cauſe „ commune contre quiconque s'annonce pour „ vouloir les réformer. Attendez-vous à des „ ennemis très ardens & très multipliés. Atten- „ dez-vous qu'ils employeront les armes qu'ils „ ſavent manier, le menſonge & la calomnie. „ Il faut s'armer contre eux du courage & du „ mépris. Il faut ſe dire à ſoi-même ce que le „ Roi me diſoit le jour de l'émeute de Verſail- „ les: *nous avons pour nous notre bonne conſcien- „ ce, & avec cela nous ſommes bien forts!* Si les „ honnêtes gens ſe laiſſoient décourager par de „ telles horreurs, il faudroit que les méchans & „ les fripons fuſſent irrévocablement maîtres

„ d'opprimer & de piller le genre humain. C'eſt
„ donc un devoir de les braver. Il faut re-
„ garder leurs traits comme des bleſſures ho-
„ norables, & ne pas augmenter la force de
„ ces gens-là par une ſenſibilité qui les encou-
„ rage à redoubler leurs attaques. Je vous prê-
„ che la morale, que je tâcherai de ſuivre pour
„ moi-même. Si la raiſon ne peut diſſiper en-
„ tiérement l'impreſſion que vous a faite cet
„ amas d'atrocités, je ſouhaite que l'aſſurance
„ de mon eſtime & de mon amitié vous ſerve
„ de conſolation."

18 *Octobre* 1775. Il paroît deux critiques ſur *le Sallon*. L'une eſt intitulée : *coup d'œil ſur le ſallon de* 1775, *par un aveugle*. Elle eſt vague, & ne dit mot. Il y a quelques bonnes plaiſanteries, & même des ſarcaſmes, mais vraiſemblablement l'ouvrâge aura été très châtré à la Cenſure. L'autre conſiſte en des *obſervations ſur les ouvrages expoſés au ſallon du Louvre, ou Lettres à M. le Comte de* * * *. On les attribue à un nommé Colſon, mauvais peintre de portraits & encore plus mauvais écrivain. Il crache à chaque ligne des termes de l'art, qui n'apprennent rien aux peintres & ennuyent le reſte des lecteurs. Du reſte il ménage & loue tout le monde.

19 *Octobre*. M. de Vaines, malgré la lettre ſatisfaiſante du contrôleur général à l'occaſion du libelle répandu contre ce premier commis, ſe donne les plus grands mouvemens pour en

retirer le plus d'exemplaires qu'il peut. Son premier projet avoit été de les retirer tous, & il s'étoit flatté de cet eſpoir, trompé par le Secrétaire de M. d'Alembert, qui lui avoit remis toute l'édition prétendue, moyennant 50 louis. Mais ce perfide en avoit déjà lâché dans le public, ou avoit eu l'infidélité d'en conſerver quelques-uns. C'eſt ce qui a ſurtout irrité le financier en queſtion, & le Secrétaire de l'Académie, qui a été forcé de donner ſatisfaction à M. de Vaines en renvoyant le Sr. Ducroc. Au moyen de cette découverte, il eſt aiſé de ſavoir quel eſt l'auteur du libelle en queſtion, faiſant beaucoup plus de bruit qu'il ne mérite.

19 *Octobre* 1775. Une affaire s'éleve contre les fermiers généraux, à peu près ſemblable à celle du Sr. Monnerat, qui a provoqué en 1770 des décrets ſi rigoureux de la part de la cour des aides & qui n'a pas peu contribué à ſa destruction. Il s'agit d'un Sr. Wagener, arrêté en Mars 1774, ſous prétexte d'avoir tenu des propos & d'avoir écrit contre le Roi, (Louis XV) & contre une Dame d'importance (Madame la comteſſe Dubarri), mais en effet comme accuſé de fraude par les traitans. En conſéquence il a ſubi une détention cruelle de 15 mois. Il a été traduit au nouveau tribunal d'alors, que la cour des aides ne regarde que comme *commiſſion* pour la ſuppléer dans ſon abſence, & renvoyé enfin devant ſes juges naturels, qui étoient l'élection, il a été obligé de recourir

par appel à la premiere cour, qui a depuis peu ordonné son élargissement provisoire. Il repete en conséquence 150,000 livres de dommages intérêts contre les fermiers généraux, qui se tiennent cachés derriere le procureur du roi, à la requête duquel l'instruction s'est faite.

20 *Octobre* 1775. M. de Vaines ayant manqué son coup pour retirer toute l'édition de la *Lettre à un prophane*, cherche du moins à en diminuer autant qu'il peut les exemplaires. Il offre douze livres pour chacun de ceux qu'on lui rapporte, ce qui prouve que la lettre de M. le contrôleur général n'est pas un contre-poison suffisant contre les traits envénimés de la calomnie sous lesquels il gémit.

20 *Octobre.* Un vannier ayant représenté à de jeunes gens, pris de vin, sans doute, & satisfaisant leur besoin devant sa porte, que ce n'étoit pas là le lieu, ceux-ci se sont portés à plus d'indécence encore vis-à-vis de sa femme : ce qui a occasionné de la part du mari des reproches plus graves. Ils ont riposté en l'assommant de coups de canne, auxquels ils ont joint plusieurs coups d'épée. Le commissaire Chenon, très mal famé, depuis le rôle indigne qu'il a joué dans l'affaire du comte de Morangiès, s'est encore plus mal conduit en cette occasion-ci. Mandé pour recevoir la plainte du blessé & de sa femme, il a effrayé ces malheureux, & les a tourmentés, au point de leur faire prendre cent écus pour tous dommages &

intérêts, ſpus prétexte qu'ils n'auroient rien du tout s'ils perſiſtoient à pourſuivre les aſſasſins en fuite.

20 *Octobre* 1775. M. de Voltaire, fâché que perſonne ne répandît avec éclat la narration d'une fête qu'il a donnée à Ferney, le jour de la St. Louis, en l'honneur du Roi, l'a fait lui-même, dans une *Lettre à M. D* * * *, datée de Ferney le 26 Août 1775. On dit *lui-même*, qnoique l'auteur n'en parle qu'en tierce perſonne, & avec des éloges que l'amour-propre ſe prodigue volontiers, mais que l'uſage n'eſt pas d'avouer : tournure devenue trop familiere au philoſophe de Ferney pour en douter.

Cette fête conſiſtoit en un prix accordé à celui des habitans qui tireroit le mieux. Ce prix étoit une médaille, où l'on voyoit la tête de M. Turgot; on liſoit au revers : *tutamen regni.* Madame de St. Julien, la femme du receveur du clergé, qui ſe trouvoit-là, a été invitée à tirer la premiere, & comme on s'en doute, elle a gagné le prix, afin que le contrôleur général des finances puiſſe le voir. Il faut pardonner ces puérilités à un vieillard plus qu'octogénaire. Il ne manque pas de faire mention du Margrave de Darmſtadt, du fils de ce Souverain, & de la niece de l'Impératrice de Ruſſie, préſens à la cérémonie.

20 *Octobre.* La partie civile de Finet a appellé au Parlement de la ſentence du lieutenant criminel qui l'a élargi. On la critique fort cette ſentence, rendue en faveur de ce ſuppôt de

police, accufé d'avoir outragé un homme fans armes, en préfence de 2,000 perfonnes, & d'avoir eu la lâcheté de le percer par terre. Les divers récits qu'on en entend, ajoutent tous à l'infamie de cette action.

20 *Octobre* 1775. A la relation que l'on a vue de la fète donnée chez M. de Voltaire le jour de la St. Louis, il faut joindre le compliment fuivant, forti vraifemblablement de la Minerve de M. de Florian, fon neveu. Ce font les habitans qui parlent.

„ Monfieur,

„ Dans un jour qu'il nous eft fi doux de cé-
„ lébrer, daignez agréer un hommage auffi lé-
„ gitime & que vous méritez à tant de titres.
„ Oui, Monfieur, vous êtes à la fois l'*Idomé-*
„ *née* & le *Mentor* de cette nouvelle *Salente.*
„ Ce doit être pour votre grande ame une fa-
„ tisfaction bien digne d'elle, après une car-
„ riere déjà fi glorieufement fournie, après avoir
„ réuni l'admiration univerfelle, de voir encore
„ les talens & les arts venir en foule fe refu-
„ gier auprès de leur protecteur. Puiffent des
„ jours auffi précieux à l'humanité être prolon-
„ gés jufques au plus long terme! C'eft le vœu
„ de nos cœurs, auxquels vous avez infpiré les
„ fentimens de la plus vive reconnoiffance."

21 *Octobre.* On travaille à remettre à l'opéra *Adele de Ponthieu*, revue, corrigée & augmentée de deux actes, c'eft-à-dire mife en cinq. On parle d'un fpectacle magnifique. Les au-

teurs des paroles & de la musique, MM. de St. Marc & de la Borde, se donnent une peine prodigieuse pour obtenir un succès, devenu plus difficile par la satiété du public.

21 *Octobre* 1775. La fievre quarte mine toujours M. le Duc d'Orléans. Ce Prince étoit venu à Paris dans l'espoir d'y trouver des secours, qu'il n'y a point obtenus. Il est reparti pour le Rinci. Cette maladie a tourné absolument S. A. du côté de la dévotion, à laquelle Madame de Montesson l'avoit déjà disposée. Tous deux s'occupent aujourd'hui d'idées & de projets relatifs à leur façon de penser. En conséquence M. le Duc d'Orléans a obtenu l'établissement d'une paroisse, servant d'annexe à celle de St. Roch, qu'on doit bâtir à la chaussée d'Antin, non loin du palais qu'il s'est fait construire, attenant l'hôtel de son épouse secrete.

22 *Octobre* 1775. M. de Malesherbes, depuis qu'il est en place, tourne ses idées du côté des institutions patriotiques, ou du moins cherche à réformer les abus. Sous le feu Roi, & surtout à la fin de son regne, ce qu'on appelloit les *roués de la cour*, se ruinoient & contractoient des dettes impunément. Ils se moquoient de leurs créanciers, au moyen d'arrêts de surséance, ou de sauf-conduits, qu'ils obtenoient comme ils vouloient. Sur les représentations du nouveau Ministre, il est décidé que cette grace n'aura plus lieu que dans des cas nécessaires & lorsque les motifs en auront été dis-

cutés devant la commiſſion nommée pour en connoître. On préſume que ce ſera la même que celle pour les lettres de cachet. En outre, ceux qui ſeront dans le cas d'en obtenir, ſeront obligés de ſe retirer modeſtement dans leurs terres, lorſqu'ils en auront, ou loin de Paris, juſqu'à ce qu'ils aient ſatisfait à leurs obligations.

C'eſt ainſi que l'on aſſure que les deux Villeroi, le Prince de Henin, le Duc de Sully, &c. doivent s'abſenter de la cour, & s'exiler volontairement, par la déciſion du Monarque.

22 *Octobre* 1775. Un nommé *Charlemagne*, pere, laboureur d'un des meilleurs cantons de la France, très renommé pour la fourniture des bleds, étoit fort riche, comme ils le ſont tous, & abuſoit de ſon opulence pour maintenir le bled à un taux cher par les manœuvres uſitées de ces gens-là. Il avoit été mandé par M. Turgot pour un approviſionnement de cette denrée & ſollicité de la fournir à un prix médiocre, ſon envie de gagner, ou plutôt de conſerver la confiance du Miniſtre, l'avoit déterminé à accepter & à donner ſa ſoumiſſion. Ayant fait des réflexions ſur ſon engagement, il a trouvé qu'il avoit mal ſpéculé. La tête lui a tourné, & il s'eſt empoiſonné. Du moins ſa mort ſoudaine, & toutes les circonſtances qui l'ont accompagnée, le font préſumer. Le gouvernement craignant que l'allarme ne ſe répande parmi ces gros cultivateurs

a cherché à assoupir les bruits d'un événement aussi sinistre : à quoi les prêtres ont concouru de leur côté, pour empêcher les progrès du suicide parmi une classe de gens où l'on ne présumeroit pas trouver des disciples de la philosophie moderne.

22 *Octobre* 1775. L'assemblée du clergé s'est fort occupée de la nouvelle secte des *Cordicoles*. On appelle ainsi les partisans d'une fête instituée par les Jésuites en l'honneur du *sacré cœur de Jésus* : fête contre laquelle les Jansénistes se sont élevés comme contre une espece d'idolâtrie. Depuis l'expulsion de l'ordre célebre qui a fondé cette fête, ses partisans parmi les évêques & les curés l'ont protégée & étendue. Il étoit question d'en faire une fête générale pour le royaume : heureusement il se trouve des prélats récalcitrans, & l'on espere que ce projet important échouera.

22 *Octobre*. L'ouvrage *sur les mariages des Protestans*, dont on a parlé, est composé de deux dialogues, dont le second est daté du 1 Août 1775.

L'auteur, dans un court avertissement, annonce qu'il ne s'est déterminé à rendre ses vues sur l'objet en question publiques, qu'après le bruit répandu que le gouvernement s'en occupoit sérieusement, & qu'il avoit invité l'assemblée du clergé à en examiner attentivement la justice, les avantages & les inconvéniens.

Dans le premier, les interlocuteurs entrent

en

en matiere à l'occasion d'une requête que le curé, poussé par son zele pour l'humanité & même pour la religion, présente à l'évêque en faveur des Protestans, en l'engageant de la communiquer à l'assemblée du clergé. Celui-ci déclare qu'il n'a garde; qu'il est, au contraire, chargé d'une requête à son ordre pour l'objet opposé, quoiqu'il convienne qu'en ayant beaucoup dans son diocese il n'a cependant point à s'en plaindre. Mais il prétend qu'ayant épuisé la voie des menaces pour les intimider, & de la controverse pour les éclairer, il n'y a plus rien à faire; que ce qu'on peut leur accorder de mieux, c'est de les laisser tranquilles. Le curé charitable n'est point de cet avis. Il assure que leur éloignement pour l'église romaine est moins fondé sur l'entêtement dans leur doctrine, dont ils connoissent le foible & les variations, que sur l'antipathie qu'ils ont pour nos prêtres, qu'ils regardent avec raison comme les boute feux des persécutions exercées contre eux; qu'il faut donc que le clergé commence par renverser ce mur de division, en travaillant lui-même à obtenir dn gouvernement que les Protestans recouvrent leur état civil en France: il prouve ensuite qu'il peut le faire sans préjudicier en rien à l'église Romaine. Le prélat fait à cet égard toutes les objections que lui suggere son fanatisme. L'adversaire les pulvérise toutes, & le premier est réduit à n'avoir point de replique. Il consent à

ſonder le terrein auprès de quelques-uns de ſes confreres, & charge en même tems le curé de voir les Proteſtans & de conférer avec eux pour ſavoir s'ils ne feroient pas diſpoſés à laiſſer élever leurs enfans dans la catholicité, dans le cas où l'on feroit jouïr les peres de tous les droits du citoyen.

Au ſecond dialogue, le curé rend compte de ſa converſation avec les chefs des Proteſtans, entiérement conforme aux ſentimens qu'il leur a déjà ſuppoſés. Il n'y eſt pas question de leur acquieſcement à l'enlévement de leurs enfans, parce que l'interlocuteur avoit déjà réprouvé cette propoſition comme barbare & contraire à la nature. De leur côté, les évêques, auxquels le prélat a parlé, repugnent à la démarche qu'on veut leur faire faire, en ce qu'elle feroit injurieuſe à l'épiſcopat, en ce qu'il feroit ſcandaleux qu'ils contribuaſſent eux-mêmes à perpétuer une ſecte déja trop nombreuſe, ſans être ſûr de ſon retour; en un mot, en ce que la religion ne permet pas de favoriſer un culte différent du ſien. D'ailleurs, ajoute le prélat, les Jéſuites ſi utiles à la France, viennent d'être ſupprimés; que diroit-on, ſi nous propoſions de rétablir les Proteſtans? Ce feroit en outre expoſer les ſimples aux pieges d'une ſéduction puiſſante, par les appas flatteurs qu'elle préſente. Que ne doit-on pas craindre auſſi pour notre culte de cette inondation d'hérétiques dans le royaume, qui bientôt, fiers

de leur nombre, voudroient dans la ſuite y donner le ton?

Telles ſont les quatre difficultés propoſées par Noſſeigneurs, que réſout le curé, en prouvant que la premiere n'a pour objet qu'une chimere, puiſqu'il n'eſt pas queſtion de culte, mais d'humanité : que la ſeconde n'eſt pas moins illuſoire, les Jéſuites ne pouvant être tolérés dans aucun état, ni comme religieux, ni comme citoyens, ni come hommes; ce qui donne lieu à l'orateur de tracer un portrait étendu, vigoureux & terrible de la Société, qu'il repréſente comme une compagnie de ſéditieux, de perſécuteurs, de régicides, d'empoiſonneurs: que la troiſieme n'a pas plus de fondement; que dans les circonſtances actuelles, le rétabliſſement légal des religionnaires ne feroit aucun tort à l'égliſe; que leur héréſie, bien loin de faire de nouveaux progrès, perdroit plutôt de ſes partiſans qu'elle n'en acquéreroit; que d'ailleurs ils ne ſont pas dogmatiſans; que le patriotiſme l'emporte chez eux ſur l'eſprit de parti, au point que dans deux cents ans il n'y auroit plus de Proteſtans, ſi leurs converſions pouvoient être libres & ne plus avoir l'air forcé, comme auparavant : ce qui répond à la derniere objection, & réduit le Prélat à ne ſavoir plus que repliquer.

On ne peut qu'applaudir à l'eſprit de ſageſſe, de tolérance, d'humanité de l'écrivain, à ſes raiſonnemens méthodiques & lumineux.

Mais ils ne convaincront point Nosseigneurs, décidés à cet égard, comme on a vu. Du reste, l'ouvrage, quoique bien fait, est verbeux. L'auteur revient souvent sur les mêmes idées, qu'il retourne en différentes manieres, sans doute, par l'espoir de les mieux inculquer dans les têtes des prélats, dures sur un pareil article. Il est à espérer que le gouvernement sentira mieux qu'eux la nécessité de ménager une portion de l'état aussi considérable, & de ne pas mettre au désespoir trois millions de citoyens.

22 *Octobre* 1775. On parle beaucoup d'un comité tenu par les ministres à Montigny, terre de M. de Trudaine, près de Fontainebleau, où ils se sont rendus séparément sous prétexte de le visiter. Mais on ne doute pas que ce ne soit pour se concilier sur différens projets. On en conclut que l'Intendant des finances chez lequel s'est tenu le conciliabule, ne peut manquer de jouer un rôle, étant d'ailleurs fort lié avec M. Turgot, & grand économiste, comme lui.

22 *Octobre*. On est toujours incertain du sujet qui occupera le ministere de la guerre. Mais si le conseil pour ce département n'a pas lieu, on présume qu'on retranchera de beaucoup le pouvoir du ministre; qu'on ne lui laissera que la nomination aux emplois, aux graces, la discipline, les mouvemens des troupes, en un mot, ce qui concerne la partie de l'homme & des opérations de la guerre; & que toutes

celles de la finance & de l'administration des détails relatifs à cette partie, comme habillemens, vivres, fourrages, seront renvoyées au contrôleur général.

23 *Octobre* 1775. On mande de Rome un trait qui fait honneur aux lumieres & à l'esprit de tolérance du St. Pere. On rapporte qu'ayant surpris un jeune enfant qui peignoit & dont l'ouvrage lui parût marquer du talent, il rassura sa timidité, & lui dit qu'il vouloit lui donner une place dans les éleves du college Romain. A quoi l'enfant répondit qu'il ne pouvoit profiter de la bonne volonté du Pontife, puisqu'il étoit Protestant: „ j'aimerois mieux que vous fussiez „ Catholique, repliqua le St. Pere, mais la „ peinture n'a rien de commun avec la reli- „ gion, & votre culte ne doit mettre aucun „ obstacle à ma bienfaisance à votre égard ".

23 *Octobre.* L'usage des autres académies est que les jettons qui s'accumulent pendant les vacances, sont un revenant-bon pour le Secrétaire; on ne sait pas encore si l'ardeur de certains membres de l'Académie Françoise pour ne pas perdre le profit des séances fera déroger à ce réglement. Ce seroit pour M. d'Alembert un accroissement de plus de 2,000 livres de revenu.

23 *Octobre.* Quoiqu'on nous flatte que la Dlle. Arnoux reparoîtra dans l'opéra d'*Adele de Ponthieu*, cette actrice vieille au théâtre, sans voix, & dont la figure ne porte plus d'intérêt, ne

peut dédommager les amateurs de la perte de Mademoiſelle la Guerre, jeune ſujet d'une jolie figure, d'un organe ſonore & dont le jeu annonçoit un talent décidé. Graces à M. le Duc de Bouillon, elle s'eſt déjà aſſurée un revenu conſidérable & ſe retire; ce qui déſole les partiſans de l'actrice en queſtion.

23 *Octobre* 1775. Il paſſe pour conſtant que M. le Comte de Saint Germain eſt mandé pour avoir le département de la guerre. Ce Lieutenant-général, paſſé ſur la fin de la derniere guerre au ſervice de Dannemarc, étoit revenu en France depuis quelque tems, & s'eſt retiré en Alſace ſa patrie, où il vit de dix mille livres de penſion que le Roi lui fait. On peut ſe rappeller comment ayant placé tout ſon bien ſur un banquier de Hambourg, qui fit banqueroute, les Officiers du Régiment *Royal Alſace*, ſes compatriotes & amis, avoient arrêté de ſe cottiſer pour lui faire un ſort; ce qui fit honte au miniſtere & occaſionna le traitement dont il jouit.

24 *Octobre*. Une affaire portée à la chambre des vacations, y a attiré beaucoup de monde & y a fait bruit, à raiſon de deux Ex-Jéſuites, dont l'un joue le rôle principal, & l'autre un ſecondaire aſſez important. Il s'agit d'une Demoiſelle, à qui le premier avoit fait une promeſſe de mariage, qu'il n'a pas voulu remplir, & qu'il a même retirée par des mo-

yens indignes, ſuivant le mémoire qui paroît pour la demandereſſe, intitulée la Dlle. Peloux, de St. Remi en Provence, contre le Sr. *La Touloubre-l'Evêque, des ci-devant ſoi-diſant Jéſuites*, aujourd'hui tenant la penſion de Chaillot ſous le titre d'*Inſtitution de la jeune Nobleſſe*. Cette aventure eſt pleine d'incidens romaneſques, très propres à exciter la curioſité du lecteur. Mais les philoſophes, plus ſcrutateurs, qui dans la conduite d'un individu feront bien-aiſes d'étudier celle de la Société, pour ſéduire & pour perdre tour-à-tour les malheureux objets de leurs liaiſons, y trouveront toutes les reſſources de leur politique infernale dans l'un & l'autre genre; ils y verront comment l'ancien diſciple d'Ignace, après avoir employé les manœuvres les plus ſourdes & les plus éloignées, afin d'enlacer une jeune perſonne dont il étoit amoureux, a ourdi la trame la plus abominable, pour s'en débarraſſer enſuite & faire tourner contre elle ſa facilité, ſa bonne foi & ſa paſſion : ils y verront à quel point ces individus même diſperſés ſe ſoutiennent, par le zele incroyable dont ſon confrere, l'abbé *de la Marche*, s'eſt immiſcé ſans néceſſité dans cette horrible intrigue & y a ſacrifié ſon honneur & ſon repos. On doit préſumer par le jugement en premiere inſtance que ces faits ſont vrais, puiſque le Châtelet a déjà condamné l'Evêque à 20,000 livres de dommages-intérêts envers la nouvelle Ariane.

24 *Octobre* 1775. M. de Malesherbes s'occupe sans relâche de toutes les bonnes réformes qui peuvent distinguer son ministere. Bicêtre est un château où l'on renferme les divers mauvais sujets de Paris, dont un grand nombre seroit digne de périr par le glaive de la justice. Ces malheureux étant par milliers en ce lieu, il n'est pas possible de les tenir séparés: on les associe par centaines dans de vastes salles. C'est-là qu'au moyen de la communication les simples coquins deviennent bientôt des scélérats achevés, & ceux-ci s'endurcissent encore plus dans le crime, s'il est possible. Qui le croiroit! jusqu'à présent les Secrétaires d'état, chargés du département de Paris, avoient négligé d'apporter quelque remede à cette contagion, en occupant au moins ces individus de façon à les distraire de leur coupable fainéantise. L'abus est devenu si énorme, que le gouvernement a enfin jugé nécessaire de l'arrêter: il est question de les employer aux travaux publics, & M. de Malesherbes a un plan à cet égard. On espere le voir éclorre incessamment.

25 *Octobre* 1775. Quoique S. M. n'ait point encore déclaré solemnellement son choix à l'égard du Comte de St. Germain, on n'en doute plus, & l'on sait qu'un courier est parti pour l'aller chercher à la charrue, comme autrefois les Romains alloient chercher leurs généraux. Il s'agit de savoir s'il acceptera, ce qu'on espe-

re,

re, ſans doute, & on l'attend inceſſamment à Fontainebleau.

25 *Octobre.* Les priſons de Paris ſont un autre objet qui a excité trop légerement juſqu'aujourd'hui l'attention des magiſtrats. Il eſt affreux de voir dans ces lieux infects les malheureux entaſſés ſans air, & ſouvent victimes d'épidémies occaſionnées dans les tems de chaleur. En attendant qu'on puiſſe y remédier plus efficacement, on aſſure que l'on ſe propoſe de ne laiſſer à la Conciergerie & au petit Châtelet que les plus criminels, & de transférer le ſurplus dans des maiſons plus aérées. L'on a jetté les vues ſur une partie du terrein des Céleſtins, très propre à fournir un pareil emplacement.

26 *Octobre* 1775. La fievre-quarte du Duc d'Orléans va mieux, en ce que les accès diminuent. On n'eſt pas content de la ſanté du Prince de Conti. S. A. fatiguée par un travail continuel de corps & d'eſprit & par des excès de pluſieurs genres, tombe dans une eſpece de langueur.

26 *Octobre.* En donnant le département de la guerre à M. le Comte de St. Germain, on parle de l'écorner furieuſement. Il eſt question de remettre l'artillerie ſur le même pied où elle étoit ſous le Duc du Maine, & de donner cette partie au Comte d'Artois.

On parle de la ſuppreſſion des tréſoriers de l'extraordinaire des guerres, & de réunir ces charges à celle du garde de tréſor royal, qui

feroit le ſervice de ces Meſſieurs; ce qui rentre dans le démembrement annoncé, & mettroit dans la main du contrôleur général une grande partie de la finance.

Enfin on veut que les provinces dont étoit chargé M. le Maréchal du Muy, ſoient réunies au département de M. de Malesherbes.

26 *Octobre* 1775. Il eſt déjà des politiques qui redoutent la nomination de M. le Comte de St. Germain au département de la guerre. Ils craignent que ce militaire entreprenant & la tête remplie d'idées belliqueuſes, ne nous procure la guerre; ce qui eſt prévoir les choſes de bien loin.

26 *Octobre*. En attendant la remiſe d'*Adele de Ponthieu* à l'opéra, on donne des *Fragmens*.

On croit que Mlle. Arnoux, toujours retirée, ne jouera *Adele* qu'au cachet, c'eſt à-dire à tant par repréſentation: condition qu'on lui avoit propoſée précédemment & qu'elle avoit refuſée.

27 *Octobre*. On a fait à M. le maréchal du Muy l'épitaphe ſuivante. Pour mieux l'entendre il faut ſe ſouvenir qu'il eſt enterré à Sens, aux pieds de M. le Dauphin, dont il étoit Menin. On ne ſait ſi l'on gravera réellement ſur ſa tombe cette inſcription, bien digne d'y être miſe:

Sincere dans les cours, auſtere dans les camps,
Stoïque ſans humeur, généreux ſans foibleſſe,
Le mérite à ſes yeux fut la ſeule nobleſſe:
Sous le joug du devoir il fit fléchir les grands;

Méprifant leur crédit, mais payant leurs bleffures,
Il obtint leur eftime en bravant leurs murmures.
Jufte dans fes refus, jufte dans fes bienfaits,
Il n'eut point de flatteur & ne voulut pas l'être.
Il fut & le cenfeur & l'ami de fon maître.
Placé près d'un héros, objet de nos regrets,
Il nous rappelle fon image.
Leurs mânes dans ce temple habitent confondus:
L'état leur doit un double hommage;
L'un fut le *Caton* de notre âge;
L'autre en eût été le *Titus*.

27 *Octobre* 1775. Le défenfeur de *l'Evêque*, nommé *Ader*, fait paroître à fon tour un mémoire, où il annonce qu'on ne doit rien préfumer contre fa partie du premier jugement, puifqu'elle n'a pas été défendue au Châtelet. Il trace d'un pinceau vigoureux le forfait de la Demoifelle, qu'il peint des couleurs les plus odieufes. Il reftitue les faits à fa maniere, & il en réfulteroit une juftification complette de fon client. Le moyen de décider entre des faits fi contradictoires! Il faut attendre l'arrêt. Le parti Janféniste foutient fortement la Dlle. Peloux, & l'on voit à la tête Mrs. Clément, ces héros de la fecte. De leur côté, les partifans des Jéfuites fe donnent de grands mouvemens & cabalent de toutes leurs forces pour un homme qu'on ne pouvoit perfécuter fi cruellement, que parce qu'il a été membre de la Société.

27 *Octobre*. On affure que M. le Comte de St. Germain a accepté, & qu'il eft à Fontainebleau.

27 *Octobre* 1775. On parle depuis longtems d'un projet de démiſſion donnée par M. le Chancelier, à condition que ce feroit en faveur de M. de Malesherbes ; ce qui feroit un coup de politique de la part de ce fin renard, cherchant à ſe mettre au moins en ſûreté.

28 *Octobre.* L'uſage, à la fin de la chambre des vacations, qui a tenu hier ſa derniere ſéance, eſt de clôre le tout par un grand repas que le préſident donne aux magiſtrats, & par un autre que ſe donnent les avocats qui ont plaidé, auquel eſt invité & préſide le ſubſtitut le plus ancien du procureur général, en ayant fait les fonctions pendant ce tems. Le ſchiſme qui s'étoit manifeſté dès les commencemens, par la déclaration tacite de M. de Lamoignon, qu'il ne feroit point appeller les cauſes des procureurs, ci-devant *Avocats du*, en demandant, ce qui avoit aigri ceux-ci, rechignant à produire leurs pieces, même en défendant, s'eſt développé plus ouvertement en cette occaſion, où les avocats non rentrés ſous le tripot ont fait bande à part d'avec les autres. Enſorte qu'il y avoit deux repas. Ceux-ci avoient finement gagné de primauté pour inviter M. de Sainfray, le Subſtitut de ſervice, excellent patriote & victime longtems de ſon zele pour la bonne cauſe, lequel ignorant ce qui ſe paſſoit avoit accepté. Mais inſtruit depuis il a préféré la bande des premiers, ce qui a fort

humilié les autres & ne contribuera pas à remettre l'harmonie dans l'ordre.

28 *Octobre* 1775. Le bruit court que M. Rousseau de Geneve, fatigué de son repos, va reparoître sur la scene, & que pour plus d'éclat il a choisi la comédie françoise. On dit qu'il va donner son *Pygmalion* à ce théâtre.

29 *Octobre*. M. le Comte de St. Germain a accepté & est en effet à Fontainebleau depuis jeudi. C'est un homme ferme & entier. On ne sait si les démembremens proposés auront lieu, ou du moins s'il y acquiescera. On continue pourtant à prétendre aujourd'hui que l'artillerie est soustraite du département de la guerre, non en faveur du Comte d'Artois, mais de *Monsieur*, & d'ailleurs avec des modifications qui en conservent le plus essentiel à M. de St. Germain. Du reste, on croit que c'est à M. de Malesherbes qu'on est redevable du choix du Roi, & que ce ministre lui-même n'a songé au Comte de St. Germain qu'enthousiasmé par tout ce que le Sr. Dubois, le nouveau commandant du guêt, la créature de ce général, lui en a rapporté.

29 *Octobre*. Les comédiens françois annoncent en effet aujourd'hui *Pygmalion*, scene lyrique de M. J. J. Rousseau: ce qui ne peut manquer de piquer la curiosité générale.

30 *Octobre*. Le Comte de St. Germain ayant paru à Fontainebleau sans Ordre, puisqu'il avoit

renvoyé le cordon rouge, S. M. l'a appellé M. le Maréchal : ce qui fait croire qu'il ne tardera pas à l'être. Du reste, le militaire est très content de ce choix ; & voici le résumé de sa vie.

C'est un gentilhomme d'Alsace, à simple tonsure. Il a été Jésuite dans sa premiere jeunesse, & a même professé. Il a quitté l'ordre pour être lieutenant, puis capitaine de milice. On veut que de-là il ait successivement passé au service de l'Electeur Palatin, de la maison d'Autriche & de l'Empereur Charles VII. De-là il est revenu en France, servir sous le Maréchal de Saxe, qui en faisoit un cas particulier ; & a acquis ainsi les différens grades militaires & avoit été fait cordon rouge & étoit à la veille d'être Maréchal de France, lorsque ses tracasseries avec M. de Broglio le dégoûterent & le déterminerent à accepter les offres du feu Roi de Dannemarc. Le Roi d'aujourd'hui, l'ayant remercié avec un traitement pécuniaire considérable, M. de St. Germain préfera cent mille écus argent comptant, qu'il plaça sur le banquier de Hambourg, banqueroutier : on a rapporté le surplus.

M. de St. Germain étoit en bonnet rouge & en redingote dans son jardin, lorsque l'abbé Dubois, le frere du commandant du guet, est venu lui annoncer sa nomination ; il s'est écrié : *est-ce qu'on songe encore à moi ?* & est parti.

31 *Octobre* 1775. Comme on imprime tout, on vient d'imprimer aussi *le testament du Comte d'Eu*, en date du 14 Juillet 1774, & son codicille, du 20 Juillet 1775. Cette piece, en deux parties, est curieuse par la présence d'esprit que S. A. témoigne dans l'une & dans l'autre, par des détails immenses, dont elle dispose sans confusion & par une mémoire locale qui lui fait assigner l'endroit où est chaque chose, comme si elle la voyoit sous ses yeux. Ce monument sera plus précieux encore, sans doute, par la bienfaisance multipliée qui s'y manifeste envers tous ceux qui avoient l'honneur de l'approcher.

M. le Duc de Penthievre a été extrêmement affligé de la publicité de ces deux pieces, à raison de la mention qu'on y fait d'une imprimerie qu'avoit chez lui le prince défunt; ce qui est contraire aux réglemens : mais encore plus de la méchanceté avec laquelle on a inféré dans les gazettes, que la ressemblance des caracteres de cette imprimerie avec ceux du livre de *la Correspondance*, sembloit faire croire que c'est chez le Comte d'Eu qu'il avoit été imprimé; ce qui est absolument faux.

31 *Octobre*. Les comédiens François, avant de jouer *Pygmalion*, ont député vers M. Rousseau de Geneve pour obtenir son agrément. Comme c'étoit le soir & qu'il faisoit nuit, ce philosophe toujours singulier n'a point voulu ouvrir sa porte & a dit qu'on revînt le lende-

main. On y eſt allé. Il a répondu qu'il n'acquieſçoit point à cela, mais qu'il ne s'y oppoſoit point ; qu'il ne feroit aucune démarche pour ou contre : qu'il les prévenoit ſeulement que cet ouvrage lui avoit été enlevé, imprimé furtivement ; qu'il y avoit pluſieurs fautes, dont il a rapporté quelques-unes. Il ne veut point ſa part d'auteur ; mais les hiſtrions qui ſe piquent d'une grande générosité, ont arrêté qu'elle lui feroit toujours portée.

31 *Octobre* 1775. Tout le militaire paroît ſatisfait du choix fait par S. M. de M. le Comte de Saint Germain pour Secrétaire d'état de la guerre ; mais les gens de cour en ſont furieux, d'autant plus qu'ils ne pourront point cabaler avec lui, que n'ayant aucune famille, aucun entour, ne tenant à rien, les graces ne s'accorderont qu'au ſeul mérite, & la faveur n'aura point de jeu. On aſſure qu'on peut regarder cette nomination comme d'autant plus ſage, que le Roi, outre l'avis qu'il avoit du maréchal du Muy à cet égard, ayant ſéparément conſulté chacun de ſes miniſtres, a eu la ſatisfaction de voir que leurs opinions ſe rapportoient toutes ſur le compte de M. de Saint Germain. Du reſte, le ſecret a été parfaitement gardé juſqu'à ce qu'on ſçût s'il accepteroit. L'on cite le bon mot de M. le Comte d'Artois, qui n'étant pas mieux inſtruit que les autres, a dit : *on ne veut pas que le ſucceſſeur de M. du Muy ait la pierre, car on le ſonde bien.*

1 *Novembre* 1775. *Pygmalion* eſt une ſeule ſcene en proſe très accentuée: c'eſt un monologue très chaud, où cet artiſte fameux développe la vivacite de ſes ſentimens pour la ſtatue, œuvre de ſes mains. C'eſt un morceau de quelques minutes de lecture ſeulement: mais au moyen de la muſique qui y eſt jointe, de l'ouverture, & des accompagnemens rempliſſant les ſilences & les repos de ce ſoliloque, il dure une petite demi-heure. Par une biſarrerie bien digne de l'auteur, il n'a point fait toute la muſique de ce petit drame: la ſeule ouverture eſt de lui; le reſte des ſymphonies eſt d'un M. Cognet, négociant de Lyon & amateur. Il eſt dommage que l'énergie de celle-ci ne réponde pas à celle du dialogue, à la ſituation violente de *Pygmalion*. La ſcene a fait la plus grande ſenſation. Malgré cette infériorité, on peut la regarder comme un petit chef-d'œuvre, dont il faudroit cependant ſuprimer quelques idées trop abſtraites, quelques expreſſions ſentant trop l'école & le dialecticien. Du reſte, des peintures voluptueuſes, des choſes hardies, ſur la fabrique des dieux, ſur l'homme, ſur les paſſions, ont ſcandaliſé certaines gens, qui n'ont pas voulu faire attention que c'étoit un payen qui parloit.

Le Sr. la Rive a fait le rôle de *Pygmalion*, & comme c'eſt le premier qu'il joue d'après lui, on a été fort attentif à ſon exécution: elle a ſemblé libre, ferme, naturelle & chaude. C'eſt

un acteur qui donne les plus grandes espérances, qui se possede & ne se livre que lorsque la passion l'exige. Mlle. Raucoux a représenté la statue & étoit vraiment belle dans cette attitude. On a dit que c'étoit le meilleur rôle qu'elle eût encore fait. La décoration est charmante, & les comédiens se sont efforcés d'enrichir la représentation de tous les accessoires convenables.

1 *Novembre* 1775. M. le Comte de Saint Germain est actuellement à Versailles, où étoient restés les bureaux de la guerre, n'étant point nécessaires à Fontainebleau, où le Maréchal du Muy n'auroit pu se rendre que très tard, à raison de l'opération qu'il devoit subir. Le Roi a remis de sa main la croix de St. Louis à son nouveau Secrétaire d'état. Il lui a fait donner cent mille écus pour se meubler & monter sa maison. On sait qu'il avoit le grade de Feld-maréchal en Dannemarc, ce qui le désigne encore mieux pour être nommé incessamment Maréchal de France.

2 *Novembre*. M. le Duc d'Orléans va mieux, il est quitte de la fievre-quarte: mais le Prince de Conti allarme de plus en plus, par une fievre ardente qui le ruïne depuis trois mois, par l'éruption d'une humeur acre & corrosive, qui lui cause des démangeaisons insupportables & plus encore par la façon extraordinaire de se conduire. Trois médecins, savoir les Srs. Petit, Bordeu & Fumé, viennent souvent en con-

ſultation, & S. A. ſoutient theſe contre eux & s'emporte avec une telle fureur que ces ſéances lui deviennent très funeſtes : elle ſe perſuade en ſavoir plus en médecine que les docteurs, & ſurtout relativement à ſon propre individu. Si ce Prince continue ſa maniere de vivre, il eſt impoſſible qu'il y tienne encore longtems : il eſt d'une maigreur à faire frémir ceux qui l'approchent.

3 *Novembre* 1775. Les capucins, les recollets, les carmes & les jacobins ont député à l'aſſemblée du clergé, à l'inſtigation de l'évêque de Chartres, pour repréſenter à Noſſeigneurs l'état de délabrement où tomboient en France leurs communautés par le défaut de ſujets ; défaut qu'ils attribuent à l'émiſſion des vœux reculée trop loin par le réglement dernier. En conſéquence ils demandoient à Noſſeigneurs les prélats de ſupplier le Roi de rapprocher ce terme comme autrefois. Ce ſont les jacobins qui ont préſenté le mémoire.

L'aſſemblée a tenu peu compte de leur ſupplique : elle leur a répondu qu'on y feroit attention, mais qu'il étoit eſſentiel avant de réformer leurs conſtitutions très vicieuſes. Le vrai eſt que les prélats ont ſenti que le tems n'étoit rien moins qu'opportun pour une ſemblable demande, & qu'il ſeroit trop heureux pour ces moines d'exiſter tellement quellement, juſqu'à des circonſtances plus favorables.

4 *Novembre* 1775. On peut se rappeller les assertions singulieres avancées par M. de la Lande, concercant les cometes, assertions dont les astronomes, ses confreres, ne sont pas convenus tous. M. de Cassini entr'autres ayant par ses contradictions offensé l'amour-propre très irrascible de l'académicien, celui-ci a profité de l'occasion qu'il a trouvée de faire imprimer une lettre extrêmement mordante contre son adversaire, dont il releve l'ignorance, en y ajoutant des anecdotes étrangeres à la querelle, mais piquantes, concernant le personnage en question. Il a eu l'imprudence d'en donner quelques exemplaires à ses amis pour essayer comment cela prendroit. M. de Cassini en a été fort offensé, a menacé M. de la Lande de l'attaquer en justice. Celui-ci effrayé, a retiré le peu d'exemplaires qu'il avoit distribués; mais on en a gardé des copies manuscrites, & d'ailleurs l'accusation est si grave qu'il est difficile que l'académie n'en prenne pas connoissance & ne rende pas justice à l'offensé.

4 *Novembre*. On renouvelle le bruit que le Roi, fâché de n'avoir point d'enfans, & ayant consulté la faculté à cet égard, elle l'a déterminé à subir l'opération convenable, c'est-à-dire, à se faire couper le filet, en termes de l'art. On espere qu'avec ce léger secours, rien ne contrariera la nature; que ce monarque & son auguste compagne deviendront parfaite-

ment heureux, & nous donneront la postérité desirée.

4 *Novembre* 1775. Des graces accordées déjà par M le Comte de Saint Germain, que jusques-là son prédécesseur avoit refusées durement, commencent à rendre le nouveau Secrétaire d'état très agréable & à faire espérer qu'il rendra le militaire plus heureux.

5 *Novembre.* On a remis vendredi à l'opéra les actes d'*Erosine*, d'*Alphée & Aréthuse*, & d'*Erosine.* Les deux premiers ont été si mal rendus, que le public, de très mauvaise humeur d'être ennuyé depuis longtems à ce spectacle par une détestable exécution, a fait retomber son indignation sur la Dlle. Château-neuf. Les huées ont été si abondantes & si soutenues qu'elle s'est trouvée mal. On l'a cependant forcée de continuer son rôle, & sa sensibilité lui a valu plus d'indulgence. L'acte d'*Erosine* a été mieux rendu par le Sr. Le Gros: il a eu le plus grand succès. La Dlle. Arnoux, qui y a reparu, n'en a pas obtenu autant.

5 *Novembre.* Il passe pour constant que Madame la comtesse d'Artois est grosse. Son auguste époux, toujours aimable & folâtre, amuse la cour. Il aime beaucoup le billard: il y joue avec M. le Duc de Chartres, & cela forme spectacle pour la Reine & les Princesses, qui assistent aux jeux de ces illustres athletes Il paroît que M. le Duc de Chartres est le plus fort. Ce Prince est dans une grande inti-

mité avec le premier. Quoique le jour des morts soit un jour de cérémonial & d'étiquette à la cour, ce dernier est venu faire la Saint Hubert avec M. le Duc de Chartres. Ils ont ensuite été à la comédie Françoise, à la répétition de l'opéra, souper au Palais Royal, & M. le Comte d'Artois est retourné coucher à Fontainebleau.

5 *Novembre* 1775. C'est à vingt-un ans seulement qu'un jeune homme peut aujourd'hui entrer novice dans un couvent, & c'est à seize qu'étoit autrefois fixée cette époque, à laquelle la députation des moines, dont on a parlé, sollicitoit qu'on rappellât les réglemens. Envain quelques religieux ont-ils cru y suppléer par une ruse utile, & que M. l'archevêque de Toulouse leur avoit suggérée, prévoyant bien qu'elle tourneroit au profit de la société, sans lui être nuisible, mais que l'espoir du succès avoit fait adopter à certains ordres riches. Cette ruse étoit de prendre des aspirans, ce qui peut se faire à tout âge, de les former à de bonnes études & de les conserver en état de liberté jusques à l'âge néceſſaire. Mais la plupart de ces aspirans, après s'être ainsi éduqués aux dépens des monasteres, les quittent avant le tems prescrit & reviennent dans le monde. C'est à ces évasions, dont ils sont dupes, que les moines vouloient obvier.

5 *Novembre.* Le Sr. de Beaumarchais est encore en Angleterre & y a déjà fait plusieurs

voyages par ordre du gouvernement, ſans que les politiques puiſſent deviner au juſte les motifs de tant de courſes myſtérieuſes. On préſume cependant que, vu l'état de criſe de nos voiſins, vu le caractere de l'homme, ſon génie d'intrigue, ſon activité, ſon impudence, ſa ſoupleſſe, il eſt allé remplir un de ces rôles de boute-feu que ne peut faire un agent caractériſé, & qu'on confie à un homme ſans titre, qu'on déſavoue au beſoin & même qu'on laiſſe pendre ſi c'eſt néceſſaire.

5 *Novembre* 1775. *Pygmalion* prend avec fureur, & la ſingularité du ſpectacle eſt un puiſſant aiguillon pour le public.

6 *Novembre.* Madame la Comteſſe Dubarri a eu permiſſion de revenir à Lucienne pendant l'éloignemant de la cour. Elle y a paſſé quelques jours. Tous ces adouciſſemens donnent lieu d'eſpérer qu'elle rentrera bientôt dans la capitale.

6 *Novembre.* Depuis l'inſtitution d'un nouveau jeu de haſard, intitulé *la belle*, on compte dans Paris douze maiſons de femmes qui ont permiſſion de recevoir le public à certains jours de la ſemaine. On eſt ſurpris que M. de Maleſherbes n'ait point réformé ces coupe-gorges. Mais, ſans doute, qu'on lui a fait voir la néceſſité de les laiſſer ſubſiſter comme des refuges néceſſaires à quantité de fainéans, très diſpoſés à devenir plus mauvais ſujets ſans ce paſſetems. Quoi qu'il en ſoit, le miniſtre a voulu

du moins tourner cet abus inévitable à quelque utilité publique. Ces maisons ont deux jours par semaine, auxquels les banquiers présidens donnent six louis à la maîtresse & se chargent de tous les frais. On leur en a accordé un troisieme, mais auquel les six louis doivent appartenir en entier à la police. Ce qui forme un impôt annuel de plus de 80,000 livres, applicable à des objets de charité, ou de nécessité, ou d'embellissement, &c.

7 *Novembre* 1775. Extrait d'une Lettre d'Amsterdam, du 1 Novembre...... Il se répand ici des exemplaires d'un livre, intitulé: *Anecdotes sur Madame la Comtesse Dubarry*, avec cette épigraphe: *Hæc ubi supposuit dextro mihi corpore levum. — Illia & Egeria est, do nomen quod libet illi.* Cet ouvrage est si scandaleux & si piquant, que, malgré la liberté du commerce de la librairie, on ne le vend que furtivement. Il n'y a cependant aucune apparence que ce soit le pamphlet du Sr. Morande, puisque le Sr. Beaumarchais en a acheté le manuscrit. D'ailleurs, on dit qu'il n'y a ni obscénité ni calomnie, que c'est une histoire suivie de la vie de l'héroïne, depuis sa naissance jusqu'à la mort de Louis XV, mais très détaillée, remplie d'anecdotes & compromettant nécessairement beaucoup de gens de la cour & les anciens ministres les plus distingués.

7 *Novembre.* Tous les termes étant importans dans les réponses du Roi, on ne sauroit trop

trop en recueillir le véritable texte. L'usage de Messieurs du clergé est de ne rien communiquer, durant l'assemblée, de leur correspondance avec la cour. La réponse donc, dont on a rapporté la substance, a été fort altérée. En voici la formule exacte & précise.

Réponse du Roi aux remontrances de l'assemblée du clergé, prise sur l'original écrit de sa propre main. „ J'écouterai toujours très volon-„ tiers les représentations du clergé de mon „ royaume, principalement sur tout ce qui re-„ garde la religion. J'employerai l'autorité „ que Dieu m'a confiée à la faire respecter, „ & à réprimer la licence qui pourroit y don-„ ner atteinte.

„ Je compte que les évêques, par leur sa-„ gesse & par leur exemple, continueront de „ contribuer au succès de mes soins."

7 *Novembre* 1775. Bernard, surnommé *le gentil* par M. de Voltaire, épithete caractéristique qui lui restera, est mort ces jours-ci. On a parlé plus d'une fois de l'état déplorable où il étoit depuis plusieurs années, n'ayant plus aucune mémoire: ainsi sa perte ne forme aucun vuide dans la littérature. Il est fâcheux que presque tous ses ouvrages aient paru furtivement & qu'il n'ait pas pu lui-même les revoir & en donner une édition complette.

8 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Pau du 30 Octobre 1775. „ Le Parlement a été consterné d'apprendre la derniere résolution de la

cour le concernant ; elle eſt de le rétablir abſolument comme il étoit en 1765 : il faut faire attention que cette compagnie eſt dans un cas totalement différent des autres. Le Parlement de Pau eſt le même qu'il étoit alors, quant à ſon eſſence; il n'a point été ſupprimé & recréé par M. de Maupeou, à l'inſtar des autres ; il n'a fait que le dévénaliſer, droit qu'on n'a jamais conteſté au Souverain: du reſte, il étoit réduit à un moindre nombre dès 1765, & c'eſt encore un pouvoir que le Monarque vient d'exercer tout recemment à l'égard du Parlement de Paris, qui ne s'y eſt pas oppoſé.

Lors des démiſſions de 1765, les non-démis reſtoient en beaucoup plus grand nombre qu'il n'en falloit pour compoſer le Parlement, puiſque cinq ici ſuffiſent pour faire arrêt. Les autres membres reçus depuis ont rempli les formalités d'uſage, ils ont levé les charges aux parties caſuelles ſur des démiſſions pures & ſimples données par les anciens titulaires; ils ont été reçus avec l'agrément du Roi & de la compagnie: ce ne ſont pas d'ailleurs des poliçons, ils ſont presque tous d'une naiſſance diſtinguée, & les moindres étoient des avocats très eſtimés au barreau.

Enfin, en amalgamant enſemble les démis de 1765 & les membres du Parlement actuel, il ne ſe trouveroit que deux places de conſeiller & une de préſident de trop, qu'on auroit aiſément ſup-

primées en très peu de tems par la mort ou la démiſſion de pluſieurs très âgés.

„ Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'eſt que cette beſogne ſe fait contre le vœu des états de la province, qui ſont très contens du Parlement actuel, qui déteſtoient les anciens & ſe ſont toujours refuſés aux propoſitions que certains partiſans des démettans ont faites en diverſes circonſtances pour demander la réintégration du Parlement comme en 1765. "

8 *Novembre* 1775. M. d'Ormeſſon, Intendant des finances, languiſſant depuis longtems vient de mourir. Son fils avoit la ſurvivance & l'adjonction, enſorte que cet événement ne doit rien changer à ſon état. On compte même que malgré ſa jeuneſſe & ſon peu d'expérience il conſervera ſes départemens, quoique très chargés, dans leur totalité, au moyen du Sr. d'Ailly, un de ſes premiers commis, très ami de M. le contrôleur général.

8 *Novembre*. On aſſure que tout étoit prêt pour faire ſubir au Roi l'opération différée depuis trop longtems, mais que S. M. en voyant l'appareil, a voulu retarder encore jusques à ſon retour à Verſailles, & que ce jour même elle eſt allée à la chaſſe & a forcé trois ſangliers : ce qui annonce & prouve combien ſa conſtitution ſe fortifie & ſe conſolide.

9 *Novembre*. M. le Noir, conſeiller d'état, eſt en effet parti pour Pau, il y a pluſieurs jours : il aura avec lui M. Journet, l'Intendant

d'Auch : ils feront feuls commiffaires du Roi pour cette miffion, & nul officier militaire ne doit préfider au rétabliffement du Parlement de cette ville.

Ce rétabliffement a été arrêté uniquement entre M. le Garde des fceaux, M. le Comte de Maurepas, M. de Malesherbes & M. le contrôleur général; les autres miniftres ne s'en font mêlés en rien, & le Roi lui-même s'en rapportant entiérement au zele de ces miniftres n'a fait que figner l'édit, comme une fuite du plan général arrêté il y a un an.

L'avis de M. de Miromenil avoit été pendant longtems de rendre au Parlement de Navarre les officiers démis en 1765 & d'y réunir les officiers actuels, dont on juge fans doute la réception légale, puisque par l'édit, quoiqu'ils foient renvoyés, il eft dit que S. M. fe réferve à leur accorder de nouveau l'agrément d'acheter des charges vacantes, & d'y fiéger fur leurs anciennes provifions. C'eft M. de Malesherbes qui, plus conféquent, plus ferme, plus entier que le Garde des fceaux, lui a fait entendre que devenus maîtres de la befogne par la confiance du Roi, il ne falloit en ce cas-ci laiffer aucun louche, il falloit fuivre les principes dans toute leur rigueur: que le plus grand nombre des officiers ayant fufpendu leurs fonctions en 1765, & cette pluralité formant effentiellement le vœu de la compagnie, tout ce qui s'en avoit fuivi étoit illégal, même la re-

prise du service par le plus petit nombre; & la compagnie avoit continué de résider parmi les membres dispersés, exilés, emprisonnés, & non parmi les schismatiques, &c.

9 *Novembre* 1775. La maladie épizootique regnant dans les provinces méridionales est un fléau général pour tout le royaume, par les secours que le gouvernement est nécessité à verser sans cesse dans ces provinces qui, bien loin de pouvoir y subvenir par des augmentations d'impôts, sont, au contraire, dans le cas de mériter des diminutions. On sait que suivant le réglement du mois de Février, on fait assommer les bœufs attaqués, & on les enterre très profondement. La convention est que sur l'estimation faite de la bête tuée en présence des officiers municipaux, S. M. paye un tiers de la valeur au propriétaire & en outre tous les frais de tuerie, d'enfouissement; & pour la seule province de Béarn il en coûte déjà plus de 700,000 livres au Roi: en y joignant les frais qu'occasionne la généralité d'Auch, beaucoup plus étendue, cela doit aller à plusieurs millions.

9 *Novembre.* C'est vendredi prochain qu'on doit jouer à la cour la tragédie de *Mentzikoff* de M. de la Harpe.

Ibidem. Un tour de page cause une grande désolation parmi les Demoiselles de la comédie; on leur a soufflé une vermine fort desagréable qui les tourmente, & c'est une espece d'épidémie ré-

pandue parmi elles : ce qui amuſe depuis pluſieurs jours la jeuneſſe brillante de Fontainebleau.

10 *Novembre* 1775. M. le Comte de Saint Germain a déclaré que la premiere choſe dont il alloit s'occuper, ce ſeroit de venir au ſecours des officiers malheureux. Cette réſolution ne peut que redoubler le zele & l'amour du militaire pour un miniſtre annonçant d'auſſi heureuſes diſpoſitions. On y doit d'autant plus compter qu'ayant éprouvé lui-même l'infortune, il eſt plus à même d'avoir la ſenſibilité dont manquent ſouvent ſes ſemblables.

10 *Novembre*. On vient d'apprendre la mort du Duc des Deux-Ponts. Il étoit ami des lettres, grand protecteur du Sr. Freron ; il avoit inſtitué dans ſes états deux gazettes, l'une politique & l'autre littéraire : mais il étoit ſurtout connu par ſon attachement pour le feu Roi & par ſon zele pour la Comteſſe Dubarry, à laquelle il avoit promis un aſyle chez lui, en cas qu'elle voulût quitter la France, ou fut obligée de ſe ſouſtraire à des perſécutions trop violentes. C'eſt par un accident funeſte qu'a péri ce Prince : il chaſſoit à la groſſe bête le 4 de ce mois ; le cerf eſt revenu ſur lui, a bleſſé ſon cheval & lui-même ſi dangereuſement, que tout l'art de la chirurgie n'a pu le ſecourir. Ces cataſtrophes ſiniſtres qui arrivent aux têtes les plus reſpectables, font trembler, quand on ſonge à quoi tient la vie la plus précieuſe ainſi haſardée.

11 *Novembre* 1775. Extrait d'une lettre de Pau du 4 dudit. „ Messieurs les démettans du Parlement en 1765, font les plus grands préparatifs pour célébrer la grande époque de leur retour aussi complet. Ils ne s'attendoient pas eux-mêmes à un pareil triomphe, & ils auroient, il y a quelque tems, agréé volontiers à rentrer avec les conseillers actuels. M. de la Caze, le Premier Président, en mourra de chagrin; il est dans le plus grand desespoir & surtout d'avoir été pris pour dupe par M. de Miromenil. Voyant ou entendant dire qu'il étoit question de sa compagnie, il avoit proposé au Garde des sceaux de lui envoyer quelque député du Parlement pour conférer avec lui sur le rétablissement qu'on projettoit : celui-ci lui répondit que le Roi ne lui avoit point parlé de sa compagnie, & qu'il regardoit comme inutile d'en envoyer aucun membre auprès de lui. Malgré cela, on convint que M. de la Caze le fils, Président actuel de la compagnie & ayant l'agrément pour remplacer son pere, se rendroit dans la capitale sous prétexte de ses affaires; mais ce jeune homme, sans expérience, sans finesse, sans intelligence, n'a que nui par son indiscrétion & son importunité. Les démissionnaires, au contraire, avoient un député adroit, qui mené partout par la Duchesse & par la Comtesse de Grammont, a profité du zele de ces deux dames, & l'a surtout emporté depuis l'admission de M. de Malesherbes au ministere. Les démis-

ſionnaires ſe regardoient d'abord comme ſi heureux de rentrer avec les autres, qu'ils avoient offert à M. le contrôleur général de payer la finance des charges de ceux-ci, parce qu'ils donnoient pour raiſon d'éluder le rétabliſſement de ces offices en charges, que pluſieurs n'étoient pas en état de les payer. M. Turgot répondit que c'étoit une folie."

11 *Novembre* 1775. Les ennemis de M. Turgot ne pouvant donner l'eſſor à leur rage dans des libelles par la difficulté de les faire imprimer, ſe contentent de faire courir des pamphlets manuſcrits contre ce miniſtre, ſes conſeillers & ſes ſubalternes de confiance. C'eſt ainſi qu'ils répandent : *Catalogue des livres nouveaux qui ſe trouvent chez l'abbé Roubaud, Secrétaire perpétuel de la franche loge économiſte ſous la protection de M. Turgot, le très vénérable grand-maître.* On voit que cette facétie eſt bien réchauffée. Sous le titre prétendu de ces ouvrages nouveaux, on critique les opérations du contrôleur général, ſes projets & les gens auxquels il met ſa confiance. Du reſte, il y a quelques bonnes plaiſanteries, mais beaucoup plus de mauvaiſes, des alluſions injuſtes, calomnieuſes, &, en général, plus de méchanceté que d'eſprit. On y trouve même des choſes intelligibles & qui exigeroient un long commentaire.

11 *Novembre.* L'abbé de Voiſenon eſt très mal d'un épuiſement total, cauſé par une diarrhée continue. Il eſt fort à craindre qu'il ne reschappe

échappe pas à cette rechûte. Il est hors d'état d'être transporté & mourra vraisemblablement à Voisenon, terre de son frere, où il est.

11 *Novembre* 1775. *Monsieur* vient de prendre pour son premier peintre le Sr. Doyen, artiste d'un grand mérite, le premier pour l'histoire aujourd'hui.

12 *Novembre.* M. de Belle-Isle, M. de Choiseul, M. de Monteynard, M. du Muy, ont eu tous durant leur ministere l'envie de supprimer en totalité ou de réformer en très grande partie la maison du Roi: aucun n'a eu le courage d'effectuer ce projet, traversé par les plus grands Seigneurs, intéressés à en empêcher l'exécution. On assure que M. le Comte de Saint Germain veut absolument le consommer & de la maniere la plus complette. Il s'est fait remettre tous les mémoires travaillés sur cette matiere, & notamment les papiers y relatifs trouvés dans ceux de son prédécesseur. Il paroît qu'il s'agit d'une suppression totale: tous les régimens de France viendront à tour de rôle monter la garde à Versailles auprès de la personne de S. M. Par ce moyen elle connoîtra successivement tous les militaires de son royaume, elle en sera connue, & il en résultera un zele plus grand des uns & une bienfaisance plus éclairée de la part du monarque. On souhaite généralement que cet arrangement ait lieu.

12 *Novembre* 1775. Le Sr. Rebel, surintendant de la musique du roi & administrateur général de l'opéra, vient de mourir. Cette perte est nulle, en ce que ce personnage très âgé n'avoit plus la vigueur nécessaire pour la suprême dictature, que tous ses sens raccornis le rendoient inhabile à ses fonctions du côté du goût & de l'oreille. Le Sr. Francœur, son ancien acolyte, se meurt aussi. Le premier laisse un cordon de St. Michel vacant.

12 *Novembre.* La Duchesse de Brancas, belle-mere du Comte de Lauraguais, vient d'accoucher d'un garçon.

12 *Novembre.* M. Albert exerce ses fonctions avec une vigilance extraordinaire concernant l'introduction furtive des livres prohibés: tous les colporteurs desœuvrés se disposent à prendre un autre métier, puisqu'ils ne peuvent plus vivre avec le leur. Il est très vrai que 200 exemplaires des *Anecdotes sur Madame la Comtesse Dubarry* ayant été surpris en route, & portés suivant le réglement à la chambre syndicale, ont été remis à l'hôtel de la police, où le magistrat tient renfermé avec soin cet ouvrage dangereux.

13 *Novembre.* Le Sr. Goupil, inspecteur de police pour la librairie, successeur du Sr. d'Hemmery, est allé depuis peu à Bordeaux pour une mission secrete. On assure aujourd'hui qu'il étoit chargé de la part du ministere d'enlever dans cette capitale, ou aux environs, le ma-

nuſcrit & l'édition d'un ouvrage qu'on y imprimoit furtivement & qui avoit pour titre : *l'ombre de Louis XV devant le tribunal de Minos.*

13 *Novembre* 1775. M. de Voltaire montre aux amateurs qui vont le voir à Ferney le portrait du Roi de Pruſſe, dont cette Majeſté lui a fait préſent, ainſi que le ſien, en porcelaine, qu'elle lui a également envoyé. Au bas de celui du Philoſophe de Ferney on lit ce mot : *Immortàli;* déviſe bien glorieuſe, étant donnée par un Monarque ſi connoiſſeur en gloire & en mérite. Cette porcelaine eſt d'une manufacture nouvelle, que ce Monarque a établie dans ſes états.

M. de Voltaire ne peut s'empêcher auſſi de s'épancher ſur le compte de l'Impératrice des Ruſſies, qui le comble de louanges dans le commerce réciproque de lettres qu'elle ſoutient avec ce grand poëte. Il l'appelle familiérement & en cauſant avec ſes amis, ſa *Cathau*; abréviation mignarde du mot *Catherine*, dont on ſe ſert envers une ſervante, ou envers une perruche. Mais tout eſt permis à un vieillard, qui depuis longtems veut traiter de pair avec les Souverains.

13 *Novembre.* Cet été la Reine ayant choiſi une robe de taffetas d'une couleur rembrunie, le Roi dit en riant : *c'eſt couleur de puce;* & à l'inſtant toutes les femmes de la cour voulurent avoir des taffetas puces. La manie paſſa aux hommes : les teinturiers furent occupés à

travailler des nuances nouvelles. On diſtingua entre la vieille & la jeune puce, & l'on ſous-diviſa les nuances mêmes du corps de cet inſecte: le ventre, le dos, la cuiſſe, la tête ſe différencierent. Cette couleur dominante ſembloit devoir être celle de l'hiver. Les marchands intéreſſés à multiplier les modes, ayant préſenté des ſatins à la Reine, S. M. en a choiſi principalement un d'un gris-cendré. *Monſieur* s'eſt écrié qu'il étoit *couleur des cheveux de la Reine.* A l'inſtant la couleur puce eſt tombée, & l'on a dépêché des valets de chambre de Fontainebleau à Paris pour demander des velours, des ratines, des draps de cette couleur, & dans ceux-ci certains coûtoient la veille de la St. Martin 86 livres l'aune: leur prix courant eſt de 40 à 42 livres. Cette anecdote, frivole en apparence, annonce que ſi le monarque François a de la ſolidité dans la tête, malgré ſa jeuneſſe, les courtiſans ſont toujours légers, petits & vains, comme ſous le feu roi.

14 *Novembre* 1775. On a ſu dans le tems que M. de Lamoignon, Préſident de la chambre des vacations, lors de ſa viſite des priſons à la fin des ſéances de ce tribunal, ayant appris qu'il y avoit à la conciergerie un Janſeniſte qui y étoit depuis quarante-un ans environ, & une fille renommée dans le parti des convulſions lorſque le fameux tombeau de St. Medard étoit ſi fort en vogue, a voulu les voir; que ceux-ci ont refuſé, & qu'il a fallu les traduire de force devant

le magiſtrat, qui leur a offert leur liberté, s'ils vouloient ſe ſoumettre à la demander par une requête, ſuivant la formule uſitée: à quoi ils n'ont également pas voulu conſentir, en diſant qu'ils avoient été detenus injuſtement, que c'étoit à la juſtice à ſe réformer & à leur faire les réparations qu'ils méritoient. Cette fermeté fanatique a étonné le Parlement: on a été obligé d'appeller un procureur, qui d'office a rempli la forme néceſſaire & ces accuſés ont été élargis.

Il faut ajouter que ce Préſident, qu'on ne taxera pas de Janſéniſme, mais d'une roideur de caractere, le propre des ames fortes & énergiques, lors du premier refus de l'homme de ſe rendre devant les magiſtrats, reſpectant cette réponſe digne d'un homme qui connoît ſon innocence, lui fit dire que s'il étoit ſeul il iroit volontiers le trouver & le prévenir, mais qu'étant-là comme chef de la chambre il ne pouvoit pas quitter.

Il faut ſavoir encore que cet homme & cette fille avoient été ſurpris avec pluſieurs autres convulſionnaires quelque tems après que le feu roi eut fait murer le tombeau de St. Medard, & défendu les attroupemens à cette occaſion; que tous les autres avoient été élargis de la même maniere, c'eſt-à-dire en préſentant requête convenue pour ſe plaindre de l'injuſtice qu'ils éprouvoient par leur détention: que ceux-ci ſeuls s'y étoient refuſés, & que le Parlement, eſclave de la formalité, avoit préféré, plutôt

que d'y manquer, à continuer une iniquité qu'il reconnoiſſoit.

Il faut ſavoir encore que M. de Lamoignon, non content d'avoir procuré la liberté à ces malheureux, a pris les informations néceſſaires pour ſavoir comment ils ſubſiſteroient, diſpoſé à leur faire une penſion de ſes propres deniers, mais qu'ils s'y ſont refuſés, ayant effectivement de quoi vivre ſans ſecours.

Tout le parti Janſéniſte a treſſailli de joie en apprenant ces détails, & il s'empreſſe d'aller viſiter ces illuſtres confeſſeurs.

14 *Novembre* 1775. On a nouvelle de Fontainebleau que la tragédie de *Mentzikoff* y a été jouée le vendredi 10 avec toute la pompe dont un théâtre de la cour eſt ſuſceptible, & avec une grande affluence de ſpectateurs illuſtres, d'étrangers de diſtinction, & ſurtout de Seigneurs Ruſſes, qu'il intéreſſoit plus particuliérement. M. de la Harpe n'a pas non plus à ſe plaindre des acteurs, qui ont joué avec un zele digne du lieu. Ces acceſſoires n'ont pas empêché la piece de paroître mauvaiſe aux gens les plus difficiles, médiocre aux ſpectateurs indulgens & d'un noir épouvantable à tout le monde.

14 *Novembre.* Les anciennes femmes de la cour ne ſont pas contentes d'un propos de la Reine, qui, dans l'âge jeune, aimable & folâtre où elle eſt, ignore encore avec quelle rapidité l'âge avance & regarde la vieilleſſe dans le terme le plus éloigné; S. M. a déclaré qu'elle ne

ſavoit pas comment paſſé trente ans on oſoit paroître à la cour. Peut-être auſſi ſon objet eſt-il d'écarter toutes les femmes du regne précédent, qui par leur baſſeſſe, leur aſſerviſſement envers la favorite, ſe ſont avilies & ont mérité ſa juſte indignation.

15 *Novembre.* On ſait aujourd'hui que les principaux objets traités dans les comités tenus à Montigny chez M. de Trudaine, ſont la ſuppreſſion des enterremens dans les égliſes & même des cimetieres dans les villes; car, quoi qu'on ſoit d'accord ſur le fond, il s'agit de lever les inconvéniens que préſente l'autre plan, ſurtout dans une capitale immenſe comme Paris: celle de la mendicité, dont tout le monde convient, comme louable & néceſſaire, mais également difficile dans l'exécution: celle des hôpitaux, dont il s'agiroit d'économiſer l'adminiſtration très diſpendieuſe & de la faire tourner au profit des pauvres, en verſant les fonds entre les mains des curés de chaque paroiſſe, qui ſoulageroient leurs malades reſpectifs d'une façon plus intelligente, plus utile & plus agréable à ceux-ci: celle des maîtriſes dans les arts & métiers, matiere ſuſceptible dans la diſcuſſion de beaucoup de débats: pluſieurs autres enfin. Tous ces projets très avancés ont été ſuſpendus par la goutte de M. Turgot: ce miniſtre va mieux, travaille, mais ne donne point d'audience & ne peut aller au conſeil.

M. de Maurepas eſt auſſi ſur ſa chaiſe longue,

voyant ſes parens & ſes amis intimes, mais ne pouvant s'occuper beaucoup.

15 *Novembre* 1775. La mort du Sr. Rebel, cet adminiſtrateur général de l'opéra, ce ſuprême dictateur de la république lyrique, a laiſſé par ſa mort ſon gouvernement dans une telle anarchie, qu'il en a réſulté des diviſions funeſtes aux plaiſirs du public. Le Sr. le Gros & le Sr. Larrivée ont eu une rivalité particuliere relativement à des récompenſes pécuniares, qu'ils croyoient mériter excluſivement l'un à l'autre. La Dlle. Roſalie & la Dlle. Château-neuf ont eu auſſi une rixe; la derniere ayant été ſifflée, ainſi qu'on l'a dit, a attribué ſa disgrace à la premiere, & l'a en conſéquence injuriée en public & au ſpectacle même dans les termes les plus énergiques de la langue de ces Demoiſelles: enfin une jalouſie générale s'éleve de leur part contre la Dlle. Arnoux, qui, comme on l'a rapporté encore, s'eſt retirée & a accepté la condition d'être payée à cinq louis par repréſentation; elles trouvent que c'eſt trop cher, que c'eſt par un pareil accommodement récompenſer la pareſſe de cette actrice, qu'on vouloit punir au contraire. Tant de diviſions & de cabales réduiſent l'opéra dans le plus grand délabrement & ont fait interrompre l'acte d'*Eroſine*, le ſeul des fragmens donnés aujourd'hui qu'on eût goûté. Les amateurs ſont dans la plus vive inquiétude & ne ſavent comment finira tout cela.

16 *Novembre* 1775. Au moment où l'on croyoit le clergé prêt à diſſoudre ſon aſſemblée,

il a repris ſes ſéances même ſur les objets de politique & de régime économique. Le gouvernement ne voulant pas le laiſſer ſe ſéparer ſans terminer l'objet de la validité des mariages des Proteſtans, l'oblige à s'occuper de nouveau ſur cette matiere. M. l'archevêque de Toulouſe, & celui de Narbonne, ſe ſont déclarés ouvertement pour le ſyſtême de la cour, & comme ils ſoutiennent avec eſprit ce que les *zélanti* appellent une mauvaiſe cauſe, & que ceux-ci défendent, au contraire, très mal un parti qu'ils appellent le bon, on ne ſeroit pas ſurpris que les premiers l'emportaſſent, non par aucune approbation expreſſe ou concours du clergé, mais en retirant ſon oppoſition, en n'en formant point de nouvelle & en laiſſant le gouvernement valider ces mariages au civil par des actes reconnus légaux & autoriſés par un édit. On prend les évêques par le bien même de la religion, puiſqu'en diſpenſant les Proteſtans d'avoir recours au ſacrement, on en épargneroit ainſi la profanation, trop commune aujourd'hui.

16 *Novembre* 1775. M. le Duc d'Orléans va de mieux en mieux, il a déjà chaſſé & s'eſt trouvé ſuffiſamment de forces pour cet exercice.

17 *Novembre.* On a déjà vu par un court énoncé du problême qu'a propoſé comme ſujet d'un prix extraordinaire l'Académie des Sciences, publié dans la gazette de France, combien le gouvernement avoit à cœur de trouver un

moyen de fuppléer à la diminution fenfible du falpetre qu'on épouve en ce royaume. Dans la féance publique tenue le 15 de ce mois, il en á été diftribué des profpectus beaucoup plus étendus, mettant les favans en état de concourir avec plus de fuccès fur une matiere auffi importante.

17 *Novembre.* M. de Fouchy, le Secrétaire ancien de l'Académie des Sciences, auquel on a nommé M. le Marquis de Condorcet pour adjoint, ayant trouvé dans un des volumes des Mémoires de la compagnie que lui renvoyoit M. d'Alembert, un modele de lettre au miniftre contre lui, a dénoncé fon confrere à l'académie. Dans ce brouillon, véritablement brouillon, l'académicien faifoit fentir la néceffité d'accorder une prompte retraite à M. de Fouchy, deformais hors d'état de remplir les fonctions de fa place, & d'ailleurs la deshonorant par une inconduite qui lui attiroit journellement des actes judiciaires, des arrêts, des faifies, dans lesquelles fon corps avoit été obligé de prendre part plufieurs fois & de fe compromettre. Les repréfentations de l'accufateur, fort judicieufes au fond, ont paru peu nobles, peu loyales, bonnes à conferver dans l'incognito, & l'on a mis ainfi les parties hors de cour.

17 *Novembre* 1775. Dès 1762 feu M. de Parcieu avoit lu à l'Académie des Sciences des mémoires pour procurer à Paris une plus grande abondance d'eau, en y faifant arriver les ri-

vieres de l'Yvette & de la Bievre. Il s'étoit toujours occupé depuis de ce projet patriotique. A sa mort M. Perronnet a été chargé de continuer un travail aussi utile. Enfin il a annoncé à l'Académie des Sciences qu'il étoit parfaitement achevé, que les nivellemens étoient pris, les plans levés, les devis établis, & que pour vingt millions on pourroit distribuer & rendre en proportion dans chacune des vingt-cinq mille maisons de la capitale deux mille pouces cubes d'eau, qui fourniroient à chaque habitant environ cinquante pintes d'eau par jour.

18 *Novembre* 1775. On a célébré l'heureux avénement de M. le Comte de Saint Germain, dans une chanson sur l'air du menuet d'*Exaudet*, assez bien faite. C'est un précis historique de sa vie & de ses malheurs. La voici:

Saint Germain,
Dès demain
Je m'engage,
De la gloire de l'état,
Du bonheur du soldat
Ton nom seul est le gage.
Autrefois,
A ta voix,
La victoire
Sur nos pas eut accouru,
Si l'on avoit voulu
Te croire.
Mais périssent dans l'histoire,
Ainsi que dans ta mémoire,

D'un rival (*)
Trop fatal
A la France,
Les manœuvres & les maux
Qu'entraîna d'un héros
L'abſence!
Des vertus
Qu'un Titus,
Notre pere,
Va chercher dans les déſerts,
Montrent à l'univers
Un nouveau Béliſaire.
Aujourd'hui
Comme lui
Tu pardonnes.
Puiſſe trouver du retour
L'exemple qu'à la cour
Tu donnes!

18 *Novembre* 1775. L'uſage eſt quand un Sécrétaire d'état de la guerre parvient à ce département, qu'il annonce ſon avénement par des lettres circulaires à tous les gouverneurs, lieutenant-généraux, officiers-commandans, &c. M. le Comte de Saint Germain a profité de cette circonſtance, pour écrire à M. le Maréchal Duc de Broglio, gouverneur de Metz & du pays Meſſin, une lettre particuliere, par laquelle il ſemble oublier la querelle élevée entre ces deux perſonnages illuſtres, lors de la derniere guerre, à l'affaire de Corbach, qui occaſion-

(*) Le Maréchal de Broglio.

na la retraite de M. de Saint Germain. M. de Broglio a répondu ſur le même ton, & l'on donne dans le public ces deux épitres pour des modeles de générofité & de ſentimens patriotiques.

18 *Novembre.* M. le Prince de Condé vient d'acheter l'hôtel de Conti 600,000 livres, où eſt morte la Princeſſe de ce nom. Il ſe propoſe d'ouvrir une grande rue en face du palais Bourbon, qui ſera rendue publique, au lieu de celle qui longe cet hôtel, d'y porter des bâtimens, & de prendre ſur le jardin pour faire des maiſons neuves. On prétend que par la combinaiſon du terrein & des édifices qu'on y élevera, il procurera un emplacement très vaste & un beau point de vue à ſon palais.

On a effectivement paſſé au ſceau, le 15 de ce mois, des lettres patentes pour la nouvelle rue en face du palais Bourbon.

19 *Novembre* 1775. M. le Comte de Saint Germain a donné le 15 ſa premiere audience aux Invalides. On ne ſauroit rendre l'affluence de monde qui s'y eſt trouvée & la joie générale qu'il a remarquée ſur tous les viſages.

19 *Novembre* 1775. Le Parlement eſt rentré à l'ordinaire après la St. Martin, & a aſſiſté à la meſſe rouge. Enſuite, dans la grand'chambre où Meſſieurs ſe ſont réunis, le premier Préſident a fait un diſcours d'étiquette auſſi, mais remarquable par le compte qu'il y a rendu de la réintégration des cours rentrées de

puis les vacances. Il a saisi cette occasion pour épancher son cœur sur le Roi, & sur le choix de ses Ministres, particuliérement sur M. le Comte de Maurepas. L'orateur a mis tant d'onction & de pathos dans son débit, qu'il a tiré les larmes des yeux de beaucoup d'auditeurs. Ce discours lui feroit infiniment d'honneur s'il étoit de lui; mais malheureusement on connoît le faiseur, & d'ailleurs les propos ne peuvent démentir les faits. Sa conduite durant l'exil ne s'oublie point, & le rendra toujours très méprisable aux yeux de sa compagnie.

19 *Novembre* 1775. Les lettres de Pau, en faisant mention de la certitude reçue du rétablissement, ne sont pas conformes aux précédentes, qui venoient du parti adverse. Celles-ci parlent de cet événement futur comme très agréable au public, puisque sur cette seule annonce, en signe d'allégresse, on a tiré le canon, sonné les cloches, illuminé les maisons, non-seulement dans la capitale, mais dans toute la province.

19 *Novembre* 1775. La Reine, Madame, Madame la Comtesse d'Artois, Monsieur & Monsieur le Comte d'Artois, sont venus hier sans cérémonie à l'opéra, où il est resté même un très grand vuide. Tous les différends ont dû cesser pour ces augustes personnages, & l'on a repris l'Acte d'*Erosine*, interrompu par les querelles des acteurs.

19 *Novembre* 1775. On parle beaucoup d'u-

ne chanſon ſur la cour, intitulée : *les prudes.* Les femmes les plus diſtinguées de cette ſphere brillante y ſont paſſées en revue, avec plus de méchanceté que d'eſprit. Malheureuſement elle eſt, par cette raiſon, très vraie.

20 *Novembre* 1775. Extrait d'une Lettre de Verſailles, du 18 Novembre 1775. ,, Il a percé ici quelques exemplaires des *Anecdotes ſur Madame la Comteſſe Dubarry*, mais en ſi petit nombre qu'on ſe les arrache à la cour. On n'auroit pas cru que la ſcene & les acteurs étant entiérement renouvellés, cette nouveauté pût exciter une ſenſation auſſi vive. C'eſt que l'auteur, comme il le dit dans ſa préface, a traité le ſujet le plus heureux, joignant les agrémens du roman à l'intérêt de l'hiſtoire, fécond en faits & en anecdotes, & que la diverſité de la fortune de l'héroïne offre un contraſte piquant, une variété d'événemens qui repoſe & réveille ſans ceſſe l'attention du lecteur, le charme, en un mot, de pareils ouvrages. Celui-ci, aſſez étendu, a 350 pages, & porte *Londres* : cette ville étant aujourd'hui la ſeule où l'on puiſſe imprimer avec ſécurité ces écrits furtifs & allarmans pour ceux qui y figurent.

20 *Novembre* 1775. La ſemaine derniere où il a fait des tems de pluie affreux, on a voulu profiter de la circonſtance pour exécuter l'entrepriſe hardie de voler à l'hôtel des fermes. On avoit déjà forcé les barreaux d'une piece voiſine d'une des groſſes caiſſes. On étoit mê-

me parvenu à la caisse, & avec un cric on s'efforçoit de soulever la porte de fer. Cette opération impossible physiquement n'a pu réussir. On a trouvé le lendemain les vestiges de l'introduction des voleurs & leur instrument. On conclut que ce sont des gens au fait des aguets de la maison. Ils seront pendus si on les dévouvre.

20 *Novembre* 1775. La commission concernant la réforme des réguliers, dont les ouvrages, sans enrégistrement légal, n'ont encore aucune consistance, se flattoit du moins que les Célestins gagnés en partie se soumettroient à ses opérations; mais ces religieux réclament aujourd'hui. Ils répandent un mémoire, suivi d'une cousultation, sur leur dissolution prochaine. Ils prétendent devoir être conservés dans leur état: ils se plaignent des actes de ce tribunal; ils n'osent l'attaquer ouvertement, mais font pressentir que la politique leur ferme la bouche sur ses vexations & son despotisme.

21 *Novembre* 1775. L'abbé de Voisenon est toujours malade & mourant à Voisenon: il est hors d'état de revenir à Paris. M. l'archevêque de Sens, c'est-à-dire le Cardinal de Luynes, dans le diocese duquel il se trouve, & confrere de cet académicien, a cru cette ame digne de ses soins & s'est transporté au château pour le ramener au Seigneur; ce à quoi il n'a pas eu de peine, l'abbé de Voisenon étant toujours très bon chrétien quand il est alité. D'ailleurs

leurs il avoit avec lui l'abbé Genet, docteur de Sorbonne, qui avoit déjà bien ébauché la besogne. On ne conserve aucun espoir à l'égard de l'individu physique.

21 *Novembre* 1775. Messieurs de l'assemblée du clergé ont appellé des casuistes & docteurs étrangers, suivant l'usage dans les cas importans, pour avoir leur avis sur le projet de légaliser civilement les mariages des Protestans. Entre ceux-ci l'abbé Thierri, chancelier de l'église de Paris, a prétendu que le clergé ne pouvoit acquiescer à cette tournure, en ce qu'elle entraînoit nécessairement des suites funestes à la religion. Les prélats embarrassés par son discours adroit & éloquent ont eu recours à M. de Maurepas, & en ont référé à ce ministre qui, l'on ne sait pourquoi, les a raffermis dans leur résistance, en leur remettant sous les yeux l'inconséquence de la conduite actuelle du clergé avec celle de celui qui, sous Louis XIV, s'étoit mis à genoux devant ce monarque pour obtenir la révocation de l'édit de Nantes; en sorte que cet objet est absolument écarté, & l'assemblée ne s'en occupe plus, laissant à la sagesse du gouvernement faire ce qu'elle jugera le plus convenable.

21 *Novembre*. On a envoyé en diligence aux Gobelins, à Lyon & autres manufactures, des cheveux de la reine, pour qu'on puisse en prendre la nuance exacte.

22 *Novembre* 1775. Extrait d'une lettre de Pau du 14 Novembre....,, Tous Meſſieurs du Parlement ont reçu des ordres pour ne point rentrer hier, ſuivant l'uſage; & ceux de l'ancien en ont eu, au contraire, pour ſe rendre au palais, ainſi qu'on l'avoit annoncé. L'inſtallation s'eſt faite hier. Les Préſidens ſont complets, il n'y a que trente Conſeillers: enſorte qu'il y a ſeize offices vacans. Il ne s'eſt trouvé à l'aſſemblée que ſix membres de la compagnie de 1765, reſtés dans leurs fonctions: on choiſira dans tous les autres de quoi remplir le vuide actuel. M. le Noir, malgré ſes bonnes intentions pour les expulſés, a été tellement obſédé par les autres, & l'enthouſiaſme public lui en a tellement impoſé, qu'il n'a pu leur donner encore les conſolations dont il eſt porteur. Il y a eu beaucoup de huées pour les ſix perſévérans non démis, & comme elles réjailliſſoient indirectement ſur le Premier Préſident, dans le même cas, il les a fait ceſſer. Le Préſident de Pla s'eſt diſtingué parmi les triomphans; il eſt puiſſamment riche & il n'a pas épargné les diſtributions d'argent aux clercs, au peuple & à toute la canaille de la ville. La fermentation s'eſt communiquée au dehors; il y a eu beaucoup d'étrangers des provinces circonvoiſines: des membres du Parlement de Bordeaux, qui étoient aux eaux, ont éte invités de venir prendre part aux fêtes & à la gloire de la ma-

giſtrature; en un mot, c'eſt une ivreſſe générale, qui fait oublier les calamités de la maladie épizootique. ”

22 *Novembre* 1775. M. Turgot faiſant après le bien public ſes plus cheres délices des arts & des ſciences, étend ſa protection & ſes encouragemens ſur eux ; il vient de fonder une chaire d'hydraudynamique, à laquelle il a nommé l'abbé Boſſut, qui doit ouvrir ſon cours public inceſſamment à l'oratoire. On lit une lettre du miniſtre à ce nouveau profeſſeur, aſſez longue, où il développe des connoiſſances en phyſique & ſon goût pour ces matieres.

23 *Novembre* 1775. On parle de beaucoup d'édits que S. M. doit faire apporter au Parlement & qu'elle fera enrégiſtrer ſous ſes yeux pour plus de célérité. Il eſt queſtion principalement : 1°. de la ſuppreſſion des corvées, auxquelles on ſubſtituera un impôt : 2°. de la ſuppreſſion des maîtriſes, des arts & métiers, pour rendre le commerce plus encouragé & plus floriſſant : 3°. de la ſuppreſſion de la mendicité, à laquelle on obviera par des forçats de terre, c'eſt-à-dire des régimens de travailleurs publics, qu'on répartira pour les divers travaux & qui contribueront beaucoup à remplacer les corvées : 4°. de la ſuppreſſion de pluſieurs charges de finance, onéreuſes à l'état, & ſurtout des tréſoriers : 5° enfin d'un emprunt conſidérable, pour ſubvenir auxdits rembourſemens & autres

dépenſes qu'entraînent tant de changemens & de projets.

23 *Novembre* 1775. La Reine ayant fait des reproches au Sr. Brizard de ce qu'il ne jouoit pas auſſi bien à Verſailles qu'à Paris, ce comédien s'eſt excuſé ſur ce que le ſilence morne qui regne aux ſpectacles de la cour, ſoit qu'il fît bien ou mal, lui laiſſoit ignorer où il pêchoit & lui ôtoit par la ſuppreſſion des applaudiſſemens un encouragement qui opéroit à coup ſûr beaucoup ſur le phyſique & ſur l'excellence du jeu. S. M. touchée de ſes raiſons, a fait changer l'étiquette & a permis de ſe livrer à tout l'enthouſiaſme que communiqueroit l'acteur. Cependant il en eſt réſulté peu d'effet; le public ſemble toujours attendre le ſignal de la reine ou de quelqu'un de la famille Royale, pour ſe livrer à ſon admiration.

24 *Novembre* 1775. L'aſſemblée du clergé s'occupe actuellement beaucoup des moines. Les *zelanti*, encouragés par l'approbation de M. le Comte de Maurepas à l'égard de leur oppoſition au rétabliſſement des Proteſtans, s'élevent aujourd'hui contre la commiſſion concernant les réguliers, & voudroient anéantir toute ſa beſogne, ſurtout en ce qui concerne l'extinction abſolue des ordres. Les prélats ſont dans une grande rumeur à cet égard, & ſi la cour n'arrête leurs débats, il faudroit néceſſairement prolonger l'aſſemblée.

24 *Novembre* 1775. Tout ce qui concerne

le nouveau miniſtre de la guerre, eſt recueilli avec avidité aujourd'hui, & ſurtout les pieces qui peuvent établir ſon caractere, ſes mœurs, ſa façon de penſer: c'eſt ce qui fait rapporter la lettre ci-jointe, écrite dans un tems, où, ſans doute, il ne prévoyoit pas ſa grandeur future.

Lettre de M. le Comte de Saint Germain à M. l'abbé Dubois, Aumônier de M. le Cardinal de Rohan.

A Cerney en Alſace, ce 24 Décembre 1774.

„ J'ai l'honneur de vous écrire ſur du mau„ vais papier, parce que la pauvreté m'accable, „ & qu'il ne me reſte pas de quoi en avoir de „ meilleur. J'ai eſſuyé une banqueroute de plus „ de cent mille écus, & je me vois dans toute „ l'étendue du terme le plus pauvre des hermi„ tes. M. de Bloſſet, Miniſtre du Roi à Co„ penhague, m'a jetté dans cet abîme. J'ai mal„ heureuſement mis ma confiance dans un hom„ me qu'il m'avoit ſinguliérement recommandé „ & au frere duquel j'avois fait la fortune. En„ fin la providence l'a voulu! ſes jugemens „ ſont juſtes & je mets toute ma confiance en „ elle. J'ai commencé par payer tout ce que je „ dois, & tout ſera payé dans le courant de „ Janvier, ou au commencement de Février, „ & enſuite j'ai payé & renvoyé mes domeſti„ ques; mais alors quel ſpectacle douloureux „ & reſpectable! tous vouloient reſter à mon „ ſervice pour rien; ç'a été-là mon grand dé-

„ chirement de cœur, Heureusement ma pau-
„ vre femme supporte ce desastre avec une pa-
„ tience & une résignation héroïque. Eh ! qu'el-
„ le est respectable à mes yeux & devant Dieu.
„ Le digne Major me propose de prier M. le
„ Cardinal de Bernis d'écrire au Cardinal de
„ Rohan. Vous connoissez les grands & les
„ gens en place. Je réfléchirai sur tout cela
„ quand ma tête sera un peu tranquille. Vous
„ voyez que j'avois bien des raisons de ne pas
„ aller à Saverne. Mon malheur s'annonçoit
„ depuis l'été. Il doit m'excuser auprès du Car-
„ dinal. Je lui écris ma lettre de nouvelle an-
„ née & j'y touche légerement cet article; mais
„ faites-le valoir convenablement. Mille com-
„ plimens à M. votre frere, je lui écrirai dès
„ que je le pourrai. Je vous souhaite à l'un &
„ à l'autre mille bonheurs & ce que vous pou-
„ vez desirer. Qu'est-ce que la vie de l'hom-
„ me sur cette malheureuse terre ? Peines &
„ malheur ! La religion seule & la vertu peu-
„ vent y adoucir un peu nos maux. Vous con-
„ noissez la sincérité de tous les sentimens ten-
„ dres & distingués que je vous ai voués pour
„ la vie.

„ Pourriez-vous procurer une bonne condi-
„ tion à la femme de chambre de ma femme ?
„ Elle a avec elle un petit garçon de sept à
„ huit ans, qu'il faudroit aussi nourrir. C'est
„ une très digne femme. Je lui donnois par an-
„ née 222 livres, & je nourrissois & logeois

„ fon enfant. Si vous pouvez l'aider , vous „ ferez une grande charité & vous m'obligerez „ infiniment, &c."

25 *Novembre* 1775. L'abbé de Voifenon eft mort, peu regretté & même peu eftimé, à raifon de fa conduite infame durant les derniers tems de fa vie, de fon afferviffement au chancelier & au miniftere du jour. Ses mœurs avoient toujours été fort fcandaleufes: on ne pouvoit s'habituer à voir un prêtre vivre publiquement avec une comédienne. Du refte, c'étoit un homme très aimable en fociété, ayant plus d'efprit que de jugement. Depuis longtems il ne produifoit rien, & dans ce qu'il a compofé, peu de chofe paffera à la poftérité; on ne voit gueres que fa *coquette fixée* qui puiffe foutenir les révolutions du tems.

On parle déja de donner fa place vacante à l'Académie Françoife à M. Turgot.

25 *Novembre* 1775. M. le Prince de Conti s'eft enfin rendu aux inftances des Princes de fon fang; il eft plus docile aux confeils de la faculté: il s'en trouve déja mieux, & peut-être que cela l'encouragera à avoir plus de confiance en fes docteurs.

25 *Novembre.* On affure qu'on fait le procès à l'éditeur du livre faifi à Touloufe, intitulé *l'ombre de Louis XV devant le tribunal de Minos*; & que n'ayant pu arrêter l'auteur, on en fait des perquifitions très grandes.

26 *Novembre.* On entend, en général, par

l'hydraudynamique la ſcience des loix, que doivent obſerver les forces qui agiſſent ſur un fluïde, ſoit en repos, ſoit en mouvement : c'eſt le 25 Novembre que s'ouvrira le nouveau cours. Voici la lettre écrite à ce ſujet par M. Turgot à l'abbé Boſſut : c'eſt une choſe rare de voir un miniſtre entrer dans des détails auſſi étendus, & parler pertinemment des ſciences les plus abſtruſes, & même avec une ſorte d'éloquence.

Verſailles le 1er Octobre 1775.

„ Il ſeroit difficile, Monſieur, de compter „ les différens genres de travaux dont l'avantage „ de l'état preſcrit à l'adminiſtration de „ s'occuper eſſentiellement, & dont le ſuccès „ ne peut être fondé que ſur la perfection de „ l'art de modifier ou de diriger l'action & le „ cours des eaux, oppoſer des digues à l'impétuoſité „ de la mer, conquérir ſur elle des „ terreins nouveaux, garantir de ſes ravages „ ceux qu'elle menace d'engloutir, creuſer de „ nouveaux ports, empêcher les anciens de ſe „ combler par les dégâts de la mer ou par ceux „ des rivieres qui s'y jettent, donner autant, qu'il „ eſt poſſible, aux torrens & aux fleuves un „ lit certain & défendre les campagnes des „ inondations, aſſurer & perfectionner la navigation „ des rivieres déjà navigables, rendre „ navigables celles qui ne le ſont pas, réunir „ les rivieres & les mer par des canaux de „ communication, féconder les terres arides, en „ y conduiſant l'eau dont elles manquent, ouvrir

„ ail-

„ ailleurs des écoulemens aux eaux qui infec-
„ tent l'air par leur féjour, fubftituer aux mou-
„ lins qui noyent les prairies, des ufines mieux
„ entendues: quelle foule d'entreprifes utiles
„ s'offrent à l'induftrie des particuliers & au
„ foin de l'adminiftration! quels biens n'en doi-
„ vent pas réfulter un jour pour les fujets &
„ pour l'état!"

„ Le Roi, qui defire vivement de procurer à
„ fes peuples toutes fortes d'avantages, fe pro-
„ pofe de faire fuivre avec la plus grande ac-
„ tivité les ouvrages déjà commencés en ce
„ genre & de les multiplier autant qu'il fera
„ poffible. Chargé de l'exécution de fes vues,
„ je ne diffimule pas l'obftacle qui y met l'im-
„ perfection où eft jusqu'ici la fcience du mou-
„ vement des fluides néceffaires pour les diri-
„ ger, & furtout l'efpece de féparation qui fe
„ trouve encore dans cette fcience entre la fpé-
„ culation & la pratique. Des génies du pre-
„ mier ordre ont établi des théories profondes;
„ mais ces théories font trop peu applicables
„ à la pratique, trop peu connues de la plus
„ grande partie des hommes d'art qui ont à o-
„ pérer. Ceux-ci font dans le plus grand nom-
„ bre de cas réduits à travailler d'après des
„ principes précaires, qui ont befoin le plus
„ fouvent d'être modifiés par une forte de ta-
„ tonnement fondé fur la feule routine.

„ Il eft donc néceffaire pour être en état de
„ projetter & d'exécuter avec fûreté, & pour

„ n'être pas exposé à tomber dans des erreurs „ ruineuses, de travailler à perfectionner l'art „ même, à en répandre la connoissance, à for- „ mer un grand nombre d'artistes, qui réunissent „ à l'étude des vrais principes de la théorie le „ secours de l'expérience, qui sachent les con- „ cilier ou les suppléer l'une par l'autre, & en „ tirer des regles sûres pour opérer avec suc- „ cès & vaincre les difficultés.

„ J'ai cru ne pouvoir mieux atteindre ce but, „ qu'en établissant son enseignement public, où „ les jeunes gens puissent s'instruire également „ dans la théorie & dans la pratique.

„ Le succès de vos ouvrages sur l'hydrauli- „ que & le suffrage que les célebres géome- „ tres de l'Europe leur ont accordé, ont déter- „ miné le Roi à vous choisir pour vous charger „ de cet enseignement.

„ L'intention de S. M. est donc, Monsieur, „ que vous donniez chaque année, à commen- „ cer au mois de Novembre prochain, un cours „ public d'hydraulique dans une salle qui vous „ sera indiquée à cet effet. Vous publierez un „ programme, où vous marquerez l'ordre, le „ nombre, l'heure & la durée de vos leçons.

„ Je serai souvent dans le cas de vous consul- „ ter sur la capacité des sujets qui auront suivi „ votre cours, & j'espere que vous voudrez „ bien en rendre compte avec l'intégrité & le „ zele qu'on vous connoît depuis longtems.

„ Je ſuis avec toute l'eſtime poſſible, Mon-
„ ſieur, votre très obéiſſant ſerviteur

„ (*Signé*) TURGOT."

26 *Novembre* 1775. Les bals de Verſailles doivent recommencer le 4 Janvier prochain : ils ſe donneront chez Madame la Princeſſe de Lamballe, ce qui rendra l'étiquette moins gênante. La Reine y danſera & ſoupera, avec qui elle voudra indiquer.

26 *Novembre* 1775. Le chanſonnier de la cour vraiſemblablement a jugé à propos de diſtinguer M. le Duc de Bouillon, & de lui faire un pot à part, c'eſt-à-dire de célébrer particulierement ſes ſottiſes dans un vaudeville qui a plus de ſel que tout le reſte. Pour l'entendre, il faut ſe reſſouvenir des folies que ce Seigneur a faites en faveur d'une Demoiſella *la Guerre*, de l'opéra. Il eſt ſur l'air : *ſi le Roi m'avoit donné*, &c.

Bouillon eſt preux & vaillant,
Il aime la Guerre,
A tout autre amuſement
Son cœur la préfere.
Ma foi vive un chambellan
Qui toujours s'en va diſant :
Moi j'aime la Guerre, ô gué
Moi j'aime la Guerre.

Au ſortir de l'opéra
Voler à la Guerre,
De Bouillon qui le croira ?
C'eſt le caractere.
Elle a pour lui des appas

Que pour d'autres elle n'a pas;
Enfin c'eſt la Guerre, ô gué, &c.

A Durfort il faut du Thé, (*a*)
C'eſt ſa fantaiſie:
Soubiſe moins dégoûté
Aime la Prairie; (*b*)
Mais Bouillon qui pour ſon Roi
Mettroit tout en deſarroi,
Aime mieux la Guerre, ô gué, &c.

27 *Novembre* 1775. La nuit du dimanche au lundi 20 Novembre, on a arrêté le colporteur Bourgeois, fort renommé pour ſon intelligence à faire paſſer ce qu'on appelle en termes de l'argot de ces gens-là des *marons*, & pour les débiter. C'eſt le même déjà inquiété au ſujet de la lettre ſur M. de Vaines, il avoit été obligé de ſe tenir caché pour quelque tems. Il étoit revenu par accommodement. On ignore ſon nouveau grief: on croit que c'eſt relativement au *Catalogue de livres*, &c. infame libelle, où l'on oſe attaquer M. Turgot lui-même d'une façon outrageante & puniſſable. On aſſure que ce miniſtre, qui devroit être au-deſſus de ces infâmes imputations, en eſt fort affecté. Bourgeois a été conduit à la Baſtille, après une recherche de ſes papiers faite à la hâte, & ſi peu exacte qu'il en eſt échappé beaucoup, dit-on, & d'importans.

(*a*) Courtiſanne célebre.
(*b*) Autre fille d'opéra.

28 *Novembre* 1775. La femaine derniere M. le Maréchal Duc de Biron a reçu une lettre du Roi, où S. M. le remercie de fes peines & foins pendant le généralat qu'il a eu de l'Armée de la haute & baffe Seine, & lui annonce en même tems la ceffation de fes fonctions, devenues heureufement inutiles, l'autorifant au furplus, fi quelque infurrection fubite l'exigeoit, à repouffer la force par la force, jufqu'à ce qu'il eût pris fes ordres.

28 *Novembre* 1775. Il eft grandement question de détruire la gent lapine en France, fi meurtriere pour les productions de l'agriculture, vers laquelle le gouvernement porte aujourd'hui fon attention & fa complaifance. Il paroît démontré que cet animal coûte un louis piece, à raifon des dégâts qu'il fait, & il ne le vaut pas à beaucoup près.

28 *Novembre* 1775. Le clergé a mis en délibération ultérieure hier 27 la queftion de favoir, s'il étoit plus avantageux de remettre l'âge de l'émiffion valide des vœux à feize ans, comme autrefois, ou de le fixer à vingt-un ans, fuivant l'édit provifoire de 1768? Il y avoit eu précédemment de grands débats parmi les prélats, & après avoir entendu les raifons pour & contre, on en eft venu à recueillir les voix: elles ont été prefque partagées, car il y en a eu trente-trois pour l'ancien réglement, & trente un pour le nouveau. En conféquence arrêté des repréfentations au Roi, pour fupplier

S. M. de fixer définitivement à ſeize ans l'époque où un jeune homme peut s'engager en religion ; ce qui doit avoir lieu en 1778, tems où l'effet de la premiere loi à cet égard ceſſe. On eſpere que le gouvernement n'aura aucun égard à cette requiſition, & qu'elle ſera encore reculée à vingt-cinq ans, le ſeul âge où l'on puiſſe diſpoſer civilement de ſes biens, & quel bien plus précieux que la liberté!

29 *Novembre* 1775. La Reine & Monſieur ſont venus au bal de l'opéra la nuit du dimanche au lundi. Comme on ne s'y attendoit pas & qu'en général les bals de la St. Martin ne ſont pas brillans, il y avoit peu de monde & mal choiſi. L'apparition fréquente de ces auguſtes perſonnages à nos ſpectacles, les améliore, en ce qu'elle tient les bons acteurs en haleine & les oblige de jouer plus ſouvent.

30 *Novembre* 1775. On aſſure que le Sr. de la Harpe eſt occupé de ſon *Mentzikoff* & travaille à le mettre en état d'être joué à la comédie françoiſe. Il paroît que l'Ambaſſadeur de Ruſſie en a voulu avoir communication plus ample, pour faire réformer des endroits peu fideles, quant aux faits, ou qui feroient deſagréables à ſa cour ; paſſages qui lui étoient, ſans doute, échappés à la lecture, lorſqu'il en a eu part pour la premiere fois. On ſait qu'en effet le jour du théâtre éclaire beaucoup de choſes qu'on ne verroit pas autrement.

30 *Novembre* 1775. Une *lettre écrite à M. Turgot par un de ſes amis*, en date du 2 Novembre, paroît imprimée. Elle roule encore ſur M. de Vaines, elle confirme les faits avancés contre lui dans la premiere, mais plus adroite, elle reſpire partout le zele d'un auteur intéreſſé à la gloire du miniſtre, à la proſpérité de ſon adminiſtration. Le premier commis eſt plus furieux que jamais. On préſume que la détention du Sr. Bourgeois doit être attribuée à la vengeance du perſonnage outragé. On eſt allé chez un M. de la Charmoy, ci-devant attaché au Sr. du Méjan, fermier général: on le ſoupçonnoit d'avoir eu part à la *Lettre d'un profane*, on a fouillé dans ſes papiers: il crie comme un démon, & ſe plaint de cet attentat contre les droits d'un citoyen, ſous un regne où l'on annonce vouloir les reſpecter.

30 *Novembre* 1775. Pour arrangemens économiques, il vient de ſe former une ſéparation à l'amiable entre M. le Comte & Madame la Comteſſe de la Marche, à qui le Prince aſſure 50,000 écus de rentes.

1er. *Décembre* 1775. M. de Guibert eſt actuellement occupé à retoucher ſa tragédie du *Connétable de Bourbon*, dont il doit y avoir une ſeconde repréſentation ſur le grand théâtre de Verſailles le 12 de ce mois.

2 *Décembre*. Suivant le procès verbal de la ſéance du Maréchal Duc de Broglio au Parlement de Metz, accompagné de M. de Calonne,

du jeudi 5 Octobre 1775, il s'eſt paſſé dans cet événement commun aux autres pluſieurs circonſtances qui méritent des détails particuliers.

C'eſt M. Pierre de Jouy, le plus ancien des Préſidens à mortier, qui faiſoit les fonctions de Premier, par le paſſage de M. de Montholon à celles de Premier Préſident du Parlement de Rouen, & le Sr. Chifflet n'étant pas encore nommé pour le remplacer. M. Pierre compris, ils étoiens ſix Préſidens à mortier & trente-ſix Conſeillers ſeulement.

Tous les diſcours en général ſont remarquables par une forte cenſure de la derniere adminiſtration & par l'omiſſion totale de Louis XV, dont il eſt fait une mention légere dans le ſeul diſcours du Préſident Pierre; mais le plus étonnant eſt celui du Sr. de Calonne, qui après avoir concouru avec un zele ardent à la deſtruction des loix, au renverſement des tribunaux, à la perſécution de Mrs. de la Chalotais, germe funeſte de toute la révolution qui a ſuivi, par un patriotiſme hypocrite reconnoît que la proſpérité d'un empire n'eſt établie que ſur le regne des loix & ſur la ſtabilité des anciennes inſtitutions, ſe félicite d'être le reſtaurateur d'une cour qu'il avoit détruite avec une douleur muette. Celui de l'Avocat général Gouſſaud eſt encore plus merveilleux, par ſa baſſeſſe à faire l'éloge de cet intendant, dont voici le paragraphe.

„ L'adminiſtrateur de cette province (le Sr.

„ de Calonne, intendant) aujourd'hui l'organe „ de la bienfaisance du Roi pour elle, jaloux „ de cet honneur qu'il a ambitionné & qu'il „ a obtenu comme la récompense du zele le „ plus ardent pour le succès de la cause com„ mune, plutôt qu'à titre d'appanage du mi„ nistere important qu'il remplit dans nos murs „ avec une distinction singuliere : heureux d'ê„ tre à la fois le témoin & l'un des objets des „ acclamations publiques, & qu'après avoir en„ levé tous les suffrages des citoyens par la „ beauté du génie & les graces de l'esprit, des „ circonstances non équivoques aient achevé de „ lui subjuguer tous les cœurs en manifestant „ au public les vœux actifs & desintéressés du „ sien, pour la prospérité de la province con„ fiée à ses soins."

Le siege des eaux & forêts à la table de marbre, qui sans avoir été expressement compris dans les suppressions ordonnées en 1771, s'étoit regardé néanmoins comme englobé dans leurs effets, & dont les offices auroient été liquidés, a été rétabli par un Edit enrégistre le même jour.

Enfin il a été enrégistré sur le champ des lettres patentes, données à Versailles le 26 Septembre 1775, autorisant le Parlement de Metz à choisir deux Présidens & douze Conseillers de cette cour, pour tenir la Chambre des vacations, par où il a recommencé ses fonctions.

2 *Décembre* 1775. Extrait d'une lettre d'Amſterdam du 27 Novembre..... Il faut bien que les *Anecdotes ſur Madame la Comteſſe Dubarry* aient percé dans votre capitale ; voici une notice qui en a été envoyée de chez vous, inſérée dans une gazette en langue hollandoiſe, dont la traduction littérale eſt :

„ De Paris 17 Novembre 1775. Un livre qui a pour titre *Anecdotes ſur Madame la Comteſſe Dubarry*, ſous la ſignature de *Londres*, fait ici beaucoup de bruit. „ Quoi qu'il s'y trouve „ quelques particularités de cette fameuſe amie „ du défunt roi, qui paroiſſent un peu ſuppo„ ſées, il eſt cependant certain que la plupart „ de ſes avantures y ſont décrites avec beau„ coup d'exactitude & que juſqu'à préſent on „ n'a rien lu d'auſſi circonſtancié à ſon ſujet. „ L'auteur, qui ſemble ſavoir les ſecrets de la „ cour de bien près, ne manque pas de nommer „ ſans ménagement tous ceux qui ont eu quel„ que relation avec la dite Dame. Comme cet „ écrit ne peut être ſouffert publiquement, l'on „ en vend les exemplaires fort cher. "

2 *Décembre*. La Reine voulant venir à la premiere repréſentation de la repriſe de l'opéra d'*Adele de Ponthieu*, a ordonné qu'on en preſſât les repétitions pour qu'elle fût jouée mardi ; ce qui a obligé de ſuſpendre l'opéra jeudi & de donner relâche *par ordre du Roi*.

3 *Décembre* 1775. Le nombre des voleurs ar-

rêtés augmente tous les jours, & l'on en compte plus de cent dans les prisons du Châtelet.

3 *Décembre.* On raconte que le Comte Dubarry, surnommé le *Roué*, ne trouvant aucun autre pays si bon que la France, pour exercer ses talens, a écrit à M. de Malesherbes pour lui faire part de son desir d'y rentrer, de ses craintes au sujet d'une lettre de cachet qu'on lui avoit fait redouter à cause de son évasion, & le supplier de lui marquer ce qui en étoit. Ce ministre ayant pris les ordres du Roi à cet égard, lui a répondu que S. M. étoit fort indifférente sur sa personne, qu'il n'étoit point un être assez important pour qu'on s'occupât de lui; qu'il eût à s'adresser au Lieutenant de police à l'avenir, ce magistrat étant seul celui sous l'inspection duquel il pût & dût être. Le *Roué*, trop satisfait d'une permission si humiliante pour tout autre, est, dit-on, arrivé ces jours-ci à Paris.

3 *Décembre.* Les prélats de la commission sachant aujourd'hui avec quelle ardeur M. l'archevêque de Paris soutient la cause des moines, le mettent en opposition avec lui-même, & lui représentent que c'est principalement sur ses plaintes portées à l'assemblée du clergé de 1765, concernant le mauvais régime & les constitutions vicieuses des ordres religieux, qu'on a songé à s'occuper avec attention de cet objet.

4 *Décembre* 1775. La *lettre à M. Turgot* eſt certainement un effet de la cabale adverſe pour faire ſauter ce Miniſtre ou le diſcréditer, quelque parti qu'il prenne à l'égard de M. de Vaines. S'il le garde, on l'accuſera d'un aveuglement tel, qu'il annonce une tête peu en état de gouverner: s'il le renvoye, on l'accuſera de foibleſſe, & l'on s'enhardira à de nouvelles tentatives contre les autres perſonnages auxquels il donne ſa confiance.

4 *Décembre.* La ſéparation de M. le Comte d'avec Madame la Comteſſe de la Marche ſe doit attribuer moins à des arrangemens économiques, qu'au dédain de la Princeſſe envers un fils que ſon auguſte époux a de *Caroline*, cette actrice émérite de la comédie Italienne, & qu'il avoit deſiré de prendre ſous ſes yeux & de préſenter à Madame la Comteſſe de la Marche; ce qu'elle a refuſé avec la plus grande hauteur, & ce qui a provoqué la réſolution du Prince, après lui avoir donné tout le tems du retour à la modération & aux égards qu'il a cru lui être dûs.

Les Princeſſes du ſang n'ont la penſion de 50,000 livres, que comme veuves. Madame la Comteſſe de la Marche a prétendu être dans le cas, &, pour éviter toute tracaſſerie, M. le Comte de la Marche lui cede la ſienne.

5 *Décembre* 1775. Le ſoupçon de la groſſeſſe de Madame la Comteſſe d'Artois s'eſt tourné en réalité, depuis que le Roi a recommandé à

l'écuyer de cette Princeſſe de prendre garde qu'elle ne fît de faux pas.

5 *Décembre* 1775. Il n'y a point eu de bal hier à Verſailles, à cauſe du rhume que la Reine a eu avec de la fievre. La même raiſon empêche S. M. de venir aujourd'hui à la premiere repréſentation d'*Adele de Pontbieu*, qu'elle devoit honorer de ſa préſence. Enfin on recule auſſi celle du *Connétable de Bourbon* à la cour, ordonnée pour le 12, & retardée juſques au 19. Il paroît que c'eſt la Reine qui a deſiré voir cette piece une ſeconde fois, qui l'a goûtée, & la défend contre toutes les critiques qu'on en a faites.

6 *Décembre* 1775. M. le Comte de Maurepas continuant à être malade, & S. M. ne voulant rien faire ſans l'avis de ce Mentor expérimenté, a ordonné aux autres miniſtres d'aller travailler chez lui à Paris, & de lui rendre compte du réſultat de leurs conférences.

6 *Décembre* 1775. *Adele de Pontbieu*, allongé jusques en cinq actes, n'en a paru aujourd'hui que plus longue & plus ennuyeuſe. Les paroles du poëme ſont toujours plattes, dures & abſolument impropres à la muſique. Celle-ci eſt foible, ſans caractere, pleine de réminiſcence. Deux ſcenes ſeules, au quatrieme & au cinquieme acte, accompagnées d'un grand ſpectacle, produiſent quelque effet : deux ou trois ariettes ſe remarquent. Du reſte, de ſuperbes habits, & des danſes bien exécutées

font tout le mérite de cette reprise. Encore les ballets n'ont-ils aucune expression, sont mal amenés & fastidieusement répétés. Les décorations ne méritent aucun éloge ; l'on se plaint même qu'elles sont fort vilaines, & qu'en général cette partie est trop négligée au théâtre lyrique.

M. le Comte d'Artois a assisté à ce spectacle. A la fin d'une scene où la Dlle. Arnoux, qui fait le rôle d'*Adele*, se retire pour aller s'asseoir pendant une fête, elle a jetté les yeux vers la loge de S. A. R., qui paroissant la regarder avec bienveillance, a enhardi l'actrice à lui sourire familiérement, comme elle auroit pû faire à un de ses camarades ou à son amant; ce qui a indigné le public, qui l'a témoigné d'une façon humiliante pour elle.

6 *Décembre* 1775. Le tableau des avocats est enfin arrêté; il est à l'impression. Me Caillard a déja plaidé. Me. Gerbier doit le faire incessament. Il a reparu à la rentrée, mais n'a pas été accueilli de ses confreres avec beaucoup de cordialité.

8 *Décembre* 1775. M. de Guibert, dont la Reine a redemandé la piece, a cru devoir la rendre plus digne de S. M., quoiqu'elle en eût déja fait l'éloge contre ceux qui la critiquoient, en profitant des censures & en l'améliorant beaucoup. Il a soumis à l'examen de sa protectrice son *Connétable de Bourbon* ainsi amélioré. Il lui a porté son manuscrit avec

les corrections : *vous voulez donc m'ôter le plaisir de vous défendre*, a répondu avec grace la Reine. Ce qui n'a pu que flatter beaucoup l'auteur, & peut-être imposera silence aux envieux.

9 *Décembre* 1775. M. de Malesherbes, comme Secrétaire d'état du département de Paris, a la suprême direction de l'opéra ; mais ce tripot, si agréable à son prédécesseur, ne lui convenant pas, il a déclaré à la ville que, comme elle payoit, il lui remettoit cette police.

9 *Décembre*. Un rhume épidémique, qui a commencé à Londres & y cause actuellement de l'inquiétude, au point qu'on voit arriver beaucoup d'Anglois pour se soustraite à ce fléau, a sauté dans nos provinces méridionales, a accablé presque tous les habitans de Toulon & de Marseille, & s'est étendu à Paris, où il regne actuellement d'une façon assez bénigne, sauf aux Invalides, où il devient catharreux & fait périr quelquefois dix ou douze de ces pauvres vieillards par jour. On l'a d'abord nommé *la grippe*, de l'ancien nom d'une pareille épidémie, il y a huit ans; on l'a ensuite nommé *la puce*, & c'est aujourd'hui *la folette*.

9 *Décembre* 1775. Le Sr. de Beaumarchais est revenu de Londres, & va s'occuper de son procès contre le Comte de Blache, qu'il est question d'aller terminer en Provence ; mais son grand objet devroit être d'anéantir l'arrêt

de flétriſſure qui ſubſiſte toujours contre lui, & qui le laiſſe dans un état peu analogue aux fonctions d'un homme en relation avec la cour pour des négociations dont on ne peut douter qu'il n'ait été chargé.

10 *Décembre* 1775. Les lettres particulieres d'Eſpagne parlent d'un traitement dur du Prince des Aſturies envers M. de Grimaldi, puiſqu'il eſt queſtion de coups de canne. C'eſt à l'occaſion de remontrances dont ce premier miniſtre avoit été chargé de la part de S. M. Catholique ſur le peu d'égards qu'il avoit pour le confeſſeur du monarque qu'il lui avoit recommandé. Ce trait de violence de l'héritier préſomptif de la couronne d'Eſpagne, n'eſt pas le premier auquel il ſe ſoit porté, puisqu'il avoit déjà donné un ſoufflet au Comte d'Aranda, aujourd'hui Ambaſſadeur en France.

10 *Décembre* 1775. Il eſt arrivé de Genêve une petite brochure ſans titre, mais qu'on attribue avec raiſon au philoſophe de Ferney. Il ſe jette aujourd'hui à corps perdu dans *l'Economisme*, qui eſt la ſecte dominante. Le nouvel écrit eſt pour faire ſa cour à M. Turgot, relativement à la ſuppreſſion des corvées, qu'il regarde comme décidée, & auxquelles on ſubſtitue un impôt.

11 *Décembre* 1775. Meſſieurs de l'Académie des Belles-Lettres avoient laiſſé perdre leur droit d'aſſiſter par députation aux fêtes de Verſailles. Cette compagnie, en proie aux Janſéniſtes

niftes depuis longtems, a voulu fortir de cette pédanterie. Elle a réclamé un privilege dont jouiffent les deux autres, & qui lui appartenoit plus fpécialement qu'à aucune, comme fourniffant les infcriptions & devifes néceffaires dans ces événemens publics, & M. de Malesherbes leur a fait reftituer leur droit.

M. de Malesherbes vient auffi de laiffer l'Académie des Sciences maîtreffe de fes penfions, dont autrefois difpofoit arbitraitement M. de la Vrilliere.

12 *Décembre* 1775. La Reine & la famille Royale font venues dimanche à l'opéra. Elles étoient parties de Verfailles après le falut. On a été furpris de voir parmi cette augufte affemblée Madame la Comteffe de Provence, qui n'ayant pas encore fait fon entrée en ce lieu *in fiocchi*, fuivant l'étiquette, n'auroit pu y venir. Mais ce qui a le plus affligé, ç'a été de juger que les efpérances conçues fur fa nouvelle groffeffe étoient évanouïes.

13 *Décembre* 1775. *L'Hiftoire de Jenny, ou le fage & l'athée, par M. Sherloc, traduit par M. de la Caille*, (roman philofophique par M de Voltaire) eft dans le goût de celui de *Bélifaire*. Il eft hiftorique en partie, & ce qu'il a d'action n'eft que pour enchâffer d'une façon plus intéreffante un dialogue intitulé : *Précis de la Converfation des* Mais, *entre un Catholique & un Anglican*, qui n'eft pas à l'avantage de notre fainte religion, puifque le premier finit par

devenir de celle de l'autre. Mais ceci n'eſt encore qu'un hors-d'œuvre. Le véritable but eſt d'amener une très longue diſſertation, auſſi dialoguée, *ſur l'Athéiſme*, où l'on épuiſe le pour & le contre, & où la converſation, en forme de controverſe, ſe termine d'une façon plus édifiante, car l'Athée croit en Dieu, moins touché des raiſonnemens de ſon adverſaire que du pathos dont il les appuye.

En général, cet ouvrage n'approche pas des autres opuſcules de l'auteur en ce genre, où le raiſonnement eſt mis en action & a plus de force. Il y a cependant quelques traits, quelques caracteres eſquiſſés, quelques ſarcasmes dignes de M. de Voltaire. Au total, il eſt fort ſérieux, fort triſte, fort philoſophique & très digne de faire le pendant de ſon modele. Il eſt moins ennuyeux, parce qu'il eſt moins long, & il eſt moins long, parce qu'il eſt de M. de Voltaire, ſachant très bien qu'il ne faut pas tant s'appéſantir ſur la morale & la métaphyſique.

14 *Décembre* 1775. On ne ſauroit croire, ou plutôt on doit penſer qu'il y a un grand mouvement à Verſailles. On appelle M. de Saint Germain *le Maupeou du militaire.* Toute la haute nobleſſe que ſes ſuppreſſions intéreſſent, eſt en allarme & crie contre lui. On a excité *Monſieur*, qui a intérêt à la choſe, à cauſe des Carabiniers. Il eſt allé chez le miniſtre de la guerre lui demander raiſon de ſon projet. M.

de Saint Germain lui a répondu très reſpectueuſement que ce n'étoit pas lui qui le vouloit, mais le Roi. On préſume la réſolution de S. M. invariable à cet égard, confirmée par les avis des trois Miniſtres, M. de Saint Germain, M. Turgot & M. de Malesherbes.

14 *Décembre* 1775. Les parens de Madame la Préſidente de St. Vincent annonçoient depuis longtems un mémoire formidable. Il paroît enfin, & répond tellement à l'épithete, que leur avocat n'a oſé le ſigner, & qu'on a eu recours à un avocat forain, qui court ainſi, dit-on, riſque de n'être jamais inſcrit ſur le tableau.

15 *Décembre.* Il y avoit autrefois un fonds en maſſe pour les penſions de Mrs. de l'Académie des Sciences, qui n'étoient point fixées individuellement, & étoient plus ou moins fortes, ſuivant la volonté du Miniſtre, c'eſt-à-dire, ſuivant que ces ſavans faiſoient leur cour à Madame de Langeac. M. de Malesherbes a ſenti l'inconvénient de cet arbitraire, & a laiſſé, comme on a dit, Meſſieurs de l'Académie maîtres d'en diſpoſer; c'eſt-à-dire, qu'elles ne ſeront plus fortes qu'à raiſon de l'ancienneté d'élection à la place de penſionnaire; ce qui ne ſe pratiquoit pas ainſi, puiſque les plus jeunes avoient quelquefois les meilleures.

15 *Décembre.* Le Roi eſt allé dîner avant-hier à Saint Ouen chez M. le Maréchal Prince de Soubiſe. S. M. lui a demandé tout ſimple-

ment un alloyau. Cette faveur, dont jouissoit beaucoup autrefois ce Seigneur sous le feu Roi, mais dont on ne l'auroit pas cru si susceptible sous celui-ci, intrigue les courtisans, toujours allarmés de peu de chose. On ajoute que S. M. en le laissant maître du choix des convives, lui a déclaré qu'elle ne vouloit point de femmes.

15 *Décembre* 1775. Dans la brochure *sur les corvées*, M. de Voltaire se fait le champion du contrôleur général & répond à ceux qui se recrient contre la substitution d'un impôt à cette charge. Mais non content de résoudre les objections les plus ordinaires & les plus fortes sur cet objet, il évente les causes secrettes de ces clameurs, qu'il développe & qu'il attribue à l'ignorance des gros financiers & au desespoir des intrigans, qui sous un Ministre pareil désesperent de faire fortune.

15 *Décembre*. Au mémoire pour Madame de St. Vincent est joint un autre écrit, ayant pour titre: *Reproches des faux témoins &c.* Celui-là est signé de l'avocat ordinaire, *Piet Duplessis*. La consultation est du 6 Décembre.

16 *Décembre*. Il paroît une sentence du Châtelet d'une espece singuliere, en ce que ce tribunal se mêle de fonctions que s'attribue ordinairement le tribunal supérieur. Il s'agit d'une condamnation de livre; & celui qui a été jugé digne de l'animadversion du Châtelet, a pour titre *la philosophie de la nature*. On ne sait pourquoi il a mérité cette prédilection. Il est en

ſix volumes, & paſſe dans le monde pour être d'un M. de l'Iſle. Dès le 1 Septembre il avoit été dénoncé à la compagnie aſſemblée en la chambre du conſeil, par un de Meſſieurs qui avoit fait à cet égard un long diſcours. La compagnie avoit arrêté en conſéquence que les gens du Roi prendroient communication, tant du livre que dudit récit. Enfin Me. de Delay d'Achers, premier avocat du Roi, ayant fait ſon rapport, ledit livre a été condamné à être lacéré & brûlé en la place de Grêve par l'exécuteur de la haute juſtice, comme impie, blaſphématoire & ſéditieux, tendant à ſoulever les peuples contre la religion & le gouvernement, à renverſer tous les principes de la ſûreté & de l'honnêteté publique, & à révolter les ſujets contre l'autorité du Roi.

On ne ſait pourquoi cette ſentence, du 9 Septembre, n'a été exécutée que le jeudi 14 Décembre.

16 *Décembre* 1775. Les reproches de Madame de St. Vincent contre les faux témoins adminiſtrés par M. le Maréchal de Richelieu contre elle, ſont de la plus grande force, & ſuivant eux il en réſulte que ce Seigneur demeure lui-même convaincu, ou véhémentement ſoupçonné, d'être l'auteur du crime dont il accuſe cette Dame. Outre les reproches généraux, il y en a des particuliers contre les experts en écriture, très détaillés & fondés ſur les interrogatoires; les autres perſonnages, jouant un rôle

dans l'affaire, font également difcutés, & il paroît d'après cet expofé, que les faits font portés au plus haut degré d'évidence, & que tout le public, du moins la partie la moins prévenue, commence à fe ranger du côté de la Préfidente.

Quant à la réponfe de cette Dame, c'eft un récit très détaillé de tous les faits. S'il n'a pas produit une auffi forte fenfation dans le public comme mémoire offenfif contre le Maréchal, il eft on ne peut plus adroitement fait comme défenfif, puisque ce n'eft point à elle qu'eft impofé le devoir de faire preuve, que c'eft à fon accufateur; & qu'ayant démontré que les moyens font infuffifans, nuls ou faux, elle fe trouve juftifiée par eux-mêmes, & il ne refte à M. le Maréchal, en ce combat fcandaleux, que la honte de l'avoir livré.

C'eft certainement le meilleur ouvrage qui ait encore été fait pour Madame de St. Vincent. Outre qu'il eft infiniment mieux écrit, qu'il ne fent point le légifte & le barreau, il eft ordonné avec une fageffe, une clarté & une intelligence, qui font infiniment d'honneur à fon auteur. Tel qu'il foit, fi le ton en eft quelquefois vif, hardi, chaud & vindicatif, on conçoit qu'il ne devoit pas être autrement, étant foufcrit de cinquante-quatre fignatures des parens ou alliés de Madame de St. Vincent, tous gens de qualité, & fouvent de la plus haute. Celui-ci, fondé

ſur celui des reproches, n'eſt cenſé avoir paru qu'après, c'eſt-à-dire le 10 Décembre.

16 *Décembre* 1775. On ſavoit déjà que l'aſſemblée du clergé qui avoit fait une collection formidable de tous les livres contre la religion répandus en France, depuis ſa grande aſſemblée de 1765, n'oſeroit entreprendre la tâche de répondre à tant d'écrits, qui auroient occupé ſes coopérateurs les plus laborieux pendant des années entieres, & qui peut-être au bout de ce tems n'auroient pu qu'annoncer leur impuiſſance par des réponſes peu ſatisfaiſantes & vraiſemblablement peu lues. Le clergé, pour ſe tirer d'affaire, a imaginé de ſubſtituer à une réfutation ſolide & complette, une eſpece de ſermon, ou de manifeſte contre les Incrédules, ayant pour titre:

Avertiſſement de l'aſſemblée générale du clergé de France, tenue à Paris par permiſſion du roi, en 1775, *aux fideles de ce royaume, ſur les avantages de la religion chrétienne, & les effets pernicieux de l'incrédulité.* C'eſt celui qui a été préſenté dimanche 10 au Roi, par les agens généraux du clergé; ce qui donne déjà à rire dans Paris, aux dépens de Noſſeigneurs.

17 *Décembre.* La premiere tragédie que les comédiens François doivent donner, & qui eſt aujourd'hui ce qu'ils appellent à l'étude, c'eſt *Lorédan*, piece de M. de Fontanelle. Elle devoit avoir lieu il y a pluſieurs années, mais elle a eſſuyé différens contretems & retards, com-

me c'eſt malheureuſement trop ordinaire à ce théâtre.

18 *Décembre* 1775. M. le Maréchal Duc de Noailles ayant voulu ſupplier le Roi de lui faire communiquer par M. le Comte de Saint Germain les mémoires de ce Miniſtre concernant la réforme des gardes du corps, dont il eſt capitaine, S. M. lui a répondu ſechement qu'elle n'aimoit point les curioſités.

19 *Décembre.* A l'avertiſſement du clergé eſt jointe une condamnation de pluſieurs livres contre la religion, qui ont paru depuis la derniere aſſemblée de 1765. Ces livres ſont *le chriſtianiſme dévoilé — l'antiquité dévoilée par ſes uſages — le ſermon des cinquante — l'examen important*, attribué dans le frontiſpice de cet ouvrage au Lord Bolingbroke — *la contagion ſacrée — l'examen critique des anciens & nouveaux apologiſtes du chriſtianisme — la lettre de Traſybule à Leucippe — le ſyſtême de la nature — le ſyſtême ſocial — les queſtions ſur l'Encyclopédie — de l'homme — l'hiſtoire critique de la vie de J. C. — le bon ſens — l'hiſtoire philoſophique & politique du commerce & des établiſſemens des Européens dans les deux Indes, &c. &c.*

Ces livres ſont condamnés *in globo*, comme contenant des principes reſpectivement faux, injurieux à Dieu & à ſes auguſtes attributs, favoriſant ou enſeignant l'athéiſme, pleins du poiſon

fon du matérialifme, anéantiffant les regles des mœurs, introduifant la confufion des vices & des vertus, capables d'altérer la paix des familles, d'éteindre les fentimens qui les uniffent, autorifant toutes les paffions & les defordres de toute efpece, tendant à infpirer du mépris pour les livres faints, à renverfer leur autorité, à dépouiller l'églife du pouvoir qu'elle a reçu de J. C. & à décrier fes miniftres, propres à révolter les fujets contre leurs fouverains, à fomenter les féditions & les troubles, deftructifs de toute révélation, remplis de calomnies & d'outrages contre notre fainte loi & la perfonne adorable de J. C. notre Sauveur, fcandaleux, téméraires, impies, blasphématoires & auffi offenfans pour la Majefté Divine, que nuifible au bien des empires & des fociétés.

Il eft à obferver que cette condamnation n'eft fignée que des prélats, comme fe croyant feuls en droit de prononcer fur les matieres de dogme.

Il eft à obferver encore, que l'auteur de *l'hiftoire philofophique & politique des établiffemens des Européens dans les deux Indes*, eft celui qui ait le plus provoqué l'attention de Noffeigneurs. Ils l'ont défigné fpécialement dans leur avertiffement, où ils le qualifient de l'un des plus féditieux écrivains parmi les incrédules modernes.

Enfin le tout eft terminé par une lettre circulaire aux archevêques & évêques du clergé

de France, où l'aſſemblée leur rend compte que parmi les importans objets qui l'ont occupée durant ſes ſéances, ſa principale application s'eſt portée ſur les moyens d'arrêter le cours des livres impies & les progrès de l'irréligion. Qu'elle avoit commencé par recourir au Roi; que pour donner plus de poids à ſes remontrances, elle l'avoit ſupplié de permettre qu'elles lui fuſſent préſentées, non par une députation ordinaire, mais par l'aſſemblée en corps; que S. M. avoit écouté avec autant d'intérêt que d'attention le prélat qui avoit porté la parole; que la réponſe du Roi avoit exprimé de la maniere la plus forte ſon attachement inviolable à la religion; que S. M. avoit répondu depuis à ſes remontrances, qu'elle donneroit les ordres les plus précis pour que les loix & réglemens ſur la librairie, dont le clergé demandoit l'exécution, ne fuſſent pas éludés au préjudice de la religion & des mœurs. Cette lettre eſt datée le ... Décembre 1775. Du reſte, le clergé aſſemblé joint à cette lettre ſon avertiſſement & ſa condamnation, &c. en diſant à chaque Prélat qu'il fera de ces deux écrits l'uſage que ſa ſageſſe lui preſcrira.

19 *Décembre* 1775. On a le procès verbal de la ſéance de M. le Noir au Parlement de Pau, en date du 13 Novembre. On y voit, ainſi qu'on l'avoit dit, que ce magiſtrat n'avoit aucun militaire avec lui, & qu'il a préſidé ſeul à la cérémonie, accompagné du Sr. Journet, maî-

tre des requêtes & intendant de la généralité d'Auch: que le Parlement étoit composé du Premier Préſident & de ſix Préſidens à mortier, de l'évêque d'Oleron, conſeiller-né, de deux chevaliers d'honneur & de vingt-neuf conſeillers; & que tout le parquet étoit repréſenté par un ſubſtitut Le diſcours de M. le Noir eſt remarquable par cet eſprit de cour qui fait trouver tout bien, par les éloges qu'il prodigue également & aux conſeillers démis & aux conſeillers reſtés, par la douleur de ce magiſtrat d'avoir été employé ci-devant à la deſtruction des Parlemens, & par ſa joie de ſervir aujourd'hui d'inſtrument à leur rétabliſſement. Il a inſinué aux magiſtrats d'avoir ce même eſprit de ſoupleſſe, de s'accommoder, de ſe faire tout à tout. Il annonce que S. M donne une marque particuliere de ſa confiance à ſon Parlement, en l'admettant à concourir à ce qui peut concerner le réglement de ſon ſervice, intéreſſer l'adminiſtration de la juſtice, & à lui propoſer les moyens de faire le bien des habitans de ſon reſſort

Le diſcours du Premier Préſident, le moteur de tous les troubles de ce Parlement par le deſpotisme qu'il a voulu introduire, n'eſt pas moins ſingulier, en ce que, malgré la mortification qu'il eſſaye par le retour des anciens magiſtrats, qu'il a traverſé le plus qu'il a pu, il fait bonne contenance & ſemble ſe féliciter de l'évenement, comme s'il l'eut deſiré avec ardeur. Il a cependant le courage

d'y faire mention des magiſtrats expulſés, dont il exalte les vertus & les talens, & il charge M. le Noir de témoigner au Roi à quel point ces victimes infortunées méritent ſes bontés par leur zele pour le bien public.

Une circonſtance particuliere de ce procès verbal, c'eſt qu'après les enrégiſtremens faits en la grand'chambre, Mrs. le Noir & Journet & le Parlement, ſont deſcendus en la ſalle d'audience, où le public étoit aſſemblé, & où M. le Noir a fait un autre diſcours d'apparat. La publication des édits faits, ils ſont remontés à la grand'chambre, où M. le Noir a invité le Parlement à travailler inceſſamment aux mémoires que S. M. a ordonné lui être envoyés par l'article 12 de l'édit de rétabliſſement, & il a prié M. le Premier Préſident de le mettre à portée de concourir ſans délai à l'exécution des intentions de S. M. Il a été nommé à cet effet des commiſſaires, avec indication de s'aſſembler jeudi prochain 16 du préſent mois, à quatre heures de relevée, chez M. le Premier Préſident, pour remplir les vues de S. M.

Une autre circonſtance particuliere, c'eſt que M. le Noir a remis deux lettres adreſſées à Mrs. les officiers du Parlement, l'une par M. de Miromenil, Garde des ſceaux, & l'autre par M. de Malesherbes, Secrétaire d'état au département de cette province. La lecture faite des dites lettres, qui ſeront tranſcrites dans le

regiſtre, MM. le Noir & Journet ſe ſont retirés au parquet.

19 *Décembre* 1775. Le Sr. Deſtouches, l'ame damnée de M. l'abbé Terrai, profitant du crédit qu'il avoit ſur l'eſprit des officiers municipaux de la ville de Lyon, ou plutôt de la terreur que lui & ſon maître leur avoient inſpirée, les avoit engagés à faire faire à Paris par un ſculpteur habile le buſte de ce contrôleur général, pour le placer dans leur hôtel de ville : depuis l'expulſion de l'abbé Terrai ils ont rougi de leur délibération & ont réſolu qu'elle n'auroit aucune ſuite. Mais le buſte eſt fait, & l'artiſte demande à être payé, ſauf à eux à en diſpoſer comme ils voudront.

20 *Décembre* 1775. Il paroît que la maiſon de *Rohan* eſt à la veille d'obtenir une faveur qu'elle demandoit depuis longtems, celle d'avoir le cordon bleu à vingt-cinq ans. On croit qu'en conſéquence le Prince de Soubiſe recevra cet ordre au premier Janvier 1776.

20 *Décembre*. Me. Linguet n'a pu obtenir la permiſſion de faire imprimer ſa requête, qu'on dit admirablement bien faite. Elle n'eſt point encore rejettée, ainſi qu'on l'avoit annoncé; mais elle ſera rapportée avant la fin de l'année, & lui-même n'en attend aucun ſuccès.

21 *Décembre*. Le Baron de Pirch, capitaine aide-major au régiment d'Anhalt, celui qui a beaucoup guidé M. de Monteynard & M. du Muy dans les changemens qu'ils ont faits à

notre tactique, a été dangereusement blessé à Strasbourg, & l'on regarde cette rixe comme une suite de la jalousie des autres militaires.

23 *Décembre.* On ne peut nombrer les demandes en séparation dont les tribunaux retentissent & qui augmentent tous les jours. La Marquise de Gouy reparoît sur les rangs; elle a présenté une nouvelle requête, avec quelques faits nouveaux, où elle se plaint beaucoup de la lésinerie de son mari envers elle, prodigue pour lui seul.

23 *Décembre* 1775. Qui croiroit que dans ce siecle & dans ce moment-ci, il se trouveroit encore quelque fanatique pour ressusciter la vieille querelle du formulaire! C'est ce que fait l'auteur d'un gros volume, du caractere le plus fin, sur cet objet. Il paroit aussi une *Lettre en réponse de l'ami de province, à la lettre de M***, du* 30 *Août dernier*, sur le prétendu rétablissement des soi disant Jésuites. Elle est datée du 9 Novembre, & donne les motifs de crédibilité, assurant à jamais l'anéantissement de cettte Société.

24 *Décembre.* Mrs. de la ville ne pouvant tenir aux frais d'administration que leur coûte l'opéra, auxquels elle consacre de ses fonds plus de 50,000 écus par an, ont imaginé d'en confier le soin à quelque compagnie. Il s'en présente une, à la tête de laquelle voudroit se mettre le Sr. Berthin, des parties casuelles, homme fort riche, fort paillard & qui consa-

crera volontiers une partie de ſon revenu pour ſe livrer à l'aiſe à tout ſon libertinage au milieu de ce voluptueux ſerrail : mais il faut voir auſſi ſi le public ſera mieux ſervi.

25 *Décembre.* On a parlé pluſieurs fois du Sr Dulaurens, maire de Rochefort, occupé depuis cinq ans à ſolliciter pour cette ville la liberté du commerce des colonies. Il avoit contre lui les fermier généraux & la ville de la Rochelle, ſoutenue par le Sr. Senac de Meilhan, alors ſon intendant : outre les contrariétés qu'il avoit éprouvées, il avoit reçu un ordre de ſortir de Paris, qui heureuſement n'eut pas de ſuite: enfin il a ſurmonté toutes les difficultés & toutes les objections, & il a obtenu un arrêt du conſeil du 4 de ce mois, qui aſſigne Rochefort pour ſervir d'entrepôt au commerce des colonies, aux villes dénommées par le réglement de 1717. Outre cette faveur, on eſpere que le miniſtere y ramenera les armemens & les approviſionnemens pour les colonies au compte du Roi, tranſportés à Bordeaux depuis quelques années.

La ville de Rochefort a été ſi enthouſiaſmée du zele de ſon maire, que par une délibération elle a arrêté de lui faire une penſion, réverſible en partie ſur la tête de ſa femme, de faire faire ſon portrait & de le placer dans l'hôtel-de-ville.

25 *Décembre* 1775. Le Sr. Laideguive, notaire, un des plus habiles hommes de ſon métier, vient de mourir : il avoit un art merveil-

ſeux de rédiger les actes & d'y répandre une ſorte d'éloquence, ſans rien ôter à la clarté, à la force, à la préciſion des ſtipulations. Il étoit fort riche & laiſſe trois millions de bien. On obſerve à l'égard de ſa charge, à quel point d'importance cet effet, dont la finance eſt de 40,000 livres, ſe trouve porté aujourd'hui : il eſt question de la vendre 300,000 livres.

26 *Décembre* 1775. On ſait que depuis qu'il eſt queſtion de valider les mariages des Proteſtans, le gouvernement a invité M. de Voltaire à écrire ſur cet objet intéreſſant : en conſéquence il a fait ramaſſer à Paris toutes les pieces qui ont paru depuis quelque tems ſur cette matiere, & l'on attend avec impatience ſon importante production. Il réſulte toujours des ſollicitations de M. Turgot à cet égard envers le philoſophe de Ferney, qu'il ne quitte pas priſe & cherche ſeulement à bien préparer les eſprits, à les éclairer, à faire précéder la voix de l'humanité dans les cœurs, avant de rendre une loi déciſive.

27 *Décembre.* On n'a pas manqué de faire ici au général Ricci une épitaphe, ſinon ſpirituelle, au moins très mordante. Cette production eſt bien digne d'une plume Janſéniſte, dont elle ſort vraiſemblablement : en attendant quelque choſe de mieux on va rapporter celle-ci :

Ci gît le dernier chef de la troupe d'Ignace,
Dont la rage employa le poiſon & le fer ;
Si jamais Dieu lui faiſoit grace,
Le ciel deviendroit un enfer.

27 *Décembre*. M. de Voltaire, non content des divers éloges prodigués à M. Turgot & à son administration par voie indirecte, vient d'adresser à ce Ministre une épitre intitulée: *le tems présent*. C'est une peinture touchante & agréable par le contraste de la vie malheureuse que les habitans de la campagne menoient depuis longtems, avec celle dont ils vont jouir sous un gouvernement ami de l'agriculture & de l'humanité. L'auteur les met eux-mêmes en scene, & les fait parler d'une façon bien flatteuse pour M. Turgot. On y retrouve la maniere unique de l'auteur de tant de productions du même genre, qu'on lit toujours avec un nouveau plaisir. Il a eu l'adresse d'y faire venir M. de Choiseul, & de lui donner le coup d'encensoir, pour réparer, s'il est possible, le reproche d'ingratitude, qu'il n'a malheureusement que trop mérité envers cet illustre Mécene.

27 *Décembre* 1775. La procédure concernant l'affaire du Maréchal de Richelieu est absolument close, & l'on espere voir enfin finir ce procès important. M. le Prince de Conti est toujours très favorable au Maréchal, & annonce qu'il se fera porter aux assemblées, plutôt que d'y manquer. Le grand nombre des ducs est aussi pour M. de Richelieu, mais les partisans de Madame de St. Vincent comptent sur les magistrats, en plus grand nombre.

27 *Décembre*. On rapporte que la Reine ayant entrepris M. le Comte de Saint Germain sur ses

opérations, lui avoit demandé pourquoi il conservoit 50 gens-d'armes & 50 chevaux-légers? ajoutant: „ c'eſt, ſans doute, pour accompa-
„ gner le Roi au lit de juſtice? — Non, Mada-
„ me, c'eſt pour figurer aux *Te Deum*".

27 *Décembre* 1775. Le même jour de la réinſtallation du Parlement de Pau, cette compagnie a fait l'arrêté ſuivant, dont elle a donné ſur le champ connoiſſance à Mrs. le Noir & Journet, retirés au parquet pendant ce tems-là. En voici la teneur.

„ Dans la même ſéance arrêté, que la cour
„ pénétrée de la plus vive reconnoiſſance des
„ bienfaits dudit Seigneur Roi, comblée de
„ joie de ce que rendant juſtice au zele dont
„ tous les membres n'ont ceſſé d'être animés
„ pour ſon ſervice, ledit Seigneur Roi daigne
„ les rappeller à des fonctions qui dans tous les
„ tems ont fait leur gloire & qui, s'il étoit
„ poſſible, leur deviendroient aujourd'hui plus
„ précieux par les marques publiques de ſatis-
„ faction que cet événement excite dans tout
„ le reſſort; ladite cour deſireroit pouvoir ſe
„ rendre en corps au pied du trône pour en
„ remercier ledit Seigneur Roi; mais que re-
„ tenue par ſon devoir, aſſurée de donner au-
„ dit Seigneur Roi une preuve plus certaine de
„ ſes ſentimens, en les ſacrifiant tous au bon-
„ heur de ſes peuples & au ſoin de leur rendre
„ la juſtice, elle ſupplie ledit Seigneur Roi d'a-
„ gréer que le Sr. de Navailles Pocyferé, che-

„ valier d'honneur, qui ſe rend près de ſa per-
„ ſonne ſacrée en qualité de député des états
„ de cette province, lui porte au nom de la-
„ dite cour l'hommage de ſon attachement, de
„ ſa ſoumiſſion, de ſon amour & de ſon reſpect.
„ Dans la même ſéance arrêté, que dans l'in-
„ ſtant M M. les commiſſaires du conſeil ſe-
„ ront viſités, pour leur témoigner la ſatisfaction
„ de la cour du choix que ledit Seigneur Roi
„ a fait de leurs perſonnes pour lui porter ſes
„ ordres, & pour les aſſurer du zele avec le-
„ quel ladite cour concourra avec eux à tout
„ ce qui peut intéreſſer le ſervice dudit Sei-
„ gneur Roi & le bonheur des peuples confié
„ à ſes ſoins".

28 *Décembre* 1775. Il n'y aura enfin plus de peine de mort infligée aux déſerteurs : ils ſeront condamnés pour la vie à des galeres de terre & employés à travailler aux fortifications. Il y aura trois dépôts principaux, à Strasbourg, à Metz, à Lisle.

28 *Décembre.* On a nouvelle de la mort du Grand-maître de Malthe, remplacé par un *Rohan.* Celui-ci, quoique François d'origine, eſt né en Eſpagne, où ſon pere ſe retira ſous la minorité du feu Roi, pour ſe ſouſtraire au jugement prononcé contre lui, comme ayant cherché à fomenter une révolte contre M. le Régent.

28 *Décembre.* On ſait que le Roi de Pruſſe a fait ſolliciter le Sr. Tronchin de venir le viſiter dans la maladie grave dont il eſt attaqué, & que

ce docteur a répondu qu'il ne pouvoit quitter le Duc d'Orléans, auquel il étoit attaché & encore en état de convalefcence.

29 *Décembre* 1775. L'emprunt du clergé, quoique rempli depuis longtems, eft toujours ouvert. Cet ordre fe propofe de faire ainfi une navette continuelle: comme il n'eft qu'à quatre pour cent, il rembourfera fes dettes plus onéreufes à cinq, ce qui fera refluer beaucoup d'argent dans le public & doit confolider la réduction volontaire de l'intérêt à quatre pour cent généralement.

30 *Décembre*. On fait que M. de Voltaire étoit fort lié avec l'abbé de Voifenon, c'eft à-dire autant que deux gens de lettres peuvent l'être. Quoi qu'il en foit, il étoit naturel que le premier celébrât la mort de l'autre: c'eft ce qu'il a fait par une épitaphe, où l'on voit que la douleur ne l'a pas empêché de s'égayer fur cette trifte matiere. Voici comme il caractérife fon confrere, l'académicien:

Ici gît ou plutôt frétille
Voifenon, frere de Chaulieu:
A fa mufe vive & gentille
Je ne prétends pas dire adieu,
Car je m'en vais au même lieu,
Comme cadet de la famille.

30 *Décembre*. Il paroît une *Lettre d'un fermier de Champagne à M. Necker*: facétie qu'on attribue à M. de Voltaire. Elle roule fur le li-

vre de ce banquier, relativement au commerce & à la législation des grains ; & l'on conçoit aisément que le persiflage étoit la seule arme avec laquelle le philosophe de Ferney pût combattre en matiere de politique, de commerce & d'administration, contre un homme aussi profond & aussi exercé que son rival.

31 *Décembre* 1775. On exalte beaucoup deux traits du Roi, qui annoncent que S. M. entre dans les bonnes vues que lui présentent ses ministres, les adopte sincerement & est à cet égard plus févere qu'eux. M. le Comte de Saint Germain lui-même, & M. de Malesherbes de son côté, ayant proposé à ce Prince d'accorder respectivement une pension à des sujets pour lesquels on en sollicitoit, la réponse successive de S. M. a été qu'elle ne pouvoit en donner qui fussent onéreuses à ses peuples ; qu'étant dans le cas de faire justice en payant ses dettes & diminuant les impôts, elle ne devoit s'occuper d'une munificence déplacée.

31 *Décembre*. On sait que Louis XV, s'embarrassant peu de l'avenir, mangeoit continuellement d'avance sur les revenus de l'état & qu'à sa mort il avoit ainsi anticipé de 180 millions, dont les receveurs généraux & autres gros financiers avoient fait les avances : depuis que M. Turgot est dans le ministere, il est démontré qu'il a diminué cette anticipation de 37 millions, par les différentes réductions & économies sur ces emprunts usuraires; ensorte

qu'en allant toujours ſur les mêmes erremens, l'allégement doit devenir de plus en plus conſidérable. Voilà ce qui déſole les ſang-ſues publiques & les fait crier après un contrôleur général, qui leur ôte des bénéfices auſſi gros & auſſi funeſtes pour le monarque.

31 *Décembre.* On parle des *volumes ſix & ſept*, ſervant de Suite au *Journal hiſtorique de la révolution opérée dans la conſtitution de la monarchie françoiſe par M. de Maupeou.* Ceux-ci embraſſent la reſtauration de la magiſtrature, depuis la mort de Louis XV jusques à pâques de cette année, tems où les Parlemens ſe ſont trouvés rétablis, ſauf ceux de Metz & de Pau, qui l'ont été depuis, ainſi que nous l'avons marqué plus haut. L'auteur annonce un nouvel ordre de choſes par ſon épigraphe: *aſpice venturo lætentur ut omnia ſæclo*, qui contraſte à merveille avec la premiere: *quis talia fando temperet a lacrymis!*

31 *Décembre. Le Connétable de Bourbon* n'a pas eu hier le ſuccès que l'on s'en promettoit: on a trouvé que les changemens ne l'avoient point amélioré, & que le dénouement étoit, au contraire, plus déteſtable. Les partiſans de l'auteur profitant de la liberté donnée recemment à la cour d'applaudir, l'ont fait à toute outrance; mais en révanche il s'eſt élevé au cinquieme acte un murmure reſſemblant fort à des huées. La Reine, qui protege M. de Guibert & ſon

ouvrage, a été très mécontente d'une critique auſſi marquée & auſſi indécente.

On a donné enſuite *le ballet de Medée & Jaſon*, exécuté il y a pluſieurs années à Paris dans l'opéra d'*Ismene & d'Isménias*. Il faut ſe rappeller que cette pantomime eſt un poëme complet en trois actes. Mlle. Allard y a reparu & a rempli le rôle de *Medée* dans le genre le plus tragique. Les acceſſoires des décorations & du ſpectacle en ont rendu les effets plus frappans, au point de paſſer des yeux à l'ame & de l'émouvoir fortement.

Fin du huitieme volume.